QUARANTIÈME ANNÉE – N° 11970 – SAMEDI 23 JUILLET 1983

EN ITALIE

M. Craxi secrétaire général du parti socialiste est chargé de former le gouvernement

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry
Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 l. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 80 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Dangereuse escalade en Amérique centrale

Les Etats-Unis sont-ils véritablement décidés à en découdre en Amérique centrale ? L'escalade verbale dans laquelle s'est engagé le président Reagan ces derniers jours oblige à s'interroger. Intervenant publiquement sur le sujet pour la quatrième fois en une semaine, il a déclaré le 21 juillet qu'une solution des conflits dans l'isthme centre-américain serait « extrêmement difficile » aussi longtemps que les sandinistes seront au pouvoir à Managua.

Ce propos d'une rare netteté avait été précédé de l'annonce de l'envoi, au large des côtes pacifiques du Nicaragua, d'une force de huit navires autour du porte-avions « Ranger ». L'arrivée de cette « task force » prélude à de grandes manœuvres aéroterrestres et maritimes américano-honduriennes en début d'août. Des sources « discrètes » ajoutent même, au Pentagone, qu'un « blocus » du Nicaragua n'est pas exclu.

Jusqu'à présent, rien ne permet de penser qu'il s'agisse là davantage que d'une « gesticulation », d'un déploiement de force militaire visant à obtenir des avantages politiques ou diplomatiques. L'opinion américaine, dont les hommes au pouvoir à Washington doivent bien tenir compte, n'est manifestement pas préparée à l'ouverture d'un « nouveau Vietnam » aux portes des Etats-Unis. Et l'élection présidentielle approche...

Il n'est jamais prudent pourtant de promener une flamme autour d'une poudrière. Et les petites Républiques centre-américaines constituent bel et bien autant de « chambres d'explosion », avec leur environnement de misère un peu partout, de surpopulation au Salvador, et de tensions raciales au Guatemala.

La modération, en cette affaire, ne saurait pourtant être prêchée aux seuls États-Unis. Ils l'ont bien compris, ces quatre chefs d'État qui se sont réunis récemment au Mexique, au nom du groupe dit « de Contadora », en vue de rendre ses chances, s'il est possible, au dialogue face aux armes : leurs propositions seront adressées non seulement à leurs collègues centre-américains et à M. reagan, mais également à M. Fidel Castro. Des dizaines de milliers de tonnes d'armes soviétiques qui arrivent chaque année dans l'île caraïbe, combien, en effet, repartent vers le Nicaragua ?

L'Internationale socialiste, dont la caution avait tellement servi les sandinistes en 1979, s'interroge, elle aussi, sur l'évolution du régime de Managua. M. Felipe Gonzalez a certes démenti que la lettre envoyée début juillet à Managua par ses soins et ceux de M. Willy Brandt ait constitué un « rappel à l'ordre démocratique », comme l'avait affirmé peu auparavant l'« International Herald Tribune ». Mais M. Huntzinger, chargé des questions internationales au P.S. français – que la démarche « en catimini » d'autres socialistes européens a visiblement choqué, – ne s'en inquiète pas moins des « déviations du régime de Managua », contraires à l'esprit initial de la révolution sandiniste.

Il y a bien un problème. M. Reagan l'exploite à fond lorsqu'il rappelle que les actuels gouvernants de Managua n'auraient jamais triomphé d'Anastasio Somoza sans l'appui de l'Organisation des États américains – appui qui ne leur a été accordé que contre la promesse que le pluralisme politique serait respecté. C'est loin d'être le cas aujourd'hui.

Un régime encerclé ne peut avoir pour première préoccupation d'organiser des élections, cela va de soi. Mais les sandinistes désarmeraient bien des préventions en annonçant que des élections véritablement libres auront lieu en 1984. Et en les gagnant !

La fin de l'état de guerre en Pologne n'ouvre pas la voie à un compromis

Le général Jaruzelski annonce que « l'armée passe en deuxième ligne », mais que toute activité contre l'État continuera d'être sévèrement réprimée

Devant la Pologne de l'état de guerre levé, le vocabulaire politique, toutes ses ressources étant là impuissantes, doit définitivement rendre les armes.

Pour la Pologne de M. Gierek, d'un communisme aussi orthodoxe que modérément répressif, on pouvait toujours hasarder le concept de *« totalitarisme mou »*. Pour celle de Solidarité, la difficulté était contournable, puisqu'il s'agissait d'un pays en évolution, ou en révolution, en mutation à tout le moins. Celle de l'état de guerre pouvait, elle, être qualifiée de dictature militaire – à condition d'oublier que cette dictature était d'une part tempérée par le rapport de forces politiques et venait, de l'autre, consolider un système institutionnel totalitaire auquel elle se surajoutait.

En revanche, pour la Pologne de l'après-état de guerre qui commence, seul un constat est possible. Jusqu'à ce 22 juillet, tout, au regard de la norme du socialisme réel, était atypique. Ce régime dans lequel le parti, de par la Constitution, est censé tenir le *« rôle dirigeant »* était militarisé. La population, de son côté, persistait, malgré dix-neuf mois de loi martiale, à ne pas abdiquer ses aspirations à la démocratie. Un État d'exception faisait en somme pendant à une situation d'exception, et c'est en cela – mais en cela seulement – qu'intervient aujourd'hui un changement non négligeable.

Pour la première fois depuis le 13 décembre 1981, on peut en effet parler maintenant d'une *« normalisation »*. Pourtant, paradoxalement, ce n'est pas celle du pays mais celle du pouvoir, désormais débarrassé de son vêtement militaire. Les quelque huit millions de Polonais pressés sur le chemin du pape ont, il y a juste un mois, exprimé avec assez d'éclat leur constance dans la fidélité aux idéaux de Solidarité pour qu'il n'y ait pas de doute à ce sujet.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 4.)



(Dessin de PLANTU.)

Réduction du taux d'intérêt des caisses d'épargne

M. Delors s'oriente vers une baisse générale du coût du crédit afin de favoriser l'investissement

Un communiqué du ministère de l'économie, des finances et du budget, diffusé jeudi 21 juillet en fin de journée, a fait connaître qu'à compter du 1er août prochain le taux du livret des Caisses d'épargne sera ramené de 8,50 % à 7,50 %. Parallèlement, le taux des bons à cinq ans émis par le Trésor et les autres réseaux de collecte (Crédit agricole, etc...) va être réduit d'un point, à 13 %, et le Conseil national du crédit sera prochainement saisi d'une proposition d'abaissement de 1 % du taux des comptes sur livret des banques (8,50 % actuellement) et d'une réduction corrélative de la rémunération des comptes à terme. Toutefois, le taux du livret d'épargne populaire (LEP, ou « livret rose ») est maintenu à 8,50 %. Enfin, le taux des prêts aidés pour l'accession à la propriété (PAP) sera abaissé de 0,75 %, revenant à moins de 11 %, tandis que celui de 3 milliards de prêts consentis dans le cadre du Fonds industriel de modernisation, et relayés par la Caisse des dépôts en attendant la mise en route des comptes pour le développement industriel (Codevi), est fixé à 9,75 %.

On attendait une baisse générale des taux d'intérêt et du coût du crédit pour l'automne. M. Jacques Delors l'annonce dès maintenant, afin de frapper les esprits et de préparer une rentrée qui s'annonce difficile, notamment pour le bâtiment. C'est dans ce but que les prêts aidés pour l'accession à la propriété, très demandés mais très chers, notamment en ce qui concerne les prêts complémentaires des banques, vont être favorisés : en janvier dernier, une première baisse de 1 % sur les taux moyens avait déjà été pratiquée, et le mouvement se poursuit. Ce qui est bon pour le bâtiment étant bon pour les entreprises, il est pratiquement acquis que, très prochainement, et certainement avant le 1er septembre, le taux de base des banques (T.B.B.), déjà ramené de 12,75 % à 12,25 % au début de l'année, va être réduit à nouveau. Rappelons qu'une diminution de 1 % du T.B.B. représente 8 à 9 milliards de francs d'allégement de leurs charges financières pour les entreprises.

Mais, comme le signalait M. Dromer, président de l'Association française des banques, au début de ce mois (*le Monde* du 2 juillet), tout abaissement supplémentaire du coût du crédit passait par un abaissement corrélatif du coût des ressources des banques, constituées à 60 % par des dépôts rémunérés. Or les taux du livret des Caisses d'épargne et des divers bons publics (Trésor, Crédit agricole, P.T.T.), constituaient une sorte de « plancher », un « verrou » bloquant toute l'échelle des taux, et qu'il s'agissait de faire sauter.

On se rappelle qu'en janvier dernier la décision en avait été prise par M. Jacques delors, pour *« anticiper et favoriser la désinflation »*, mais le ministre avait été désavoué par M. Mauroy, la direction du P.S. jugeant inopportune la réduction du taux des Caisses d'épargne en raison de la persistance de l'inflation (10 à 11 % au début de cette année) et de la diffusion insuffisante du « livret rose », notamment auprès des personnes âgées.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 22.)

Une déclaration de M. Hernu

« La France ne réintégrera pas l'organisation militaire de l'OTAN »

affirme le ministre de la défense à l'École supérieure de guerre

LIRE PAGE 6

La situation chez Peugeot

« Le gouvernement va entamer des négociations sociales avec le groupe »

LIRE PAGE 20

Point de vue

Le parti de la réussite

par MICHEL CHARZAT (*)

« C'est un art que d'aller contre les règles de l'art quand c'est le seul moyen d'obtenir le bonheur du succès. »

BALTASAR GRACIAN.

Dans la majorité, nombreux sont ceux qui souhaitent, au-delà du Plan du 25 mars, favoriser l'approfondissement de la politique de rigueur. Il est aujourd'hui un mauvais usage de la discussion qui consiste à nourrir de fausses querelles avec de vrais problèmes. Je pense, par exemple, à cette rumeur qui s'enfle contre le danger « protectionniste » au moment où trop de ses inspirateurs acceptent, avec la purge récessionniste, la pire forme de protectionnisme qui soit.

Ne nous trompons pas de débat. La guerre économique mondiale nous impose bien des contraintes : le rétablissement de la balance commerciale et la poursuite de la désinflation sont des impératifs incontournables.

(Lire la suite page 20.)

(*) Député de Paris, président du haut conseil du secteur public.

Le conflit saharien ou « comment s'en débarrasser » ?

Les négociations entre Rabat et le Polisario sont au point mort. Le rôle de l'Algérie sera déterminant pour favoriser la paix ou rallumer la guerre

par PAUL BALTA

Que Hassan II et Chadli Bendjedid veuillent en finir avec le conflit saharien est une évidence. Qu'ils aient grand mal à trouver une solution en est une autre. Rabat ayant proclamé la marocanité des *« provinces sahariennes »* envahies par les FAR (Forces armées royales) en novembre 1975 et Alger ayant reconnu la République arabe sahraouie démocratique proclamée le 28 février 1976, le successeur de Boumediene et son royal voisin ne peuvent se déjuger du jour au lendemain. Ils le peuvent d'autant moins que leurs positions de départ sont fort éloignées et les obligent à ruser avec leurs « ultras ».

C'est ainsi que Hassan II, aux prises avec les partis politiques, a refusé que ses ministres rencontrent une nouvelle fois les dirigeants sahraouis, au risque de bloquer le processus imaginé par l'O.U.A. en juin dernier. En effet, l'organisation a adopté une résolution qui *« exhorte les parties au conflit – le Royaume du Maroc et le Front Polisario – à entreprendre des négociations directes »* en vue de parvenir à un cessez-le-feu et à un référendum d'autodétermination avant la fin de l'année. En outre, elle a chargé un comité de mise en œuvre de veiller à la bonne application de ce texte. Le comité, qui a les pleins pouvoirs, aurait dû se réunir le 20 juillet mais il n'a pu le faire en raison de la défection des Marocains.

Alger et Rabat doivent, en outre, compter avec les intérêts et les ambitions de leurs voisins et alliés qui interfèrent dans le jeu. D'abord, le Front Polisario qui n'entend nullement être sacrifié sur l'autel du Grand Maghreb et encore moins se saborder. Ensuite, la Mauritanie : maillon faible de la région, elle ne veut pas, selon une expression prêtée à Hassan II que *« le Maroc et l'Algérie mangent sur son dos le méchoui de la réconciliation »*.

Solidaire des Sahraouis – Maures comme l'ethnie dominante en Mauritanie, – le président Khouna Ould Haidalla préfère qu'un État indépendant s'installe dans les frontières de l'ancienne colonie espagnole, par souci d'équité mais aussi par réalisme : il redoute les appétits des guerriers du Polisario qui seraient privés de leur terre et préfère que la R.A.S.D. serve de *« zone tampon »* face au puissant voisin du Nord. Il soupçonne, en effet, Rabat de ne pas s'être libéré de ses *« démons expansionnistes »* et de n'avoir pas définitivement renoncé au rêve d'intégrer Nouakchott dans le *« Grand Maroc »*, cher à feu Allal El Bassi.

Ami du Maroc, le président du Sénégal, M. Abdou Diouf s'affirme de plus en plus comme un grand chef d'État mais il va devoir adapter des mesures impopulaires pour juguler une des plus graves crises économiques qu'ait connue son pays. Aussi préfère-t-il agir dans un environnement pacifié. Moins engagé aux côtés de Hassan II que son prédécesseur, M. Léopold Senghor, il ne cherche pas, contrairement à ce dernier, à soulever les Négro-Africains du sud de la Mauritanie contre les Maures au risque de faire éclater le pays ; en outre, il veut à la fois préserver l'O.U.A. et faire prévaloir une solution négociée dans le conflit saharien.

(Lire la suite page 3.)

idées

La France et sa justice

La justice a été souvent mise en cause ces temps-ci, d'abord en la personne de son ministre, dont prend la défense Daniel Soulez-Larivière. Mais plus largement, ce dont il s'agit, écrit Daniel Amson, c'est de faire le nécessaire pour réconcilier le pays avec sa justice. Ce qui suppose, entre autres, aux yeux de Laure Siné, une réforme de la juridiction du travail. Quant à Bertrand Le Gendre, auquel Raoul Béteille réplique à propos d'une affaire de libération conditionnelle, il rend compte d'un livre de Maurice Cusson, qui met en garde contre toute idée de relâchement du « contrôle social du crime ».

La réconciliation nécessaire

par DANIEL AMSON (*)

LES Français n'ont pas confiance dans leur justice. Ils lui adressent, si l'on veut simplifier les choses à l'extrême, trois séries de griefs : il l'estiment dépendante à l'égard du pouvoir, ils la trouvent trop longue et trop coûteuse.

Beaucoup de justiciables éprouvent, d'abord, le sentiment que l'institution judiciaire est naturellement bien disposée à l'égard des « puissants », que leur « puissance » résulte de la fortune ou des relations avec le monde de la politique. Combien de fois entend-on un plaideur malheureux attribuer son échec non à la faiblesse de son dossier ou au manque de talent de son avocat, mais au souci des juges de ménager son adversaire en raison de l'influence qu'il exerce ? Parodiant ce tennisman qui observait qu'il n'avait jamais battu un joueur en bonne santé — signifiant par là qu'un perdant a toujours une excuse, — on pourrait presque dire que la partie qui succombe dans un procès ne peut s'empêcher d'y voir le résultat d'une « intervention » qui aurait faussé le cours normal de la justice. Et il importe, au fond, assez peu que cette constatation soit inexacte, dès lors qu'elle traduit la réalité vécue par le justiciable.

Beaucoup reprochent également à la justice de fonctionner avec lenteur. De fait, il n'est pas rare de voir une affaire de divorce durer pendant quatre ans — avec tous les inconvénients matériels et moraux qui peuvent en résulter — ou un dossier de pension militaire se prolonger pendant dix ans et *n'être réglé ainsi qu'après la mort* du demandeur... Chacun le sait, les magistrats ne sont pas assez nombreux pour faire face rapidement au travail qui leur incombe, et la « grogne » des Français, sur ce point, est légitime.

Il est reproché, enfin, à la justice d'être coûteuse, et force est bien d'admettre que ce grief ne manque pas de fondement. Non, *certes, que les auxiliaires de justice* s'enrichissent aux dépens des justiciables. Mais les frais d'organisation et de fonctionnement qu'ils doivent supporter ne leur permettent pas — ou ne leur permettent plus — de demander des honoraires moins élevés.

Est-ce à dire qu'il faille se résigner à ce que les Français ne se retrouvent pas dans leur justice ? Il ne le semble pas.

Les conditions de l'avancement

Il est possible, d'abord, d'enlever au pouvoir politique — car personne ne conteste sérieusement que le Conseil supérieur de la magistrature soit un organe politique — le droit de désigner et de promouvoir les magistrats. On pourrait concevoir, en effet, que les propositions d'avancement au choix fussent faites par une personnalité placée en dehors de toute hiérarchie dans l'Etat, élue tous les six ans par le Conseil d'État, la Cour de cassation et la Cour des comptes et non rééligible. Cette personnalité échapperait ainsi aux fluctuations de la vie partisane et les propositions qu'elle émettrait perdraient le caractère politique qu'ont nécessairement aujourd'hui les décisions du Conseil supérieur de la magistrature, présidé par le chef de l'État.

Il est également possible de *diminuer la durée des procédures.* Trop souvent, en effet, celles-ci ne sont retardées que par la négligence d'une des parties et par le souci des magistrats de ne pas la sanctionner. Or si le respect du caractère contradictoire des décisions est un principe essentiel de notre droit, il ne faut pas qu'il en paralyse l'application. Le législateur pourrait, par exemple, fixer les délais maximaux à l'intérieur desquels les procédures devraient se terminer. Les parties seraient ainsi naturellement conduites à se montrer plus diligentes et à ne plus retarder le cours des instances par esprit de système.

Il serait également possible de développer le recours à l'arbitrage en créant, auprès de chaque juridiction, des commissions arbitrales qui pourraient, avec l'accord des parties, statuer sur le litige dans un bref délai et dont les décisions ne seraient susceptibles que d'un pourvoi en cassation.

La question du coût de la justice est, sans doute, plus difficile à résoudre. Mais les pouvoirs publics pourraient, notamment, lancer une campagne d'information, indiquant aux justiciables que, dans beaucoup d'hypothèses, ils peuvent recourir à la justice sans le concours d'un auxiliaire. Tel est, par exemple, le cas devant les conseils de prud'hommes, les tribunaux d'instance et de police, les tribunaux administratifs et, parfois même, devant le Conseil d'État. L'efficacité de la défense n'y perdrait pas trop, tant il est vrai que, dans certains cas — notamment devant les juridictions de l'ordre administratif, — l'auxiliaire n'est pas toujours préparé à exercer sa mission dans les conditions qu'attendent les magistrats.

Sans doute la mise en œuvre de ces quelques idées ne suffirait-elle pas à résoudre tous les problèmes que connaît la justice de ce pays et qui tiennent, pour une large part, à des contraintes budgétaires irrépressibles. Mais, si elle était présentée avec clarté, elle pourrait, peut-être, redonner aux Français la confiance qu'ils ont perdue dans l'institution judiciaire. Et les assurer de la volonté de l'État de résoudre, enfin, les vrais problèmes auxquels la plupart d'entre eux sont confrontés.

(*) Avocat à la Cour.

Réformer la juridiction du travail

par LAURE SINÉ (*)

IL est de bon ton de crier haro sur la justice et son fonctionnement.

Pour l'avocate que je suis, cette critique n'est pas fondée et ne constitue ni plus ni moins qu'un panaché d'idées reçues et d'impressions recueillies auprès de justiciables non initiés qui n'ont pas compris.

Si une critique doit être faite, c'est celle de l'instruction du citoyen, pas celle de la justice.

Pourtant, et comme toujours, l'exception qui confirme la règle existe : c'est la juridiction prud'homale.

Ce n'est pas l'idée qui est mauvaise, c'est l'institution et son fonctionnement.

S'il semble équitable de créer et de maintenir une juridiction spécialisée dans les litiges issus du contrat de travail, il n'en est pas moins vrai que cette juridiction est une dérision.

On a voulu dépouiller les salles d'audience de leur solennité et les magistrats de leur robe. Soit. Mais il est incompréhensible qu'on ait jugé utile de les dépouiller aussi de toute compétence juridique.

La constatation évidente de cet état de fait a abouti à la multiplication des « sections » spécialisées attachées à cette juridiction.

On a pensé en effet que l'absence du praticien du droit serait compensée par la présence du professionnel appelé à juger des litiges dont il est censé connaître la solution par références aux « usages » propres à chaque branche d'activités.

Hélas, les « branches d'activités » sont aujourd'hui trop nombreuses et trop spécialisées pour qu'il soit envisageable de créer une section par secteur. Quant aux usages, ils ne constituent plus une source importante du droit social et sont largement supplantés par le code du travail et les conventions collectives, dont la lecture ne peut être utilement faite que par des juristes.

La conséquence de tout cela est que l'on obtient des jugements qui sont le fruit d'un *« gentleman's agreement »* entre les conseillers salariés et les conseillers patrons et qui ne font la satisfaction ni de l'employeur ni de l'employé, le premier étant partiellement condamné et le second partiellement contenté.

Résultat : tout le monde se pourvoit en appel.

Le laxisme a son revers : la facilité avec laquelle une demande est déposée devant le conseil des prud'hommes aboutit obligatoirement à l'encombrement de cette juridiction. Il faut compter entre un an et dix-huit mois pour être jugé. Si l'on tient compte des délais qui existent aussi devant la cour d'appel, la durée de vie d'une procédure prud'homale est alors de deux à trois ans, parfois plus !

Pour le salarié qui est au chômage et qui ne perçoit pas ou plus d'indemnités, la situation est intolérable.

On a, ces derniers temps, beaucoup réformé la législation du travail, il faudrait maintenant réformer la juridiction.

(*) Avocate.

RÉPLIQUE A... BERTRAND LE GENDRE

Une erreur d'appréciation

par RAOUL BÉTEILLE (*)

L'INTÉRESSANT article de Bertrand Le Gendre, « La justice au fond des urnes » (*le Monde* du 1er juillet), contient cette phrase : si M. Mitterrand *« a commis une erreur d'appréciation en graciant Robert Knobelspiess, cela n'est rien à côté de la responsabilité qu'a prise M. Peyrefitte, en 1977, en libérant Thomy Recco, lequel devait commettre ensuite six nouveaux meurtres ».*

Rapprochement inadmissible. La grâce et la libération conditionnelle ont sans doute en commun d'ouvrir les portes de la prison. Mais la grâce est définitive. En outre, elle peut intervenir n'importe quand. Au contraire, la libération conditionnelle — comme son nom l'indique — ne tient pas quitte du temps de peine restant à subir. Elle porte donc en elle la menace d'une réincarcération. En second lieu, elle ne s'autorise pas à contredire de plein fouet la décision du juge : elle est seulement une modalité légale d'exécution de la fin de la peine ; tout détenu peut donc y prétendre dès lors qu'il se conduit bien, *et s'il est arrivé à une certaine proximité* (fixée par la loi) *de la fin de sa peine.*

Le bon plaisir

En d'autres termes, la grâce est une faveur arbitrairement accordée par le président de la République en *tant que successeur de nos anciens* monarques de droit divin. De sorte qu'il l'accorde quand il veut, à qui il veut. Pour libérer définitivement Knobelspiess, lequel avait mené la plaisante campagne que l'on sait contre les Q.S.R., M. Mitterrand n'avait pas à comparer des durées de peine déjà subies. Il n'a eu qu'à se dire : *« Tel est mon bon plaisir. D'autres n'ont pas su attirer mon regard. Tant pis pour eux. »* Au contraire, la libération conditionnelle consiste à appliquer un texte de loi à ceux qui entrent dans une des catégories définies par ce texte. De sorte qu'en libérant Recco sous condition, et après l'expiration d'un délai légal qui ne pouvait pas être inférieur à quinze ans dans le cas *considéré*, M. Peyrefitte, ou plus exactement le directeur des affaires criminelles, a constaté : *« Telle est la loi, qui doit être égale pour tous. Or Recco se conduit en prison aussi convenablement que d'autres. »*

La différence est notable. C'est ce qui explique que la grâce, mesure véritablement providentielle, est toujours signée par le président de la République en personne, qui en prend lui-même la responsabilité, comme l'écrit Bertrand Le Gendre (mais à propos de M. Peyrefitte). Le mécanisme légal et quotidien de la libération conditionnelle, en revanche, n'appelle évidemment pas la signature du ministre de la justice mais, par délégation ou sous-délégation, celle du directeur des affaires criminelles ou d'un sous-directeur.

Les services de la chancellerie ont donc, pour Recco comme pour beaucoup d'autres, appliqué la loi. Je n'étais pas directeur en 1977. Je n'en suis que plus à l'aise : bien sûr, la loi n'interdit pas de refuser la libération conditionnelle à tel ou tel, ou tout au moins de la retarder ; mais enfin, après dix-sept ou dix-huit ans d'incarcération (le curé d'Uruffe, qui a dépassé vingt ans, a battu une sorte de record), comment la refuser durablement à tel ou tel qui se conduit aussi bien qu'un autre, et donne apparemment autant de « gages de réinsertion » qu'un autre, lorsqu'on l'accorde à cet autre ? La loi doit être égale pour tous.

Un délai pour la libération conditionnelle

Pendant que ses services libéraient Recco en 1977, soit après dix-sept ans de détention, M. Peyrefitte mettait en chantier une réforme essentielle : *c'est à son initiative que la loi du 22 novembre 1978 est venue permettre aux jurés des cours d'assises de décider*, en condamnant tel ou tel, *que*, compte tenu de la gravité de ses actes, *sa libération conditionnelle ne pourra pas intervenir avant un certain délai* plus long que le délai minimal légal, et *fixé par eux, jurés*, de manière « incompressible ». C'était la bonne méthode, et démocratique, pour éviter à l'avenir certaines libérations prématurées. Pour ma part, arrivé au ministère en 1979, j'ai voulu que le nouveau texte puisse s'appliquer à un plus grand nombre de cas. Tel était l'objet de l'article 35 de la loi « sécurité et liberté ».

Cette extension législative a été abrogée le 10 juin dernier à la demande de M. Badinter, *en attendant l'abrogation prochaine de la loi du 22 novembre 1978 elle-même*, a-t-il précisé devant le Parlement pour se faire pardonner de ne pas la demander tout de suite. A chaque jour suffit sa peine. Il y a de l'espoir pour les futurs Recco.

(*) Conseiller à la Cour de cassation.

Défense de Robert Badinter

par DANIEL SOULEZ-LARIVIÈRE (*)

DANS cette période de course en sac vers l'excès de langage et l'irresponsabilité, c'est encore une fois la justice qui en prend un coup et le ministre de la justice qui sert de bouc émissaire.

Ce n'est pas parce que deux policiers ont été tragiquement abattus dans l'exercice de leurs fonctions que M. Badinter est un assassin et que toute la politique qu'il mène depuis 1981 est mauvaise. Tout au contraire, cette politique est la seule qui objectivement, que l'on soit de droite ou de gauche, est cohérente et va dans le bon sens dès lors que l'on connaît réellement les problèmes judiciaires.

L'abolition de la peine de mort n'a aucun effet sur la grande criminalité ; tout le monde le sait ; et le nombre de policiers tués en faisant leur devoir est sans rapport avec cette question.

L'abolition de la peine de mort n'a aucun rapport avec la petite et moyenne criminalité ; le fait de l'avoir supprimée était raisonnable, à moins de considérer que donner à la foule quelques têtes chaque année procure une « impression de sécurité », ce qui est peut-être vrai mais relève de la démagogie.

Il n'existe aucun laxisme de la justice ; lorsque Robert Badinter explique que *« la justice française est l'une des plus répressives de l'Europe occidentale »*, il dit vrai ; tous les professionnels le savent.

Lorsque le ministre cherche à réformer le code pénal et casser l'engrenage de la petite délinquance vers la grande en trouvant des peines de substitution, il a raison ; tout le monde sait que la prison a toujours été criminogène.

L'abrogation de la loi « sécurité et liberté » dans ses éléments déraisonnables est une bonne chose ; cette loi avait réuni contre elle, rappelons-le nous, l'unanimité des professionnels voici deux ans et demi ; alors, ayons encore aujourd'hui le courage de nos opinions.

En fait, la justice souffre d'un mal que le public ignore parce que tous les leaders politiques préfèrent manipuler pour leur camp des fantasmes plutôt que du réel.

Le réel, c'est qu'il n'existe guère plus de magistrats maintenant que sous Charles X.

Le réel, c'est que depuis le Premier Empire, jusqu'en 1958, l'Etat a supprimé cent quatre-vingt-seize des trois cent cinquante-neuf tribunaux existant alors, et huit cent quarante-deux juridictions faisant office de justices de paix, sans pouvoir doter les quelques juridictions nouvelles créées récemment de moyens suffisants.

Le réel, c'est que la justice civile et pénale est au bord de la faillite par manque de personnel et de matériel.

Le réel, c'est que les crédits à l'aide judiciaire, au civil et au pénal, sont vingt fois moins importants qu'aux États-Unis et qu'en Allemagne, trente fois moins importants qu'en Grande-Bretagne. Cela signifie que la masse des justiciables n'a pas accès à la justice en France comme dans d'autres pays industrialisés.

Le réel, c'est que, pour pouvoir payer des avocats au prix d'une secrétaire de direction, pour s'occuper de la masse des justiciables pauvres ou moyens, il faudrait 900 millions de francs de crédits, et nous en sommes aujourd'hui à 140, soit presque déjà deux fois plus qu'en 1978, grâce à la politique présente.

Le réel, c'est que la justice française est, dans son organisation actuelle, héritière de plus d'un siècle de misère, et dans l'incapacité de traiter correctement aussi bien les problèmes des riches que les problèmes des pauvres ou que ceux des agents économiques, grands ou petits.

Voilà ce à quoi s'attaque pour la première fois un garde des sceaux avec énergie et compétence.

Voilà les vrais problèmes qui devraient faire réfléchir et parler les hommes politiques responsables plutôt que de jouer au mistigri, en essayant de le glisser dans la main du garde des sceaux, ministre de la justice.

(*) Avocat à la cour.

LU

« LE CONTROLE SOCIAL DU CRIME », DE MAURICE CUSSON

Punissez !

Il y a deux manières de considérer les criminels : comme des irresponsables ou comme des monstres. Dans les deux cas, leur vraie nature est niée. On peut, à l'opposé, les considérer pour ce qu'ils sont : des hommes semblables aux autres, craignant la punition, et sensibles à la réprobation, mais qu'une moindre résistance à la tentation a fait trébucher. Ni ange ni bête : c'est la thèse que développe dans son livre *le Contrôle social du crime* un professeur de criminologie de Montréal, M. Maurice Cusson.

L'auteur se défend d'avoir des recettes à proposer. Mais, à l'heure où les gouvernants s'interrogent sur l'efficacité des sanctions pénales, ce livre leur donne un conseil : punissez ! Pour lui, le crime est d'abord *« un moyen facile de promouvoir ses intérêts et d'assouvir ses passions »*. De là, sa conviction que, si le contrôle social du crime se relâchait, c'en serait fini de la société.

Restaurer l'efficacité de la peine et réhabiliter le criminel comme individu responsable de ses actes apparaissent indispensables à l'auteur. L'originalité du livre tient moins cependant à ces préceptes qu'à la définition que donne M. Cusson du contrôle social. Sorte de « sur-moi » collectif aux pulsions individuelles, il ne se résume pas au quadrillage social, tel qu'on le conçoit généralement, mais repose sur trois piliers : la morale, la sanction et la justice.

M. Cusson ne se veut pas moraliste au sens philosophique du terme, mais sociologue. Il n'existe pas, selon lui, de « sous-culture » criminelle qui aurait sa morale propre et entretiendrait les délinquants dans la conviction de leur bon droit, mais plutôt des environnements psychologiques « pousse-au-crime ».

M. Cusson voit en particulier dans la faiblesse des parents un risque sérieux de chuter. Se référant à certaines recherches, il écrit : *« 91 % des mères de délinquants* [ont] *un style éducatif soit relâché soit erratique. »* Instaurer ou restaurer une morale de la contrainte est donc un impératif, car *« le crime est rare là où il est blâmé »*, et *« il fleurit là où il est vu avec indulgence »*.

Contrairement à une opinion répandue dans *« les cercles universitaires »*, M. Cusson croit que la peine a un effet intimidant et que la *« certitude »* d'être arrêté fait réfléchir les délinquants, comme les font hésiter les condamnations à répétition.

Avec la morale et la peine, la justice est le troisième pilier de la sagesse, selon M. Cusson. C'est cette sagesse qui retient l'individu de s'écarter du droit chemin. Contrairement à une idée elle aussi répandue, le délinquant ne serait pas inaccessible aux valeurs de justice, en raison, en particulier, de la prohibition universelle du meurtre et du vol, démontrée par de nombreuses études. Partageant ces valeurs communes, le criminel n'aurait donc rien d'un être à part.

M. Alain Peyrefitte, qui préface ce livre, y voit un encouragement à la politique qui fut la sienne au ministère de la justice, même s'il l'exprime discrètement. En réalité, le débat politique français, illustré par la querelle Peyrefitte-Badinter, est étranger aux préoccupations de M. Cusson. Ce qu'il critique, c'est une certaine criminologie américaine plus tournée vers le traitement thérapeutique du délinquant que vers la sanction. C'est cet état d'esprit qui est à l'origine de l'institution des peines indéterminées, dans lesquelles M. Badinter lui-même voit une aberration : selon ce système, le condamné reste en prison tant qu'il n'a pas été « rééduqué ».

Pour schématiser les positions de chacun, qui sont en réalité beaucoup plus nuancées, M. Cusson croit à la responsabilité de l'individu, tandis que M. Badinter — et la gauche avec lui — insistent sur la responsabilité de la société. Vieux débat auquel se ramène en définitive ce livre après des détours qui en sont la vraie richesse.

BERTRAND LE GENDRE.

★ Maurice Cusson, *le Contrôle social du crime*. Presses universitaires de France. 342 pages, 180 F. Frédéric Gaussen a rendu compte du précédent livre de M. Cusson, *Délinquants, pourquoi ?* dans *le Monde* daté 20-21 septembre 1981.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde

étranger

AFRIQUE

Le conflit saharien

(Suite de la première page.)

Ce n'est donc pas un hasard s'il a pris sur lui de déplaire à Rabat en recevant à Addis-Abeba, M. Mohamed Abdelaziz, président de la R.A.S.D., et en rédigeant avec ses collègues mauritanien et éthiopien la résolution adoptée par le sommet de l'O.U.A.

La Tunisie, qui bénéficie sur tous les plans de sa réconciliation avec l'Algérie, se sent désormais mieux assurée face aux visées – unitaires ou subversives – de la Libye et plus incline à pousser le Maroc à accepter un compromis avec le Front Polisario pour favoriser la naissance du Grand Maghreb qu'elle n'a cessé d'appeler de ses vœux. Elle sait, au demeurant, comme tous les États intéressés, que le référendum d'autodétermination au Sahara occidental risque fort de ne pas avoir lieu ou de n'avoir aucun sens s'il n'est l'aboutissement de négociations directes entre belligérants.

On ne saurait ignorer, non plus, le colonel Kadhafi qui est prêt à brouiller les cartes pour régler ses comptes. Ainsi n'a-t-il pas pardonné au président Haidalla de n'avoir pas entériné l'union mauritano-libyenne promise à Tripoli au début de 1982 par son premier ministre, M. Bneijara, aujourd'hui en prison. On affirme à Nouakchott que le « guide de la révolution libyenne » a d'ailleurs tenté à deux reprises de persuader l'ancien président Ould Daddah – *« qui a refusé »*, souligne-t-on – de reprendre le pouvoir avec l'aide de Tripoli. C'est pour combattre de telles menées et pour maintenir à la tête du mouvement sahraoui des dirigeants qui lui soient fidèles, que l'Algérie a contrarié les ambitions sahariennes, voire africaines, de son « allié » libyen.

En se rendant récemment à Rabat – où il n'était pas allé depuis 1969, – le colonel Kadhafi souhaitait inquiéter le Front Polisario qui ne l'a pas soutenu jusqu'au bout dans sa querelle pour obtenir la présidence de l'O.U.A. Il voulait aussi montrer à Alger qu'il conserve des atouts dans le jeu maghrébin et qu'il peut, lui aussi, pour défendre ses intérêts, embarrasser des alliés jugés décevants, quitte à pratiquer des politiques apparemment contradictoires mais toutes mises au service de son rêve d'*« États-Unis du Sahara »* : discuter avec Hassan II, inciter les Sahraouis à se montrer intransigeants dans une négociation ou encore les pousser à s'unir à la Mauritanie, voire à prendre le pouvoir à Nouakchott.

Le rôle d'Alger

Dans cette partie d'une rare complexité où tous les fils s'enchevêtrent et les coups bas fréquents, le rôle de l'Algérie demeure cependant déterminant : plus que tout autre État, elle peut aussi bien favoriser la paix que rallumer la guerre : elle vient de le prouver en donnant un feu vert, au moins implicite, à l'attaque de Lemsiyed par le Front Polisario après une accalmie de plus de dix-huit mois. Dans la phase actuelle dont rien ne garantit qu'elle soit la dernière, le Maroc risque d'être pris au piège de la paix, la résolution de l'O.U.A. réduisant sa marge de manœuvre.

Pour rencontrer Hassan II le 26 février dernier, le président Chadli avait toujours posé comme condition que le souverain reconnaisse d'une façon ou d'une autre le Front Polisario. C'est pourquoi, peu après ce tête-à-tête qui semblait s'être déroulé sans condition préalable, Algériens et Sahraouis avaient eu intérêt à faire savoir qu'une *« rencontre secrète »* avait bien eu lieu à Alger entre des dirigeants du Front et une délégation marocaine comprenant MM. Boucetta, ministre marocain des affaires étrangères et chef de l'Istiqlal partisan du Grand Maroc, Driss Basri, ministre de l'intérieur, et Reda Guedira, conseiller du roi.

Ainsi, en obtenant cette satisfaction de principe et en proclamant qu'aucun conflit ne l'opposait au Maroc avec lequel elle normalisait ses relations, l'Algérie laissait face à face Marocains et Sahraouis comme seuls belligérants, situation entérinée par l'O.U.A. Toute négociation supposant des concessions réciproques, qu'a-t-elle donné en échange ? Dans un premier temps, elle a pu faire valoir que depuis la chute de Guelta Zemmour, au sud du Sahara occidental, en octobre 1981, elle avait persuadé le Front Polisario de n'entreprendre aucune attaque d'envergure. Destinée à favoriser un accord négocié, cette accalmie avait aussi pour but de calmer les États-Unis et de limiter l'aide massive qu'ils ont accordée au Maroc après l'utilisation de chars et de fusées soviétiques d'origine libyenne, à Guelta Zemmour.

Sans doute aussi a-t-elle obtenu de la R.A.S.D. qu'elle s'abstienne de participer au sommet de l'O.U.A. en échange de la reconnaissance officielle du Front Polisario comme interlocuteur. Enfin, elle a toujours dit qu'elle s'entremettrait entre les deux négociateurs pour favoriser un compromis, laissant entendre qu'elle s'emploierait à persuader les Saharouis de se montrer « réalistes ». Mais sous peine de trahir les principes qu'ils défendent et de perdre toute crédibilité dans le tiers-monde, les Algériens doivent sauver les apparences et ne peuvent *« poignarder dans le dos »* le Polisario. Ils ne manquent pas, néanmoins, de moyens de pression, l'un d'eux consistant à rappeler les erreurs commises par ses dirigeants à l'instigation de la Libye.

Au cœur de ces critiques figure la proclamation même de la République sahraouie en tant qu'État. Elle a singulièrement gêné la diplomatie algérienne depuis sept ans. En effet, celle-ci avait obtenu du Comité de libération de l'O.U.A., réuni à Maputo, qu'il recommande à l'unanimité la reconnaissance du Front Polisario comme mouvement de libération. Cette recommandation devait être entérinée à une confortable majorité par le conseil des ministres de l'organisation siégeant à Addis-Abeba du 26 au 28 février 1976. Auparavant, l'Espagne avait annoncé qu'elle se retirerait du Sahara occidental à cette date et qu'elle transmettrait l'administration – et non la souveraineté – du territoire au Maroc et à la Mauritanie.

C'est pour combler le *« vide juridique »* découlant de ce départ que les dirigeants sahraouis voulaient proclamer la R.A.S.D. Boumediene leur avait alors dépêché deux émissaires (1) afin de les mettre en garde contre les inconvénients d'un *« gouvernement provisoire »* constitué prématurément et leur demander, en tout cas, de différer leur décision jusqu'à ce que le Front soit reconnu par l'O.U.A. La proclamation de la R.A.S.D. avait bloqué cette procédure – à la grande satisfaction des Marocains qui la redoutaient – et ce n'est que le 22 février 1982 que le *« 51e État »* a été admis au sein de l'O.U.A. dans ces circonstances fort controversées. En privé, les dirigeants algériens ne manquent pas de constater que Hassan II a profité de ce laps de temps pour améliorer son audience internationale et consolider son emprise sur le *« triangle utile »*.

En public, les Algériens défendent unanimement une position fondée sur des principes. En privé, toutefois, les responsables se divisent en deux tendances. Les tenants de la première estiment que le roi n'a d'autre solution que d'en finir avec ce conflit et de favoriser la coopération maghrébine pour sauver son trône en rétablissant une situation économique et financière devenue insupportable au fil des ans. Ils rappellent que l'Arabie Saoudite, principal bailleur de fonds du royaume, dispose de moins de liquidités, et soulignent qu'ils persuaderont le Front Polisario de consentir à Rabat des avantages appréciables dans les domaines des phosphates et de la pêche.

L'Algérie, quant à elle, mettrait dans la corbeille le gazoduc de l'Ouest : au lieu de la relier directement à l'Espagne par la Méditerranée – solution onéreuse qui a la faveur de la firme américaine Bechtel chargée des études que dirigeait naguère le secrétaire d'Etat américain M. Shultz – le conduit passerait par le Maroc qui bénéficierait, tout comme la Tunisie, grâce au gazoduc de l'Est, de redevances en devises et de gaz à un tarif avantageux. Les Mafrocains pourraient également être associés à l'exploitation du fer de Gara Djebilet, dans le sud algérien, et à d'autres projets.

Les tenants de la seconde tendance estiment toutefois que ces avantages risquent d'être lointains et que le roi a besoin de résultats concrets immédiats pour lâcher du lest. Hassan II ayant déclaré le 26 février : *« laissez-moi le drapeau et le timbre et tout le reste négociable »*, ils imaginent une solution de type Sud-Soudan qui avait permis aux Anya-Nya d'obtenir une large autonomie et de conserver leur propre armée. Un accord du même genre pourrait même, ajoutent-ils, reconnaître aux Sahraouis *« le droit à la sécession »*. Toutefois, à l'heure où le président Nemeiry remet en cause les avantages accordés aux Anya-Nya, on voit mal les Sahraouis se laisser tenter par une telle solution. Cette dernière supposerait, en outre, des négociations directes et Hassan II vient de dire qu'il n'en voulait pas. On peut enfin se demander quel profit réel l'Algérie tirerait d'un tel arrangement, à moins qu'il ne s'agisse d'une manœuvre tactique destinée à appâter les Marocains. Pourtant, le seul fait que des responsables algériens aient pu imaginer un tel compromis est, en soi, un élément nouveau.

Au Maroc aussi, derrière une unanimité de façade, les positions sont moins figées qu'il n'y paraît. Certes, les chefs des partis politiques défendent toujours aussi vigoureusement la politique du tout ou rien. Mais la population est lasse de subir l'austérité pour *« quelques arpents de sable »* et la plupart des hommes d'affaires déplorent que les millions *« engloutis dans ce désert »* n'aient pas été investis dans *« le Maroc utile »*. Enfin, quelques hommes politiques qui tiennent à garder l'anonymat se demandent s'il n'est pas temps, le roi ayant refait l'unité autour de sa personne, d'aménager une solution de repli pour assurer la pérennité du trône. Mais quelle serait alors l'attitude de l'armée ? N'accepterait-elle pas, en dernier recours, un partage qui conserverait au Maroc le « triangle utile » à l'exploitation duquel pourrait être associée une R.A.S.D. installée sur le reste du territoire ?

Six semaines après le sommet de l'O.U.A., la situation semble à nouveau gelée entre l'Algérie et le Maroc, tandis que le Front Polisario prend l'Afrique à témoin de sa bonne volonté et des tergiversations de Rabat. *« Il ne reste à l'O.U.A. qu'à tirer les conclusions qui s'imposent. Ou bien elle se résigne ou bien elle assume ses responsabilités et considère le Maroc comme rebelle à ses résolutions »*, a déclaré M. Ibrahim Hakim, « ministre » sahraoui des affaires étrangères. Désormais l'espoir de sortir de l'impasse repose sur le comité de mise en œuvre qui peut et doit *« prendre avec la participation des Nations unies toutes les mesures nécessaires afin d'assurer l'exécution correcte »* de la résolution votée à Addis-Abeba. Le casse-tête saharien est loin d'être terminé.

PAUL BALTA.

(1) Il s'agit du colonel Slimane Hoffman et de M. Hadj Yalla, actuel ministre de l'intérieur.

● *M. Fadel Ismaïl*, représentant du Front Polisario à Paris, a déclaré, dans un communiqué publié mercredi 20 juillet, que *« pour la première fois, des hélicoptères Gazelle, équipés de missiles antichar Hot et une partie des trois cents blindés VAB livrés récemment (en avril) par la France au Maroc, ont fait leur apparition lors des combats de Lemsiyed »*. M. Ismaïl s'étonne que la France *« conforte le roi dans son intransigeance... en mettant généreusement à sa disposition experts, armes et munitions »*.

Tchad

Trente soldats gouvernementaux auraient été exécutés par les rebelles près d'Abéché

De notre envoyé spécial

N'Djamena. – Les forces gouvernementales ont découvert près d'Abéché, dans l'est du pays, un charnier vieux d'une dizaine de jours et contenant une trentaine de cadavres, a annoncé jeudi 21 juillet, le ministre de l'information, M. Soumaïla. Trois corps ont été identifiés : il s'agirait du lieutenant Bira et des sous-lieutenants Nguetigongar et Daïgalao, des officiers sudistes ralliés à M. Hissène Habré et qui se trouvaient à Abéché lors de l'éphémère occupation de la ville par les rebelles de l'ancien président Goukouni Oueddeï, les 10 et 11 juillet.

Selon le ministre de l'information, les rebelles, employant des *« méthodes barbares »* et *« ne respectant pas les lois de la guerre »*, ont *« froidement exécuté »* une trentaine d'hommes, parmi lesquels une majorité d'officiers et de sous-officiers originaires du Sud. M. Soumaïla rend directement responsables de cette atrocité les Libyens qui accompagneraient les troupes de M. Goukouni Oueddeï. Ce dernier point est très contestable dans la mesure où le président Habré a lui-même indiqué n'avoir aperçu en tout et pour tout que *« quatre Libyens »* à Abéché.

Aucun journaliste occidental n'avait encore pu se rendre ce vendredi à l'emplacement du charnier, situé à 30 kilomètres à l'est d'Abéché, sur la route du Soudan. Deux témoignages indépendants recueillis à N'Djamena semblent confirmer cependant que les rebelles aient procédé à cette exécution collective. Le scénario aurait été le suivant : au moment de fuir vers l'est, devant la contre-offensive des forces gouvernementales, les soldats de M. Goukouni auraient emmené une trentaine de prisonniers avec eux. A quelque distance de la ville, ils les auraient fait descendre de camion et fusillés.

Dès la reprise d'Abéché, un rescapé avait fait le récit d'un autre massacre qui avait eu lieu, cette fois, à l'ouest de la ville, et au cours duquel sept autres officiers et sous-officiers, auxquels les rebelles avaient demandé de sortir du rang, ont été exécutés en brousse (*le Monde* du 15 juillet).

On remarque que, dans les deux cas, les fusillés sont majoritairement sudistes, ce qui n'est pas à l'honneur des officiers nordistes qui forment le noyau dur de l'armée de M. Hissène Habré. Il est très vraisemblable en effet que, en évacuant Abéché, le vendredi 8 juillet, les nordistes aient abandonné à leur sort – sans véhicules de transport – les sudistes, qui se sont retrouvés ainsi entre les mains des troupes de M. Goukouni Oueddeï.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Maroc

● *Le tribunal de première instance de Rabat* a annulé mercredi 20 juillet l'élection de vingt-deux des trente-neuf membres d'un des conseils municipaux de la capitale marocaine, élu en juin.

Le tribunal, dont la décision peut être contestée en appel, a jugé que certains bureaux de vote avaient été irrégulièrement constitués.

L'annulation vise l'élection de onze membres de l'Union socialiste des forces populaires (U.S.F.P.), le principal parti d'opposition, et celle de candidats de deux formations de la coalition gouvernementale, l'Union constitutionnelle et l'Istiqlal. – *(Reuter.)*

Tunisie

Fondé en 1881

LE LYCÉE CARNOT PASSE SOUS TUTELLE TUNISIENNE

(De notre correspondant.)

Tunis. – Fondé en 1881, avant le Protectorat français, par les Pères blancs, le lycée Carnot de Tunis passera sous tutelle tunisienne à partir de la rentrée de septembre et deviendra le lycée Bourguiba. Les documents relatifs au transfert du plus ancien établissement d'enseignement français de Tunisie, dont les modalités avaient été mises au point lors de la visite à Tunis, en janvier, de M. Christian Nucci, ministre délégué à la coopération et au développement, ont été signés récemment par l'ambassadeur de France, M. Gilbert Peyrol, et les autorités tunisiennes.

Établissement pilote à vocation biculturelle, au fonctionnement duquel participera la France, le lycée Bourguiba sera plus particulièrement destiné à préparer des jeunes Tunisiens, sélectionnés parmi les meilleurs, aux concours d'entrée aux grandes écoles françaises. Priorité sera donnée à l'enseignement scientifique, mais une section littéraire est également prévue. Pour la première rentrée, six classes équivalentes à la sixième fonctionneront avec cent quatre vingts élèves. Cinq professeurs français y enseigneront aux côtés de maîtres tunisiens. A la rentrée de 1984, aux classes de sixième viendront s'ajouter celles de cinquième et de quatrième, et le nombre d'enseignants français passera à dix. En 1987, le lycée aura étendu son cycle jusqu'aux classes de terminale, avec la participation d'une quarantaine d'enseignants français.

La transformation du lycée Carnot a nécessité l'intégration de quelque cinq cents élèves français, tunisiens et étrangers qui le fréquentaient encore cette année au sein d'un autre établissement de mission culturelle française dans la capitale, à Mutuelleville, et dont les locaux ont été agrandis.

MICHEL DEURÉ.

EUROPE

Espagne

M. Felipe Gonzalez relance le dialogue avec le gouvernement autonome basque

De notre correspondant

Madrid. – Le président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, a longuement reçu le jeudi 21 juillet, au palais de la Moncloa, à Madrid, le chef du gouvernement autonome basque, M. Carlos Garaikoetxea. Les deux hommes, qui se rencontraient pour la première fois dans l'exercice de leurs responsabilités, ont cherché à mettre un terme à la détérioration constante des relations entre les administrations de Madrid et de Vitoria.

« L'autonomie basque traverse sa phase la plus difficile depuis le début de la transition vers la démocratie », affirmait il y a quelques jours M. Garaikoetxea. L'arrivée du P.S.O.E. (parti socialiste ouvrier espagnol) au pouvoir à Madrid, en décembre dernier, avait pourtant suscité un grand espoir au pays basque. La gauche ne semblait-elle pas davantage en mesure d'assurer la pacification de cette région tourmentée et de mener à son terme la politique de transfert d'attributions aux différentes administrations régionales ? Sept mois plus tard, rien ne va plus entre les socialistes et les nationalistes – tant les modérés du P.N.V. (parti nationaliste basque), qui contrôlent le gouvernement de Vitoria, que les radicaux de la coalition Herri Batasuna, proches de l'E.T.A. militaire.

La liste des récriminations est longue des deux côtés. Le P.N.V. reproche aux socialistes d'avoir pratiquement paralysé le transfert d'attributions au Pays basque, prévu par le « statut de Guernica », approuvé par référendum en 1979, et qui est censé parvenir à son terme cette année (1). Des chapitres importants n'ont encore fait l'objet d'aucun accord, comme la sécurité sociale, l'emploi ou la politique universitaire. Les désaccords techniques recouvrent souvent des divergences de fond, comme dans le domaine de la sécurité sociale, où le P.N.V. demande la constitution d'une caisse particulière pour le Pays basque – ce qui, aux yeux du P.S.O.E., rompt le principe de solidarité entre régions en matière de prestations sociales.

Le P.N.V. critique également la présentation par le gouvernement d'une série de projets de loi organique qui, en définissant de manière exhaustive les prérogatives de l'administration centrale dans de nombreux domaines (éducation notamment) réduisent d'autant celles qui pourront être octroyées aux régions. Selon le P.N.V., qui considère que les *« nationalités historiques »* (Pays basque, Catalogne, Galice) ont droit à une autonomie plus large que les autres régions (ce que contestent les socialistes), on assiste à un véritable *« nivellement par le bas »*, des prérogatives des différentes administrations régionales.

Les griefs ne sont pas moins nombreux de la part du P.S.O.E. Ce dernier accuse en particulier le P.N.V. de maintenir une attitude ambiguë face à la violence de l'E.T.A. militaire, qui n'a pas cessé depuis l'arrivée des socialistes au pouvoir : le gouvernement de Vitoria sait utiliser l'aiguillon du terrorisme pour obtenir davantage de concessions de l'administration centrale, affirme-t-on à Madrid.

Selon les socialistes, le P.N.V. aurait refusé plusieurs transferts d'attributions partielles en exigeant d'abord un accord global. Il s'agirait pour les nationalistes de maintenir une *« stratégie de la tension »* à l'approche des élections régionales qui auront lieu au Pays basque au printemps prochain, et qui prendront une fois de plus l'aspect d'un duel P.N.V.-P.S.O.E. Soumis à une surenchère de la part d'Herri Batasuna, qui entend récupérer l'électorat nationaliste déçu par l'attitude du gouvernement socialiste, le P.N.V. se doit de montrer qu'il sait lui aussi être inflexible à l'égard de Madrid.

Sur le plan national, le gouvernement socialiste, qui dispose d'une solide majorité au Parlement, peut être tenté de jouer la fermeté à l'égard des nationalistes, alors que son prédécesseur centriste devait rallier des « voix régionales » afin de gouverner.

Pourtant, une solution définitive du problème basque, indispensable pour consolider la démocratie en Espagne, passe par un accord entre les deux forces majoritaires dans la région (aux législatives d'octobre, au Pays basque le P.N.V. avait obtenu 32 % des voix et le P.S.O.E. 29 %). Bien des préventions devront, pour cela, être surmontée entre socialistes et nationalistes, prompts aujourd'hui à se qualifier respectivement de *« jacobins intransigeants »* et d' *« indépendantistes inavoués »*.

THIERRY MALINIAK

(1) C'est à Guernica, cité historique de la Biscaye, où Ferdinand d'Aragon et Isabelle la Catholique avaient juré de respecté les libertés des Basques, que le gouvernement centriste de Madrid avait, en 1979, signé un « statut » marquant le point de départ du renouveau de l'autonomie de la région.

Italie

Le cabinet Craxi est assuré d'une majorité de cinq partis

De notre correspondant

Rome. – Le président de la République, M. Sandro Pertini, a chargé, dans la soirée du jeudi 21 juillet, le secrétaire général du P.S.I., M. Bettino Craxi, de former le premier gouvernement de la neuvième législature. Celui-ci commence ce vendredi ses consultations afin de s'assurer une majorité et d'élaborer la liste des membres de son cabinet. M. Craxi, à la sortie de son entretien avec le président de la République, a souligné qu'il s'emploierait à reconstituer l'ancienne majorité de centre gauche à cinq et qu'il examinerait *« la signification et la nature des oppositions qui se sont déjà manifestées »*, c'est-à-dire en particulier celle des communistes.

Habituée à des crises gouvernementales qui s'étirent en longueur et à des formations de cabinet qui prennent des semaines – qu'on se souvienne du premier gouvernement de la législature précédente, – l'opinion publique italienne est quelque peu surprise par la rapidité et la facilité avec lesquelles s'est opéré ce choix. Certes, le président de la République n'aime pas que les crises s'éternisent et souhaite raccourcir le temps : cette fois, il n'a même pas demandé vingt-quatre heures de réflexion avant de prendre sa décision. Il reste que l'« évidence » avec laquelle s'est imposée la désignation de M. Craxi a de quoi surprendre.

Il s'est écoulé quatre ans depuis que M. Craxi a obtenu, en juillet 1979, un mandat analogue de la part du président de la République. Le P.C.I. avait alors reconnu qu'il s'agissait d'une nouveauté de grande importance : c'était, en effet, la première fois depuis la chute du fascisme qu'un socialiste était appelé à la présidence du conseil. Mais la démocratie chrétienne grinçait des dents et, quinze jours plus tard, M. Craxi devait déclarer forfait. Cette fois, il a assurément de meilleures cartes en main, en raison de l'affaiblissement de la D.C., qui n'est plus en position de s'opposer à un cabinet socialiste, mais y voit, au contraire, un moyen d'éviter un basculement du P.S.I. du côté des communistes.

Lors de leurs entretiens avec le chef de l'Etat, les communistes ont réaffirmé leur opposition à une reconstitution de la majorité à cinq (démocratie chrétienne, socialistes, républicains, libéraux et sociaux-démocrates) qu'ils estiment avoir failli. Ils ont fait valoir, en revanche, que les résultats des dernières élections autorisent la formation d'un gouvernement rejetant la démocratie chrétienne dans l'opposition. M. De Mita, pour sa part, a proposé au président de la République, sans trop y croire, les noms de trois démocrates-chrétiens (MM. Andreotti, Fanfani et Rognoni), mais il l'a surtout assuré de sa « disponibilité » à une désignation de M. Craxi. Les petits partis laïcs ont fait de même, le P.S.D. allant plus loin en proposant M. Craxi.

Une « disponibilité » des partis de l'ancienne majorité à la formation d'un cabinet Craxi semble aller de soi. Et pourtant, au regard de leurs résultats électoraux médiocres par rapport à ce qu'ils attendaient, les socialistes n'ont aucune prérogative à faire valoir pour revendiquer la présidence du conseil. Elle leur arrive cependant sur « un plateau d'argent » parce que personne n'est en mesure de l'exiger et parce que, compte tenu des difficultés, personne ne la veut vraiment pour l'instant.

PHILIPPE PONS.

● *La semaine de manifestation pacifique* a commencé mardi 19 juillet devant la future base d'euromissiles à Comiso (Sicile). Environ trois cents manifestants italiens et étrangers, auxquels s'étaient joints des députés du parti communiste et de l'extrême gauche, ont, pendant plusieurs heures, bloqué les entrées de l'ancien aéroport militaire sur lequel sont en cours les travaux, donnant lieu à des accrochages avec les forces de l'ordre. – *(Corresp.)*

LA FIN DE L'ETAT DE SIEGE EN POLOGNE

Le général Jaruzelski : « L'anarchie ne reviendra plus »

A Varsovie, le général Jaruzelski, en concluant la session de la Diète, a estimé que les *« cinq cent quatre-vingt-cinq jours difficiles »* de l'état de guerre avaient permis la création *« des conditions nécessaires à une renaissance »*. Il a affirmé que *« l'anarchie ne reviendrait plus en Pologne »* et que toute *« activité contre l'Etat serait punie aussi sévèrement que pendant l'instauration de la loi martiale »*. Il a ajouté : *« Ce fut une période orageuse. Il y a trop de haine dans les regards. Il est temps de se serrer les mains. Cela ira mieux demain qu'aujourd'hui. L'espoir revient en Pologne. »*

Dans la partie de son discours consacrée aux relations internationales, il a affirmé que *« les ultimatums de l'étranger, adressés à la Pologne presque chaque semaine, ne sauraient influencer son gouvernement »*. Après avoir reproché aux Etats-Unis d'*« avoir pris la tête de la campagne antipolonaise »* et constaté que les relations entre les deux pays n'ont jamais été *« aussi mauvaises »*, le chef de la junte s'est dit prêt à les *« normaliser »* sur des bases d'égalité, d'intérêts mutuels et de respect des accords.

La loi *« sur les règlements juridiques particuliers en temps de crise socio-économique »*, qui se substitue jusqu'au 31 décembre 1985 à la législation de l'état de guerre, n'a pas été adoptée à l'unanimité. Trois députés sans parti, connus pour leur indépendance d'esprit, se sont abstenus : MM. Romuald Bukowski, un sculpteur de Gdynia, Karol Malcuzynski, un ancien journaliste, et Ryszard Reiff, ancien président du groupe catholique Pax limogé de cette présidence au lendemain de la proclamation de l'état de guerre.

POUR LEVER LES SANCTIONS ÉCONOMIQUES

Le président Reagan attendra la libération des prisonniers politiques

Après l'annonce officielle de la levée de l'état de guerre en Pologne, le président Reagan a déclaré qu'un *« changement superficiel »* ne serait sans doute pas suffisant pour conduire à une levée des sanctions économiques américaines à l'encontre de ce pays. Les sanctions ne pourraient être levées, a-t-il précisé, que si, entre autres, les détenus politiques étaient libérés et les syndicats à nouveau autorisés. *« Nous allons juger sur les faits plutôt que sur les paroles »*, a-t-il ajouté.

● *A Londres*, cinq cents hommes politiques, syndicalistes, artistes et intellectuels britanniques ont lancé jeudi à la Chambre des communes un appel au général Jaruzelski en faveur de la libération des sept dirigeants de Solidarité et des cinq membres du KOR (Comité d'autodéfense sociale, qui avait prononcé sa propre dissolution en septembre 1981), incarcérés depuis quatorze mois et en instance de jugement. Cet appel, soutenu par le parti travailliste, l'alliance libérale-social-démocrate et divers pacifistes, estime que ces hommes devraient bénéficier, eux aussi, de la nouvelle loi d'amnistie, car leur condamnation *« porterait un coup majeur à tout processus international d'apaisement et de réconciliation »*.

● *A Moscou*, où l'agence Tass a annoncé sans commentaire la levée de l'état de guerre, les dirigeants soviétiques ont publié le message adressé à MM. Jablonski et Jaruzelski à l'occasion de la fête nationale. Ils s'y félicitent du *« développement multiforme des relations soviéto-polonaises »*. Ils rappellent que pour les deux pays, l'*« alliance politico-défensive multilatérale »* du pacte de Varsovie joue *« un rôle déterminant dans la garantie de leur sécurité »*. Enfin, ils affirment que *« la communauté de buts »* des deux partis communistes a apporté *« des résultats tangibles dans l'économie, la culture et d'autres domaines de la vie sociale »* des deux pays.

Des mesures qui n'ouvrent pas la voie à un compromis

(Suite de la première page.)

La normalisation à laquelle on assiste est un retour à la norme institutionnelle d'un pays communiste mais dans une situation politique en tout contraire à celle d'un régime totalitaire.

On pourrait donc penser qu'on en reviendrait, comme sous M. Gierek, à une coexistence relativement pacifique entre le pouvoir et l'opposition, à cette différence fondamentale près que l'opposition n'est plus marginale mais reconnue par le pays entier. Ce n'est en fait nullement le cas, car les autorités ne sont pas disposées à tolérer quoi que ce soit qu'elles soient à même d'empêcher. A l'état de guerre a immédiatement été substituée jeudi une *« loi sur les règlements juridiques particuliers en temps de crise socio-économique »* applicable jusqu'au 31 décembre 1985.

Cette loi élargit encore le pouvoir discrétionnaire de l'exécutif sur le sort des salariés contestataires et le fonctionnement de l'autogestion dans les entreprises et les universités. Elle autorise également le gouvernement à dissoudre une direction régulièrement élue d'une association légale – mesure dont l'Union des écrivains pourrait bien être bientôt la première victime. Les officiers placés à des postes de responsabilité dans les appareils de l'État, du parti et de l'économie, resteront en place. Un amendement à la Constitution y a introduit la notion d'*« état d'exception »* (d'un maniement plus aisé que l'instauration de l'état de guerre) et, pour qu'aucune ambiguïté ne subsiste le général Jaruzelski a déclaré jeudi devant la Diète : *« Toute tentative d'activité anti-État sera réprimée avec la même sévérité que pendant l'état de siège. Il ne doit pas y avoir illusion à ce sujet. »*

On peut le croire sur parole : il ne s'agit pas là de mots, mais cela ne signifie pas pour autant que, concrètement, rien ne serait changé dans le paysage politique. Amorcé en décembre dernier avec la *« suspension »* de l'état de guerre, le retour du régime à la vie civile est devenu bien réel avec la dissolution du conseil militaire de salut national (WRON) et l'annonce par le général Jaruzelski de sa démission, d'ici à la fin de l'année, du poste de ministre de la défense. Le premier secrétaire premier ministre ne sera ainsi plus ni président d'une junte militaire ni même chef d'une armée qui va, a-t-il annoncé, *« passer en deuxième ligne »*.

Cela implique deux choses : premièrement, que le numéro un polonais et son équipe estiment avoir redonné, sous leur férule, une cohésion suffisante à l'appareil dirigeant du parti pour pouvoir désormais exercer leur autorité sans bouclier militaire ; deuxièmement, que l'on devrait voir se développer dans les mois à venir une tentative de redonner vie au POUP, mis entre parenthèses par l'état de guerre et le poids des commissaires militaires, et sans lequel le régime demeure privé de tout instrument et de tout relais politique.

Réanimer le parti anémié

Il est peu probable que cette réanimation d'un organisme totalement anémié puisse être mené à bien, mais, là comme ailleurs, le pouvoir compte sur le temps, qui est, en effet, son seul allié. Du strict point de vue de l'efficacité de la répression, l'état de guerre n'était plus indispensable dès la quatrième semaine suivant son instauration dans la mesure où l'organisation de Solidarité était alors d'ores et déjà brisée. S'il a été si longtemps maintenu, c'est qu'il fallait convaincre la population qu'il avait marqué un retour en arrière définitif et ne serait suivi d'aucune ouverture. Le calcul était bon. Longtemps pleins d'illusions, les Polonais savent au bout de ces dix-neuf mois que les accords de Gdansk sont, pour leurs gouvernants, bel et bien enterrés.

Vis-à-vis de la population, l'étape d'aujourd'hui répond donc à un double objectif. Achever, d'une part, de démontrer en levant l'état de guerre sans faire l'ombre d'un pas vers un compromis politique, que le pouvoir, même conforté, n'entend que restaurer son système de domination dans sa plénitude, et qu'il n'y aurait en conséquence pas d'alternative au renoncement. Il faut faciliter d'autre part ce renoncement puis les ralliements en faisant du retour aux normes institutionnelles du communisme une concession et en décrétant surtout une amnistie qui, pour laisser en prison nombre d'hommes et les plus influents, n'en constitue pas moins un geste. Autre avantage de cette *« libéralisation »* : on espère ainsi obtenir la levée des sanctions économiques décrétées par les pays occidentaux après le 13 décembre.

Désarmés par le chantage à l'intervention soviétique qu'avait constitué l'instauration de l'état de guerre, les Polonais sont confrontés depuis – parce qu'il n'est pas, hormis le bain de sang, d'autres moyens d'essayer de les réduire – à une patiente stratégie d'érosion de leur détermination dont un important moment vient de se jouer.

Les années à venir – et non pas les mois – diront si la géographie et le temps auront avoir suffi à changer un peuple qui n'a pas cessé de lutter depuis trente-six ans et auquel un pape follement acclamé est venu, il y a un mois, dire, une semaine durant, que la *« volonté de vaincre »* était le *« devoir »* de l'homme ; qu'il fallait *« veiller »* ; que le droit à s'organiser en syndicat était un *« droit inné »* ; qu'il *« confirmait »*, lui, le pape, les idéaux de Solidarité, et que la *« victoire »* était au bout de la *« fidélité »*.

Au bout de cette *« fidélité »* qui demeure le premier facteur politique d'un pays où personne ne parvient, contrairement à tant d'éditorialistes occidentaux, à lire dans les homélies de Jean-Paul II un *De profundis* pour Solidarité ni à penser que, si le pape a reçu M. Walesa, c'était pour mieux l'écarter de la scène politique.

BERNARD GUETTA.

PARIS APPELLE VARSOVIE A « PRENDRE EN COMPTE TOUTES LES ASPIRATIONS DE LA POPULATION »

Le porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré vendredi 22 juillet en fin de matinée, à propos des mesures prises à Varsovie : *« Le gouvernement français accueille avec satisfaction l'annonce de la libération de certains prisonniers politiques polonais. Il se réserve d'apprécier cette mesure en fonction de son étendue réelle. Pour le reste, il constate que la levée de l'état de siège s'accompagne de l'adoption de nouvelles dispositions juridiques coercitives.*

» Solidaire du peuple polonais, la France appelle les autorités de Varsovie à une politique de réconciliation nationale qui prenne en compte toutes les aspirations de la population. »

Pour sa part, pour M. Claude Cheysson il faut encore *« un moment de réflexion »* pour savoir si *« la légère amélioration par rapport à la situation qui prévaut depuis le 13 décembre 1981 »* devait être prise en compte *« dans l'examen des dispositions prises* [par la France] *pour dénoncer les excès qui ont été commis »* depuis l'instauration de la loi martiale. De l'avis du ministre français des relations extérieures, on reviendra en Pologne *« à peu près à la situation des années 79-80 »*, ce qui est *« incomparable avec que l'on avait pu espérer et même ce qui avait été obtenu à partir d'août 1980 »*.

Union soviétique

● LES SEPT MEMBRES DE L'ORGANISATION ÉCOLOGISTE GREENPEACE – six Américains et un Canadien – arrêtés le lundi 18 juillet par les autorités soviétiques, à Lorino (Sibérie-Orientale), pourraient être remis dans les prochains jours à leurs gouvernements respectifs, a-t-on appris de sources diplomatiques occidentales à Moscou. L'agence Tass a confirmé cette *« bonne volonté »* du gouvernement soviétique jeudi 21 juillet dans la soirée. – *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

Brésil

LA « GRÈVE GÉNÉRALE » DU 21 JUILLET A SURTOUT AFFECTÉ SAO-PAULO

La grève générale décrétée par les syndicats brésiliens pour le jeudi 21 juillet n'a connu un certain succès qu'à Sao-Paulo. Encore n'a-t'elle affecté que les entreprises industrielles, et très peu le secteur tertiaire, alors que l'ordre initial d'arrêt de travail était parti des organisations d'employés.

Selon M. Joaquim Santos de Andrade, président du syndicat des métallurgistes de la banlieue industrielle de Sao-Paulo, 90 % des activités auraient cessé dans la grande métropole. En revanche, le ministre du travail, M. Murillo Macedo, a estimé que, pour une grève annoncée comme « générale », l'échec était retentissant.

De fait, en dehors de Sao-Paulo, la grande cité méridionale de Porto-Alegre semble avoir été le seul autre lieu où le mouvement ait eu quelque ampleur.

En revanche, des marches de protestation ont été organisées en plusieurs points du pays.

Ces manifestations ont donné lieu à des arrestations : environ quatre cents à Sao-Paulo et ailleurs.

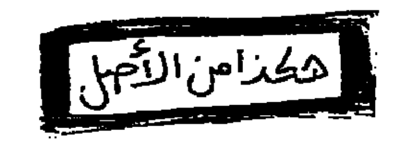
La situation en Amérique centrale semble diviser l'Internationale socialiste

Diverses déclarations contradictoires semblent prouver l'existence d'un malaise au sein de l'Internationale socialiste au sujet de l'Amérique centrale. La situation actuelle de cette région avait été évoquée au cours d'un dîner qui réunissait à Madrid au début du mois de juillet, et en l'absence de représentants français (*le Monde* du 12 juillet), quatre membres de cette organisation, dont MM. Felipe Gonzalez et Willy Brandt.

La parution dans l'*International Herald Tribune* du lundi 18 juillet d'un article faisant état d'une lettre d'avertissement adressée à cette occasion par l'Internationale socialiste au gouvernement sandiniste a entraîné la réaction de M. Jacques Huntzinger, chargé des relations internationales au parti socialiste. *« Il semble bien,* a-t-il déclaré jeudi 21 juillet au cours d'une conférence de presse, *qu'il n'y ait pas eu de lettre envoyée au gouvernement de Managua. Si cette lettre existait, le parti socialiste ne s'y reconnaîtrait pas. »*

Un communiqué de la présidence espagnole a cependant confirmé, jeudi, l'existence d'une lettre, et précisé que celle-ci avait été signée par les quatre membres de l'Internationale socialiste présents à Madrid. Cela infirmerait l'hypothèse d'un simple message privé de M. Gonzalez au gouvernement sandiniste. *« Nous nous étonnerions d'un tel procédé »*, a déclaré M. Huntzinger. On remarque que le parti socialiste a attendu trois jours avant de répondre à l'article de l'*International Herald Tribune*.

M. Huntzinger a, d'autre part, affirmé le soutien du parti socialiste aux récentes propositions du groupe de Contadora, tout en restant très sceptique sur leur réelle efficacité. *« Ni le Nicaragua ni les États-Unis ne sont décidés à mettre en œuvre les principes définis par le groupe de Contadora,* a-t-il déclaré. *Nous condamnons le plan de destabilisation délibérément orchestré par Washington. Mais nous estimons que le Nicaragua pourrait faire un geste en faveur d'une réduction de la tension dans la région, notamment en matière d'acheminement d'armes. » « Nous comprenons que le régime de Managua ne plaise pas à tout le monde,* a-t-il ajouté, *mais on ne peut avoir de position différente sur l'Afghanistan et sur le Nicaragua. »*



PROCHE-ORIENT

Liban

M. Gemayel affirme que son pays « ripostera » si les bombardements syriens continuent

Tandis que les tirs d'artillerie, de provenance syrienne ou druze, sur des agglomérations chrétiennes de la périphérie de Beyrouth, se poursuivaient. Le président Amine Gemayel a déclaré, jeudi 21 juillet, à Washington, où il est en visite officielle, que le Liban riposterait si la Syrie continuait à bombarder Beyrouth et ne retirait pas ses troupes du territoire libanais. « *J'ignore quand la Syrie cessera de commettre de tels actes terroristes. Mais je sais une chose, si elle n'arrête pas, qu'il s'agisse de bombardements ou d'autre chose, les bombes retomberont sur Damas* », a-t-il dit.

Si les négociations sur le retrait des quarante mille soldats syriens du Liban échouent, « *nous n'hésiterons pas à prendre entretemps toutes les mesures adéquates pour protéger notre peuple et l'intégrité de notre pays* », a ajouté le chef de l'État. Le Liban est « *prêt à patienter* » dans ces négociations. Mais il est « *franchement stupéfait par le refus de la Syrie de rappeler ses troupes* », a-t-il poursuivi. Tous les secteurs dangereux évacués par l'armée israélienne seront occupés par l'armée libanaise. Celle-ci se chargera elle-même des « *secteurs chauds* », sans l'aide de la Force multinationale de sécurité, mais avec son soutien moral, a dit M. Gemayel.

Un éventuel déploiement de troupes françaises dans la montagne libanaise du Chouf suppose au préalable une demande du président Amine Gemayel, une concertation des pays composant la Force multinationales (outre la France : les Etats-Unis, l'Italie et le Royaume-Uni) et l'accord des druzes et des chrétiens en guerre larvée dans cette région, a indiqué de son côté jeudi 21 juillet, le ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson. Le ministre était interrogé, lors d'un entretien accordé à R.T.L., sur la possibilité d'un tel déploiement après la décision israélienne de retirer ses forces de cette région (*le Monde* du 21 juillet).

« *La France*, a notamment déclaré M. Cheysson, *est prête a examiner les besoins du président Amine Gemayel, conjointement avec ses partenaires de la Force multinationale. S'il y a une demande du gouvernement libanais, un vrai besoin, et si enfin les éléments libanais – druzes et phalangistes – dans la région sont d'accord* ». « *Nous n'allons pas étendre le mandat de la Force multinationale pour faire la guerre, mais pour permettre à l'armée libanaise de ramener la paix* », a-t-il ajouté, précisant que la France soutenait M. Gemayel parce qu'il « *représente la chance de l'unité, de la souveraineté et de l'indépendance du Liban arabe* ».

A Beyrouth, M. David Dodge, citoyen américain, qui avait été enlevé il y a un ans alors qu'il exerçait les fonctions de président *ad interim* de l'université américaine de Beyrouth, a été libéré récemment, a-t-on annoncé jeudi. M. Dodge, examiné par un médecin américain après sa libération, a été jugé en excellente santé. A Washington, la Maison Blanche a exprimé sa gratitude à la Syrie pour « *ses efforts humanitaires* » en faveur de la libération de M. Dodge.

A Tripoli, M. Abou Jihad, commandant en chef adjoint des forces palestiniennes loyalistes, a destitué et remplacé, jeudi 21 juillet, les deux chefs militaires du Fatah, dont la nomination avait déclenché en mai un mouvement de dissidence au sein de l'organisation. Le commandant Abboud a été désigné comme commandant en chef des forces de l'unité El-Qastal déployée au Nord-Liban, en remplacement de M. Hajj Ismaïl, et le commandant Alaeddine. Hussein remplacera M. Abou Ajem à la tête de la brigade El-Karamé dans la plaine libanaise de la Bekaa.

D'autre part, nous signale notre correspondant à Tunis, la Ligue arabe va tenter une médiation entre la Syrie et M. Arafat. Le comité de conciliation arabe, qui s'est réuni jeudi 21 juillet durant deux heures à Tunis, a décidé de charger le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, de prendre rapidement contact avec le président Assad, ainsi qu'avec le chef de l'O.L.P.

Enfin, l'armée israélienne a tué un prisonnier palestinien et en a blessé deux autres en réprimant mercredi 20 juillet une révolte dans le camp de détention d'Ansar.

LA BANQUE MONDIALE ET SEPT PAYS INDUSTRIALISÉS ENVISAGENT D'OCTROYER A BEYROUTH UN PRÊT DE 230 MILLIONS DE DOLLARS

La Banque mondiale et un groupe de sept pays industrialisés envisagent d'octoyer au Liban un prêt de 230 millions de dollars, en 1983, en vue de financer des projets de reconstruction dans ce pays, a annoncé jeudi 21 juillet à Paris M. Mohamed Atallah, président du Conseil libanais de développement et de reconstruction. M. Atallah a fait cette annonce à l'issue de la première conférence internationale sur l'aide à la reconstruction au Liban, qui s'est tenue mercredi 20 et jeudi 21 juillet au siège européen de la Banque mondiale, à Paris.

Des hauts fonctionnaires du Trésor de neuf pays occidentaux (R.F.A, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Autriche et Pays-Bas) ainsi que des représentants de quatre institutions multilatérales (Fonds saoudien, Banque européenne d'investissements, le P.N.U.D., programme des Nations unies pour le développement et le Fonds monétaire international) ont pris part à cette réunion qui a permis de passer en revue les projets susceptibles d'être financés par les pays industrialisés : réfection du port, du réseau de télécommunications et du système de canalisation de la capitale libanaise, et restauration de l'habitat à Beyrouth et des établissements d'enseignement dans l'ensemble du Liban.

Le montage financier des opérations reste à définir. M. Atallah a déclaré que plusieurs représentants des pays occidentaux présents à la conférence ont indiqué que leurs gouvernements « *envisagent une participation* » aux opérations de cofinancement, mais n'ont pas pris de décision définitive à ce sujet. La France, pour sa part, souhaiterait que sa contribution soit prélevée sur le crédit de 1 milliard de francs qu'elle a alloué en 1983 au Liban.

DIPLOMATIE

Présentation de lettres de créance à l'Elysée

M. Mitterrand a reçu, mercredi 20 juillet, les lettres de créance de quatre nouveaux ambassadeurs.

– *L'ambassadeur de Jordanie*, M. Hani Al-Khasawneh, né en 1939, est diplômé de droit public de l'Université du Caire et titulaire d'un doctorat de l'Académie des sciences économiques et politiques de Bucarest. Entré dans la carrière diplomatique en 1964, il a servi notamment à la mission jordanienne à l'ONU avant de devenir chef de protocole du roi Hussein en 1970. Il a été ensuite ambassadeur en Syrie, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, ambassadeur à Bucarest de 1975 à 1976. Depuis mai 1977, il était ambassadeur de Jordanie en U.R.S.S., représentant également son pays dans d'autres pays de l'Est européen, en Finlande et en Corée du Sud.

– *L'ambassadeur du Guatemala*, M. Guillermo Putzeys, est un universitaire de quarante-huit ans, spécialiste de littérature et de linguistique et auteur de plusieurs ouvrages sur la littérature hispano-américaine. Il a été notamment doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines de l'université San-Carlos de Guatemala, puis, de 1974 à 1978, ministre de l'éducation. En 1980, il avait été élu vice-président du conseil exécutif de l'UNESCO.

– *L'ambassadeur de Guinée-Equatoriale*, M. Jesus Ela Abeme, est né en 1953. Ancien technicien de l'aviation, il est entré dans la carrière diplomatique en 1979 et a obtenu en 1980 le diplôme de l'Ecole diplomatique de Madrid. Depuis 1982, il était chef du protocole au ministère des affaires étrangères de son pays.

M. Mitterrand a reçu également les lettres de créance de M. Reginald Mokheseng Tekateka, ambassadeur du Lesotho, déjà accrédité en République fédérale d'Allemagne et qui réside à Bonn.

● *La conférence de Madrid* sera clôturée solennellement le 9 septembre prochain, troisième anniversaire de son ouverture, ont décidé jeudi 21 juillet les trente-cinq délégations à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Bien que Malte n'ait toujours pas donné son accord définitif, les ministres des affaires étrangères des pays participants se retrouveront à partir du 7 septembre dans la capitale espagnole pour ratifier le document final. – (*A.F.P.*)

ASIE

Chine

Le Tibet revisité

Le Tibet s'entr'ouvre aux visiteurs, après deux cents ans de quasi-interdiction. Deux au moins des plus grandes agences de tourisme françaises ont un voyage d'une semaine à Lhassa dans leurs catalogues (1).

Du Sikkim, d'où elle s'apprêtait, en 1914, à pénétrer clandestinement sur le « toit du monde », la célèbre voyageuse française Alexandra David-Néel s'indignait de la politique de la Grande-Bretagne visant à créer un immense « *périmètre de sécurité* » autour du vice-royaume des Indes. Les Anglais, en effet, avaient interdit aux étrangers, outre les territoires adjacents – Afghanistan, Népal, Bhoutan, Sikkim, Assam, – le lointain « *pays de là-haut* », séparant le sous-continent de la puissance chinoise ! Mais, à dire vrai, le confinement du Tibet était rien moins que nouveau. C'est son suzerain mandchou qui, au tournant du dix-huitième siècle, avait mis fin à une traditionnelle politique d'ouverture. Et les dalaï-lamas, maîtres du pays, s'y étaient très volontiers prêtés, afin de se prémunir contre les risques d'empiètement et l'influence grandissante du « lion » britannique, occupé à parfaire sa conquête de la plaine indo-gangétique.

L'entrée des troupes communistes chinoises à Lhassa, en 1950, et le durcissement consécutif à la révolte avortée de 1959 avaient conduit les nouveaux maîtres à un bouclage véritablement hermétique du Tibet. Il allait durer jusqu'en 1979. Depuis lors, des groupes de touristes sont autorisés par le gouvernement de Pékin à visiter, à prix d'or, Lhassa et ses environs. Des universitaires français, en particulier des géologues, se sont également vu accorder, au compte-gouttes, des autorisations d'entrée à des fins scientifiques.

Nous avons interrogé deux de ces voyageurs privilégiés, MM. Fernand Meyer et Philippe Blanc, qui ont, l'un et l'autre, à plusieurs reprises, séjourné plusieurs mois dans le « Haut-Pays ». Médecin, le premier a écrit un ouvrage très original, *le système médical tibétain* (2). Homme d'affaires, passionné par l'Asie himalayenne, le second a rapporté un livre magnifiquement illustré, intitulé *Tibet éternel* L'un et l'autre ont pu sortir des sentiers déjà battus par les touristes, et leur connaissance de la langue tibétaine leur a permis de franchir l'écran constitué par leurs cicerones chinois et d'entrer en contact avec des autochtones. Leur témoignage est donc véritablement précieux.

Tous deux confirment, tout d'abord, « *la renaissance de la pratique religieuse* » après le « *cataclysme* » qu'a été, de 1966 à 1976, la révolution culturelle chinoise. Particulièrement frappantes à cet égard sont les photos publiées dans « Tibet éternel ». L'une des plus inattendues montre un Tibétain en « costume Mao » en train de dresser un drapeau à prières dans une campagne ! Non moins surprenantes sont ces images rapportées du monastère de Koum Boum, dans l'extrême nord-est du Tibet, montrant des moines imprimant au xylographe des textes religieux, et des novices s'exerçant à souffler dans des *radong*, ces immenses trompes dont les notes profondes accompagnent les offices bouddhiques. A Lhassa, l'objectif de Philippe Blanc a fixé la prosternation des fidèles, certains très jeunes, devant le Jockang. Dans le Parkor, la rue qui ceint ce temple très sacré, des marchands, chapelet à la main, vendent des images pieuses, des textes lamaïques et des banderoles imprimées de prières...

Dans les campagnes, Fernand Meyer a, pour sa part, vu un peu partout des paysans reconstituer, à partir des débris laissés par les gardes rouges chinois, les petits sanctuaires, les stupas, les « murs à prières » dont s'honoraient jadis les abords du moindre village.

Sauver ce qui peut l'être

La restauration des édifices religieux les plus importants, tel le Jockang ou le temple de Drépung, à Lhassa, ou le grand *stupa* de Gyantze, n'a, évidemment, pu être menée à bien qu'avec le concours actif des autorités chinoises. A Shigatze, on restaure, a constaté Ph. Blanc, le palais d'été du panchen-lama, second dans la hiérarchie du bouddhisme tibétain – possible prélude à un retour de Pékin de cet exilé...

Comment, enfin, ne pas s'interroger sur la connotation politique, à tout le moins nationaliste, de ces prosternations, fixées par l'appareil de Ph. Blanc, devant le trône du dalaï-lama, au palais du Potala, à Lhassa ?

Cette renaissance religieuse aurait évidemment été impossible sans la politique plus générale d'ouverture lancée par Pékin en 1978. Les deux voyageurs confirment avoir ressenti chez leurs nombreux interlocuteurs tibétains un véritable soulagement : « *Les gens commencent à respirer ; tout le monde dit : ça va mieux* », rapporte Fernand Meyer. La peur de naguère a été balayée avec... la bande des quatre, officiellement tenue pour responsable de tous les excès de la révolution culturelle. Le goût de la fête a rejailli : le *losar*, traditionnelle célébration populaire du nouvel an, inséparable du contexte culturel bouddhiste, a, de nouveau, connu un vif éclat.

Reste que, ajoute F. Meyer, « *lorsque la conversation revient à la période noire, une grande tristesse est perceptible, car les gens mesurent bien tout ce qui a été irrémédiablement perdu* ». Les images tragiques du monastère de Rombuck, au flanc nord de l'Everest, dynamité en 1960, ou celles de la citadelle de Shigatze, démolie par l'armée chinoise, flottent mélancoliques sur les paysages, les travaux et les jours du *Tibet éternel*...

— Routes principales

En fait, observent nos voyageurs, « *deux pays coexistent au Tibet* ». Il y a celui des routes, dont le pays a été doté depuis un quart de siècle : des camions le sillonnent, souvent militaires, conduits par des Chinois ; sur lui veillent, tous les 50 kilomètres, des escouades de « cantonniers » venus de l'« intérieur », comme l'on dit, c'est-à-dire de Chine. Et il y a le Tibet des vallées et des plateaux, où « *des pasteurs indigènes accompagnent encore le déplacement des troupeaux au pas millénaires des caravanes* ». Dans les villages, « *on ne rencontre aucun Chinois* » ; ceux que l'on aperçoit au hasard des haltes, dans des casernes, dans les rares localités de quelque importance, ne parlent jamais le tibétain ; et rares sont les autochtones, anciens boursiers ou fonctionnaires, qui ont eu l'occasion d'apprendre le chinois, à Pékin ou ailleurs. La greffe n'a visiblement pas pris, et l'on ne voit nulle trace de l'émergence d'une « classe moyenne » (si l'on ose dire), qui collaborerait ardemment avec le régime communiste.

Lhassa confirme cette impression de développement séparé. La vieille ville, autour du Jockang, plus propre que jadis, est le domaine de quelque 30 000 Tibétains. Et, entre elle et la « colline rouge », sur laquelle se dressent les treize étages du Potala, coiffés de toits d'or, les Chinois ont construit, au cordeau, leur propre cité, deux fois plus peuplée, avec son hôpital, ses magasins socialistes, sa poste – tous lieux où l'on ne voit guère d'autochtones. Lhassa fait donc figure de « *ville occupée* » (Ph. Blanc). Les Chinois considèrent, en général, leur séjour au Tibet comme un purgatoire : « *Ce pays est tout ce qu'ils n'aiment pas : les espaces immenses, sans arbres, balayés par le vent, avec des maisons-forteresses rébarbatrices. Ils ne comprennent pas et, semble-t-il, redoutent ces gaillards exubérants, de mœurs plutôt lestes et au rire facile. Aussi reçoivent-ils double solde pour le temps de leur séjour.* »

Des « fous de Dieu »

Quels sont les progrès mis par nos interlocuteurs sur le compte du nouvel état des choses ? Les campagnes sanitaires et la sécurité revenue après les années terribles ont certainement eu pour effet bénéfique une augmentation de la population, malgré l'exode et la saignée de 1959 : la « région autonome du Tibet » compterait aujourd'hui 1,8 million d'habitants (4), contre 1,2 million il y a vingt ans.

L'ancestral équilibre alimentaire du pays a été retrouvé, après les famines des années 70 ; celles-ci avaient sévi lorsque les autorités de Pékin avaient imposé le remplacement, dans un esprit de planification et d'uniformisation, de la culture de l'orge par celle du blé d'hiver. Les échanges immémoriaux ont repris entre les nomades du nord, qui ont en excès le fameux beurre « rance » dont on agrémente le thé venu de la Chine depuis des siècles, et les agriculteurs du sud, qui leur envoient la *tsampa*, cette farine d'orge grillée qui, sur le « toit du monde », sert à la fois de pain, de viande et de légume pour l'ordinaire des jours.

L'un et l'autre voyageur, enfin, sont revenus fascinés par ce pays « *si beau qu'on comprend que les Tibétains l'aiment follement* » (F. Meyer). Un pays moins monotone qu'on ne l'imagine souvent, avec ses vallées méridionales boisées et les immenses steppes herbues du nord ; avec ses lointains de montagnes enneigées et ses milliers de lacs crevant la surface du haut plateau ; avec ses printemps verdoyants et ses étés dorés, comme mûrissent les champs d'orge ; et, par-dessus tout, ses ciels somptueux, dont l'altitude approfondit l'azur, et qu'a bien fixés la pellicule de Ph. Blanc. Un pays rendu inoubliable par les hommes qui l'habitent : joyeux dans l'épreuve (« *ils chantent tout le temps* », observe F. Meyer), hospitaliers dans leur pauvreté et, comme l'avait déjà noté Alexandra David-Néel, « *sceptiques et bienveillants, apitoyés et ironiques* », en un mot « *détachés* » et pourtant assez « *fous de Dieu* » pour forcer un membre, chinois et marxiste, du gouvernement du Tibet à admettre qu'« *il est impossible de supprimer la religion, phénomène spirituel que le matérialisme ne peut atteindre* » (cité par Ph. Blanc).

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Jet Tours et Kuoni.

(2) *Gso-ba Rig-pa, le Système médical tibétain*, par Fernand Meyer, aux éditions du C.N.R.S. ; 237 pages.

(3) *Tibet éternel*, par Philippe Blanc, aux éditions Guy le Prat. 172 pages, 390 F.

(4) La « région autonome du Tibet » représente 1,2 million de kilomètres carrés. Le « Tibet intérieur », c'est-à-dire les régions de culture tibétaine traditionnelle rattachées directement au territoire chinois (Amdo, Kham oriental), représentent 2,8 millions de kilomètres carrés, et comptent environ 2 millions d'habitants.

● *Les ministres des affaires étrangères* des pays indochinois ont invité les pays de l'ASEAN à négocier sur la base de la résolution sur le Cambodge de la dernière conférence des non-alignés, et non des Nations unies, comme nous avions indiqué par erreur dans *le Monde* du 22 juillet.

Le Monde

politique

LA CONTROVERSE SUR LES EUROMISSILES

La « leçon » de M. Mitterrand au P.C.F.

Interrogé, mercredi 20 juillet, à l'issue du conseil des ministres, sur le point de savoir s'il avait été question, au cours des délibérations, de la controverse sur les euromissiles et des déclarations faites la veille par le secrétaire général du P.C.F., M. Georges Marchais — lequel avait confirmé son désaccord avec M. François Mitterrand, — le porte-parole du gouvernement, M. Max Gallo, s'était montré extrêmement évasif. Il avait renvoyé ses interlocuteurs à la mise au point faite le 14 juillet sur TF 1 par le président de la République.

En vérité, ce mercredi 20 juillet, au lendemain de ses entretiens avec le chancelier allemand, M. Helmut Kohl, M. Mitterrand avait longuement évoqué cette controverse. Et il l'avait fait en manifestant, selon certains témoins directs, un évident *« souci pédagogique »* à l'intention des ministres communistes et, par-delà ceux-ci, à l'adresse de l'état-major du P.C.F.

L'argumentation du chef de l'Etat est, en substance, la suivante : Moi, je souhaite qu'il n'y ait pas de missiles américains Pershing en Europe. Mais, pour cela, il faut remédier à l'actuel déséquilibre stratégique qui profite, en Europe, à l'Union soviétique. D'ailleurs, j'avais naguère eu l'occasion, à l'Assemblée nationale, de souhaiter qu'il n'y ait pas d'implantation de missiles soviétiques SS-20. Aujourd'hui, demander que l'on prenne en compte la force nucléaire française parmi celles de l'OTAN, comme le veulent les Soviétiques et les communistes français, cela semble répondre à une considération de simple bon sens. En réalité, ce bon sens cache un gros piège. Parce que, si l'on accepte cette thèse, on offre sur un plateau à Moscou un extraordinaire succès diplomatique et stratégique.

En effet, d'une part, dans la pratique, on laisserait l'arsenal défensif franco-britannique face à l'immense potentiel offensif soviétique, ce qui favoriserait le « découplage » entre l'Europe et les Etats-Unis que souhaitent ceux des Américains qui sont partisans d'un désengagement en Europe ; les pays européens autres que la Grande-Bretagne et la France seraient alors à la merci totale des Soviétiques. Les Etats-Unis seraient amenés, de toute façon, à se désengager. Qui, en France et en Grande-Bretagne, prendrait le risque d'opposer nos petites forces à l'arsenal soviétique en cas de menaces contre les autres pays européens ?

D'autre part, si la force nucléaire française entrait dans le décompte des forces de l'OTAN, cela reviendrait à faire glisser le débat U.R.S.S.-U.S.A. vers un débat U.S.A.-France. Cela ouvrirait une faille à l'intérieur de l'OTAN, car si la France persistait alors à vouloir conserver son indépendance, elle ne pourrait plus, par exemple, envisager de construire le moindre nouveau sous-marin nucléaire sans être aussitôt accusée par Moscou, mais aussi par son allié de Washington, de briser l'équilibre en Europe. Quelle belle opération pour l'Union soviétique ! Bref, si les négociations de Genève n'aboutissent pas à une solution raisonnable, il y aura nécessairement implantation de Pershing en Europe, car on ne saurait accepter que la France se soumette.

Les ministres communistes ont enregistré en silence cette démonstration. Chacun a bien compris que le chef de l'Etat demande au P.C.F. d'approfondir sa réflexion. M. Mitterrand espère-t-il qu'au terme de cette *« phase pédagogique »* la direction du P.C.F. acceptera cette argumentation et la prendra en considération ? *« En tout cas, il fait comme si... »,* disent ceux qui tiennent à ce que cela soit rapporté. Pour M. Mitterrand, il s'agit de prendre date avec ses partenaires de la majorité. Mais la « leçon » a aussi valeur de mise en garde. Si le « pédagogue » n'a pas affaire à des « élèves » compréhensifs, il faudra bien qu'il en tire *« des conclusions »,* dit-on. Qu'il tienne à ce que cela soit répété, après l'avoir déjà laissé entendre, semble signifier que M. Mitterrand n'exclut aucune hypothèse quant à l'attitude du P.C.F. à la fin de l'année. Du moins, là encore, fait-il « comme si »...

ALAIN ROLLAT.

A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

La France ne réintégrera pas l'organisation militaire de l'OTAN

souligne M. Charles Hernu

« La France n'appartient pas à l'organisation militaire intégrée de l'OTAN : cet espace de liberté est un phénomène irréversible », a souligné, vendredi 22 juillet en fin de matinée, M. Charles Hernu, ministre de la défense, qui prononçait, dans les locaux de l'Ecole supérieure de guerre de Paris, une allocution à l'occasion de la séance annuelle de clôture de cette école.

Mais, a rappelé le ministre de la défense, qui parlait en présence de représentants du ministère des relations extérieures et du secrétariat d'Etat à la coopération, et d'officiers français et étrangers, attachés militaires et stagiaires, *« particulièrement attentifs aux déséquilibres militaires qui existent en Europe et qui ont tendance à s'accroître, nous sommes des partenaires fidèles et à part entière de l'alliance atlantique, y renforçant notre coopération avec les pays membres »*.

La politique de défense de la France, a encore souligné M. Hernu, *« s'insère logiquement et naturellement dans le cadre de notre politique étrangère, qui prend en considération trois données essentielles »* : la recherche de la paix dans la liberté comme but principal, l'émergence des pays du tiers-monde, et l'organisation de l'Europe *« à laquelle la France consacre depuis longtemps une large part de ses efforts »*. *« Il en résulte une ferme volonté d'inscrire la sécurité de la France dans celle de l'ensemble européen et donc dans l'alliance atlantique. »*

Après avoir déclaré que les moyens militaires de la France lui permettent d'intervenir *« dans toutes les aires géographiques qui concernent notre sécurité et celle de nos amis »*, le ministre de la défense a affirmé : *« Rien ne peut être fait de valable, face aux incertitudes des lendemains, si l'on oublie en chemin que la cohérence et la valeur d'une armée reposent sur des équilibres fondamentaux : entre les forces nucléaires et les forces classiques, entre les diverses armées, entre les hommes et les équipements, entre les moyens et les ressources. Nous estimons, pour ce qui nous concerne, que c'est à ce prix que nous remplirons notre rôle principal qui est de travailler au rapprochement des nations, à l'établissement de la paix. »*

● *Les ministres de la défense français et britannique* ont constaté, au terme d'un entretien qui a eu lieu jeudi 21 juillet à Paris, une convergence entre leurs deux pays sur le refus de décompter les forces nucléaires française et britannique dans les négociations de Genève, a déclaré M. Charles Hernu, qui rencontrait pour la première fois son homologue britannique, M. Michael Heseltine.

● *M. Bernard Pons*, secrétaire général du R.P.R., a estimé, jeudi 21 juillet, que les déclarations de M. Pinton, secrétaire général de l'U.D.F., selon lequel la force nucléaire française est *« injustifiable moralement »* posent *« un problème préoccupant mais interne à l'U.D.F. »* (*le Monde* du 22 juillet). Il a ajouté : *« Il serait bon de savoir quelle est la doctrine officielle de l'U.D.F. en matière de défense. »*

Le président de l'Union des jeunes pour le progrès, (jeunes gaullistes), M. Bernard Fournier, s'est montré surpris que le secrétaire général de l'U.D.F. *« se fasse indirectement le chantre du pacifisme en une période critique pour la défense de la France »*.

LA VISITE DU CHEF DE L'ÉTAT EN VENDÉE

« Il faut que les Français réapprennent à vivre ensemble »

déclare le Président de la République

De notre correspondant

La Roche-sur-Yon. — M. François Mitterrand a effectué, jeudi matin 21 juillet, une visite impromptue en Vendée, en venant découvrir l'usine de confection Big Chief à La Roche-sur-Yon, appartenant au groupe Bidermann (nos dernières éditions du 22 juillet). Cette visite-éclair, tenue secrète jusqu'au dernier moment, a permis au chef de l'État de s'entretenir durant une demi-heure avec les ouvrières de l'usine de pantalons et de chemises pour hommes soumises depuis quelques mois à un plan de restructuration particulièrement contraignant. En effet, les ateliers de production de Big Chief à La Roche-sur-Yon n'emploient plus aujourd'hui que quatre cents salariés contre mille en 1975. Conscient d'être venu visiter une entreprise en difficulté, M. François Mitterrand a déclaré que le plan de restructuration du groupe Bidermann, appuyé par le Fonds européen de solidarité et le Fonds national de l'emploi, devait permettre à terme à cette importante entreprise textile de reconquérir le marché intérieur et de jouer un rôle non négligeable à l'exportation.

Ponctuant ses brefs entretiens avec les ouvrières par des *« Au revoir et bonne chance »*, le chef de l'État s'est montré soucieux de découvrir la réalité telle qu'elle se présente sur le terrain. *« Je m'efforce de voyager en France avec des objectifs précis,* devait-il indiquer ensuite à l'hôtel de ville. *Cela me permet de mieux sentir la réalité des choses. »* A l'occasion d'une réception à l'hôtel de ville de La Roche-sur-Yon, le président de la République a évoqué la nécessité de l'unité nationale en ces termes : *« Ma raison d'être, en tant que président, conforme à mon propre caractère, c'est de chercher en permanence les conciliations sans rien renier de mes convictions et de mes objectifs. Il faut que les Français réapprennent à vivre ensemble tout en restant fidèles à ce qu'ils croient ! »*

Parlant ensuite de ses ambitions pour la France, M. Mitterrand a notamment déclaré : *« J'aperçois des doutes et des hésitations ; cela fait partie de la politique française, à condition de ne pas perdre de vue l'objectif de faire de la France un grand pays, capable de tenir son rang, de tenir tête aux plus puissants, de leur dire « non », ce que nous faisons, d'un côté ou de l'autre, selon les cas, sans nous gêner. »*

Le chef de l'État a souligné que la politique menée doit, *« d'une façon tout à fait légitime, s'exposer à la critique et, donc, être livrée à l'analyse des diverses oppositions, qui qui doivent être respectées, mais il faut, aussi, rester dans la ligne droite de la politique qui a reçu le consentement populaire »*.

A propos de la sécurité internationale, le président de la République a souligné : *« La paix reste un objectif essentiel et majeur. La paix ne sera pas préservée, simplement, par le consentement à tout ce que les autres proposent ou par des ambitions hypocritement voilées, tandis que les expansionnismes se perpétuent. »* Ce qui n'a pas provoqué de réactions de la part des élus communistes vendéens présents à ses côtés.

En conclusion, évoquant à nouveau les critiques adressées à la politique gouvernementale, M. Mitterrand a ajouté : *« Je ne suis ni sourd ni aveugle, moi aussi j'ai appris à lire, j'entends les bruits de la rue. Je sais ce qui se passe ! »*

HERVÉ LOUBOUTIN.

LES RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA MAJORITÉ

M. Jospin : c'est du seul P.S. que peut venir une vraie difficulté

Dans une interview publiée par *le Nouvel Observateur* du 22 juillet, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., déclare notamment, à propos de l'attitude de l'opposition d'une part, des partis de la majorité d'autre part : *« Le problème n'est pas de savoir si certaines méthodes de l'opposition nous plaisent ou pas mais si elles sont ou non dangereuses pour la démocratie. Je crois qu'en ce domaine la mesure est parfois largement passée. Ainsi les attaques scandaleuses, du type de celles des années 30, menées contre le ministre de la justice et son action, ne doivent pas être tolérées. Il ne faut pas oublier qu'il y a une tradition bonapartiste, illégaliste, au sein de la droite française. C'est contre ces bouffées boulangistes que la gauche doit mener un combat politique. Et c'est justement ne pas être naïf que de chercher à convaincre l'opinion qu'il y a risque.*

» Mais c'est un problème que je ne dramatise pas. Dans la situation que nous connaissons depuis mai 1981, avec une majorité parlementaire absolue pour le P.S., les seules vraies difficultés ne pourraient venir que des socialistes. La droite peut faire pression, y compris jusque dans la rue, mais elle ne peut compter ouvrir — à moins d'une tentative de type extrémiste — de crise politique majeure comme en 1937. D'un autre côté, une telle crise ne pourrait pas non plus surgir avec la défection des communistes. Défection que je ne crois pas à l'ordre du jour et que je ne souhaite d'ailleurs nullement.

» C'est donc bien du seul P.S. que peut venir une vraie difficulté. Je ne le prévois pas, mais cela doit inciter ses responsables et le gouvernement à veiller à l'état de leur propre parti. (...) L'automne verra peut-être une phase de tension Est-Ouest, mais il dépend des communistes et des socialistes français qu'elle soit maîtrisée sur le plan intérieur. »

Interrogé sur le recul de la majorité dans les dernières consultations électorales partielles, M. Jospin répond : *« Pourrons-nous inverser la tendance à nouveau ? Oui, si nous réussissons notre pari économique et social. Il faudra bien que les milieux économiques acceptent de considérer les socialistes comme des interlocuteurs naturels au niveau national, comme ils le font déjà, depuis de longues années, au niveau local ou régional. Cela ne signifie nullement qu'il faut rêver à une combinaison politique avec la droite. Ce sera un processus social. »*

UN JOURNALISTE COMMUNISTE EST NOMMÉ CONSEILLER CULTUREL AU VIETNAM

M. Patrice Jorland, qui était jusqu'à récemment correspondant de *l'Humanité* au Japon, a été nommé conseiller culturel à l'ambassade de France en République socialiste du Vietnam, avons-nous appris de bonne source. Cette nomination, qui semble avoir suscité quelques grincements de dents parmi les fonctionnaires du Quai d'Orsay et au PS, représente un événement. D'une part les journalistes qui entrent dans la carrière diplomatique — même comme contractuels — sont rares, mais surtout la nomination de communistes dans des missions diplomatiques à l'étranger n'a guère de précédents. Dans un entretien accordé au *Monde* (5 juillet), M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, avait remarqué qu'il n'y avait qu'un seul préfet, qu'un seul recteur et aucun ambassadeur communistes en poste à l'étranger.

M. Jorland, qui représentera les intérêts culturels français auprès du gouvernement communiste du Vietnam, est un des experts du P.C.F. sur les affaires asiatiques.

● *M. Rodolphe Pesce (P.S.)*, député et maire de Valence, a été nommé président de la commission nationale pour le développement social des quartiers en remplacement de M. Hubert Dubedout (P.S.).

LE VOYAGE AUX ANTILLES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX DOM-TOM

M. Lemoine confirme le transfert aux conseils régionaux de certaines des ressources des conseils généraux

De notre correspondant.

Fort-de-France. — *« M. Emmanuelli opérait à coups de boutoir et de provocations, M. Lemoine opère sous anesthésie générale, mais, sous des airs doucereux, il règle des comptes. »*

« L'expression régler des comptes me choque car elle ne correspond ni à mon caractère ni à ma fonction. Mon souci est de prendre en compte l'intérêt général et je ne confonds pas, comme le font certains, l'intérêt général avec l'intérêt d'un parti. »

Ces deux phrases, la première de M. Max Elizé, conseiller général U.D.F. de Fort-de-France, la seconde de M. Georges Lemoine, secrétaire d'État aux DOM-TOM, donnent le ton du dialogue qui existe désormais entre le gouvernement et la majorité du conseil général de la Martinique, présidé par M. Émile Maurice (R.P.R.). Ce n'est pas la rupture, comme du temps de M. Emmanuelli, mais c'est loin d'être la lune de miel qui avait semblé s'amorcer lundi au lendemain de l'arrivée de M. Lemoine. Mercredi 20 juillet, au cours d'une séance de travail avec le bureau de l'assemblée départementale, le secrétaire d'État a, en effet, clairement confirmé que certaines des compétences et des ressources qui y correspondent, dont est actuellement doté le conseil général, devront être transférées au conseil régional élu au suffrage universel depuis le 20 février dernier. Il s'agit, notamment, de l'octroi de mer (taxe sur les importations, dont le produit est de 300 millions de francs) et du FIR (fonds d'investissement routier, doté de 360 millions de francs environ). M. Maurice, en désaccord avec ces orientations, a déclaré que la décentralisation ne devait pas être un transfert de compétences d'une assemblée à une autre, mais bel et bien un transfert de compétences et de ressources de l'État aux assemblées. Il a donc souhaité que seuls les fonds d'État alimentent le budget régional.

« M. Lemoine est venu voir ce que nous avons dans le ventre, mais je lui ai dit que nous nous opposerions à lui », a déclaré M. Michel Renard, maire de Marigot, chef de file de l'opposition, qui est minoritaire au conseil régional, alors qu'elle est majoritaire à l'assemblée départementale. Le président du conseil regional, M. Aimé Césaire, député apparenté socialiste, s'est déclaré satisfait des propositions du secrétaire d'État, mais il *« attend pour voir »*.

FIRMIN RENÉVILLE.

● *Un sondage réalisé par « Gallup — Faits et opinion »* du 7 au 9 juillet auprès d'un échantillon représentatif de huit cent neuf personnes et publié par *l'Express*, daté 22-28 juillet, indique que la cote de popularité de M. François Mitterrand baisse de neuf points : 28 % des personnes interrogées (contre 37 % en juin) approuvent la politique du président de la République ; 43 % la désapprouvent, comme en juin.

● *M. Jean David*, ancien élève de l'ENA, ancien collaborateur de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale dans le troisième gouvernement Barre, et de M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie dans le premier gouvernement Mauroy, est nommé chargé de mission auprès du groupe de la gauche démocratique du Sénat que préside M. Pelletier, sénateur de l'Aisne.

M. DENIAU (U.D.F.) SOUHAITE UNE « ALLIANCE ORGANISÉE » DE L'OPPOSITION

M. Jean-François Deniau, président des clubs Perspectives et Réalités, l'une des composantes de l'U.D.F., écrit dans le numéro de juillet du bulletin de son mouvement : *« Dans notre pays c'est l'addition des voix dans une alliance organisée qui permet de l'emporter. C'est donc l'union, davantage que l'unité, qui est le gage de la victoire. (...) Mais l'alliance ne doit pas se présenter seulement comme un cartel électoral. Elle doit donner le sentiment d'être coordonnée de façon permanente. »* Evoquant la préparation de l'élection présidentielle, M. Deniau propose *« une procédure ou une organisation garantissant dès maintenant que le ou les candidats seront désignés dans l'entente, assurant ainsi, le moment venu, si nécessaire, les reports, en tout cas la victoire. »*

[M. Deniau rejoint ainsi les propositions faites à plusieurs reprises depuis mai 1981 par le R.P.R. pour l'établissement d'une *« concertation régulière »*, d'une *« plate-forme commune »* et d'un *« code de bonne conduite électorale »* entre les formations de l'opposition. Chaque mois, une rencontre a lieu entre les responsables de l'U.D.F. et du R.P.R. — A.P.]

TROIS DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA DÉMOCRATISATION DU SECTEUR PUBLIC SONT JUGÉES CONTRAIRES A LA CONSTITUTION

Le Conseil constitutionnel, qui avait été saisi, le 1er juillet, par cent vingt-trois sénateurs et soixante-douze députés de l'opposition, a déclaré non conformes à la Constitution trois dispositions de la loi sur la démocratisation du secteur public, votée définitivement par l'Assemblée nationale, le 30 juin dernier (*le Monde* du 2 juillet).

Le Conseil constitutionnel a tout d'abord jugé que le nombre des représentants des salariés dans les entreprises du secteur public ayant moins de deux cents salariés, ne pouvait être fixé par décret (art. 4 - alinéa 2), et qu'il relevait du domaine de la loi.

La deuxième disposition annulée concerne la représentation des actionnaires dans les entreprises du secteur public. La loi prévoyait que le conseil d'administration ou de surveillance comprendrait *« le cas échéant, des actionnaires nommés par décret »* (art. 5 - 1er alinéa). Le Conseil constitutionnel, considérant qu'*« il n'appartenait pas au législateur de conférer purement et simplement au gouvernement le pouvoir discrétionnaire d'assigner des représentants à des actionnaires privés »*, a déclaré non conformes les mots *« nommés par décret »*.

Enfin, le Conseil constitutionnel a annulé une disposition limitant le nombre des représentants des cadres dans les entreprises du secteur public dont le nombre des salariés est au moins égal à mille ou dont le nombre des cadres est au moins égal à vingt-cinq (art. 16 - alinéa 2).

Ces trois dispositions, déclarées non conformes à la Constitution, n'ont pas été jugées inséparables de l'ensemble du texte. La loi de démocratisation du secteur public pourra donc être promulguée, mais amputée des dispositions annulées.

La Lettre de la Nation : juridiquement raison

Dans la *Lettre de la Nation* du vendredi 22 juillet, Pierre Charpy écrit : *« Au moment même où les conflits sociaux s'exacerbent et où la C.G.T. s'emploie à renforcer son emprise sur le secteur public, le Conseil constitutionnel donne raison à l'opposition, qui avait démontré le trucage orienté qui inspirait cette loi. Le Conseil constitutionnel, au risque de faire verser quelques larmes au député socialiste qui avait dit le contraire, a choisi celui qui avait juridiquement raison contre le gouvernement qui avait majoritairement gagné. En effet, dans de nombreuses lois, à commencer par la fameuse « loi Savary » le gouvernement s'est fait purement et simplement attribuer le pouvoir de prendre par décret des décisions qui ne sont pas inscrites dans les textes votés par le Parlement. Le Conseil constitutionnel refuse cette mécanique. Il a juridiquement raison, et le gouvernement n'a même plus les moyens de lui répondre, comme un député socialiste, il y a deux ans, « le droit bourgeois, je m'assieds dessus ! »*

Le Monde

société

La situation en Corse reste tendue

Une plaque commémorative apposée à Vero (Corse-du-Sud) sur la maison de famille de Guy Orsoni, militant indépendantiste corse, disparu depuis le 17 juin, a été retirée, jeudi 21 juillet, par les pouvoirs publics. La plaque avait été dévoilée le 10 juillet par un commando de l'ex-F.L.N.C. armé et masqué (*le Monde* du 14 juillet).

Une cinquantaine de gendarmes et de policiers ont participé à l'opération. La plaque portait notamment l'inscription suivante : « *Guy Orsoni, militant F.L.N.C., martyr du peuple corse, assassiné par l'Etat français.* » Selon un communiqué de la préfecture de région d'Ajaccio, la plaque a été enlevée en raison du *texte injurieux et diffamatoire à l'égard du gouvernement de la République* ». La Consulte des comités nationalistes exprime, de son côté, son « *profond dégoût de telles pratiques* ». Il s'agit, ajoute-t-elle, d'« *un pacte indigne, car il porte atteinte aux traditions de respect à l'égard des disparus* », et la Consulte appelle « *tous les Corses à une messe à la mémoire de Guy Orsoni, le 6 août, à Vero* ». Au terme de la cérémonie, est-il précisé, « *une nouvelle plaque sera apposée* ».

A Bastia, ce même jour, deux personnes ont été inculpées d'infraction à la législation sur les explosifs et écrouées. Il s'agit de Jean-Jacques Vollemier et Dominique Desideri, à qui on reproche d'avoir abandonné, mardi 19 juillet, un sac contenant un demi-kilo d'explosif dans une rue de la banlieue de Bastia.

D'autre part, l'Armée de libération nationale de la Corse (A.L.N.C.) a revendiqué, ce vendredi 22 juillet, un attentat contre la voiture d'un agriculteur de Porto-Vecchio entièrement détruite, la veille. M. François Meunier avait déjà été la cible de deux attentats revendiqués en 1980 par le F.L.N.C.

● *Un attentat à l'explosif* a été commis le vendredi 22 juillet vers 0 h 45 dans la commune de Saint-Palais (Pyrénées-Atlantiques). Les locaux du syndicat d'initiative ont été détruits par la déflagration. La mairie, installée dans le même immeuble, ainsi que six magasins environnants ont subi d'importants dégâts. Il n'y a pas eu de blessés. Vendredi, en fin de matinée, l'attentat n'avait pas été revendiqué.

POLICE

Les syndicats réagissent aux agressions de Reims et de Belfort

L'assassinat à Reims dans la nuit du 18 au 19 juillet du gardien de la paix Marc Wawrzyniak dont les obsèques ont été célébrées jeudi 21 juillet, suivi à Belfort, le 20 juillet, par des coups de feu tirés sur un autre gardien, M. Christian Grasset, grièvement blessé (*le Monde* des 21 et 22 juillet), a causé une vive émotion dans les milieux syndicaux de la police.

Dans un communiqué, la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), qui rappelle non seulement les assassinats et les attaques de policiers les plus récentes, mais aussi le meurtre du jeune immigré à La Courneuve et l'attentat d'Orly, déclare que « *devant tous ces crimes effectués par armes à feu (elle) interpelle le gouvernement pour la mise en place immédiate d'une procédure d'urgence sur la détention, le port, le trafic et l'acquisition des armes. Elle exige en outre que toutes les mesures soient prises pour que les policiers puissent assurer aussi bien la sécurité des personnes et des biens que la leur.* »

Pour l'Union des syndicats catégoriels (U.S.C.) « *la démoralisation et la démobilisation des policiers arrivent à un sommet jamais atteint (...). Il est urgent que les pouvoirs publics s'en rendent compte faute de conduire au chaos l'institution toute entière* ».

Enfin la Fédération F.O. de la police « *tient à souligner que la position constante qu'elle soutient depuis plusieurs mois, visant à rendre plus strict le régime d'application des peines pour les auteurs de violences graves envers les policiers, trouve malheureusement une fois de plus sa pleine justification* ».

RÉACTIONS SYNDICALES APRÈS LES PROPOSITIONS DE SANCTIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Les dernières propositions de sanctions formulées par le conseil de discipline de la police nationale contre les fonctionnaires traduits devant lui après les manifestations du 3 juin (*le Monde* des 21 et 22 juillet. ont suscité des réactions de la part de la C.G.C. à laquelle est affilié le Syndicat des commandants et officiers (S.C.O.) ainsi que de l'Union des syndicats catégoriels (U.S.C.).

Pour la C.G.C., dont le président, M. Jean Menu, avait soutenu la cause de MM. Flattet et Florentz, respectivement président et secrétaire général du S.C.O., ceux-ci « *sont tous deux depuis de nombreuses années détachés à plein temps pour l'exercice de leurs mandats syndicaux, donc dépourvus de toute responsabilité fonctionnelle dans leur administration* » « *Si le ministre suivait les recommandations du conseil de discipline* (abaissement d'un échelon pour M. Flattet, rétrogradation pour M. Florentz), ajoute la C.G.C., *ce serait inadmissible et engendrerait de notre part de vives réactions.* »

De son côté l'Union des syndicats catégoriels parle de « *simulacres de conseil de discipline* » et « *constate avec tristesse que les procédures employées, fausses accusations, propositions de peines commanditées, rappellent étrangement celles employées dans les pays totalitaires et les régimes fascistes* ».

FAITS DIVERS

● *Le quatrième malfaiteur du hold-up contre un fourgon blindé le 5 juillet à Tours*, qui n'avait pas pu être identifié, serait Gilles Bourgain, trente-deux ans, originaire de Reims, repris de justice déjà condamné pour homicide volontaire et plusieurs vols à main armée. Gilles Bourgain, comme Fortuné Dicara, est mort lors de l'explosion de la fourgonnette utilisée par les malfaiteurs pour prendre la fuite après le hold-up. Christian Darcq et Alain Balkom sont toujours dans un état critique au centre des grands brûlés de Lyon.

● *Avion contre train : 4 morts.* – Un avion de tourisme de l'aéroclub de Tromblaine (Meurthe-et-Moselle) s'est écrasé, le jeudi 21 juillet, en fin d'après-midi, sur le train Strasbourg-Paris à Fontenoy-sur-Moselle. Cet accident, dont les causes ne sont pas encore connues, a provoqué la mort des quatre occupants de l'appareil : Francis Cambou, de Soissons (Aisne), Pascal Verplanke, de Montreuil (Seine-Saint-Denis), Christine Person, de Foug (Meurthe-et-Moselle) et Suzy Sunez, de Toul (Meurthe-et-Moselle). Aucun passager du train n'a été blessé.

● *Un garçonnet de douze ans se noie malgré la présence de maîtres-nageurs.* – Jean-philippe Grossos, douze ans, s'est noyé jeudi après-midi, 21 juillet, à la base de loisirs de Cergy-Neuville (Val-d'Oise), où il était venu avec une vingtaine d'autres enfants, encadrés par deux moniteurs du centre aéré de Mantes-la-Jolie (Yvelines). Il a été découvert, par un nageur, au fond de l'eau alors que personne n'avait remarqué son absence. La baignade est pourtant surveillée en permanence par deux sapeurs-pompiers maîtres-nageurs.

LES SUITES DE L'ATTENTAT D'ORLY

La police française aurait identifié les assassins du diplomate turc de Bruxelles

Un membre du groupe de l'ASALA (Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie) a bien réussi à prendre la fuite avant l'opération lancée, lundi 18 juillet, par les policiers. Mais, contrairement à une rumeur circulant depuis jeudi, il ne s'agirait pas d'un complice présent le 15 juillet à l'aéroport d'Orly pour faire exploser la bombe.

Souner Nayir, de nationalité turque, est soupçonné d'avoir mis au point le système de minuterie de l'engin explosif que Vardjian Garbidjian a reconnu être allé chercher à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), au domicile de la famille Semerci. Il est même plus généralement suspecté d'avoir fabriqué la plupart des systèmes de mise à feu employés dans les attentats de l'ASALA ces derniers mois en Europe et en France, notamment lors de l'explosion qui s'est produite l'été dernier, dans un café de la place Saint-Michel à Paris.

Les policiers n'auraient pas trouvé l'Arménien à son domicile de Courbevoie (Hauts-de-Seine) lorsque, samedi 19 juillet, soit deux jours avant les interpellations, ils ont lancé leurs filatures. C'est lui que, pendant sa garde à vue, Garbidjian a paru protéger : Souner Nayir pourrait être, en effet, un personnage aussi important que l'auteur présumé de l'attentat dans la hiérarchie de l'ASALA en Europe. Formé, comme Varadjian Garbidjian, dans les camps d'entraînement du Liban; il est présenté comme un expert en explosifs. Selon certaines informations officieuses mais sûres, son appartement de Courbevoie aurait pu accueillir, en août 1982, l'un ou l'autre des membres du commando de la rue des Rosiers. C'est en tout cas autour de sa personnalité que s'établiraient le mieux, selon la D.S.T., les liens éventuels entre l'ASALA et certains extrémistes palestiniens. A son domicile, les enquêteurs de la brigade criminelle ont trouvé un titre de transport établi à un nom de consonance roumaine.

La France pour base opérationnelle

Plus vérifiable dans l'immédiat : l'ASALA avait bien choisi la France comme base opérationnelle de sa branche militaire. De Paris sont partis les hommes et les explosifs qui ont frappé ces derniers mois en Europe. De très bonne source, on signale aussi que les deux personnes qui ont assassiné le 14 juillet un agent secret turc à Bruxelles sont parmi les Arméniens que le gouvernement s'apprête à expulser. Aucune preuve, aucun aveu n'aurait pu être obtenu pendant la garde à vue, mais une première analyse sommaire des pistolets mitrailleurs découverts chez les Semerci pourrait laisser penser que ces armes ont été utilisées pour l'attentat de Bruxelles. De plus, les deux Arméniens suspectés correspondraient aux signalements recueillis par la police belge.

Ces éléments de l'enquête expliqueraient le temps que semble se donner le gouvernement avant de procéder à l'expulsion des Arméniens, de nationalité turque et iranienne, peut-être une vingtaine, qui sont frappés d'un arrêté, signé par M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, depuis le mercredi 20 juillet. Les enquêteurs belges et français ne désespèrent pas, en effet, de confondre les Arméniens soupçonnés. Ils disposent encore pour cela de quatre jours. Au-delà de cette limite, les personnes placées en détention administrative à la préfecture de police, sous le contrôle d'un magistrat instructeur du tribunal de Paris, devraient être soitexpulsées, soit relâchées.

La personnalité vraisemblable de ces Arméniens, leur importance présumée dans le monde du terrorisme international, rendent plus délicate la recherche, par le gouvernement, d'un pays d'accueil pour les expulsés éventuels.

Les rapports sur la branche militaire de l'ASALA courent désormais l'Europe entière. Les services de police, à la lumière de l'enquête sur l'attentat d'Orly, comblent leur retard d'information et considèrent que les Turcs et les Iraniens, que détiennent encore les autorités françaises, ont pu avoir des liens avec l'un ou l'autre des pays du Proche-Orient, ainsi qu'avec la fraction la plus extrémiste du mouvement palestinien. Cela pourrait attirer des représailles éventuelles au pays qui accepterait ce cadeau empoisonné de la France.

Cela ne fait pas peur, en tout cas, au gouvernement turc, qui a demandé à la France, jeudi, l'extradition de ses ressortissants.

Ph. Bg.

MITRAILLETTES, DYNAMITE, PISTOLETS, CARTOUCHES, ROQUETTES ET GRENADES...

Au domicile de la famille Semerci, à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), les policiers ont découvert dans des valises dont les clés étaient en possession de Varadjian Garbidjian un arsenal impressionnant comprenant notamment : trois pistolets mitrailleurs de marque Stayr-Daimler Puch AG *made in Austria* 9 mm ; un pistolet-mitrailleur Kalachnikov AK 47 : un autre pistolet mitrailleur 9 mm ; trois bâtons de dynamite ; deux roquettes de 36 cm de long ; douze grenades quadrillées avec bouchons allumeurs ; trois armes de poing (un revolver calibre 32 Smith & Wesson ; un revolver Colt calibre 38 ; un pistolet automatique calibre 7,65 ; six cent cinquante cartouches ; cent vingt-trois détonateurs électriques et quatorze pyrotechniques ; onze bouchons allumeurs de grenade ; 1 mètre de cordeau pour détonateurs ; cinq boîtes d'allumettes contenant chacune un circuit électronique avec des prises femelles pour fiche Jack ; 3 mètres de fil électrique ; douze montres diverses ; quarante-six fiches Jack mâles et femelles, etc. Quinze passeports, dont deux français et treize vierges de différents États arabes.

Au domicile d'Ohannes Achkoian, les enquêteurs ont trouvé : un pistolet mitrailleur ; un revolver ; un lot de cartouches 9 mm ; une boîte d'allumettes du même type que précédemment ; un bouchon d'allumage de grenade ; des dossiers de propagande arméniens.

M. GALLO : il aurait fallu une coïncidence extraordinaire pour prévenir l'attentat.

M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, a répondu, jeudi 21 juillet, sur France-Inter, à ce qu'il a appelé « *une question de gros bon sens* » : pourquoi ne pas avoir arrêté les responsables de l'attentat d'Orly avant qu'ils ne passent à l'acte ? « *La police*, a expliqué M. Gallo, *surveille un ensemble d'individus suspects, mais il faut une coïncidence extraordinaire ou un hasard tout à fait miraculeux pour que cet ensemble de dossiers et de filatures conduise à faire coïncider la filature et le moment de l'attentat.* »

Le porte-parole a ajouté que « *la police avait rassemblé, sous la direction de Gaston Defferre, un ensemble d'indications, qui, quand l'attentat s'est produit, a permis de ratisser dans toute cette population à risque* ».

M. Gallo a déclaré que les menaces de l'ASALA doivent être prises au sérieux et qu'une « *cellule antiterrosiste* », qui se réunit au ministère de l'intérieur, a pris des dispositions, gardées secrètes, tandis que la police « *conduit ses investigations, tant en France qu'en accord avec les polices des autres pays européens* ».

BIZARRE, BIZARRE

La Lettre de la Nation, organe du R.P.R., estime dans son numéro du vendredi 22 juillet que « *tout est bizarre* » dans l'affaire de l'attentat d'Orly. Elle ajoute : « *Quand le ministre de l'intérieur dit* « il est faux de prétendre que la police aurait pu empêcher l'attentat d'Orly car rien ne laissait supposer que les préparatifs de l'attentat étaient en cours », *il ment purement et simplement.*

» *Nous l'écrivons clairement, et si le ministre de l'intérieur s'estime diffamé par un tel propos nous lui donnons rendez-vous devant les tribunaux. Il a déjà perdu une fois contre nous et, comme chacun sait*, bis repetita placent. »

Cependant *La Lettre de la Nation* conclut :

« *Mais nous ne souhaitons pas cet affrontement. Nous voulons simplement, comme nous l'avons déjà écrit, que l'homme ou les hommes qui ont sept morts, des mutilés à vie et des blessés sur la conscience cessent de nous dire qu'ils ont fait leur devoir.* »

L'ASALA REVENDIQUE DEUX ATTENTATS COMMIS A TÉHÉRAN CONTRE LA REPRÉSENTATION COMMERCIALE FRANÇAISE ET L'AGENCE D'AIR FRANCE

Téhéran. – L'ASALA (Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie) a mis à exécution, jeudi soir 21 juillet, ses menaces contre les intérêts français en perpétrant deux attentats à Téhéran contre la représentation commerciale française et contre l'agence d'Air France. Vers 23 h 30 locales, deux hommes à moto ont lancé deux grenades contre la représentation commerciale française dans le nord de Téhéran. Les dégâts matériels sont peu importants et le veilleur de nuit n'a pas été blessé.

Moins d'une heure plus tard, même scénario au centre de Téhéran : une grenade de faible puissance était jetée contre la vitrine de l'agence d'Air France depuis une moto. Les dégâts, là aussi, sont minimes.

A la même heure, une alerte à la bombe était déclenchée à l'ambassade de France par la police iranienne, mais les recherches ne devaient rien donner.

Les deux attentats ont été revendiqués peu après par un coup de téléphone au bureau de l'Agence France-Presse dans la capitale iranienne. Un correspondant anonyme, se réclamant de l'ASALA, a annoncé la poursuite de telles actions « *contre toutes les représentations françaises à travers le monde* », tant que les Arméniens emprisonnés en France ne seront pas libérés. « *Le gouvernement français sera responsable de tous les tués, et nos futures attaques seront très, très dures* », a déclaré ce correspondant. « *Nous exigeons la libération des prisonniers arméniens des bastilles françaises et nous exprimons notre solidarité avec le peuple arménien, les forces démocratiques et révolutionnaires françaises et le peuple français* », ajoute-t-il.

Jeudi 21 juillet au matin, un correspondant anonyme, la même personne semble-t-il, avait lancé un nouvel avertissement au gouvernement français, après celui de lundi, également communiqué à l'A.F.P. de Téhéran. Le correspondant avait alors menacé de « *faire couler le sang dans toute la France et aux quatre coins du monde* » si les sympathisants de l'ASALA n'étaient pas libérés sur-le-champ. Ces dernières années, l'agence d'Air France à Téhéran avait déjà été deux fois leur cible, mais les dommages avaient été plus importants. La communauté arménienne d'Iran, avec près de deux cent cinquante mille personnes, est l'une des plus importantes du monde. – *(A.F.P.)*

● *Le Syndicat national des pilotes de ligne* a rappelé dans un communiqué qu'« *il a alerté à plusieurs reprises les directions des compagnies aériennes, et plus particulièrement la compagnie Air France, sur le danger que représentent les colis confiés par des inconnus à certains passagers* ». Tout en regrettant « *que les mesures nécessaires n'aient pas été prises de façon plus systématiques* », le syndicat « *met en garde les utilisateurs du transport aérien et attire leur attention sur les risques qu'ils prennent et font prendre à l'avion et ses passagers en acceptant des colis non identifiés* ».

La Turquie attend un changement d'attitude de la France à l'égard des terroristes

De notre correspondant

Ankara. – Les obsèques de Dursun Aksoy, attaché administratif de l'ambassade de Turquie, assassiné le 14 juillet dernier à Bruxelles par des terroristes arméniens se sont déroulées dans le calme jeudi 21 juillet dans la capitale turque. Au cours de la cérémonie officielle, M. Turkmen, ministre turc des affaires étrangères a exprimé « *le deuil et l'indignation* » d'Ankara devant « *cet abominable assassinat* », œuvre de « *ceux qui cherchent un prétexte à leurs crimes en déformant l'histoire et s'emploient à commettre un massacre odieux devant les yeux du monde. C'est cela le véritable génocide* ».

Le ministre a également mis en garde « *certain pays* » de la région qui se font « *complices des folies arméniennes* ». « *Qu'ils réalisent que la Turquie est capable de leur infliger des dégâts encore plus lourds* », a-t-il dit.

M. Turkmen s'est félicité du « *comportement exemplaire* » du gouvernement belge, indiquant que ce dernier avait condamné « *sans ambiguïté* » l'assassinat de Bruxelles. M. Turkmen a rappelé que la Turquie avait toujours averti que les pays qui tolèrent ou se comportent complaisamment à l'égard des menées et de la propagande terroristes sur leur propre sol, parce qu'elles sont dirigées à l'encontre d'autres États, deviendront eux aussi, tôt ou tard, la cible du terrorisme. « *Ce qui a été malheureusement démontré* », a-t-il dit, se référant indirectement à l'attentat d'Orly.

Pour ce qui concerne l'arrestation des auteurs de cet attentat le ministre a déclaré : « *Nous espérons que cela constitue l'amorce d'une nouvelle attitude du gouvernement français à l'égard des terroristes et nous attendons que les coupables soient punis rapidement des peines les plus lourdes, correspondant à leurs crimes.* »

ARTUR UNSAL.

SCIENCES

Quatorze pays étudient l'éventuelle exploitation des ressources minérales de l'Antarctique

Des spécialistes de droit maritime international des quatorze pays membres du traité sur l'Antarctique (1) se sont réunis, du 11 au 12 juillet, à Bonn, dans le cadre d'une session consultative spéciale chargée d'élaborer un régime juridique pour les ressources minérales de l'Antarctique. Cette session a préparé la douzième réunion consultative du traité sur l'Antarctique qui doit avoir lieu du 13 au 27 septembre 1983 à Canberra.

Le traité sur l'Antarctique, signé à Washington en 1959 par douze pays (la Pologne et l'Allemagne fédérale ont rejoint les «fondateurs» respectivement en 1977 et 1981), ne contient aucun article sur les ressources minérales et vivantes. A l'époque, il n'était pas possible d'envisager l'exploitation de ces ressources, étant donné l'éloignement de la région et les conditions de climat régnant au sud du 60e parallèle sud, c'est-à-dire dans toute la zone couverte par le traité.

Plusieurs pays ont manifesté de l'intérêt pour les ressources vivantes de l'océan Austral. En mai 1980, a été signée une convention pour la protection de la faune et de la flore marines antarctiques à laquelle peuvent adhérer les pays qui le désirent. Cette convention, qui ne définit pas encore de quotas de pêche, marque un début de volonté d'exploiter rationnellement les ressources vivantes et d'éviter toute surexploitation.

Pour les ressources minérales, rien ne semblait pressé. Le continent antarctique, dont 80 % sont recouverts par une énorme calotte glaciaire épaisse en moyenne de 2000 mètres, est absolument hors de portée des prospecteurs miniers. L'océan Austral semble un peu plus accessible. Mais le plateau continental antarctique est sous 400 à 500 mètres d'eau (contre 200 mètres pour les autres plateaux continentaux du monde) ; une bonne partie de l'océan Austral est gelée au moins dix mois par an, et il est couvert d'icebergs énormes (de la glace d'eau douce descendue du continent).

Campagnes scientifiques

L'exploration et, encore plus, l'exploitation des éventuels gisements d'hydrocarbures antarctiques *offshore* ne peuvent donc être envisagées qu'à long terme, et le délai peut se prolonger pendant quelques décennies. Cependant, les membres du traité préfèrent se doter dès maintenant d'un cadre juridique, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le traité a neutralisé les revendications territoriales de l'Argentine, de l'Australie, du Chili, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Norvège, sans les reconnaître ni les nier. Ensuite, l'Antarctique est devenue, comme les grands fonds marins, un Eldorado dont les Etats en voie de développement revendiquent maintenant les « bénéfices » en voulant inclure l'Antarctique dans le « patrimoine commun de l'humanité ». En outre, le traité, qui est entré en vigueur en 1961, doit être renégocié de manière qu'un texte reconduit ou modifié soit prêt en 1989. Enfin, les mouvements écologistes ont déjà manifesté bruyamment leur opposition à tout projet d'exploitation de l'Antarctique, notamment pendant la réunion de Bonn et en janvier 1983 à Wellington (Nouvelle-Zélande).

Le plateau continental antarctique était totalement inconnu encore en 1972-1973, jusqu'à ce que le navire de carottages scientifiques *Glomar-Challenger* prélève les premiers échantillons du sous-sol. En 1980, les Allemands de l'Ouest ont fait la première campagne de reconnaissance scientifique par méthodes géophysiques (sismique, magnétisme, gravimétrie), du côté de la mer de Ross. Pendant l'été austral 1981-1982, une association française regroupant Total, la société nationale Elf-Aquitaine et l'Institut français du pétrole a fait, elle aussi, une campagne géophysique entre la terre Adélie et la mer de Ross. Les Japonais et les Norvégiens auraient «travaillé» sur le plateau continental antarctique sans faire connaître leurs résultats.

Actuellement, on ne connaît toujours que très peu de choses sur le plateau continental antarctique. Personne de sérieux n'ose même avancer de chiffre précisant la superficie des zones où les sédiments sont épais. On en est au stade tout à fait préliminaire d'essais d'évaluation des potentialités éventuelles du sous-sol.

Cependant, les levées magnétiques semblent confirmer ce que l'on soupçonnait depuis peu : l'Australie aurait commencé à se séparer de l'Antarctique il y a quatre-vingts ou cent millions d'années, et non plus il y a une cinquantaine de millions d'années comme on le croyait depuis environ dix ans.

YVONNE REBEYROL.

(1) Afrique du Sud, Allemagne fédérale, Argentine, Australie, Belgique, Chili, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Union soviétique.

RELIGION

Une déclaration de l'épiscopat belge

LA DISSUASION NUCLÉAIRE EST TOUT AU PLUS UN MOINDRE MAL

Bruxelles *(A.F.P.)*. — Condamnation de la guerre nucléaire, mais soutien à la stratégie actuelle de dissuasion *« comme un moindre mal »*, telle est la position de l'épiscopat belge affirmée dans une déclaration publiée, mercredi 20 juillet, à Bruxelles.

Dans ce document intitulé *Désarmer pour construire*, les évêques belges soulignent que la guerre totale, qu'elle soit ou non nucléaire, ne peut être considérée comme « juste ». *« Mais la stratégie actuelle de dissuasion*, déclarent-ils, *qui ne peut être considérée comme une voie sûre pour une paix stable et véritable, est tout au plus un moindre mal, une solution de détresse strictement provisoire, à maintenir dans les limites les plus rigoureuses. »*

Pour les évêques de Belgique, *« les problèmes posés par la détention comme par l'implantation de nouvelles armes nucléaires sont certainement parmi les plus complexes »* et *« les conversations de Genève risquent l'impasse avec la menace d'implantation en Europe, à l'Est comme à l'Ouest, de nouvelles armes redoutables »*.

SPORTS

CYCLISME

La dix-neuvième étape du Tour de France

Van Impe n'a pas inquiété Fignon

Meilleur grimpeur du Tour de France à trente-sept ans : c'est le Belge Lucien Van Impe qui a remporté, jeudi 21 juillet, la dix-neuvième étape contre la montre Morzine-Avoriaz 15 kilomètres avec une dénivellation de 900 m. Laurent Fignon conserve le maillot jaune. Le Néerlandais Winnen devient le deuxième du classement général, tandis que Bernaudeau rétrograde à la sixième place.

Morzine-Avoriaz. — Le Tour de France est-il fait pour les rouleurs ou pour les grimpeurs ? On a constaté qu'il s'adressait surtout aux routiers complets représentés hier par Hinault et aujourd'hui par Fignon. Cependant, les étapes contre la montre remettent souvent en question le verdict des étapes de montagne, beaucoup plus longues et beaucoup plus nombreuses.

De notre envoyé spécial

En quinze kilomètres dans la montée d'Avoriaz, Jean-René Bernaudeau a perdu le bénéfice des efforts qu'il avait accomplis dans les Pyrénées et les Alpes. En un peu moins de quarante minutes, il a vu s'écrouler ce qu'il avait construit patiemment depuis dix jours, tombant de la deuxième à la sixième place du classement général.

L'exercice contre la montre exige un style et une technique qu'il ne possède pas, sans que ses qualités physiques soient en cause. Jacques Anquetil était, autrefois, le maître incontesté de cette discipline très particulière parce qu'il en avait assimilé les finesses. Son directeur sportif, Francis Pélissier, le définissait comme un coureur *« qui rejoint tout le monde et ne lâche personne »*. Le Normand se montrait en effet irrésistible lorsqu'il poursuivait un concurrent parti plusieurs minutes devant lui. Il savait choisir sa trajectoire, négocier la route et doser ses accélérations en fonction du terrain.

Voilà justement ce qui manque à Bernaudeau. Pénalisé par son coup de pédale heurté, le routier vendéen a concédé 3 min. 33 sec. à Van Impe — soit 15 secondes par kilomètre — et 1 min. 49 sec. à Fignon, qui ne l'aurait pas devancé aussi nettement dans le cadre d'une épreuve en ligne, sur un parcours identique. Alors qu'il reste l'un des meilleurs du peloton, trente-quatre coureurs l'ont précédé, parmi lesquels Arnaud, Gaigne et de Vos, la lanterne rouge du Tour 82. C'est invraisemblable...

Autre invraisemblance : Kelly, lâché dans tous les cols, a pris la onzième place de l'étape, à deux minutes de Van Impe et devient, de ce fait, septième du classement général, immédiatement derrière Bernaudeau. *« On conçoit difficilement qu'un homme ayant passé les Pyrénées et les Alpes en catastrophe n'ait finalement que dix minutes de retard »*, remarquait à ce propos Raphaël Géminiani. Les bonifications dont l'Irlandais a fait une ample moisson faussent en partie les classements.

Sur les pentes d'Avoriaz, le Suisse Gavillet a révélé des talents insoupçonnés. Roche a terminé devant Winnen, tout près de Van Impe. C'est une surprise. Le jeune Espagnol Delgador, défaillant la veille, s'est ressaisi. Enfin, les amateurs colombiens Jimenez et Corrédor ont fait jeu égal avec un avantage de sept secondes sur Laurent Fignon. Dixième comme au Puy-de-Dôme six jours plus tôt, le porteur du maillot jaune a réalisé quant à lui une performance à l'image de sa course sobre et régulière. Quel que soit le résultat, dimanche à Paris, on peut penser qu'il a choisi la bonne méthode pour gagner ce Tour de France qui ne tolérait ni l'attentisme ni la précipitation.

JACQUES AUGENDRE.

DEUX ACCIDENTS MORTELS AU GRAND PRIX DE FRANCE U.L.M.

Deux concurrents du Grand Prix de France U.L.M. (ultra-légers motorisés) ont trouvé la mort, jeudi 21 juillet, au cours de l'étape Saint-Girons-Carcassonne. L'appareil du britannique Steve Hunt, vingt-quatre ans, un triaxial, s'est écrasé peu après le décollage dans le canton de Rimont (Ariège). Celui du Français Denis Martinache, vingt-deux ans, un pendulaire, a percuté le sol près de la bastide de Séreau (Ariège). Les deux pilotes ont été tués sur le coup.

Ces accidents ont porté à trois le nombre des victimes de ce premier tour de France U.L.M., Pascal Dargent s'étant tué au départ de la première étape, le 12 juillet. Une dizaine d'autres appareils ont été contraints à des atterrissages forcés en survolant l'Ariège en raison des turbulences particulières que crée le relief dans cette région.

Comme à la suite de chaque accident grave dans un sport à risques — alpinisme, automobilisme, voile..., — la fiabilité du matériel, les normes de sécurité et la formation des concurrents ont été mis en cause. Certains souhaiteraient en effet que la réglementation soit beaucoup plus contraignante alors que les pratiquants risquent leur vie en toute connaissance de cause. C'est ce que pensent les concurrents du Grand Prix de France U.L.M., qui ont décidé de continuer la course jusqu'à son terme, dimanche 24 juillet à Cannes.

A. G.

DIX-NEUVIÈME ÉTAPE

Morzine - Avoriaz
(15 km contre la montre)

1. Lucien Van Impe les 15 km en 35 min. 9 sec. (moy. : 25,603 km/h) ; 2. Roche à 36 sec. ; 3. Winnen à 49 sec. ; 4. Arroyo à 55 sec. ; 5. Gavillet à 1 min. 19 sec. ; 6. Agostinho à 1 min. 28 sec. ; 7. Delgado à 1 min. 37 sec. ; 8. P. Jimenez à 1 min. 37 sec. ; 9. E. Corredor à 1 min. 44 sec. ; 10. Fignon à 1 min. 45 sec. ; 11. Kelly à 2 min. 2 sec. ; 12. Ph. Anderson à 2 min. 4 sec. ; 13. Caritoux à 2 min. 4 sec. ; 14. Vandenbroucke à 2 min. 13 sec. ; 15 Lubberding à 2 min. 13 sec., etc.

CLASSEMENT GÉNÉRAL

1. Laurent Fignon 90 h. 53 min. 25 sec. ; 2. Winnen à 2 min. 35 sec. ; 3. Van Impe 2 min. 48 sec. ; 4. Arroyo à 3 min. 5 sec. ; 5. Alban à 4 min. 11 sec. ; 6. Bernaudeau à 4 min. 52 sec. ; 7. Kelly à 10 min. 37 sec. ; 8. M. Madiot à 11 min. 10 sec. ; 9. Boyer à 14 min. 57 sec. ; 10. Ph. Anderson à 15 min. 19 sec. ; 11. Lubberding à 16 min. 30 sec. ; 12. Agostinho à 17 min. 21 sec. ; 13. P. Jimenez à 18 min. 13 sec. ; 14. Millar à 18 min. 59 sec. ; 15. Roche à 20 min. 29 sec., etc.

FAITS ET JUGEMENTS

Condamné dans l'affaire de Broglie Guy Simoné est remis en liberté

Guy Simoné, condamné à dix ans de réclusion criminelle, le 23 décembre 1981 par la cour d'assises de Paris pour complicité dans l'assassinat de Jean de Broglie, a été remis en liberté au mois de mai dernier, apprend-on aujourd'hui, après six ans et demi de détention. Son avocat, Me Roland Dumas, indique que son client a bénéficié de réductions de peine légales accordées aux détenus qui ont fait des études en prison.

Guy Simoné avait passé une licence en droit et commencé à préparer un doctorat. Actuellement, il travaille comme représentant de commerce et met sur pied une association pour venir en aide aux anciens détenus.

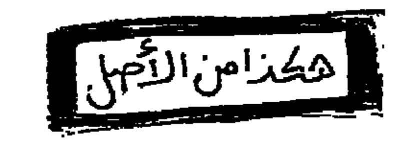
● *Le meurtre d'un jeune Maghrébin à Grenoble.* — Après le meurtre d'Ahmed Benkhidi, dix-sept ans, mercredi 20 juillet, à Grenoble (Isère), M. Jean-Michel Baylet, président par intérim du Mouvement des radicaux de gauche, exprime dans un communiqué *« sa consternation et se prononce pour l'élaboration d'une politique globale en matière de sécurité. Il est bien clair que les problèmes de sécurité ne peuvent être traités séparément les uns des autres*, a noté M. Baylet. *Il faut, en connaissance de cause, définir des réponses aussi bien à toutes les formes de violence, à l'envahissement du bruit, à la situation des immigrés et au racisme qu'aux accidents de la route et à ceux du travail. »*

● *Installation du Conseil national de prévention de la délinquance.* — M. Pierre Mauroy, premier ministre, a installé jeudi 21 juillet le Conseil national de prévention de la délinquance, dont il est président (*le Monde* du 16 juillet). *« La lutte contre la délinquance est une cause nationale »*, a-t-il déclaré, *elle implique une politique qui prenne en compte aussi bien les conditions de protection que les contraintes de la vie moderne, l'évolution économique ou la transformation des mentalités familiales ou éducatives. »*

Le Conseil a élu vice-président M. Gilbert Bonnemaison, député (P.S.) de la Seine-Saint-Denis, qui avait présidé en 1982 les travaux de la commission des maires sur la sécurité.

● *Relaxe d'un inculpé dans l'affaire de la rue Dragon, à Marseille.* — Le tribunal de Marseille a relaxé, jeudi 21 juillet, M. Jean-Claude Graf, inculpé de complicité de falsification de documents administratifs après l'explosion, rue Dragon à Marseille le 8 mars, d'une voiture non loin de la grande synagogue. Les papiers d'identité de M. Graf, barman à Avignon, avaient été retrouvés sur les lieux. Leur propriétaire avait toujours affirmé que ses papiers lui avaient été volés.

● *Richard Chanfray*, quarante-trois ans, qui se faisait appeler « comte de Saint-Germain », s'est donné la mort au lieu-dit Collebasse, près de Saint-Tropez (Var), avec son amie, Mme Paulette Guilli, quarante ans, au moyen d'un tuyau en caoutchouc relié au pot d'échappement d'un véhicule qu'ils avaient loué. Dans une lettre, le couple explique son geste par des raisons d'ordre personnel.



ÉDUCATION

POUR DES LYCÉENS DE CHATEAULIN FINISTÈRE-SUD)

Devoirs de vacances au Togo

Châteaulin. – Les projets d'action éducative (P.A.E.) chers à M. Alain Savary connaissent une résonance particulière à Châteaulin (Finistère-Sud). Une quinzaine d'élèves du lycée Jean-Moulin et du lycée d'enseignement professionnel agricole viennent de partir pour le Togo. Encadrés par des adultes dont plusieurs professeurs, ils ont choisi de venir en aide – sur le terrain – à la population de deux localités du nord du pays, Bengali et Bassar. Par l'intermédiaire d'une enseignante châteaulinoise dont le mari, conseiller municipal de Saint-Goulitz (Finistère-Sud), est originaire du Togo, des liens s'étaient noués entre des lycéens africains et leurs homologues du Finistère. Ils se sont officiellement étoffés avec un P.A.E. qui a mobilisé les élèves châteaulinois pendant toute l'année scolaire.

Cahiers et livres par mètres cubes

Dans des lettres fort bien rédigées en français, souvent émouvantes, les adolescents togolais avaient décrit leurs difficultés, leurs longues marches dans la brousse plusieurs fois par jour – ils n'ont pas de cantine scolaire – pour aller à l'école, leur manque de fournitures, leurs maladies aussi. Leurs dures conditions de vie ont ému l'ensemble des lycéens. Comment atténuer la rigueur sous toutes ses formes de leur scolarité ? La mise en place d'un P.A.E. a permis de répondre à cette question et à bien d'autres encore.

M. Paul Carrière, proviseur du lycée, a fait partager l'apitoiement de ses élèves par la population au point de susciter un vaste élan de solidarité dans la vallée de l'Aulne. Des fêtes ont permis de rassembler des fonds. Un garçonnet n'a pas hésité à vendre ses hamsters. Plusieurs mètres cubes de cahiers et livres ont été collectés, des bicyclettes en bon état rassemblées. Sollicité par un lycéen, M. Louis Le Pensec, député du Finistère, à l'époque ministre de la mer, a obtenu qu'une compagnie maritime mette gratuitement à la disposition des lycéens un conteneur qui fut rempli en un tournemain.

Les Togolais du village de Bengali souhaitaient aussi une aide technique sur le plan agricole. Gagné à leur cause, le lycée d'enseignement professionnel agricole a battu la campagne pour obtenir du matériel. Un moulin à grain avec un moteur neuf, un poulailler démontable, une pompe et des outils divers ont pris la mer pour le Togo.

Les lycéens ont rejoint sur place un premier groupe de Châteaulinois dont un médecin. Avant leur retour prévu pour le 1er août, ils ont pour devoirs de vacances l'assemblage du poulailler, le forage d'un puits et la construction de w.c. publics.

JEAN DE ROSIÈRE.

Légion d'honneur

Ministère de l'intérieur et de la décentralisation

Sont nommés *chevaliers*, à titre posthume :

MM. Claude Caiola, brigadier de police et Emile Gondry, officier de paix, mortellement blessés à Paris, le 31 mai, en tentant d'interpeller des malfaiteurs.

Ministère de la défense

Est promu *commandant* à titre posthume le général de brigade aérienne Jacques Boichot, tué le 5 avril aux commandes d'un Jaguar de la base de Toul (*le Monde* du 7 avril).

Admissions aux grandes écoles

(par ordre de mérite)

● **Écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses**

(section Sciences)

Série Mathématiques. – Mmes et MM. Didier Piau ; Christophe Rabault ; Christian Devanz ; Jean-Y. Ollitrault ; Jean-François Puget ; Jean-M. Samaniego ; Patrick Polo ; Jean-F. Bertin ; Hervé Bonnaud ; Hervé Leblond ; Ling Forester-Star ; Philippe Laborie ; Georges Vasseur ; Jean-B. Biehler ; Jean-C. Feauveau ; Laurent Habsieger ; Dominique Guedes ; Claire Mathieu ; Bruno ; Vincent Granier ; Jérôme Leynier ; Jean-P. Brazier ; Alain Marty ; Dominique Lecamp ; Philippe Lalanne ; Bruno Voisin ; Laurent Alt ; Corinne Dupuy ; Thierry Robart ; Jean-B. Paire ; Jean-Marc Salières ; Sylvie Person.

Série Sciences naturelles. – Olivier Le Gall ; Pascale Berger ; Jean-Pierre Ferran ; Patrick Sadones ; Thomas Lamonerie ; Christine Biben ; Stéphane Claude ; Sophie Dureu ; Bernard Paumelle ; Isabelle Leroux ; Sabine Choquet ; Catherine Marcellin ; Jean-J. Muchembled ; Philippe Jannes ; François Bontems ; Hervé Bocherens ; Laurence Georgelin ; Jacques Julliard ; Béatrice Durand ; Anne Gouyon ; Philippe Sabuc ; Myriam Gazeau ; Thierry Simmonneau ; Eric Durand ; Hervé Jactel ; Marie-F. Niogret ; Françoise Cellier ; Dominique Depigny.

Daniel Clement ; Grégoire Sulmont ; François Jouve ; Jean-F. Bensahel ; Anne-Marie Aubert ; Richard Savornin ; Pascal Collin ; Michèle Phelep ; Hubert Segot ; François Rignol ; Patrick Sabourin ; Marc Brunaud ; Elie Younes ; Olivie Laroussinie ; Pascal Massat ; Laurent Blanquet ; Virginie Bouthier.

Série Sciences physiques. – Mmes et MM. Jean-Denis Duron ; Jean Bennardeau ; François Clansset ; Frédéric Fontaine ; Christophe Raymond ; Florence Gerbier ; Sylvie Berger ; Béatrice Faure ; Françoise Cornu ; Antoine Le Lirzin ; Xavier Ripoche ; Marc Simon ; Eric Pretet ; Thien-Hu Tran-Nhut ; Nathalie Mariel ; Françoise Bargain ; Philippe Le Page ; Hubert Hacquard ; Pascal Perriat ; Patrick

● **École normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET) :**

(section C)

Mmes et MM. Olivier Mutillod ; Gilles Marion ; Sylvain Volaire ; Jean-Christophe Chauzy ; Erwan Kerdreux ; Cassandre Guyot ; Claire Bras ; Anne Ferrer ; Françoise Petrovitch ; Véronique Galois ; Geneviève Troyes ; Fabrice Coget.

Au tribunal administratif de Paris

Les cours du soir peuvent répondre à un « besoin scolaire reconnu »

Le tribunal administratif de Paris a donné raison, le 7 juillet, à l'école secondaire Saint-Sulpice (établissement privé sous contrat d'association), dans un litige qui opposait celle-ci à l'État. Le jugement a annulé la déclaration préfectorale qui mettait fin à une initiative permettant à des élèves ayant interrompu leurs études de passer le baccalauréat grâce à des cours du soir (*le Monde* du 17 avril 1980).

Les professeurs de l'école, contrôlés et payés par le ministère de l'éducation nationale, assuraient l'enseignement dans trois classes terminales (philosophie-lettres, économique et social, sciences de la nature), du lundi au vendredi, de 18 heures à 22 heures, et le samedi matin.

Depuis le 22 juillet 1982, le ministère de l'éducation nationale refusait de prendre en charge ces classes du soir, considérant que ces cours relèvent davantage de la formation professionnelle continue. Le tribunal administratif a estimé que cet enseignement, bien que dispensé hors du cadre d'une scolarité secondaire continue, répond à un *« besoin scolaire reconnu »*

Admissions aux agrégations

(par ordre alphabétique)

● **Histoire :**

Mmes et MM. Brigitte Amat (46e ex.) ; Carole Baggid (42e ex.) ; Pascal Balmand (2e) ; Yves Billard (16e ex.) ; Christophe Bouneau (33e) ; Pascal Brenneur (11e ex.) ; Olivier Christin (25e ex.) ; Philippe Cocquembert (57e ex.) ; Christophe Cordonnier (42e ex.) ; Laurent Coste (14e ex.) ; Eric Darrasse (54e ex.) ; Michèle Dechenoix (21e ex.) ; Jean-Michel Dequeker (3e ex.) ; Gilles Dezeraud (21e ex.) ; Jean-Pierre Dormois (50e ex.) ; Béatrice Dubois (16e ex.) ; Ducourtieux (35e ex.) ; Anne Delphy (18e) ; Christian Duplat (31e ex.) ; Jean-Pierre Duteil (52e ex.) ; Eve Falcou (46e ex.) ; Michel Figeac (48e ex.) ; Didier Foucault (39e) ; Bernard Gainot (3e ex.) ; Gilles Garault (57e ex.) ; Stéphane Gibert (40e ex.) ; Bruno Goyet (54e ex.) ; Eric Hartmann (11e ex.) ; Patrick Henriet (13e) ; Hervé Inglebert (7e) ; Anne Jollet (30e) ; Karim Kelfani (25e ex.) ; Bernard Klein (14e ex.) ; Philippe Lardin (9e ex.) ; Jean Lavie (48e ex.) ; Boris Lecoeur (52e ex.) ; Tristan Lecoq (21e ex.) ; Sophie Leterrier (51e) ; Marie-Pierre Lopez (35e ex.) ; Marie-Anne Matard (6e) ; Yannick Mevel (31e ex.) ; Bruno Modica (42e ex.) ; Pierre Mondoloni (20e) ; Jean-Christophe Moraud (28e ex.) ; Philippe Moreau (9e ex.) ; Thierry Nadau (8e) ; Denis Pelletier (28e ex.) ; Liliane Perez (57e ex.) ; Eric Picard (40e) ; Dominique Picco (34e) ; Jacques Poloni (5e) ; Christophe Prochasson (1er) ; Pierre Ragon (27e) ; Brigitte Reynaud (42e ex.) ; Philippe Ricaux (19e) ; Marylène Richetoff (38e) ; Etienne Roulleaux-Dugage (54e ex.) ; Claire Sotinel (37e) ; Francis Subercaze (21e ex.).

● **Lettres classiques :**

Mmes et MM. Thierry Alcoloumbre (13e) ; Jean-Louis Bailly (51e) ; Serge Bardet (62e ex.) ; Yves Baudelle (16e) ; Catherine Becchetti (30e) ; Agnès Bedon (36e ex.) ; Sophie Bouffier (47e) ; Patrick Brasart (25e) ; Véronique Bremond (18e) ; Etienne Bru (43e ex.) ; Marie-Odile Bruhat (22e) ; Marie-Pierre Burtin (2e) ; Bernard Caillierez (57e) ; Marie-Thérèse Cam (52e) ; Christophe Carraud (11e) ; Suzanne Chabalier (54e ex.) ; Thierry Chaumet (62e ex.) ; Jean-Claude Clerc (7e) ; Jean-Louis Colle (38e) ; Rose-Line Coureau (32e ex.) ; Louis Darantiere (53e) ; Marie-Thérèse Davidson (26e) ; Robert de Mari (10e) ; Isabelle Diu (61e) ; Sylvie Favriaud (43e ex.) ; Anna Favrichon (42e) ; Luc Fraisse (1er) ; Marie-Hélène François (36e ex.) ; Jean-Marie Fritz (15e) ; Joëlle Gerbeau (8e) ; Jean-Clair Giraud (23e) ; Marie-Hélène Giraud (3e) ; Claude Hervé (28e) ; Claire Jarraud (5e) ; Corinne Jouanno (6e) ; Catherine Kayser (60e) ; François Kayser (54e ex.) ; Myriam Kissel (31e) ; Catherine Klans (12e) ; Anne-Marie Lafire (59e) ; Jean Lebel (58e) ; Annie Leguay (50e) ; Françoise Leloup (39e) ; Jean-François Louette (4e) ; Denis Marianelli (48e ex.) ; François Martel (27e) ; Bernadette Martiel (46e) ; Dominique Martinetti (24e) ; Bernard Mathieu (32e ex.) ; Jean Moitry (9e) ; Jean-Louis Mollard (29e) ; Emilia Ndiaye (48e ex.) ; Evelyne Oblin (14e) ; Jean-Marie Payen (40e) ; Catherine Pellegrini (19e ex.) ; Marie-Jeanne Rastello (45e) ; Jean-Marie Rendu (54e ex.) ; Alain Robert (41e) ; Renaud Robert (21e) ; François Roudaut (17e) ; Jean Soyez (19e ex.) ; Philippe Vialas (34e ex.) ; Pascal Zacharie (34e ex.).

Dans le second degré

LE PLAFOND DES RESSOURCES OUVRANT DROIT A UNE BOURSE EST RELEVÉ

Le *Bulletin officiel de l'éducation nationale* du 21 juillet publie les barèmes d'attribution des bourses nationales d'études du second degré en 1983-1984. Pour la sixième année consécutive, le montant de la part des bourses allouées aux élèves des collèges sera de 168,30 francs. Pour les élèves qui fréquentent soit un lycée d'enseignement général, soit un lycée d'enseignement professionnel (LEP), la part est fixée à 188,40 francs, c'est-à-dire du même montant qu'en 1982-1983.

En revanche, le plafond des ressources ouvrant droit aux bourses nationales est relevé de 15,5 %

Innovation enfin : désormais, les jeunes de plus de seize ans pourront percevoir eux-mêmes leur bourse si leurs parents ont donné par écrit leur accord. Il s'agit de mettre ces élèves dans des conditions comparables à celles des jeunes du même âge en formation professionnelle qui reçoivent eux-mêmes directement une rémunération.

CARNET

Mariages

— Jean-Jacques PAUL
et
Maria-Laiza OSTHEIMER
ont le plaisir de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité, le 22 juillet 1983.
17, rue de Gimbsheim,
21240 Talant.

Décès

— Mme Monique Boëglin,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Chagnaud, Vincent et Christophe,
ses filles, gendre, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Paul Macquart,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Marcel Macquart,
ses enfants et petits-enfants,
ses frères, belle-sœur, neveux et petits-neveux,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Marcel BORTZMEYER,
née Suzanne Macquart,
survenu le 27 juin 1983, dans sa quatre-vingt-quatrième année.
La cérémonie religieuse a eu lieu à Marseille, l'inhumation à Châlons-sur-Marne, dans l'intimité.
« La Lyre », traverse de la Rustique,
13010 Marseille.

— M. et Mme Gilbert Cury
et leurs enfants,
M. et Mme François Cury
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Cury,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Paul CURY,
née Renée Salanson,

survenu le 18 juillet 1983 dans sa quatre-vingt-cinquième année.
Les obsèques religieuses seront célébrées le lundi 25 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, Paris-17e, sa paroisse, suivies de l'inhumation au cimetière des Batignolles, dans le caveau de famille.

236, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.
77, avenue de Villiers, 75017 Paris.
59, rue de Prony, 75017 Paris.

— M. et Mme Philippe Mollandin de Boissy et leurs enfants,
M. et Mme Raymond Denante, née de Boissy, et leurs enfants,
M. et Mme Georges Rit,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Bombart,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de
Alice MOLLANDIN de BOISSY
née Echemann,
survenu à Montpellier le 11 juillet 1983, dans sa soixante-dix-neuvième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, à Grenoble, le 13 juillet.
« Le Gui », 38270 Pact.
20, cours A.-Briand, 13150 Tarascon.
« La Tour d'Ivoire »,
83100 Toulon-Mourillon.
« Les Collonges », rue Gabriel-Péri,
69210 L'Arbresle.

— L'Association d'amitié franco-vietnamienne a la douleur de faire part du décès de

Mme Paulette DUPUY-ROQUE,
membre fondateur
et trésorière de l'Association.

La levée de corps aura lieu lundi 25 juillet, à 7 h 45, 22, rue Bruant (Salpêtrière), métro Chevaleret.
A.A.F.V., 37, rue Ballu,
75009 Paris.

— M. et Mme Jean-Pierre Fort,
M. et Mme André Lebeigneux,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Bruller,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre FORT,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918
avec palmes,
survenu, le 20 juillet 1983, dans sa quatre-vingt-septième année.
L'inhumation aura lieu, le lundi 25 juillet, au cimetière du Montparnasse.
Rendez-vous porte principale, boulevard Edgar-Quinet, à 16 h 45.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme GAUTIER,
née Suzanne Dérozier,
journaliste parlementaire (E.R.),
secrétaire nationale
de la Fédération nationale
des anciens de la Résistance,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national
du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
croix du combattant volontaire
1939-1945,
combattant volontaire de la Résistance,

survenu à Paris, le 21 juillet 1983, à l'âge de soixante-sept ans.
De la part de
M. Maurice Gautier, son époux,
Mme Madeleine Juilia,
M. et Mme Henri Isus,
ses enfants,
Mlle Elisabeth Juilia,
M. François Isus,
Mlles Hélène
et Catherine Isus,
ses petits-enfants,
Mme Marie Dérozier, sa mère,
Et toute sa famille.
La levée du corps aura lieu le lundi 25 juillet 1983, à 9 h 30, 22, rue Bruant, Paris-13e.
La cérémonie au cimetière de Rapas à Toulouse, rue des Arcs-Saint-Cyprien, aura lieu le mardi 26 juillet 1983, à 11 heures.
Fleurs et couronnes exclusivement au cimetière.
Cet avis tient lieu de faire-part.

30, rue Montera,
75012 Paris.

[Née le 3 avril 1916, à Soyaux (Charente), Suzanne Gautier, après avoir participé à la Résistance, entre à la Radiodiffusion française en 1950. Affectée à la chaîne France-Inter, elle y fait toute sa carrière comme journaliste parlementaire, milieu dans lequel elle jouissait de l'estime générale.]

— Le docteur Yves Lorho,
M. et Mme Yves Lorho, Thierry et Delphine,
M. et Mme Michel Gillet et Olivier,
Le docteur Yveline Lorho,
M. Henri Tudy-Lorho,
M. Ronan Lorho,
ses enfants,
L'abbé Lorho,
Mme Marcel Cormier et ses enfants,
M. et Mme Henri Lorho
et leurs enfants,
Mme Aurélien Vathonne,
M. et Mme Xavier Paume
et leurs enfants,
Mme Zita Blanquet,
Les familles Lorho, Cormier, Paume, Vathonne, Blanquet,
font part du décès de

Mme Micheline LORHO.

Les obsèques ont été célébrées, en l'église de la Trinité-sur-Mer, le mardi 19 juillet 1983.
La Trinité-sur-Mer.
Paris.
Rennes.
Port-Louis.
Antibes.
Casablanca.

— M. François Piccirillo,
M. et Mme Jean-Luc Piccirillo,
Sandra et Olivier,
Et toute la famille,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme François PICCIRILLO,
née Lydie Hormo,

leur épouse, mère, grand-mère et parente,
décédée le 19 juillet 1983, dans sa soixante-quatrième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le vendredi 22 juillet 1983 en l'église Saint-Jean-Baptiste du Perreux, suivie de l'inhumation au cimetière du Perreux.

10, rue du Docteur-Fangeroux,
94170 Le Perreux-sur-Marne.

— Mme Daniel Toyon,
Le docteur Jacques Toyon
et ses enfants,
M. et Mme Jean Toyon et leur fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Daniel TOYON,

leur époux, père, grand-père et parent,
survenu le 19 juillet 1983 à Sevran (Seine-Saint-Denis), à l'âge de quatre-vingt-trois ans.
La levée de corps aura lieu le samedi 23 juillet, à 8 h 30 précises, au funérarium de Villepinte (Seine-Saint-Denis), 83, rue des Petits-Ponts.
La cérémonie religieuse sera célébrée le même jour, à 16 heures, en l'église de Segonzac (Charente), suivie de l'inhumation au cimetière de Gensac (Charente), dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.

72, rue Augustin-Thierry,
93420 Sevran.
Place de l'Aire-du-Temple,
16130 Segonzac.

Remerciements

— Grenoble. Paris. Sillans. Reims.
M. et Mme Jean Michal
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Michal et leur fille,
M. et Mme Bernard Fouillet,
Mme veuve Berthet
et ses enfants et petits-enfants,
remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie et apporté leur soutien dans les cruels moments qu'ils viennent de traverser lors du décès de leur père et frère,
M. Paul MICHAL,
survenu à l'âge de quatre-vingt-un ans, le 6 juillet 1983.

— M. Thomas Querol, son époux,
Mlle Stella Querol
Et M. Laurent Querol,
ses enfants,
M. et Mme Celio Querol, ses neveux,
Mme Montserrat Carrion, née Antich,
Mlle Patricia Fernandez,
Mlle Pilar Bail,
Leurs familles et leurs amis,

remercient avec émotion toutes les personnes qui, par leur présence et leurs messages, se sont associées à leur peine lors du décès de

Mme Antonia QUEROL.

— M. et Mme Jacques Cartier,
Christophe et Sylvain,
remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de

M. Marcel VERGON,

leur père, beau-père et grand-père.

INFORMATIONS « SERVICES »

ENVIRONNEMENT

A TOULOUSE

Une péniche pour apprendre la nature

L'*Alzau*, une péniche de 30 mètres de long, se refait une beauté depuis quelques mois dans le bassin de radoub du canal du Midi, à Toulouse. L'*Alzau* vient d'être transformée de cale en pont : vingt-quatre couchettes, un ensemble cuisine pour trente repas, une pièce servant de salle polyvalente avec bibliothèque, projecteurs et tables de travail... L'*Alzau* devient ainsi le premier centre d'initiation à l'environnement existant actuellement en France sur une péniche.

L'embarcation a accueilli, le 18 juillet, vingt-quatre stagiaires qui, sur le parcours Toulouse-Carcassonne, ont suivi pendant cinq jours un stage consacré au canal du Midi, à l'histoire du Languedoc et à l'architecture de cette région.

La mise en chantier de ce centre d'initiation à l'environnement est une des retombées des conventions signées en septembre 1982 entre l'État et la région au cours de la visite du président de la République en Midi-Pyrénées. Pour concrétiser le projet, une association, la P.I.E.A.M. (Péniche d'initiation à l'environnement Atlantique-Méditerranée), a été créée avec le concours des différentes associations d'environnement des régions Aquitaine-Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ; mais aussi en liaison avec les administrations régionales, les rectorats, le parc naturel du Haut-Languedoc, le comité économique et social de Midi-Pyrénées, les services des affaires culturelles et l'Office de la navigation de Toulouse.

Un marinier et son mousse, plus deux animateurs, constituent le personnel permanent de cette entreprise, qui veut, par le biais des stages, faire mieux connaître les richesses naturelles des trois régions traversées par la Garonne et le canal du Midi, son prolongement naturel vers le Languedoc. Il est même prévu que l'*Arzau* poursuive son voyage vers la Camargue en empruntant la route des étangs languedociens. Si ces stages au fil de l'eau peuvent constituer une parenthèse originale et culturelle dans des vacances placées sous le signe de l'été français, ils peuvent également permettre de redorer le blason d'un canal qui n'a pas su rajeunir à temps, et qui ne sert guère aujourd'hui qu'à la plaisance.

GÉRARD VALLÈS.

★ Les stages sont payants (950 F par personne). Renseignements et inscription : C.I.E. Garonne, canal du Midi, 8, rue Deodora, 31400 Toulouse. Tél. : (61) 25-82-54.

DIPLOME D'ÉCOLOGIE A PARIS-VIII. — L'institut de géographie de l'université Paris-VIII propose aux étudiants une filière « écologie » préparant à un diplôme (D.S.U.) d'écologie humaine et appliquée.

★ Renseignements et inscriptions : Université Paris-VIII, filière Ecologie, institut de géographie, 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex 02. Tél. 821-63-64, poste 1293.

JEUNESSE

FAMILLES D'ACCUEIL. — L'association A.F.S. Vivre sans frontières recherche des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes lycéens étrangers de seize à dix-huit ans, venant passer un an en France dans un cadre familial et scolaire.

★ A.F.S. Vivre sans frontières, 69, rue Rochechouart, 75009 Paris. Tél. : 285-04-64.

STAGES

LE PROGRAMME DU CNAM. — Le Conservatoire national des arts et métiers organise quatre stages de formation pendant l'année universitaire 1983/1984. Au programme de cet enseignement : techniques de mesure et d'évaluation de la situation du travail ; analyse ergonomique des postes de travail ; stratégie d'action sur les conditions de travail et stage de formation d'ergonomiste à pleine temps.

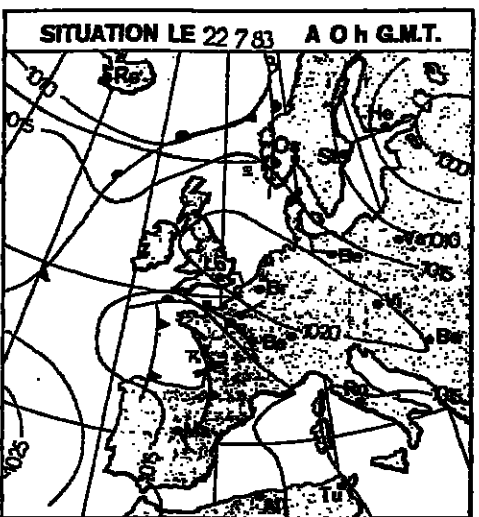
Ces stages s'adressent aux ingénieurs, médecins, psychologues ou administrateurs de l'industrie.

★ M.A. Wisner, laboratoire de physiologie du travail et d'ergonomie du CNAM, 41, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, tél. : 354-18-27.

Les mots croisés se trouvent page 15.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22.7.83 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 23.7.83, DÉBUT DE MATINÉE

Évolution probable du temps en France entre le vendredi 22 juillet à 0 heure et le samedi 23 juillet à minuit.

En liaison avec le déplacement vers le nord-est de la zone dépressionnaire du proche Atlantique, les masses d'air chaud et instable vont s'étendre à toute la France, et des fronts orageux traverseront la plupart des régions.

Samedi matin, le temps sera généralement nuageux et brumeux, et des ondées orageuses vont se produire des Pyrénées au Massif Central, au Bassin parisien et au Nord. Les éclaircies matinales seront plus marquées sur le nord-ouest et le sud-ouest du pays.

Au cours de la journée, l'activité orageuse s'étendra à toutes les régions de la moitié sud-est du pays (au sud d'une ligne approximative Biarritz-Metz), et c'est principalement dans la soirée que des orages parfois violents et accompagnés de grêle éclateront. Un temps plus variable prédominera de l'Aquitaine, aux Pays de Loire, au Bassin parisien et à la Normandie et les foyers orageux seront très isolés. En fin de journée, une nouvelle zone faiblement pluvio-orageuse abordera la Bretagne et la Vendée. Les températures seront toujours élevées.

Sens d'évolution pour dimanche 24 juillet

A l'arrière de la zone pluvio-orageuse, qui s'éloignera vers l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, la situation restera assez perturbée sur la France : un flux de nord-nord-ouest dirigera en effet de l'air humide et relativement frais surtout sur la moitié nord.

Prévisions pour dimanche

Alsace, Jura, Alpes, régions méditerranéennes : pluies et orages, le matin, en voie d'atténuation ensuite avec développements d'éclaircies par l'ouest ; orages résiduels, en soirée, sur la Corse.

Vendée, Bretagne, Normandie, Bassin parisien et régions du Nord : nuageux et très brumeux, en début de journée, avec petites pluies passagères près de la Manche. Rares éclaircies l'après-midi dans l'intérieur. Températures en baisse.

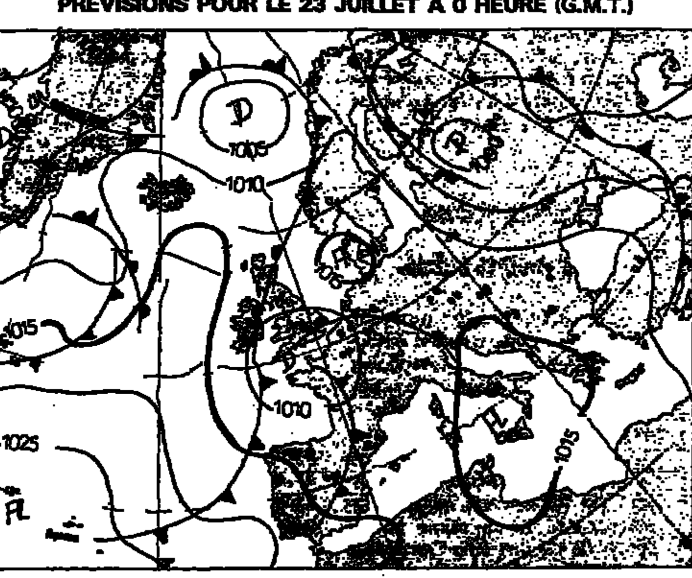
Ailleurs : après les brumes et brouillards matinaux, ciel variable avec éclaircies locales et risque d'orages isolés des Pyrénées à l'Aquitaine et au Massif Central. Les températures, bien qu'en légère baisse, resteront cependant assez agréables.

Bulletin de l'après-midi du 23 juillet 1983

Demain, le temps sera très nuageux dès le matin sur les régions proches de l'Atlantique, avec des ondées orageuses. Les orages atteindront, dans la journée, la plus grande partie du pays. Ils épargneront l'extrême sud-est et la Corse, où le soleil brillera toute la journée.

Quelques températures minimales pour la nuit prochaine :
15 degrés à Rouen, Reims et Besançon ; 16 à Paris et Grenoble ; 18 à Brest et Rennes ; 20 à Toulouse, Nîmes et Perpignan ; 21 à Bordeaux et Marseille.

PRÉVISIONS POUR LE 23 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris le 22 juillet à 8 heures : 1015,7 millibars, soit 761,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 juillet ; le second le minimum dans la nuit du 21 juillet au 22 juillet) :

Ajaccio, 33 et 20 degrés ; Biarritz, 30 et 21 ; Bordeaux, 32 et 22 ; Bourges, 31 et 19 ; Brest, 24 et 17 ; Caen, 27 et 17 ; Cherbourg, 19 et 17 ; Clermont-Ferrand, 33 et 18 ; Dijon, 30 et 17 ; Grenoble, 34 et 19 ; Lille, 23 et 12 ; Lyon, 33 et 18 ; Marseille-Marignane, 34 et 21 ; Nancy, 25 et 11 ; Nantes, 29 et 19 ; Nice-Côte d'Azur, 29 et 22 ; Paris-Le Bourget, 25 et 14 ; Pau, 30 et 21 ; Perpignan, 29 et 22 ; Rennes, 29 et 16 ; Strasbourg, 25 et 11 ; Tours, 29 et 19 ; Toulouse, 34 et 22 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 40 et 24 degrés ; Amsterdam, 22 et 11 ; Athènes, 35 et 24 ; Berlin, 21 et 13 ; Bonn, 22 et 10 ; Bruxelles, 22 et 11 ; Le Caire, 37 et 25 ; îles Canaries, 27 et 20 ; Copenhague, 19 et 15 ; Dakar, 30 et 26 ; Djerba, 34 et 22 ; Genève, 32 et 17 ; Jérusalem, 27 et 18 ; Lisbonne, 25 et 17 ; Londres, 24 et 14 ; Luxembourg, 23 et 12 ; Madrid, 34 et 15 ; Moscou, 21 et 12 ; Nairobi, 22 et 10 ; New-York, 33 et 20 ; Palma-de-Majorque, 37 et 20 ; Rome, 33 et 20 ; Stockholm, 18 et 9 ; Tozeur, 39 et 27 ; Tunis, 39 et 22.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 22 juillet :

UNE LOI

● Relative à la sécurité des consommateurs et modifiant diverses dispositions de la loi du 1er août 1905.

UN DÉCRET

● Relatif au financement par la Caisse nationale d'épargne des prêts complémentaires aux prêts d'épargne logement.

DES ARRÊTÉS

● Instituant un droit antidumping sur des produits de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ;

● Relatif à la gestion des carnets de change ;

● Portant fixation de certaines modalités d'application du décret du 24 novembre 1968 réglementant les relations financières avec l'étranger.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 24 JUILLET

« Château de Maisons-Laffitte », 15 h 30, entrée côté parc dans le vestibule (Caisse nationale des monuments historiques).

« La Mosquée », 15 heures, place du Puits-de-L'Ermite (Approche de l'art).

« Salons du ministère des finances », 15 heures, 93, rue de Rivoli, Mme Barbier.

« Palais-Bourbon », 15 heures, 8, place du Palais-Bourbon, Mme Camus.

« L'Académie française », 15 heures, 23, quai conti (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La Comédie-Française », 10 h 30, entrée place Colette (La France et son passé).

« Saint-Denis », 14 h 30, portail central (Lutèce-Visites).

LOTO

TIRAGE N°29
DU 20 JUILLET 1983

14 — 18 — 28 — 31 — 40 — 48

NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 21

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	15	787 670,10 F
5 BONS NUMEROS + complémentaire	94	62 846,00 F
5 BONS NUMEROS	4 003	4 427,30 F
4 BONS NUMEROS	228 524	77,50 F
3 BONS NUMEROS	2 996 978	8,50 F

PROCHAIN TIRAGE LE 27 JUILLET 1983

VALIDATION JUSQU'AU 26 JUILLET 1983 APRES-MIDI

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	601 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

Rendez-vous d'été

LE ROYAL TOURNAMENT DE LONDRES

Grandes manœuvres pour le plaisir

(Dessin de NICOLAS VIAL.)

DEUX fois par jour, immanquablement, la même scène se produit. Sur un écran géant apparaît l'image des soldats de Sa Majesté, victorieux, hissant l'Union Jack sur les Falkland reconquises. Sur la piste de terre battue, entre les rangées de gradins sur lesquels est massée une foule frémissante, des Royal Marines de chair et d'os, en tenue de combat, accomplissent le même geste. Le synchronisme est parfait. Des milliers d'yeux contemplent les couleurs nationales qui bientôt atteignent le sommet du mât. Alors, c'est du délire. La foule hurle, trépigne, applaudit à tout rompre. Oublié le *fair play* qui est, paraît-il, la qualité première des sujets de la reine Elizabeth.

Selon son caractère, selon ses convictions, selon sa sensibilité, comme on dit aujourd'hui, on trouvera que cette manifestation de patriotisme est admirable ou insupportable, émouvante ou ridicule. Aussi spectaculaire qu'elle soit, il faut cependant en limiter la portée. Ceux qui ainsi laissent exploser leur enthousiasme à l'évocation de la défaite infligée par les « boys » aux Argentins ne sont pas des extrémistes membres d'une quelconque ligue nationaliste et belliqueuse. Ceux qui frémissent de la sorte en voyant des soldats célébrer un fait d'arme qui, quoi que l'on en pense, demeurera fameux, n'ont rien que de très pacifique. Il s'agit de braves Anglais moyens venus, comme chaque année, assister, au parc des expositions londonien d'Earls Court, au Royal Tournament, grande fête de l'armée britannique. De leur comportement il ne faut tirer d'autre conclusion que celle-ci : les Anglais sont volontiers cocardiers. Les Français seraient mal venus de le leur reprocher.

Les touristes, si prompts à se précipiter devant les grilles de Buckingham Palace pour admirer les gardes, leurs tuniques rouges et leurs hauts bonnets de peau d'ours, ignorent bien souvent ce Royal Tournament. Il s'agit pourtant d'une des manifestations les plus traditionnelles de Londres. Le Tournament — du français *tournoi* — eut lieu pour la première fois en 1880. Il s'intitulait alors le Grand Military Tournament and Assault at Arms. C'était à l'origine une sorte de compétition entre soldats de diverses unités, une suite d'épreuves presque sportives, destinées à primer les plus habiles à l'exercice des armes ou au maniement de matériel lourd. En quelque sorte, c'était un peu les Jeux olympiques de l'armée de la reine Victoria. Avec une intention charitable : le duc de Cambridge, chef d'état-major de l'armée, ayant accepté que le public soit admis à assister à ces démonstrations, il fut décidé que les bénéfices du spectacle seraient attribués aux œuvres sociales de l'armée.

La manifestation obtint aussitôt un vif succès. Dès 1882, on ajouta au programme l'intervention d'une musique militaire. Deux ans plus tard, la reine Victoria donna son patronage au Tournament, qui, du coup, devint le Royal Military Tournament.

Le succès s'amplifiant, la marine demanda à y participer, ce qu'elle obtint en 1896. Tout naturellement la Royal Air Force, nouvellement constituée, fut admise en 1919, quand la manifestation reprit, après les quatre années d'interruption consécutives à la Grande Guerre. En 1920, le titre actuel, Royal Tournament, fut définitivement adopté.

Aujourd'hui, le Tournament n'a plus grand-chose à voir avec ce qu'il était à l'origine. Les exercices proprement guerriers ne constituent plus que l'un des éléments du spectacle. La manifestation désormais est, tout à la fois, un festival de musique militaire, une démonstration de maniement de matériel, une reconstitution historique, une sorte de Salon de l'armée avec exposition d'armements, en même temps qu'une véritable kermesse.

La voix de Hitler et le *God Save the Queen*

Disons tout net qu'organiser un tel spectacle n'est pas évident. On peut être fanatique de musique militaire, passionné de défilé au pas cadencé, expert en armes, on finit par se lasser de tout. Maintenir plusieurs heures durant l'attention de l'assistance, faire en sorte que l'on quitte son siège sans avoir un seul instant éprouvé un sentiment d'ennui ou de simple lassitude, n'est pas un pari facile à tenir. Mais le metteur en scène, Michael Parker, un ancien officier reconverti dans l'organisation de manifestations à grand spectacle, et qui depuis près de dix ans veille à la préparation du Tournament, a su habilement mêler les genres en dépit d'un thème général imposé. Il aboutit ainsi à quelque chose d'extraordinairement varié.

Le thème, qui change chaque année, est, pour 1983, la R.A.F. et la bataille d'Angleterre. Tout commence dans le noir et la fumée. On entend la voix rocailleuse d'Adolf Hitler, puis, dans le lointain, des moteurs d'avions qui approchent, des pétards explosent sur la piste. L'atmosphère est envahie d'une acre odeur de poudre ; sur un écran, la projection de bandes d'actualité d'époque montre Londres ravagée par les flammes. Tout se termine par la célébration de la victoire et un *God Save the Queen* repris en chœur par l'assistance enthousiaste. Entre ces deux scènes, près de trois heures s'écoulent.

On assiste donc à une reconstitution historique jouée par de simples soldats transformés en acteurs amateurs et qui paraissent fort s'amuser à cet exercice. On se retrouve à Londres, un soir de blitz ; dans un maquis français que vient ravitailler un avion de la R.A.F. ; on participe à une attaque de commando en Allemagne. Tout cela pourrait être ridicule, s'apparenter au mauvais Son et Lumière, à la saynète mal jouée par des élèves un jour de distribution des prix. Mais l'affaire est très sérieusement menée. On a récupéré dans des musées le matériel de l'époque, qui rend la reconstitution crédible. Chacun joue son rôle avec efficacité. On n'a pas craint, même, d'avoir recours, parfois, à un humour très britannique, faisant des clins d'œil à l'actualité : c'est ainsi que le commando qui vient d'effectuer son raid victorieux en Allemagne s'enfuit en emportant pour butin une caisse noire portant la mention : « Journal d'Adolf Hitler ».

Entre ces flashes historiques, bien sûr, interviennent des musiques militaires. L'aviation étant l'héroïne de cette cuvée 1983 du Tournament, les musiciens de la R.A.F. sont les plus présents. Avec leur grand uniforme gris-bleu et leur bonnet de fourrure noire surmonté d'un plumet blanc, ils surprendront certainement les Français, pour qui un aviateur doit avoir une casquette plate. Mais la Grande-Bretagne est un pays où l'on aime les traditions et le décorum. La R.A.F. était à peine créée après la première guerre mondiale qu'on lui a confectionné une grande tenue tout à fait dans le style du siècle précédent.

Les Britanniques sont ainsi faits. Ils ont été les premiers à doter leurs soldats de tenues de combat commodes et discrètes. Dès le milieu du dix-neuvième siècle, certains corps de l'armée des Indes étaient vêtus de kaki (kaki vient d'ailleurs de l'indoustani « khaki » qui signifie « couleur de poussière »). Mais en 1983 les soldats de la reine portent toujours, dans les grandes occasions, des uniformes d'un autre âge.

Plus spectaculaires encore que les aviateurs sont les Écossais. Les musiques de plusieurs régiments jouent et défilent conjointement. Chaque unité ayant son propre uniforme, son propre tartan, l'ensemble peut paraître hétéroclite. Il n'en est pas moins imposant. Et cette masse avançant majestueusement sur un pas glissé et aux accents nasillards des cornemuses impressionnera même ceux qui affectent de dédaigner les musiques militaires.

Peut-être les soldats écossais constitueraient-ils le clou du spectacle si n'intervenait pas un détachement de l'artillerie montée, The King's Troop, Royal Horse Artillery. Six attelages de six chevaux, montés par trois hommes à l'uniforme orné de brandebourgs or, et tirant chacun son canon, se livrent à une cavalcade effrénée, lancés à plein galop, tournant et se croisant, donnant à chaque instant l'impression qu'ils vont se heurter, que la cavalcade ne peut s'achever que par une épouvantable collision. Quand on sait que la piste sur laquelle ils évoluent ne mesure que 80 mètres de long sur 30 mètres de large, que chaque canon pèse une tonne et demie et est dépourvu de frein, on doit bien parler d'exploit.

Bien que le but du spectacle soit de fêter l'armée britannique, on admet que des étrangers participent à la fête. Cette année ce sont des cavaliers hongrois qui se sont joints aux Britanniques. Mais il n'y a jamais eu de Français, et il n'y en aura probablement jamais. Non que notre pays soit frappé d'ostracisme. Au contraire ! les organisateurs rêvent de pouvoir faire figurer la Garde républicaine sur le programme. Le drame, c'est que le Tournament débute toujours le second mercredi de juillet. A un moment où les gardes républicains sont mobilisés par les cérémonies du 14 juillet. Comme il n'est pas question de modifier les dates du Tournament et qu'il est peu probable que l'on déplace la célébration de la fête nationale française, le problème apparaît insoluble.

JACQUES FERRIÈRES.

(*Lire la suite page 12.*)

CHATEAUX EN VACANCES

Le Royal Tournament de Londres

(Suite de la page 11.)

Mais le Royal Tournament, c'est aussi une sorte de kermesse et de foire-exposition. Une kermesse quand, à la fin du spectacle, un animateur, qui n'est pas un professionnel du show business mais un militaire de carrière, invite les enfants, qui constituent le gros de l'assistance, à envahir la piste pour se joindre aux soldats et entonner avec eux des chants traditionnels.

Une foire-exposition que l'on découvre en allant déambuler dans les halls où les différentes armes présentent, si l'on ose dire, leurs spécialités. Une fois encore, c'est la clientèle des enfants qui est privilégiée. Au stand de la Royal Artillery, on montre comment s'opère la visée sur un canon moderne ; à celui des transmissions (les Royal Signals), on s'initie au maniement des téléscripteurs et des radio-émetteurs. On peut s'installer aux commandes des engins d'assaut des Royal Marines. Et, grâce à la R.A.F., étudier les rudiments du pilotage d'un chasseur à réaction.

On peut, et même on doit, puisqu'il s'agit de ventes de charité, acheter des souvenirs, des tee-shirts, porte-clés, briquets, jeux de cartes, serviettes, peignes, chopes de bière, etc., frappés de l'emblème des différentes armes ou régiments. On peut même aller s'instruire à un stand qui n'a rien de militaire et découvrir tout l'intérêt économique que représentent les îles Falkland (encore elles), ces îles dont la plupart ignoraient l'existence il y a encore un an.

Pendant les quelque trois semaines que dure le Tournament, on estime que ce sont ainsi, environ, deux cent cinquante mille personnes qui vont à la rencontre de l'armée britannique. Tout le monde est satisfait. Les visiteurs — il suffit de les voir pour s'en convaincre — passent un agréable moment. Les militaires font une excellente opération de relations publiques. Mais tout cela coûte cher. Non que les artistes touchent de somptueux cachets : militaires de carrière, ils n'empochent que leur solde habituelle. Mais il faut complètement aménager les bâtiments d'Earls Court, qui n'ont pas été conçus pour une telle utilisation. Cela va de l'installation des gradins à l'aménagement des locaux pour héberger trois semaines durant les quelque deux mille hommes qui sont les vedettes du spectacle. Sans parler des frais de publicité, de relations publiques et des salaires de la petite équipe employée à plein temps pour préparer le festival d'une année sur l'autre. Au total le budget du Tournament dépasse le million de livres. Une somme considérable.

Alors on a eu l'idée de faire appel à un financement extérieur : quelques grandes marques «sponsorisent» la manifestation. Une chaîne de boucheries patronne la prestation des artilleurs de la King's Troop. Une grande banque donne son obole au bénéfice des orchestres de la R.A.F. Une entreprise de fast food accole son nom aux commandos des Royal Marines.

C'est là une méthode de financement encore peu usitée en France. C'est peut-être cependant un exemple à suivre. Pourquoi un fabricant de lessive ou un groupe pétrolier ne patronneraient-ils pas ces chœurs de l'armée française auxquels Charles Hernu rêve tant ?

Il y a longtemps que l'argent n'a plus d'odeur.

JACQUES FERRIÈRES.

★ Office britannique de tourisme, 6, place Vendôme, 75001 Paris, tél. (1) 296-47-60.

Montreuil-Bellay abaisse le pont-levis

UN château peut en cacher un autre. Notamment dans le Val-de-Loire. Il y en a tellement ! Des petits, des grands, des riches et orgueilleux, des misérables, des guerriers, des urbains, des bonbonnières, des ronds, des pointus... Avec Montreuil-Bellay, planté au sud de Saumur, c'est un même château qui en recèle plusieurs.

Il faut dire que, depuis le onzième siècle qu'il monte la garde sur son éperon rocheux à la limite de l'Anjou et du Poitou, il en a vécu, des drames et des batailles, ce beau château de Loire ! Jadis oppidum romain, il a pris le nom de Berlay, le fidèle vassal, auquel Foulques Nerra en fit don pour défendre l'Anjou, au nord, des attaques normandes et, au sud, des menées des ducs d'Aquitaine.

Tout un programme ! Ecartelé entre le roi de France et le comte d'Anjou, poussé par la nature batailleuse de ses seigneurs, le fief de Montreuil-Bellay se trouva pris, au cours des siècles, dans plusieurs tourmentes militaires. Assiégé, donjon démantelé, il est tour à tour la proie du comte d'Anjou, du roi de France et des protestants. Il devient lieu d'exil pour la princesse de Condé, égérie de la Fronde.

Les siècles et ses seigneurs — Berlay, Melun, d'Harcourt, d'Orléans, Cossé-Brissac, la Trémoillé, de Grandmaison — lui ont valu une étonnante variété de styles. Le visiteur qui entre, au sud, par la barbacane est frappé par l'architecture militaire horizontale et massive. Ici, pas de quartier. En revanche, passé l'ancien pont-levis, l'emplacement de la herse et les deux tours de garde, on débouche dans un château où la dominante est la verticalité. Tours à profusion, dix-huit escaliers à vis : la Renaissance est passée par là. Les d'Harcourt avaient commencé au quatorzième siècle en aménageant le « Châtelet » de pierre claire, tuffeau finement ouvragé, fenêtres à meneaux. Réminiscences de Langeais.

A main droite, la collégiale. A main gauche, par ordre de taille décroissant, le château neuf, ses escaliers du quinzième et ses tours pour partie rondes, pour partie anguleuses, le logis des chanoines — château miniature où les mauvaises langues persiflaient qu'*« il est des clercs de Montreuil qui savent plus boire qu'escrire et estudier »*, — enfin l'immense cuisine à foyer central.

Le mélange des styles est frappant, et, qui plus est, réparti sur un assez petit espace. On saute des colonnes romaines aux caves du quinzième modifiées dix-huitième, et de la dignité harmonieuse du châtelet aux élans de Joly-Leterme, élève de Viollet-le-Duc, qui entreprit en 1860 la restauration du Château neuf. Tout le monde trouvera, à Montreuil, le château de son cœur en flânant dans les jardins qui surplombent le Thouët.

Regina Cœlorum et Sacavins

Depuis 1971, Montreuil-Bellay se visite. Chantal de Thuy, fille de Robert de Grandmaison, et son mari Xavier décidèrent alors d'abaisser le pont-levis et de jouer la carte du public.

« Nous nous sommes dit que nous ne pouvions rester enfermés dans nos murs, raconte Xavier de Thuy. *Nous avons estimé que nous avions une responsabilité dans le domaine de l'animation touristique. Enfin, les visiteurs nous apportent les finances nécessaires à la conservation de ce patrimoine architectural. »*

M. et Mme de Thuy ont donc longuement étudié ce qui se faisait, ailleurs, en Ecosse comme au Lude, pour faire vivre une demeure historique. Ils ont choisi de jouer la carte de la vigne, un cabernet franc qui donne un anjou sec, charpenté et de grande allure — *« notre premier poumon »* — et d'admettre le public — *« notre deuxième poumon »*.

« Notre circuit s'est imposé : il est centré sur l'architecture ; il débouche sur le mobilier et il est brodé d'anecdotes historiques. » En effet, en trois quarts d'heure, les guides racontent les transformations successives de la demeure, l'extraordinaire sauna des seigneurs, le coffre de mariage de la reine Margot, l'oratoire où l'on peut entendre grâce à un magnétophone, le motet pour voix de femmes, peint, il y a cinq siècles au plafond, pour la gloire de Marie, « Regina Cœlorum », les souvenirs de la confrérie des Sacavins, l'avarice du sieur Niveleau, propriétaire des lieux en 1822, qui aurait servi de modèle au père d'Eugénie Grandet, etc. Trente mille visiteurs se laissent tenter, chaque année, par ce dépaysement historique sans esbroufe.

Mais voilà que M. et Mme de Thuy ne se satisfont pas de leurs premiers succès. Ils ont tenté des expositions de peinture, de vieilles dentelles, tâté du son et lumière avec l'école de cavalerie de Saumur, essayé le concert. Refaire le Lude ou le Puy du Fou ? *« Pas question »*. Devenir un centre musical ? *« Déjà réalisé partout »*. Accueillir des mariages et des séminaires comme le château de Breteuil ? *« Nous n'aimerions pas. » « C'est vrai : nous tâtonnons*, reconnaît Xavier de Thuy. *Nous recherchons une animation dont le fil conducteur serait de nous associer avec les habitants de ce pays. Cela devra tourner autour d'un thème ludique. »*

Tant d'ouverture et tant d'aménité laissent à penser qu'on reparlera, avant longtemps, de Montreuil-Bellay, beau château contant si doucement de belles histoires.

ALAIN FAUJAS.

★ **Ouvert du 1er avril au 1er novembre. De 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h (juillet et août : de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30). 15 francs. Renseignements : le château. 49260 Montreuil-Bellay. Tél. 41.52.33.06.**

— PARTIR —

La Suisse à la carte

La compagnie Swissair et l'agence de voyages Hotelplan se sont associés pour proposer aux touristes étrangers de découvrir toute la Suisse, et en souplesse. Sous l'appellation « la Suisse à la carte », *il s'agit d'un forfait qui comprend le transport aérien entre Paris et Genève, six nuits à choisir dans toutes les catégories d'hôtels, six petits déjeuners, une carte de libre circulation sur les chemins de fer suisses ou une location de voiture kilométrage illimité chez Avis. Quelques exemples de prix : hôtels de catégorie supérieure + train en 2e classe sur la base de deux personnes : 2 970 F par personne. Ou hôtels économiques + location d'une Ford fiesta sur la base de deux personnes : 2 290 F par personne.*

★ **En vente dans toutes les agences de voyages. Renseignements : Office suisse de tourisme : 11 bis, rue Scribe. 75009 Paris. Tél. : (1) 742-45-45.**

Ouverts au public

GEORGES SUFFERT a eu un coup au cœur pour deux châteaux de l'Yonne : Saint-Fargeau et Ancy-le-Franc, auxquels il a consacré un album dont les très belles photos sont l'œuvre de Jean-Pierre Defail. Ces deux anciennes demeures, dont l'une était véritablement à l'agonie, ont pu revenir à la vie grâce aux efforts de deux frères amoureux des vieilles pierres au point de leur consacrer complètement leur temps : Michel et Jacques Guyot (1).

Au cœur de la Puysaie, région chère à Colette, qui y vit le jour, pays séduisant par ses mouvements de terrain, par les beaux panoramas que l'on découvre de ses sommets et par de nombreux étangs enfouis dans les bois, se dressent les tours rondes du château de Saint-Fargeau, vieux de quatre siècles, remarquablement remanié au douzième siècle, célèbre d'abord par ceux qui l'habitèrent, dont la Grande Mademoiselle et Le Peletier de Saint-Fargeau, conventionnel régicide qui devait mourir assassiné au Palais-Royal de la main d'un garde du roi ; et ensuite, et surtout, par la série télévisée « Au plaisir de Dieu » tirée du roman de Jean d'Ormesson, qui a d'ailleurs écrit une préface pour l'album de Georges Suffert.

Saint-Fargeau, qui a connu des fortunes ou plutôt des infortunes diverses, a été racheté, il y a quatre ans, par les frères Guyot, dont Georges Suffert dit qu'*« ils sont deux cavaliers perdus dans un siècle qui ne leur ressemble pas »*, et qui s'attaquèrent courageusement à sa remise en état, tant et si bien qu'ils ont fait, avec l'aide des habitants de la région, d'un des plus beaux châteaux privés de France un très beau Musée du cheval dont le succès a été tel qu'on y a reçu cette année 60 000 visiteurs.

Au nord-est de Saint-Fargeau, à quelques kilomètres de Tonnerre, au pied des collines bordant la rive droite de l'Armançon, on trouve le superbe château Renaissance d'Ancy-le-Franc, bâti en 1555 sur les plans de Serljo pour Antoine de Clermont, comte de Tonnerre, grand maître des eaux et forêts de France. Achevé en 1622 puis vendu à Louvois, il fut racheté à ses descendants en 1845 par le marquis de Clermont-Tonnerre, qui sauva ainsi la demeure de ses ancêtres.

Pendant près d'un siècle, la famille de Clermont-Tonnerre va tenter de garder le château. Mais il est difficile, actuellement, de conserver un si grand édifice, qui, par ailleurs, a nécessité de très importants travaux de réfection. Ancy-le-Franc est menacé. Il va peut-être disparaître, l'administration s'émeut. Mais après bien des discussions et des tergiversations, les frères Guyot s'en rendront acquéreurs en 1980. Ce sera pour eux une nouvelle aventure. L'admirable demeure des Clermont-Tonnerre, au décor prestigieux, va retrouver vie et devenir un lieu de loisirs et de musique avec ses vingt-cinq pièces somptueusement meublées.

Ces deux châteaux, ainsi que beaucoup d'autres, on les découvre dans *Ouvert au public* (2), un nouveau guide simple, actuel et pratique qui arrive à son heure, puisqu'il va permettre, particulièrement aux touristes français privés cette année de devises étrangères, de faire mieux connaissance avec mille cinq cents châteaux, prieurés, abbayes, hôtels particuliers, jardins botaniques ou historiques ouverts aux visiteurs.

C'est la première fois qu'un ouvrage de ce genre réunit un tel ensemble de richesses artistiques et monumentales, publiques ou privées. Sa publication est l'œuvre de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, œuvre à laquelle ont participé deux associations de propriétaires de monuments : la Demeure historique et les Vieilles Maisons françaises (3).

L'utilité et l'intérêt de cet ouvrage de 352 pages d'un format commode et comprenant sept pages de cartes régionales et six cents photos (couleur et noir et blanc) n'est pas à démontrer. Les monuments y sont classés par région et par département. Pour chacun d'entre eux la localisation, les horaires, les tarifs (droits d'entrée et participation aux spectacles qui y sont donnés) et une description succincte mais précise y figurent avec précision.

Enfin, on y apprendra que de très nombreuses demeures accueillent les visiteurs non seulement dans leurs parcs, mais aussi dans leurs murs et leurs salons souvent remarquablement entretenus, meublés, parfois habités. Certains proposent même d'y organiser des réceptions et des séjours de week-end.

ANDRÉE JACOB.

(1) Georges Suffert, *Saint-Fargeau, Ancy-le-Franc, châteaux ressuscités*, un album, 140 pages, photos couleur, 25 × 21. Éd. Arthaud, 145 F.

(2) *Ouvert au public*, 352 pages, en vente chez tous les libraires, gares, monuments, 35 F.

(3) Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 62, rue Saint-Antoine, 75004 Paris. La Demeure historique, quai de la Rouelle, 75005 Paris. Vieilles Maisons françaises, 93, rue de l'Université, 75007 Paris.

UNE EXPÉRIENCE DE TÉLÉMATIQUE DANS LA DROME

Une mémoire des chambres

LA Drôme et ses hôteliers ont mis sur pied une expérience de télématique exemplaire : baptisée Gestel 26, celle-ci vient de fêter son premier anniversaire et s'apprête à passer à la vitesse supérieure afin de donner, à coup sûr, au touriste qui part à l'aveuglette, le bien le plus précieux, c'est-à-dire une chambre pour la nuit.

Les hôteliers du Vercors, du Diois et des Baronnies supportaient, depuis des lustres, les inconvénients d'une situation géographique en retrait par rapport aux grands axes de circulation. Lorsqu'un hôtelier de Die refusait un client, son établissement étant complet, il était obligé de téléphoner à ses confrères pour leur demander une chambre, parfois située à plusieurs dizaines de kilomètres.

Les préoccupations de l'Association des hôteliers du Vercors, que préside M. Jacques Clot, ont recoupé le désir des P.T.T. et de la chambre de commerce et d'industrie de la Drôme, qui cherchaient à multiplier les expériences de télématique.

Les hôteliers ont payé (70 000 F) le programme élaboré par CapSogeti : l'organisme consulaire a apporté son écot (200 000 F) ; les P.T.T. ont mis gratuitement (jusqu'à la fin de l'année 1983) à la disposition de Gestel 26 un ordinateur, qui se trouve à Lyon, ainsi que 50 minitels. D'emploi très simple — une prise électrique, une prise téléphonique, — ces appareils sont installés dans certains hôtels « de chef-lieu », dans les syndicats d'initiative du Vercors, du Diois et des Baronnies de Montélimar, de Valence, de Romans et à l'« Isardrôme ».

En tapant sur le clavier les codes *ad hoc*, l'hôtesse ou le réceptionniste font apparaître sur l'écran les disponibilités et les prix de chaque hôtel, au jour le jour et pour toute l'année. Le client n'a plus qu'à faire son choix et à payer le prix de la chambre. Il reçoit un bon qui atteste son paiement. S'il le souhaite, il peut demander à faire afficher sur l'écran des informations touristiques sur l'arrière-pays drômois : les piscines, les tennis, les centres équestres et leurs tarifs, les adresses d'offices de tourisme, les gîtes ruraux, les terrains de camping.

« *Dès cet été, nous allons installer des appareils en Bretagne. Les maisons parisiennes de la Drôme et des Alpes-Dauphiné en seront aussi équipées*, annonce M. Clot. *Nous étudions un schéma régional qui élargirait le cercle des cent hôtels et des cent-cinquante gîtes ou campings aujourd'hui concernés. Lorsque nous sortirons de la phase expérimentale, qui donne entière satisfaction, le coût de Gestel 26, pour chaque hôtelier, s'élèvera à environ 1 500 F par an.* »

Les hôteliers drômois ont incontestablement fait œuvre novatrice. Tout d'abord parce que leur audace contraste heureusement avec le comportement frileux de leur profession. Ce n'est pas demain, par exemple, que les hôteliers parisiens mettront sur pied une centrale de réservation commune ! L'avenir dira si les experts ont raison de penser que le succès économique confirmera la réussite technique de Gestel 26.

AL. F.

Hippisme

La semaine des pauvres

SEMAINE des pauvres, sur la piste et dans les tribunes. Sur la piste : le calendrier de mi-juillet comporte surtout des épreuves de consolation pour les battus des grandes courses de juin. Les premiers rôles, ceux dont le blason s'est enrichi des millions du Derby, du Jockey-Club, des Oaks, etc., sont au repos.

Dans les tribunes : tout ce que celles-ci comptent de carnets de chèques huppés se trouve à Lexington (Kentucky), où se déroulent les ventes de yearlings les plus démentes, et par conséquent les plus célèbres « in the world ».

Voyons d'abord le côté piste. *Pampabird* y a, dimanche, accroché, à l'occasion du Prix Messidor, un « groupe III » qui va compléter sa carte de visite. Celle-ci étant maintenant tout à fait présentable, il se pourrait qu'il vécût à la faire valoir, c'est-à-dire qu'il partît pour le haras.

L'anglais *Schuss* a déçu. On l'a vu se battre en tête de la course avec *Darly*, l'autre favori, jusqu'à 200 mètres de l'arrivée. Puis l'un et l'autre, peut-être victimes de leur rivalité impatiente, ont régressé.

Les chevaux étrangers, cependant, réalisent, sur l'ensemble du début de la saison, un score sans précédent. *L'Actualité hippique* indique qu'à la date du 3 juillet les *nés et élevés à l'étranger* avaient raflé 73 % des allocations dotant les courses de « groupes », de loin les plus importantes. Certes, plusieurs d'entre eux sont, sinon naturalisés (ils repartiront pour les États-Unis ou la Grande-Bretagne en fin de carrière), du moins résidents privilégiés : ils sont entraînés à Chantilly et contribuent par conséquent à faire tourner le moteur hippique français. C'est égal : rien ne dénonce mieux la situation à laquelle sont parvenues les courses françaises de pur-sang que cette proportion de trois quarts des courses de groupes raflées par des chevaux venus d'ailleurs. La France fournit le public, donc la recette, les scènes, la majeure partie du personnel des coulisses ; elle ne fournit plus les acteurs, qui, leur numéro achevé, s'en retournent, leur cachet en poche. Plus question de modifier le détestable équilibre ainsi établi : le prestige de la scène déclinant très vite — pour partie, du fait même de cette situation, — les acteurs ne viendraient même plus ; le théâtre devrait faire relâche et son personnel se croiser les bras.

Plusieurs mauvais guides ont fourvoyé le char dans l'impasse. Le plus exécrable a été évidemment l'État, qui a sacrifié toute politique cohérente à des impôts à la petite semaine. Qu'on n'invoque pas le mauvais état général des finances : le second pays hippique du monde est probablement, maintenant, l'Irlande, plus pauvre, du moins jusqu'à hier, que la France.

Tous les grands propriétaires du monde étaient donc, cette semaine, aux ventes de Lexington. Étonnant ballet de cheiks, de milliardaires, certains ou douteux, d'affairistes, d'intermédiaires à l'affût, et, dans le ciel, de « jets » privés, débarquant tous ces personnages fébriles, aux poches pleines ou avides.

Dès le premier jour (les résultats des suivants ne nous sont pas parvenus), les tableaux lumineux ont fait tilt. Ils n'ont cessé de clignoter qu'à 1 750 000 dollars (environ 1 300 millions de centimes) pour un fils de *Forli*, qui ne se recommandait, du côté maternel, que de sa grand-mère *Monade*, bien connue des turfistes français du début des années 60. C'était un record pour une première journée, le précédent ayant été de 1 300 000 dollars. Pour l'ensemble de la première vente, la moyenne s'est établie à 106 097 dollars, 20 % au-dessus de la moyenne correspondante de 1982.

On s'attendait, au soir de ce premier jour, que, par la suite, quand viendrait le tour de fils ou de filles de *Northern Dancer*, fussent annoncées des enchères flirtant avec les 4 millions de dollars.

Il est de fait que deux circonstances prédisposent, cette année, le marché américain aux records.

D'une part, le prestige de *Northern Dancer* — dont les fils et les filles ont gagné, à ce jour, quatre-vingt-treize courses de groupes — a atteint un niveau sans précédent (son cousin *Nasrullah* avait, dans toute sa vie, produit quatre-vingt-dix-neuf gagnants de groupes). Or *Northern Dancer*, qui est âgé de vingt-deux ans, approche du terme de sa carrière d'étalon. Qu'on imagine une vente des derniers de Vinci, à la veille de la disparition de l'artiste : la notion de prix, à de telles échéances, n'a plus le même sens.

D'autre part, les cheiks continuent de se livrer, autour de la tribune des *auctioners*, une petite guerre de prestige.

Schématiquement, les gros acheteurs potentiels, dans le monde, sont cinq ou six cheiks du pétrole, qui ont installé des émirats hippiques aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, un groupe d'hommes d'affaires animé par l'Anglais Robert Sangster, l'armateur Niarchos et quelques riches Américains (qui généralement se découragent vite, mais sont aussitôt remplacés).

Le problème commercial est qu'il s'agit d'un domaine où l'acheteur d'aujourd'hui est forcément le vendeur de demain, la « marchandise » étant destinée à croître et se multiplier. Heureusement, la rivalité des cheiks compense, dans les perspectives, la tendance à la contraction de la clientèle. Faut-il préciser qu'à Lexington on fait tout pour qu'elle se perpétue ? *Inch Allah !* bien entendu.

LOUIS DÉNIEL.

● *Dernière heure* : Un yearling, fils de *Northern Dancer*, a été déclaré adjugé au prix de 10,2 millions de dollars (environ 8 milliards de centimes) au cheik Al Matoum (émirat de Dubaï).

Philatélie

N° 1801

ETATS-UNIS : Le « Traité de Paris 1783 ».

Le sujet du timbre commémoratif du bicentenaire du traité de Paris, que nous présentons aujourd'hui, reproduit la scène de la signature par trois Américains, John Adams, Benjamin Franklin, John Jay et l'Anglais David Hartley, d'après un tableau de l'artiste américain Benjamin West. Le tableau se trouve au Winterthur Museum.

Imprimé en taille-douce (quatre couleurs), par feuilles de quarante timbres de 20 cents, réalisé par Esther Porter. L'émission aura lieu le 2 septembre 1983 à Washington, DC (voir le *Monde* des 30 octobre 1982, 25 juin et 9 juillet 1983).

Pour obtenir l'oblitération, envoyez vos enveloppes (limitées à cinquante par personne) avec votre adresse (en bas et à droite) et le règlement, sous pli à : Treaty of Paris Stamp, Postmaster, Washington, DC 20066-9991.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ **14800 Deauville** (Ferme du Côteau), ***du 5 au 7 août.*** — 150e anniv. de la Société d'encouragement et 100e des courses.

⊙ **12500 Espalion** (Centre social), ***du 5 au 7 août.*** — 1re foire des Antiquaires.

⊙ **66140 Canet en Roussillon Saint-Nazaire** (Port Canet), ***du 5 au 7 août.*** — Inauguration de l'Écoute.

⊙ **03200 Vichy** (Centre omnisports), ***les 6 et 7 août.*** — Championnat du monde juniors à l'aviron.

⊙ **30430 Mejannes le Clap** (hall des Expos), ***les 20 et 21 août.*** — 2e Foire à la collection.

⊙ **44200 Nantes** (château de la Per venchère, commune de Casson), ***le 28 août.*** — Championnat du monde de mongolfières.

En bref...

● **BAHAMAS** : Nouvelles valeurs par surcharges sur timbres « historiques », 20 c./15 c., 31 c./21 c., 35 c./16 c., 80 c./18 c... L'annulation des anciennes valeurs par deux barres et les nouvelles valeurs sont imprimées en noir.

● **BENIN** : Année mondiale des communications, 185 fr., Offset, Edila.

● **BOTSWANA** : Série des « faunes et végétations » 7 t., wattle crane ; 15 t.,



alée lutessens ; 35 t., roan antilope ; 50 thebe, hyphaene ventrirosa.

● **CAMEROUN** : Vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation maritime internationale, 500 F. Maquette d'Odette Baillais. Offset, S.N. Cartor

● **GABON** : « Montgolfières », trois valeurs P.A., 100 fr., 200 fr., 350 fr.,





maquettes et gravures de Pierre Forget. Taille-douce, Périgueux.

● **HAUTE-VOLTA** : Année mondiale des communications, 30 fr., 45 fr., 90 fr., Dessins de Longue Kou. Offset, S.N. Cartor

● **LUXEMBOURG** : le premier distributeur automatique d'étiquettes d'affranchissement, en service le 18 juillet, débitera trois valeurs fixes, les 4, 7, et 10 F. — Renseign. : Office des timbres, L-2020 Luxembourg.

ADALBERT VITALYOS.

Plaisirs de la table

Pour les aoûtiens

JE ne sais s'ils sont, à Paris, de plus en plus nombreux. Mais les restaurants ouverts en août de la capitale le sont, eux ! Et la liste en serait trop longue. Voici pourtant une première sélection :

L'Auvergne, à Paris, a son ambassade. La cuisine la plus authentique, l'invitation au voyage avec, en point d'orgue, la trilogie des charcuteries du pays, de l'aligot et des fromages. Si vous êtes solitaire prenez place à la table d'hôte et bavardez, entre connaisseurs, des mérites des vins auvergnats, des talents du cuisinier, du temps qui passe et du plaisir de vivre, ici, chaleureusement.

★ *Ambassade d'Auvergne*, 22, rue du Grenier-Saint-Lazare, tél. 272-31-22.

Une terrasse provinciale ? C'est celle de l'Aquitaine, donnant sur le calme de « La Ruche ». Cuisine de femme, on le sait, où le poisson est roi (ce qui ne doit pas faire oublier la viande de la Chalosse !). L'ardoise du Marché de Christiane Massia est prometteuse.

★ *L'Aquitaine*, 54, rue de Dantzig (15e), tél. 828-67-38.

L'inconnu du 11e ! Que faire pour inciter les gourmets à découvrir, dans le onzième arrondissement, l'étonnant décor Belle Epoque du Chardenoux ? Et aussi et surtout la cuisine de M. Morel, inventive sans excès, sérieuse avec gentillesse et de prix fort honnêtes. Il ouvre cette année en août. Excellente occasion d'aller goûter son pudding à la moelle, ses nouveaux plats, ses desserts succulents.

★ *Chardenoux*, 1, rue Jules-Vallès, tél. 371-49-52.

Bordeaux coté en... Bourse ! A la corbeille, on pourra, le soir, apprécier le dîner dégustation bordelais de Christian Viot (135 F plus service), dont voici un exemple : soupe de coques safranée avec un verre de malesan blanc, sardines frites à l'espagnole (graves blanc), poulet santé aux oignons frais (Ch. Gasconne la Nère), foie gras frais (loupiac)... Ici, hélas ! cet excellent cuisinier a tort de laisser le choix entre fromage et desserts, car un roquefort (sur le même loupiac) avant le sorbet, par exemple, ferait de ces dîners... un exemple !

★ *La Corbeille*, 154, rue Montmartre (2e), tél. 261-30-87.

Vin d'Ardèche et poissons ? Mais oui, et parce que Guy Cros aime cuisiner ce qui vient de la mer sans oublier son Vivarais natal. Cela donne, avant le rognon au cornas, dix plats iodés savoureux dans le cadre heureusement banal d'une maison de quartier.

★ *Guyvonne*, 14, rue de Thann (17e), tél. 227-25-43.

New-Port de mer dans le 10e ! Là encore le quartier semble rebuter les amateurs. Et pourtant, lorsque l'on a appris le chemin et les parkings proches, quel plaisir de trouver, dans un cadre franco-anglo-maritime, une cuisine franglaise de poissons cuisinés français mais aux légumes à l'anglaise, stilton servi avec son vintage de porto, le tout dans l'amabilité et à des prix plus que raisonnables. Le menu fixe est à choisir sans crainte.

★ *New-Port*, 79, rue du Faubourg-Saint-Denis (10e), tél. 246-81-59.

Dans l'île de la Jatte... c'est Neuilly sans Neuilly, un peu de bonne franquette. Mais foin des guinguettes et, en sa Tonnelle, dans son petit jardin, le bon Noël Girodot cuisine pour l'été sans oublier ses Charentes natales. Cela donne à prix raisonnable une carte où le foie de Ruffec le dispute à la salade de Royan, les cagouilles fricassées au gratin de raie, et jusqu'au petit chèvre au cognac en papillotte. Gentil service féminin.

★ *La Tonnelle saintongeaise*, 32, boulevard Vital-Bouhot, à Neuilly (92), tél. 624-43-15.

LA REYNIÈRE.

Et les grands !

Ouverts en août, également, les grands : (La Tour d'Argent, 354-23-31), (Laurent, 359-14-49) et son jardin précieusement clos (Lapérouse, 326-68-04) injustement méprisé du Michelin.

Et aussi Joël Robuchon (Jamin, 727-12-27) et Édouard Carlier (Beauvilliers, 254-19-50) et ses jardins suspendus de la rue Lamarck.

Les meilleurs restaurants d'hôtels : (Le Bristol, 266-91-45) ouvert sur un jardin à la française (Le Ritz, 260-38-30), et les patios reposants du George-V (Les Princes, 723-54-00) et du Plaza Athénée (Régence-Plaza, 723-78-33).

L. R.

Vins

Le rivesaltes dans tous ses muscats

CHAQUE année, en juillet, le jazz prend rendez-vous à Rivesaltes, et, avec lui, c'est un peu de la vie américaine qui fait une brève escale en Roussillon. Juste retour des choses ? Car, voici deux siècles, de l'autre côté de l'Atlantique, au seul nom de Rivesaltes vibraient les papilles de toutes les célébrités politiques et intellectuelles en train de construire la jeune Amérique. Derrière cette passion du moment, un homme, Thomas Jefferson, celui qui demeure dans l'histoire comme le plus grand des présidents américains. Un des derniers humanistes, pétri d'histoire et de culture littéraire, naturaliste à ses heures, architecte et poète, inventeur fécond et législateur inspiré, cet ami des Encyclopédistes, bon connaisseur de notre pays, avait un véritable culte pour le vin. Et, parmi les vins, les rivesaltes étaient pour lui ce que l'on appellerait aujourd'hui en franglais un « must ».

Même aux périodes difficiles de sa vie, quand l'opulence ne régnait plus guère en sa demeure, il y avait toujours une bouteille de rivesaltes à offrir au visiteur de passage. Curieux d'imaginer Washington et Lafayette, assis à l'ombre des terrasses de Monticello, le regard englobant les douces rondeurs des collines virginiennes tout en humant au fond de leurs verres, les arômes nés sous le soleil du Roussillon !

Aujourd'hui, point de rivesaltes aux États-Unis. Dommage pour les Américains, pour qui le plaisir de déguster les bons vins est en train de dépasser le stade de l'élitisme et de la mode, pour gagner des couches plus larges d'amateurs !

Gageons que les nombreux connaisseurs de ce pays sauraient vite apprécier ces vins dont on parle parfois chez nous avec une pointe de dédain.

Vins du midi, aussitôt confondus dans l'esprit du public avec la grande production languedocienne.

Mépris gratuit et méconnaissance totale du Roussillon, de son terroir, de ses hommes et de leurs vins, qui se bousculent avec l'habituel chapelet des idées toutes faites sur le Midi. Et n'hésitons pas à le dire, les Français, qui se piquent d'être de fines gueules, sont le plus souvent de piètres connaisseurs de vins.

Que savent-ils du mutage, cette alchimie subtile, *« miraculeux mariage de l'esprit et du suc de raisin »*, inventée à Perpignan au XIIIe siècle par Arnauld de Villanova et sans laquelle nous n'aurions pas les vins doux naturels ? Une sacrée idée qu'il avait eue ce médecin d'ajouter un peu d'alcool dans le moût afin de stopper la fermentation alcoolique et permettre de conserver une bonne proportion de sucres naturels !

Si le principe demeure inchangé, les vinificateurs ont appris à bien maîtriser son utilisation, produisant ainsi selon la date de ce mutage des vins plus ou moins secs.

Un procédé parfaitement naturel et qui ne fait entrer aucun artifice. En Roussillon, ce mutage s'effectue par ajout d'alcool à 96 ° à l'exclusion de toute eau-de-vie. Une différence *fondamentale face aux* portos, au départ de simples imitateurs devenus, par la grâce du commerce britannique, les concurrents de nos traditionnels vins doux naturels.

Doux et naturels

Pas de quoi baisser la tête devant ces seigneurs, mondialement connus, et bien de vieux rancios obtenus dans les chaix catalans rivalisent d'équilibre et de bouquet avec les meilleurs « vintages » nés sur les bords du Douro.

Le comité interprofessionnel des vins doux naturels n'est pas pour rien dans l'amélioration qualitative des quatre appellations contrôlées du Roussillon : muscat de Rivesaltes, banyuls, rivesaltes et maury.

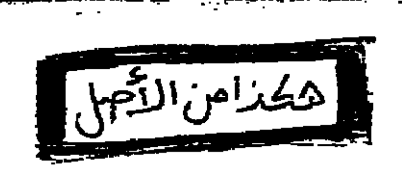
Le premier est un vin qui se boit jeune, frais et pour lequel on doit conserver au maximum les arômes des deux raisins qui le composent, le muscat de Rivesaltes à petits grains et le muscat d'Alexandrie à gros grains et que les consommateurs connaissent en raisin de table. Délicieusement fruitée, une simple gorgée de ce vin emplit le palais de soleil et de parfums, ceux de la rose et du tilleul, de l'oranger et de la figue, du miel aussi dont le muscat de Rivesaltes a souvent la couleur.

Les trois autres appellations n'atteignent leur plénitude qu'après un temps d'élevage de deux à trois ans qui verra se développer le bouquet. Ils naissent d'autres cépages que sont les grenaches, macabeu ou malvoisie. Blancs ou rouges, relativement jeunes ou longuement vieillis, ces vins proposent une palette de goûts bien diversifiée. *« Contrairement à ce que nous avions pu croire un temps »*, nous dit M. André Cazes qui connaît son rivesaltes sur le bout des doigts, *« le consommateur est peu attiré par les vins trop secs. Pour plaire et correspondre à l'image qu'ils ont, douceur et fruité sont essentiels. C'est dans cette direction que nous orientons notre production sans oublier la qualité de la vinification, un contrôle parfait du mutage et un élevage soigneux dans nos chaix ».*

Oubliés les vins doux naturels ? Pas le moins du monde et les chiffres sont éloquents qui montrent que nos compatriotes apprécient trois fois plus en quantité ces somptueux enfants du Roussillon que les célèbres portos. De même que la consommation du whisky et d'apéritifs à base de vin (vermouths, aromatisés, etc.) est bien inférieure à celle des vins doux naturels. Une chance pour cette région où existent encore des terroirs propices à un développement des encépagements, ce qui apporterait à ces produits une place véritablement prédominante dans le secteur agricole (actuellement 33 % en valeur du revenu agricole départemental). Rien moins que négligeables ces vins doux qui font vivre directement près de quinze mille foyers.

Partir à la découverte de cette région se conjugue naturellement avec celle de ses vins, uniques et profondément liés à la vie et à l'histoire. Héritages d'un long passé et fruits d'une culture locale où la tradition n'a jamais refusé le progrès, les vins doux naturels demeurent à l'image de ce Roussillon nimbé de lumière, avec ses terres âpres et caillouteuses des « crest », aux petites routes serpentant parmi les vignes, loin — très loin — des plages surpeuplées, un monde de caractère au sein duquel les citadelles militaires qui vibrent encore des fureurs des combats alternent avec l'élégance tranquille des cloîtres romans.

MICHÈLE LAMONTAGNE.



Jeux

échecs Nº 1030

UN SACRIFICE RENTABLE

(50ᵉ championnat de l'U.R.S.S., Moscou, 1983)

Blancs : R. VAGANIAN
Noirs : A. BELIAVSKY

Début Réti

1. Cf3	d5	22. Fg5!	Tç8 (l)
2. g3	ç6	23. Té-ç1!	Ca5
3. Fg2	Cf6	24. Cd2	Cç4
4. 0-0 (a)	Ff5 (b)	25. Ch3-f1	Cb2 (m)
5. d3	é6 (ç)	26. Cb1!	Cç4 (n)
6. Cb-d2	h6	27. Cé3 (o)	Ra8
7. Dé1	Fh7 (d)	28. Cd2	Cb2
8. é4	Fé7	29. Cé4!!	F×é4 (p)
9. é5 (é)	Cf-d7	30. F×é4	Cç4 (q)
10. Dé2	ç5	31. C×ç4	D×ç4
11. Té1	Cç6	32. Fd3	Dç7 (r)
12. Cf1	g5! (f)	33. Db2! (s)	Th-f8
13. h3	Dç7	34. Fé7	f6 (t)
14. a3	0-0-0 (g)	35. Fd6!	Dd8
15. b4! (h)	ç×b4	36. Tç-b1!! (u)	Tç6
16. a×b4	F×b4	37. F×f8	D×f8
17. Fd2	Fç5 (i)	38. Fb5!	f×é5 (v)
18. ç3	Fb6 (j)	39. F×ç6	b×ç6
19. d4!	Rb8	40. Da2 (w)	Dd8
20. h4! (k)	g4	41. Da3! aband. (x)	
21. Cf3-h2	h5		

NOTES

a) Ou 4. d3, Fg4 ; 5. b3 ou 4. d3, Fg4 ; 5. h3 ou 4. d3, Fg4 ; 5. Cb-d2.

b) La célèbre construction de Lasker au Tournoi de New-York 1924. 4..., Fg4 est également jouable.

ç) 5..., h6 est douteux : 6. Cb-d2, Cb-d7 ; 7. ç4, é6 (et non 7..., é5 ; 8. ç×d5, ç×d5 ; 9. Da4, Fd6 ; 10. é4, Fh7 ; 11. d4 comme dans la partie Todorcevic-Szabo, Belgrade, 1979) ; 8. ç×d5, ç×d5 ; 9. Da4! avec avantage ; de même si 5..., Dç8 ; 6. Cç3, Fh3 ; 7. é4, F×g2 ; 8. R×g2, é6 ; 9. Fg5, Cb-d7 ; 10. Dé2, h6 ; 11. Ff4! (Larsen-Benknar, Amsterdam, 1954).

d) A considérer est la suite 7..., Fç5 ; 8. é4, Fh7 ; 9. Dé2, 0-0 ; 10. b3, a5 ; 11. a3, Cb-d7 ; 12. Fb2, b5 ; 13. Rh1, Db6 ; 14. Ch4, Fd4 avec égalité (Reshevsky-Sunye, Lone-Pine, 1977).

é) On poursuit généralement par 9. Dé2, 0-0 ; 10. Té1, ç5 ; 11. é5, ce qui permet aux Noirs, selon Vaganian, de jouer 11..., Cé8, menaçant f6, après la préparation Cç7. Maintenant la poussée é4-é5 force le C-R noir à se retirer en d7. Après 9. Dé2, 0-0 ; 10. é5, Cf-d7 ; 11. Té1, ç5 ; 12. Cf1, Cç6 ; 13. h4, Tç8 ; 14. Ff4, Té8 ; 15. Cf1-h2, f5 ; 16. ç4 la position est assez équilibrée, ce qui veut dire, dans le cas présent, que tout est possible. (Keene-Zuidema, 1972.)

f) Une bonne idée. Après 12..., 0-0 ; 13. h4!, suivi de Cf1-h2-g4 les Blancs ont un jeu actif ; de même, après 12..., Dç7 la riposte 13. h4! interdit aux Noirs l'avance g7-g5, qui, ici, liée au grand roque, est judicieuse.

g) Les Noirs sortent de l'ouverture avec un jeu agréable.

h) Un sacrifice de pion destiné à ouvrir les lignes a et b, dont l'intérêt est plus évident que la correction totale : 15. ç3 qui paraît naturel, permet aux Noirs de répondre 15..., Cb6! ; par exemple, 16. a4 ou 16. b4, ç4!, qui revitalise le Fh7.

i) Ou 17..., F×d2 ; 18. Cf1×d2 suivi de Cb3-d4 et de ç4 avec un jeu actif.

j) Une faute positionnelle qui prive les cases noires de défense. 18..., Fé7 était juste, menaçant 19..., Cç5 ; si 19. d4, Cb6.

k) Les Blancs en profitent pour attaquer les cases noires.

l) Peut-être fallait-il tenter de sacrifier la qualité par Tg8 et T×g5 ?

m) Menace 26..., Fd3.

n) Et non 26..., Cd3 ; 27. Td1, Cd×é5 ; 28. Ff6!.

o) Dominant les cases noires à la suite du dix-huitième coup des Noirs, voici que les cases blanches tombent également aux mains des Blancs.

p) Que faire d'autre ?

q) Si 30..., d×é4 ; 31. D×b2 suivi de ç3-ç4-ç5.

r) Si 32..., Db3 ; 33. Fd2 et la D noire est mal partie.

s) Le sacrifice 15. b4 est désormais amorti ; au prix d'un pion, les Blancs ont une position de gain. Les Noirs n'ont pas le temps de remettre en jeu en ç6 leur C : si 33..., Cb8 ; 34. Tç-b1.

t) Tentant le tout pour le tout.

u) Menaçant, si 36..., f×é5, de la belle suite 37. T×a7+, R×a7 ; 38. Ta1+, Fa5 ; 39. Db5, Cb8 ; 40. T×a5+, Ca6 ; 41. T×a6+, b×a6 ; 42. D×a6 mat.

v) Si 38..., Tç7 ; 39. F×d7, T×d7 ; 40. D×b6.

w) Menaçant 41. T×b6.

x) Il n'y a aucune défense contre les Blancs qui possèdent deux qualités et l'attaque.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1029
I. Kralin, 1983)

(5 Blancs : Rd4, Cé5, Fb8, Ph6. Noirs : Rg3, Cd8, Ph7, h5, h3.) Si 1. Ré4+?, Rg2 : 2. Cf3, Cf7! et les Blancs ne gagnent plus.

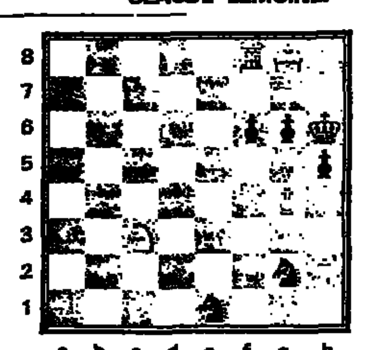
1. Cf5+!, Rg2 ; 2. Ch4+, Rg3 (si 2..., Rg1 : 3. Rf6, h2 ; 4. Cf3) : 3. Rf5+!, R×h4 ; 4. Fh2!, Cf7 ; 5. Rf4, C×h6 ; 6. Fg3 mat ou bien 4..., Cé6! ; 5. R×é6, Rg5 ; 6. Rf7!, R×h6 ; 7. Ff4 mat.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE

B. RWIVKIN

(1983)



BLANCS (5) : Rg8, Tf8, Cç3, Pg4 et h2.
NOIRS (6) : Rh6, Cé1 et g2, Pf6, g6, h5.

Les Blancs jouent et gagnent.

bridge Nº 1028

LA DAME TROMPE-L'ŒIL

Il faut éviter une impasse dès qu'on en a la possibilité, c'est-à-dire dès qu'on a un moyen technique de s'en passer. Cette donne est typique car Garozzo a fait treize levées *sans se préoccuper de la Dame de Carreau.* Il avait pour partenaire Catherine Wei, qui lui avait demandé de collaborer au lancement du Trèfle de Précision.

♠V954
♡ARD5
◇8543
♣7

♠A87
♡10743
◇R962
♣54

♠D10632
♡V98
◇V7
♣D63

♠R
♡62
◇AD10
♣ARV10982

Ann : S. don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Garozzo	X...	K. Wei	Y...
1♣	passe	1◇	passe
2♣	passe	3 SA	passe
4♣	passe	4♡	passe
5♣	passe	5♡	passe
6♣	passe	passe	passe

Ouest a entamé l'As de Pique et a rejoué le 8 de Pique pour le 9 et le 10. *Comment Garozzo a-t-il gagné ce petit chelem à Trèfle contre toute défense ?*

Réponse :

Fallait-il faire l'impasse à la Dame de Trèfle ? Même sans coup de sonde (qui n'est pas possible ici), il y a un léger avantage en faveur de l'impasse avec huit cartes de la couleur entre les deux mains.

Après avoir coupé le 10 de Pique, Garozzo est donc monté au mort grâce à la Dame de Cœur pour faire l'*impasse à la Dame d'atout*, puis il a tiré As et Roi de Trèfle. La Dame étant tombée, il semblait que la douzième dépendît de l'impasse au Roi de Carreau. Mais il y avait mieux à faire, et Garozzo joua ses atouts pour cette situation de *double squeeze :*

♠V ♡AR5 ◇8
♡1074 ◇R9 — ♠D ♡V9 ◇V7
♡6 ◇AD10 ♣8

Sur le dernier Trèfle (le 8) Ouest a séché le Roi de Carreau pour ne pas libérer le troisième Cœur du mort. Garozzo a alors jeté le 5 de Cœur et Est a défaussé un Cœur. Le déclarant a ensuite tiré l'As et le Roi de Cœur, et Est a jeté le 7 de Carreau. Alors Garozzo a joué le 8 de Carreau, et quand il a vu apparaître le Valet de Carreau, il *a mis l'As* en demandant à Ouest... de lui donner son Roi sec ! En effet, à partir du moment où la Dame de Pique est localisée en Est (car Ouest n'aurait pas attaqué l'As de Pique s'il avait eu As Dame), le double squeeze est automatique si Ouest a la garde à Cœur. La Dame de Carreau n'était donc qu'un trompe-l'œil, et elle aurait pu être remplacée par un petit Carreau.

La surcoupe dangereuse

Même quand on a su choisir entre un jeu d'affranchissement et un jeu de coupe, il peut encore arriver que l'on ait un choix à faire sur la répartition d'une couleur de l'adversaire. C'était le cas dans cette donne du Championnat d'Europe de Birmingham au cours du match France-Israël.

♠ –
♡A1084
◇R109874
♣RD6

♠RD95
♡753
◇DV5
♣A82

♠AV1073
♡DV96
◇62
♣53

♠8642
♡R2
◇A3
♣V10974

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Mari	Shofel	Perron	Frydrich
–	◇	1♠	passe
2◇	passe	2♠	3♣
3♠	5♣	passe	passe...

Mari, en Ouest, ayant entamé le Roi de Pique, *comment le déclarant israélien Frydrich aurait-il pu gagner* CINQ TRÈFLES contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Le cue bid à « 2 Carreaux » avait pour but de demander au partenaire la valeur de son intervention à « 1 Pique ». Sa surenchère étant minimum, Est a répété sa couleur au palier le plus bas. Avec une main plus forte Perron aurait dit « 3 Piques » ou fait une autre enchère. Cette utilisation du cue bid après une intervention du partenaire ne garantit aucune valeur particulière dans la couleur adverse, mais elle est un moyen commode de faire une enchère forcing.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble ® Nº 168

JOUEZ SANS DÉBOIRE

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (P.L.I.) de l'année.

Ayant passé en revue les mots en neuf lettres toujours pluriels dans notre chronique 164 du 28 mai 1983 SACHEZ VOUS SINGULARISER, *nous étudions aujourd'hui les huit-lettres. Rappelons tout d'abord que certains pluriels du P.L.I. désignant les membres d'un groupe humain » sont, selon le Règlement international du scrabble, admis au singulier : BAGAUDE, paysan gaulois révolté contre les Romains – LOLLARD, pénitent ou prédicateur itinérant – MARRANE, juif espagnol converti de force – PATARIN, hérétique italien.*

Voyons maintenant les pluriels sans singulier : AUSPICES (en latin, regarder les oiseaux). – *BACANTES, moustache (il existe une anagramme de ce pluriel, que nous vous laissons le soin de chercher) – BÉSICLES, qui vient de BERYL, pierre ayant servi à faire des verres de lunettes (pluriel à anagramme) – CALENDES, premier jour du mois chez les Romains, inexistantes chez les Grecs, d'où l'expression correspondante – CHIOTTES, au pluriel parce que le P.L.I. n'en connaît encore que le sens « propre » – CISOIRES, grosses cisailles de tôlier – COMPLIES, heure qui « complète » le service divin, au pluriel sous l'influence de LAUDES, VÊPRES, MATINES (trouvez l'anagramme du singulier) – DÉBOIRES, au pluriel dans le P.L.I., malgré Chateaubriand, Sand, Gide et... Paul Robert. (Suite dans une prochaine chronique). P.L.M. Saint-Jacques, 17, bd St-Jacques, 75014 Paris. Samedi 11 juin 1983. Tournoi mardi 21 h ; lundi, jeudi, samedi 15 h.*

Nº	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	AAORSHE			
2	AO+MENT?	HERSA	H 4	24
3	IENBYSG	ANATOM(I)E(a)	8 H	77
4	GIN+TERD	BEYS	9 E	34
5	AAUUNTW	DIGERENT	5 E	90
6	UUAN+BRI	WATT	L 3	26
7	AVI+COSE	BRUN	M 1	36
8	IOEEPUK	SECOUAIS	7 A	64
9	EEUO+EMP	SKIP(b) C	A7	45
10	OPE+NDRI	EMBUE	1 K	38
11	D+IVRNA?	COPIMER(c)	C 7	28
12	RAELDTO	V(I)ENDRAI	12 A	82
13	SLTOEIL	(I)DOLATRE(d)	N 8	70
14	T+QLEUME	OSEILLE	15 H	24
15	L+AUIESS	METEQUE	B 1	34
16	JECNHAF	MUSELAIS(e)	1 B	80
17	JN+ETAZI	FACHE	14 B	42
18	NAI+LXUV	JETEZ	S 2	57
19	NILU+FGO	VEXA	4 A	40
20		FLINGOT(f)	13 H	29
		Total		912

NOTES

(a) Un seul scrabble sur le E de HERSAS, qui ne quadruple pas : NEMATO(D)(E) ; AMO(C)HENT, 4 D, 72.
(b) Benne.
(c) Ou REPONDE, B 2.
(d) TOLARDE sec implaçable.
(e) LAIUSSE sec implaçable.
(f) FOULING implaçable.

1 –	Lièvre	864
2 –	Y. Roublier et Vielvoye	856

● Anagrammes des huit-lettres toujours pluriels : CABESTAN-CESSIBLE-COMPILES.

M. CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 96, bd Péreire, 75017 Paris.

les grilles du week-end

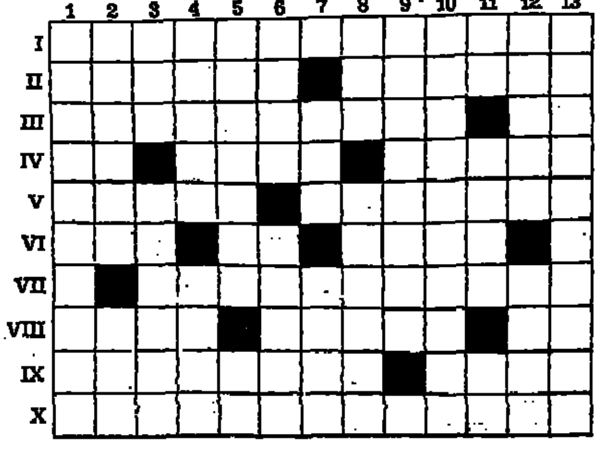
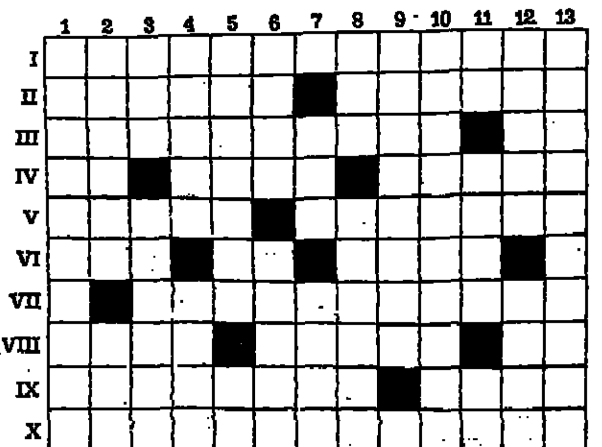
MOTS CROISÉS
Nº 259

Horizontalement

I. Plus apprécié au bord des pistes qu'auprès de la fraiseuse. – II. Evite de démâter. Son pouvoir a beau être numéroté, il n'en est pas moins contesté. – III. Fait vite changer de ton. Transforme le jeu. – IV. Article. Précède le jour ou illustre le journal. Consommais ou consumais. – V. Un flux mesuré. Manque. – VI. Partie du temps. Partie de zèbre. Partie du monde. – VII. Réduisent en menus morceaux. – VIII. Ne sont pas, pour certains, des élus. Ne se fait plus en pèlerines. Dans l'auxiliaire. – IX. Donnera un coup de main. A l'œil. – X. Ils sont un remède peu recommandable à l'oubli.

Verticalement

1. Il s'attaque à la couronne. – 2. Abandonne le bateau ivre. Edgar était-il ivre ? – 3. Pour croître et multiplier. Sans être numéroté, leur pouvoir dépasse celui du deuxième du II. – 4. Bien enveloppé. On les a fait palpiter. – 5. Donnent de l'air. Article. – 6. Et dire qu'il est dans la Bible ! Près d'Anvers. – 7. Plaît aux voisins. Un voisin d'importance. – 8. Se met en travers, quand il ne pousse pas tout droit. Mis un dispositif de protection. – 9. Bien tournée. – 10. Elle ne s'embarque pas sans biscuits. – 11. Préposition. C'est une charge. En panne. – 12. Raclait. Arrive à l'instant. – 13. Parentes du X et très éprouvées.

SOLUTION DU Nº 258

Horizontalement

I. Charles Hernu. – II. Aubaine. Naît. – III. Siam. Oindrai. – IV. Stipendiée. – V. Erse. Cent. Ri. – VI. Gea. Pe. Otait. – VII. Usera. Tnesba. – VIII. Malar. Etai. – IX. Ube. Plisseur. – X. Longeons. Rde. – XI. Extériorisés.

Verticalement

1. Casse-gueule. – 2. Huîtres. Box. – 3. Abaissement. – 4. Rampe. Ra. Ge. – 5. Li. Palper. – 6. Énoncé. Aloi. – 7. Séide. Trino. – 8. Ninon. Ssr. – 9. Endettées. – 10. Rare. Asters. – 11. Nia. Ribaude. – 12. Utilitaires.

FRANÇOIS DORLET.

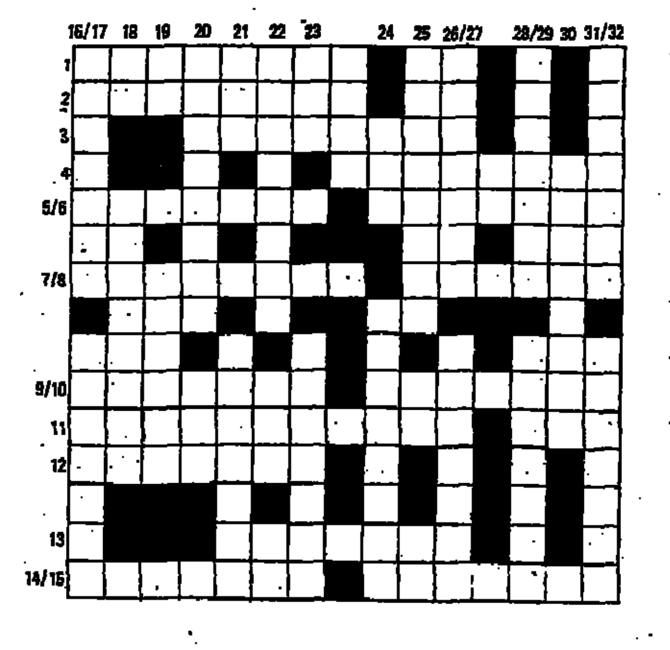
ANACROISÉS ®
Nº 259

Horizontalement

1. ADEINOUZ. – 2. AIINNOTV. – 3. ACDEEHMR. – 4. DEEEOR. – 5. AEHINRV (+1). – 6. CIMNOOR. – 7. AEEGLNUU (+1). – 8. EEINRS (+8). – 9. ACCHINO. – 10. ADEINNO. – 11. ENNORTU. – 12. DEIRSSU (+2). – 13. AEEINTV (+1). – 14. ADEFIST (+1). – 15. AGINRST (+4).

Verticalement

16. DEEIIMX. – 17. COORSTU. – 18. AEHNNPRU. – 19. EGINSS (+3). – 20. ADEIOQUZ. – 21. AADMNNT (+1). – 22. ABEIIMQU. – 23. FIOPSSU. – 24. AEEQRRTU. – 25. EEEHMNTV. – 26. EEINRTU. – 27. CEHJNOT. – 28. BDEENOR. – 29. AEILNOR (+1). – 30. EEEILNNO. – 31. BENOSUV. – 32. CEEISSV.



SOLUTION DU Nº 258

Horizontalement

1. TRANSFO (FARTONS). – 2. DAGUET, jeune cerf. – 3. RIDEAUX (RADIEUX). – 4. STALAGS. – 5. PEKINES. – 6. LANOLINE. – 7. EXTRAITE. – 8. SHAMAS, passereaux (SMASHA). – 9. NAGEATES. – 10. RAIDEUR (DURERAI, REDUIRA). – 11. LUCILIE, mouche (CUEILLI). – 12. RECEPER. – 13. AGREGAT. – 14. MANITOU (TINAMOU).

Verticalement

15. TROPHÉE. – 16. ENTORSE (OSERENT TROENES). – 17. RIVAUX (VIRAUX). – 18. ADENITE, inflammation des ganglions (EDENTAI). – 19. TRONÇON. – 20. TRUMEAU. – 21. FUTILITÉ. – 22. OXALATE. – 23. NEUTRON. – 24. GRILLAT. – 25. ANGÉLISME (GALÉNISME). – 26. SKINHEAD, à tête rasée. – 27. ACTIVITÉ. – 28. ÉTALAGE. – 29. ARSENICAL (CANALISER, CALINERAS, LANCERAIS, RELANÇAIS, RENACLAIS). – 30. INSENSÉ (SIENNES).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

* Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

culture

La route des festivals

AVIGNON

Les gentils cobayes de Jean Jourdheuil

Cervantès, dès son enfance, a aimé le théâtre, et plusieurs pages dans ses romans comme dans ses comédies prouvent qu'il a souffert de la médiocrité, sinon de la nullité des choses qu'il voyait. Dans son *Don Quichotte,* un chanoine à bout de patience réclame la création d'une « commission » qui saurait dissuader d'avance les auteurs les plus incapables et épargner ainsi des soirées perdues aux publics. Dans la comédie *Pedro de Urdemalas,* Cervantès, à bout de nerfs, rappelle que pour faire du théâtre, *« il faut avoir et savoir montrer une très grande capacité » ;* il souhaite que *« personne n'exerce ce métier s'il ne possède les qualités requises » ;* il propose qu'on *« institue une inspection »* afin que *« n'importe quel sot ne puisse, s'il lui en prend fantaisie, se faire directeur de théâtre ».*

Quelle tristesse, quelle colère n'auraient pas saisi Cervantès s'il avait vu à Avignon, dans la cour de la faculté des sciences, le massacre de quatre de ses pièces courtes : *la Sentinelle vigilante, Le Vieillard jaloux, la Caserne de Salamanque, le Rétable des merveilles,* traduites et mises en scène par Jean Jourdheuil et Jean-François Peyret ?

Tout le monde a le droit de se tromper, au théâtre comme ailleurs. Jean Jourdheuil, ces derniers temps, a porté au théâtre, d'une façon remarquable, des textes de Rousseau, de Montaigne. Son Cervantès à Avignon est un désastre. Avant tout, le décor de Lucio Fanti est à jeter aux oubliettes. C'est une grande chiffonnade de velours rouge, comme un océan déchaîné de velours rouge. Il est meublé d'accessoires (tente de campeur, barque de pêche) entièrement faits et tapissés du même velours rouge. Cet éboulis omniprésent est cerné de rideaux de même velours rouge.

Le décor agit sur l'œil du public comme une indigestion, une déjection, une vomissure géante de cramoisi, étouffante, dans quoi les comédiens sont naufragés, noyés, asphyxiés, dépersonnalisés, dans quoi aucune pièce ne peut avoir lieu, aucun personnage exprimer un ton, donner à distinguer un geste.

Que serait la représentation si le décor était enlevé, oublié ? Si les comédiens retrouvaient une autonomie de présence, une présence tout court ? Il semble quand même que la traduction française soit plate, incolore, manque de dynamisme, que la direction du jeu des acteurs soit gauche, manque de respiration, de liberté, qu'à des comédiens dégourdis comme Jean Dautremay, Gérard Chaillou, Monique Saintey, Josiane Stoleru, aient été mêlés, tenant les tout premiers rôles, des quidams bizarres tout à fait incapables de se tenir sur une scène, d'y prononcer un mot, et qu'il faudrait illico envoyer dans un cours de formation professionnelle accélérée.

Que s'est-il passé ? Quelques super-intellectuels, super-cultivés ont-ils voulu nous montrer avec toute leur science ce qu'est du « théâtre populaire » ? Sur la réputation de Jean Jourdheuil une quantité de théâtres et de maisons, à Saint-Denis, Villeurbanne, Strasbourg, Grenoble, dans le Nord, ailleurs, ont soutenu, accepté d'avance, les yeux fermés, cette mise en scène de Cervantès, programmée ferme dans tous ces lieux pour la saison 1983-1984. D'ici là, Jean Jourdheuil et ses amis vont pouvoir reprendre les choses à zéro.

Le Festival d'Avignon et ses gentils et fidèles spectateurs auront servi de banc d'essai. Il est toujours agréable de se sentir utiles, d'être bons à quelque chose.

MICHEL COURNOT.

La danse à la pleine lune

Place de la République, dans un studio en sous-sol, Hideyuki Yano et le groupe Ma-danse-rituel-théâtre répètent Au puits de l'épervier *qu'ils créeront le 24 juillet à Avignon. La chaleur est telle que la porte est restée ouverte, et lorsque, sur un roulement de grosse caisse, Lila Green lance un cri ravageur, les ouvriers qui chargeaient les camions dans la cour répondent par des trilles d'oiseaux.*

Au puits de l'épervier, pièce de Yeats, montée à Londres en 1916, mêle danse, musique et texte. S'inspirant de la mythologie celtique, elle met en scène un vieillard ascétique, un jeune homme débauché et la gardienne d'un puits. Dieu-démon, celle-ci est capable de se métamorphoser en séductrice ou en rapace cruel pour protéger le lieu des convoitises.

Chez Yeats la danse est conçue comme un mirage, une tromperie. elle abolit le temps et maintient le vieillard sur place dans l'espoir vain de l'immortalité, elle piège le jeune homme dans une attente stérile, elle fascine, elle éloigne, elle retient.

Préoccupé de théâtre total, Yeats avait orienté sa représentation dans une direction proche du Nô, avec des effets de masques et la participation, pour la partie danse, du Japonais Michio Ito.

On comprend que Hideyuki Yano ait été séduit par le sujet. Depuis des années, il élabore un théâtre-danse qui, par son utilisation du mouvement, de la voix, des sons, produit un décalage entre le réel et l'imaginaire, un théâtre-danse qui fait éclater les cloisons entre les différents éléments du jeu.

« *On pourrait,* dit-il, *comparer ce décalage à une peinture cubiste. Le corps est décomposé en plusieurs parties sans restitution de perspective, et chaque partie est représentée dans des matières différentes. Pour celui qui regarde la toile, les différentes matières commencent à vivre indépendamment les unes des autres, mais la totalité du corps reste toujours présente. Désormais l'identification de tous les sens à ce qui est représenté n'est plus possible.* »

Au théâtre total de Yeats, Hideyuki Yano a donc substitué un théâtre éclaté. Le thème — un voyage initiatique — est traité en trois versions différentes selon que prédomine le danseur, le comédien ou la marionnette. Mais entre ces versions circule une énergie : le danseur parle, le comédien bouge et manipule la marionnette comme dans le Bugaku. Parfois un phénomène de mimétisme survient, et les trois incarnations du même personnage s'imbriquent pour ne faire qu'un. Yano a également introduit une récitante chanteuse, Anne-Laure Weill, qui commente le recit et le vit. Lui-même intervient de manière symbolique grâce à un triple jeu de masque.

Si les espaces sont de natures multiples et variées, le temps est parfaitement maîtrisé par le chorégraphe. Le travail des danseurs et des comédiens s'est articulé à partir d'un découpage du texte de Yeats par Isabelle Famchon. C'est seulement après qu'est intervenu le musicien Yoshihisa Taira. Il n'a pas composé une partition proprement dite, mais plutôt une ambiance sonore qui s'est construite au fur et à mesure de l'action. Elle enserre les acteurs et le public d'un réseau d'ondes (vibrations des percussions, claquement sec des bois, stries des gongs et douceur insidieuse de la flûte basse). Rien n'est laissé au hasard dans ce spectacle, surtout pas les costumes très japonisants, ni les marionnettes articulées par Goury, ni même la date de la création : *« Ce sera la pleine lune »*, précise Yano avec délectation.

MARCELLE MICHEL.

★ Coproduction France-Culture-Festival d'Avignon, Cloître des Célestins. Du 24 au 28 juillet, 22 heures.

Bérénice contre Marie Stuart

Parlant de son film en noir et blanc, *Bérénice,* commandé et coproduit par le Festival d'Avignon, où il a été présenté en avant-première, Raul Ruiz dit que c'est un long « vidéoclip ». Il ne faut jamais prendre au pied de la lettre les paroles de ce cinéaste du trompe-l'œil, mais quand il affirme avoir respecté le texte de Racine (il s'est juste permis deux inversions de scènes), c'est vrai. Donc, il s'agit bien du lent arrachement de deux amants qui s'aiment et que sépare une loi ancienne : le maître de l'Empire romain ne peut pas épouser une reine étrangère. Raison d'Etat mêlée de lassitude, effroi d'un homme jeune *« guetté par l'homosexualité »* devant une femme plus âgée...

De Roger Planchon à Antoine Vitez, les interprétations débusquent des nœuds de passions antagonistes d'une vertigineuse complexité. Les mots simples, les alexandrins fluides décrivent un dédale infini de sentiments que Raul Ruiz transpose, qu'il représente par l'errance d'une femme dans un jardin à l'abandon, des couloirs barrés de grillage, des salons dévastés aux fenêtres closes. Ce n'est pas Rome ni Versailles, c'est un pavillon du siècle dernier.

Le visage de la femme est adouci par une voilette, avec un trèfle à l'emplacement de la pommette. Elle est habillée d'une robe à tournure. Elle pourrait s'appeler Anna Karenine, elle pourrait porter le nom de toutes les héroïnes qui ont aimé. Elle est seule avec sa suivante. Les hommes sont des ombres portées sur les murs, des silhouettes en contre-jour, des figures aux paupières baissées et, quand elles se lèvent, on voit des ovales blancs, comme des yeux vides sur un négatif de photo. Les voix graves, posées, pontifiantes, fragmentent les alexandrins vibrant sur un fond d'instruments à cordes. Des voix impersonnelles, qui déchirent la mémoire de Bérénice. Elle a fini de vivre et de souffrir, fantôme à la poursuite des battements de son cœur.

Anne Alvaro est une Bérénice fascinante, consumée, brûlante et, en même temps, détachée. Parfois, elle ébauche un demi-sourire, pas tant de tristesse que de compassion, une sorte d'amusement douloureux. La souffrance appartient au passé, pourtant elle se perpétue dans les vers. Pour Anne Alvaro, je regrette d'avoir dû partir avant la fin du film. C'est la vie d'Avignon, on est toujours à courir après le temps. C'était d'ailleurs une journée comme ça : d'abord les journalistes ont été priés de ne pas assister à la première de *Marie Stuart* par la Comédie-Française, parce qu'il y avait eu des problèmes de décors et des retards. Puis, à 23 heures, une panne générale d'électricité a interrompu les représentations d'Avignon. J'étais au Chêne noir, où Gérard Gelas a mis en scène deux pièces de Mishima adaptées par Marguerite Yourcenar. De toute façon, la représentation ne se passait pas bien, les acteurs étaient mous, les mouvements imprécis. On avait un sentiment de flou, de décalage. Ce sont les risques du spectacle vivant.

COLETTE GODARD.

ROCK

SCREAMIN'JAY HAWKINS, EN TOURNÉE

Le précurseur fou

On l'a vu en chair et en os : Screamin'Jay Hawkins en personne, incroyable mais vrai, fait un retour inespéré en France, pareil à l'image qu'il avait laissée de lui au début des années 60.

Le sorcier fou du rhythm'n blues, le précurseur du rock dingo qui, bien avant Alice Cooper et consort, théâtralisait ses concerts, jouant du gri-gri, sortant, sur scène, d'un cercueil enfumé, le créateur de *I Put a Spell On You* et de *Constipation Blues,* l'homme que Boris Vian a découvert en France, celui que Serge Gainsbourg cite invariablement comme un génie, Screamin'Jay Hawkins effectue, actuellement, une tournée qui l'a déjà conduit de Libourne à Brest.

On ne pensait pas le retrouver dans une telle forme, ce quinquagénaire géant, originaire de l'Ohio, dont la légende repose sur deux chansons qui, adaptées par quantité de musiciens depuis vingt ans, ont fait le tour du monde, et sur une série d'anecdotes percutantes. Aux États-Unis, une circulaire fut envoyée aux pompes funèbres recommandant qu'aucun cercueil ne lui soit vendu ou loué. Il fut censuré dans un film parce qu'il apparaissait tel un Mau Mau, nu sous un pagne, le visage recouvert de peintures de guerre, coiffé afro, tenant une lance et un bouclier ; les producteurs prétendirent que c'était une insulte aux Noirs américains.

De provocations en provocations, on l'interdit dans les salles de concert pour indécence. Après avoir traversé les années avec plus ou moins de bonheur, jouant dans une salle de strip-tease à Honolulu, enregistrant, pour le compte de petites compagnies, des disques dont la plupart n'ont jamais vu le jour, il se souvient aujourd'hui des gens qui l'ont trompé et de ceux qu'il a aimés, il regrette de ne pas avoir été avec ses filles le père qu'il aurait aimé être. Il dit que Dieu l'a aidé à goûter les plaisirs de l'instant et qu'il a fallu toute une vie pour apprendre ce qu'était la joie.

Aujourd'hui, il dit que sa joie est de vivre avec sa femme, de l'emmener partout, de la prendre en photo et de constituer un album souvenir avec elle. Homme de cœur, il parle avec entrain et générosité. Aujourd'hui encore, c'est un producteur français (Sylvain Mustaki pour Album Records) qui lui permet d'enregistrer un 33 tours et d'entreprendre une tournée. Aujourd'hui, enfin, il chante ses nouveaux morceaux et ceux qu'on attendait : *Constipation Blues,* un hymne aux flatulences avec ses fameuses déflagrations vocales imitant des pets délirants ; *I Put a Spell On You* avec ses célèbres borborygmes mouillés ; *Alligator Wine* avec grigris et sa cape zébrée de sorcier. A l'Olympia, au mois de juin, entouré de musiciens français totalement dépourvus de *feeling,* incapables d'être en place, poussifs et dénués d'imagination (véritablement le fond du panier : les insupportables solos de guitares exécutés — dans tous les sens du terme — par Larry Martin, étaient hués par le public), il sauve le concert du pathétique par la seule force de son talent. Tout de blanc vêtu, Jay Hawkins est extraordinaire d'énergie, toujours aussi fort en gueule, le timbre rocailleux, chantant de cette voix inimitable, profonde, comme sortie d'outre-tombe et qu'il prétend entretenir à l'alcool et à la fumée de cigarettes : *« Tout ce qui fait du tort aux autres produit des miracles sur moi. »*

ALAIN WAIS.

★ Le 27 juillet à Martigues, le 29 à Sablé-sur-Sarthe.

Discographie : *Real Life,* Paris Album C3358, distr. Celluloïd.

■ Reprenant une suggestion du secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, la Fondation des enfants de la paix organise le premier Festival mondial pour la paix les 5, 6 et 7 août au stade Ullevi à Göteborg en Suède. Participeront notamment à ce Festival : Jacques Higelin, Stevie Wonder, Aretha Franklin, Joe Cocker, Jimmy Cliff, Bob Seger, Fania All Stars, Meat Loaf, The Band, Donovan, Mink De Ville, Harry Belafonte, John Denver, Yusef Lateef, Cat Stevens, Joan Baez.

EXPOSITION

«L'ŒUF ET LA PLUME», AU JARDIN D'ACCLIMATATION

Pour dénicher la couleur

«Alouette, je te plumerai !...» C'est à une ritournelle de ce genre, guillerette mais sans mièvrerie, que l'on songe en parcourant l'exposition réalisée par Anne Tardy, Sylvie Girardet et Claire Merleau-Ponty dans leur Musée en herbe. «L'Œuf et la Plume» offre à tout le monde, mais *aussi* aux enfants, un parcours de savoir, de rêve et de jeu.

L'association du Musée en herbe, née en 1975, a choisi le chemin des écoliers pour mettre l'art entre les mains d'un jeune public (1). Sans artifice technique, avec un rare bonheur, le musée traditionnel y est joyeusement bousculé ! Surtout, les réalisateurs ont évité l'écueil du langage pseudo-enfantin pour amener à la manipulation des formes et des couleurs.

Avec humour (dû en particulier au talent d'illustrateur de Serge Cecarelli) et sans nier la cruauté des relations tissées entre l'homme et l'oiseau, l'exposition met le doigt sur l'essentiel de notre imaginaire : les dents des poules, les cocoricos de la couleur, le grand nid des contes... Cette démarche est servie par un rassemblement d'objets de qualité provenant des traditions populaires, du vêtement, des sciences naturelles. Du coup, les oiseaux naturalisés en deviennent moins poussiéreux.

Le parcours, que les enfants sont invités à épuiser à l'aide de différents jeux de piste, est complété par des ateliers de masque, de poterie, de théâtre, tous en rapport avec les formes et les couleurs de l'oiseau. Même isolé, le petit visiteur sera à l'aise dans un univers taillé à ses mesures et conçu pour son plaisir autant que pour l'éducation de tous ses sens.

(1) Les animatrices du Musée en herbe expliquent bien leur démarche dans «Le Musée en herbe, ou comment apprivoiser l'art», article de la revue *Futuribles,* octobre 1981.

★ Le Musée en herbe est ouvert tous les jours, de 11 heures à 18 heures, jusqu'en mars 1984 ; il est accessible aux handicapés. Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne, Paris. Tél. : 747-47-66.

CINÉMA

REPRISE DE « MOROCCO », DE STERNBERG

Marlène dans les sables de la Paramount

Supposons qu'après la mort de Rath, Lola Lola soit allée chercher fortune, sous le nom d'Amy Jolly, à Mogador, au Maroc. Surgie du brouillard au moment où le bateau accoste, Marlène Dietrich apparaît, ses cheveux blonds et son visage affiné sous une voilette à pois, telle qu'elle était devenue, à la fin de *l'Ange bleu.* « Artiste de cabaret », elle va recommencer sa carrière de chanteuse dans une boîte de nuit coloniale où se coudoient toutes les classes de la société.

Morocco s'ouvre sur un décor exotique, tel que Sternberg les aimait, plus vrai que nature dans ses artifices, présente, *d'abord,* le légionnaire Tom Brown (Gary Cooper), séducteur à la beauté du diable, qui sera le destin d'Amy Jolly. Certes, en 1930, le « romantisme » de la légion étrangère et des filles de beuglants était à la mode. De là à faire de *Morocco* un mélo de quat'sous destiné à magnifier le mythe de Marlène, il y a un monde. Sans avoir la perfection dramatique et esthétique de *X 27* qui viendra ensuite, ce film (il s'intitule, en français, *Cœurs brûlés)* montre le travail de mutation accompli, conjointement, par l'actrice et le metteur en scène.

Elle ne parle pas encore parfaitement l'anglais ; il évite les dialogues abondants de l'époque, privilégie les situations, le jeu de son interprète, en capte les émotions (de l'ironie à l'indifférence, de l'orgueil secret à la passion brûlante), la fait se déplacer dans un univers admirablement stylisé par les éclairages de Lee Garmes.

Morocco est le choc de deux êtres fiers et libres qui s'aiment, se désirent et jouent à qui ne l'avouera pas. Adolphe Menjou, riche, élégant, distingué La Bessière, également épris d'Amy Jolly, assiste à ce duel avec une grandeur d'âme qui élève singulièrement l'histoire au-dessus de ce qu'elle semble être. Aujourd'hui, d'ailleurs, Menjou paraît plus intéressant que Cooper. Son personnage comprend les états d'âme d'Amy Jolly, qui lui préfère l'autre, non sans luttes intérieures.

Bien sûr, on frémit d'aise et de fascination lorsque Marlène, en frac et haut-de-forme, chante dans la boîte de nuit, échange des regards avec Tom Brown, embrasse une femme sur la bouche, puis vient vendre des pommes à l'assistance, un boa de plumes jeté sur une sorte de maillot de bain noir. Bien sûr, la sirène costumée par Travis Banton a quelque chose de magique. Mais la mise en scène de Sternberg — gros plans, travellings, fondus-enchaînés, effets sonores elliptiques — va au-delà. Elle suit l'itinéraire d'une femme qui, de rencontres en séparations, renonce à s'installer dans la vie, part à l'aventure dans le désert derrière son légionnaire, et avec l'autre « légion » des compagnes arabes. Deux escarpins restent sur le sable, le dernier plan s'ouvre sur l'infini.

Revoir *Morocco,* c'est assister aux débuts de Marlène dans les studios hollywoodiens. *L'Ange bleu* n'ayant été distribué qu'après aux Etats-Unis, les Américains la découvrirent avec ce film qui lui acquit son statut de star à la Paramount. *Morocco* révéla, définitivement, en même temps que sa subtilité de comédienne, cette force morale, inséparable de sa beauté, qui allait faire d'elle, à jamais, une personnalité unique dans le monde du spectacle et dans le monde réel.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les reprises.

«PSYCHOSE II», de Richard Franklin

Maman, es-tu là ?

Une vingtaine d'années après *Psychose,* que le film d'Hitchock rendit célèbre, Robert Bloch écrivit lui-même la suite, encore plus terrifiante, de ce roman. Ce fut *Psychose II* (1), avec lequel, il faut le préciser, le scénario de Tom Holland, concocté pour Richard Franklin, n'a aucun point commun, sinon le personnage de Norman Bates.

On revoit d'abord la scène fameuse où Marion Crane (Janet Leigh) est assassinée sous la douche, par une vielle femme armée d'un couteau, entrevue à travers le rideau de nylon. Le style d'Hitchcock et les stridences de la musique de Bernard Herrman font toujours le même effet formidable. Et puis commence, vingt-deux ans plus tard et en couleurs, le film de Richard Franklin. Norman Bates, guéri selon le psychiatre, de son dédoublement de personnalité criminel, sort de l'asile. Il reprend possession de son motel et de la vieille maison familiale.

Cela ne fait pas l'affaire de Lila, sœur de Marion et veuve de Loomis, avec lequel elle avait vécu l'effrayante enquête de *Psychose.* Auprès d'Anthony Perkins dont le visage ravagé a quelque chose de pathétique, Vera Miles, qui a repris le rôle de Lila, est une bourgeoise mûre et pétrifiée dans un rajeunissement artificiel : lifting et coiffeur inspiré. Tant pis pour nos souvenirs. L'actrice fragile s'est transformée en furie matriarcale tout entière à sa proie attachée. La mèche est vite éventée. Lila veut qu'on renvoie Norman à l'asile. Elle cherche à le rendre fou. Il entend de nouveau la voix de sa mère, croit la voir à la fenêtre, trouve des traces de sa présence dans la maison. Bref, le grand jeu.

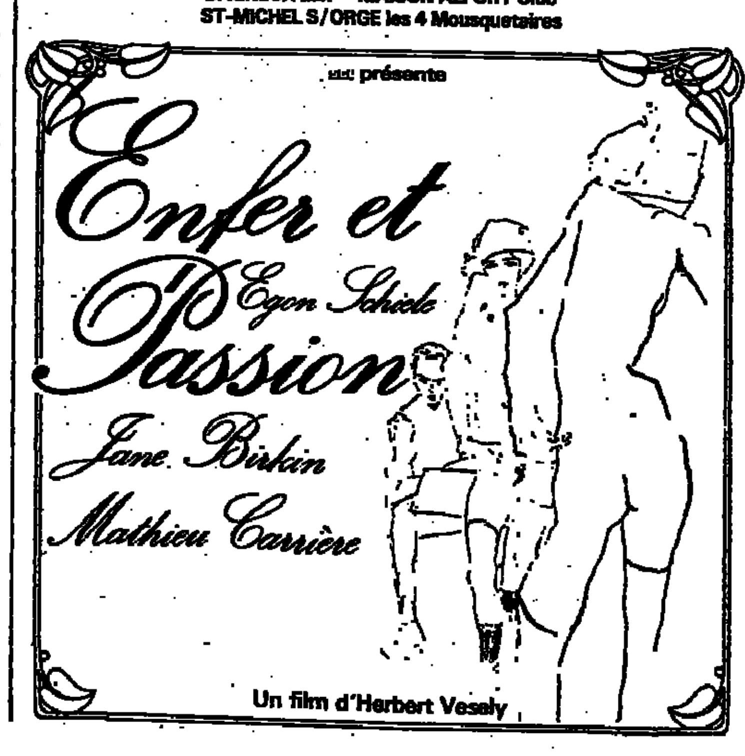
Il semble que Richard Franklin ait voulu rendre hommage à Hitchcock. Non seulement en le « citant » au début, mais encore en reprenant le décor de *Psychose,* en composant des plans à la manière d'Alfred, en jouant sur la terreur et la schizophrénie. Mais les complications et les outrances du scénario finissent par donner envie de rire. On comprend qu'Anthony Perkins, rejeté dans le passé de Norman Bates, en ait la tête perdue.

La mère morte et momifiée du film d'Hitchcock n'était pas la vraie mère de Norman, et Mary, la fille de Lila (Meg Tilly, jeune comédienne intéressante), brouille les cartes de cette partie macabre comme dans un vaudeville. La seule frousse qu'on puisse ressentir est celle des mamans américaines, abusives, castratrices, dévoreuses. Et pour les peindre, Hitchcock était imbattable.

J. S.

★ Voir les exclusivités.

(1) Éditions Fleuve noir, collection Engrenage international.



SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : La Seconde Surprise de l'amour ; La Colonie ; *Thermes de Cluny*, 21 : le Mystère de la charité de Jeanne d'Arc.

Les autres salles

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
ATELIER (606-49-24) 21 h, le Neveu de Rameau.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65). 20 h 30 : Zod Zod Zod...iaque.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24) 20 h 45, Pauvre France !
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) 20 h 30 : George Dandin.
COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41) 21 h., Reviens dormir à l'Élysée.
DAUNOU (261-69-14) 21 h : Un canapé-lit.
DÉCHARGEURS (236-00-02) 20 h : Mourir à Colone ; 22 h : Job scène du livre.
ESPACE-GAITÉ (327-13-54) 20 h 30, la Bonne Femme aux camélias, 22 h 15 : les Gros.
ESPACE-MARAIS (271-10-19) 20 h 30, le Mariage de Figaro.
FONTAINE (874-74-40) 20 h 30 : la Malibran.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) 20 h 45, la Fausse Libertine.
GALERIE 55 (326-63-51) 21 h : Play it again, Sam.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h 30 : Stella Memoria ; 20 h 30 : les Mystères du confessional ; 22 h : Jeu même. — II. 18 h 30 : l'Esprit qui vole ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : l'Intrus.
MADELEINE (265-07-09) 20 h 45, l'Amour fou.
MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74) 21 h : la Surprise.
MICHEL (265-35-02) 21 h 15 : On dînera au lit.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) 21 h : Folies d'opérettes.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.
SAINT-GEORGES (878-63-47) 21 h : Six heures au plus tard.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) 20 h 15 : les Pieds dans les poches ; 22 h 15 : l'Escargot.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DU LYS (327-88-61) 20 h 30, Histoires déconcertantes ; 22 h 15 : Et toi la grande...
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) 21 h, les Dix Petits Nègres.
UNION (770-90-94) 20 h 30 : Vol au-dessus d'un nid de coucou (en anglais).
VARIÉTÉS (233-09-92) 20 h 30 : l'Étiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) 19 h : Gertrude morte cet après-midi ; 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51) 19 h : Service non compris.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. — II. 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ?
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. — II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Slips et sentiments.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) 20 h 30 : L'os qui mord ; 22 h 30 : Tragédie au radar.
COMÉDIE ITALIENNE (320-85-11) 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : Des malheurs de Sophie ; 22 h 30 : Fais voir ton cupidon.
LE FANAL (233-91-17) 20 h : Attendons la fanfare.
LES LUCIOLES (526-51-64) 20 h 15 : Oy, Moïsheley, mon fils, 22 h : R. Bernadac.
PATACHON (606-90-20) 22 h : D. Loury ; 23 h : F. Fanel, N. Poli : Hommage à Édith Piaf.
LE PETIT CASINO (278-36-50) 21 h : Guide des convenances 1919 ; 22 h 30 : J'viens pour l'annonce.
POINT-VIRGULE (278-67-03) 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : Casanova's babies ; 22 h 30 : l'Argent du Dieu.
SENTIER DES HALLES (236-37-27) 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) 20 h 30 : Le monde est petit les Pygmées aussi ; 22 h : M. Sergent.
LE TINTAMARRE (887-33-82) 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) 18 h 30 : Infini express ; 20 h 30 : le Baboud ; 21 h 30 : Lâchez les chiens ; 22 h 30 : Romeliette et Julot.

Les concerts

HOTEL HÉROUET, 18 h et 20 h 30 : A. Kremski (Couperin, Liszt, Debussy).
NOTRE-DAME, 16 h 30 : Washington D.C. Madrigal Singers.
FIAP, 20 h 30 : B. Geary (Mozart, Bach, Chopin...).

Paris

XVIII[e] FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (227-12-68)
Station Auber RER, 16 h 30 : M. Bouvard (Sweelinck, Scheidt, Frescobaldi...) ; Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : S. Doyon, (Bach, Dubois, Gigout).

RENCONTRES DU CARREAU DU TEMPLE (274-46-42)
21 h 30 : le Contre-Mode d'emploi ; 20 h 15 : la Folle Envie ; à 22 h : Robinson Crusoe and Company.

II[e] Juillet musical de l'escalier d'or (523-15-10)
19 h : F. Kleynjans (Satie, Barrios) ; 21 h : J. Gottlieb (Ohana, Ives, Aldright).

En région parisienne

LA DEFENSE, Esplanade, Fontaine Agam (979-00-15), 22 h : Musical Memories.
SCEAUX, XV[e] Festival (660-07-79), orangerie du château, 21 h : D. Comtois-Cahen : L. Comtois, D. Cahen, Bodamer, F. Virolle (Brahms, Schubert).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, Carte blanche à la cinémathèque du Luxembourg : Qui est sans péché, de R. Matarazzo ; 19 h, Repeat performance, de A. L. Werker ; 21 h, Chirurgiens, de F. Borzage.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Grands classiques du cinéma : le Prince étudiant, de E. Lubitsch ; 17 h, Mandy, de A. Mackendrick ; 19 h, Ganga Zumba, de C. Diegues.

Les exclusivités

A BOUT DE SOUFFLE MADE IN U.S.A. (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3[e] (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Normandie, 8[e] (359-41-18) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79). — V.f : U.G.C. Montparnasse, 6[e] (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (246-66-44) ; Tourelles, 20[e] (364-51-98).
AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Trois Haussmann, 9[e] (770-47-55).
ANNA (Port., v.o.) : Républic Cinéma, 11[e] (805-51-33).
L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Aust., v.o.) : St-Germain Village, 5[e] (633-63-20) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Parnassiens, 14[e] (320-30-19).
L'ARGENT (Fr.) : Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Colisée, 8[e] (359-29-46).
LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3[e] (272-94-56).
LES AVENTURES SEXUELLES DE NÉRON ET POPPÉE (It., v.f.) (**) : Paramount City Triomphe, 8[e] (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12[e] (343-79-17).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9[e] (770-47-55).
LES AVENTURIERS DU BOUT DU MONDE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9[e] (770-47-55).
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14[e] (321-41-01).
CALIGULA, LA VÉRITABLE HISTOIRE (A., v.f.) (**) : Arcades, 2[e] (233-54-58) ; U.G.C. Montparnasse, 6[e] (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; U.G.C. Ermitage, 8[e] (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (246-66-44).
CARBONE 14, LE FILM (Fr.) : Le Marais (H. sp.), 4[e] (278-47-86).
LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Cinoches, 6[e] (633-10-82) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8[e] (359-12-15). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32).
COUP DE FOUDRE (Fr.) : Ambassade, 8[e] (359-19-08).
CREEPSHOW (A., v.o.) (*) : George-V, 8[e] (562-41-46). — V.f. : Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Miramar, 14[e] (320-89-52).
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : 14-Juillet Parnasse, 6[e] (326-58-00) ; Saint-Ambroise, 11[e] (700-89-16) (H. sp.).
DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31).
LA DERELITTA (Fr.) : Studio des Ursulines, 5[e] (354-39-19).
LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A.) ; v.o. : Forum, 1[er] (297-53-74) ; Quintette, 5[e] (633-79-38) ; Marignan, 8[e] (359-92-82). — V.f. : Français, 9[e] (770-33-88) ; Montparnos, 14[e] (327-52-37) ; Paramount-Maillot, 17[e] (758-24-24).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5[e] (354-15-04) ; Marbeuf, 8[e] (225-18-45) ; Calypso (H. sp.), 17[e] (380-30-11).
ESCROC, MACHO ET GIGOLO (It., v.f.) : Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10).
E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9[e] (770-47-55).
L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Quintette, 5[e] (633-79-38) ; George-V, 8[e] (562-41-46) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Nations, 12[e] (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (320-12-06) ; Bienvenue-Montparnasse, 15[e] (544-25-02) ; Pathé-Clichy, 18[e] (522-46-01).
FAITS DIVERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6[e] (326-48-18) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11).
FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6[e] (633-97-77).
LA FEMME DU CHEF DE GARE (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6[e] (326-58-00).
FEMMES (Fr.-Esp.) (**) : Publicis Champs-Elysées, 8[e] (720-76-23) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10).
FURYO (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8[e] (359-04-67) ; Pagode, 7[e] (705-12-15) ; 14-Juillet Bastille, 11[e] (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79). — V.f. : Français, 9[e] (770-33-88) ; Miramar, 14[e] (320-89-52).
GALJIN (Brés., v.o.) : Denfert (H. sp.), 14[e] (321-41-01) ; Châtelet Victoria (H. sp.), 1[er] (508-94-14).
GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5[e] (354-07-76) ; Elysées Lincoln, 8[e] (359-36-14). — V.f. : Capri, 2[e] (508-11-69) ; Montparnos, 14[e] (327-52-37).
L'HISTOIRE DE PIERRA (Franco-Ital., v.o.) (*) : Studio de la Harpe, 5[e] (634-

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 22 juillet

25-52) ; Lucernaire, 6[e] (544-57-34) ; Marbeuf, 8[e] (225-18-45).
L'HOMME BLESSÉ (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; Berlitz, 2[e] (742-60-33).
L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aus., v.o.) : U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62) ; U.G.C. Biarritz, 8[e] (723-69-23). — V.f. : Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10).
HORRIBLE (A., v.f.) (*) : Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31).
JE SAIS QUE TU SAIS... (It., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8[e] (225-18-45).
LE JUSTICIER DE MINUIT (A., v.o.) (**) : Danton, 6[e] (329-42-62) ; Normandie, 8[e] (359-41-18). — V.f. : Grand Rex, 2[e] (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6[e] (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (336-23-44) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15[e] (828-20-64) ; Murat, 16[e] (651-99-75) ; Pathé Wépler, 18[e] (522-46-01) ; Secrétan, 19[e] (241-77-99).
LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Olympic St-Germain, 6[e] (222-87-23) ; Pagode, 7[e] (705-12-15) ; Olympic-Balzac, 8[e] (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11[e] (357-90-81) ; Kinopanorama, 15[e] (306-50-50).
LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Epée de Bois, 5[e] (337-57-47) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08).
LES MEILLEURS AMIS (A., v.o.) : Paramount City, 8[e] (562-45-76).
LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Épée de Bois, 5[e] (337-57-47) ; Ranelagh (H. sp.), 16[e] (288-64-44).
MON CURÉ CHEZ LES THAILANDAISES (Fr.) : Arcades, 2[e] (233-44-58).
MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (Ang., v.o.) : Forum, 1[er] (297-53-74) ; Impérial, 2[e] (742-72-52) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Marignan, 8[e] (359-92-82). — V.f. : Nations, 12[e] (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79).
LE MUR (Franco-turc, v.o.) (*) : 14-Juillet Parnasse, 6[e] (326-58-00) 14-Juillet Bastille, 11[e] (357-90-81).
NANA LE DÉSIR (A., v.o.) (*) : George-V, 8[e] (562-41-46). — V.f. : Maxéville, 9[e] (770-72-86).

LES FILMS NOUVEAUX

EGON SCHIELE, ENFER ET PASSION, film germano-austro-français de Herbert Vesely. (V. all.) : Forum Orient Express, 1[er] (233-63-65) ; George V, 8[e] (562-41-46). V.f. : Berlitz, 2[e] (740-60-33) ; Quintette, 5[e] (633-79-38) ; Bretagne, 6[e] (222-57-97) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; Athéna, 12[e] (543-00-65) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (336-23-44) ; Mistral, 14[e] (539-53-43) ; Pathé Clichy, 18[e] (522-46-01).
FLICS DE CHOC (**), film français de Jean-Pierre Desagnat. Forum, 1[er] (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; Fauvette, 13[e] (331-60-94) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Paramount Bastille, 12[e] (343-79-17) ; Pathé Wepler, 18[e] (522-46-01) ; Convention St-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Gaumont Gambetta, 20[e] (636-10-96).
ŒIL POUR ŒIL, film américain de Steve Carver. V.o. : Forum, 1[er] (297-53-74) ; Publicis Champs-Elysées, 8[e] (720-76-23) ; V.F. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Max-Linder, 9[e] (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12[e] (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13[e] (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14[e] (540-45-91) ; Saint-Charles Convention, 15[e] (579-33-00) ; Passy, 16[e] (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25) ; Secrétan, 19[e] (241-77-99) ; Paramount Galaxie, 13[e] (580-18-03).
PSYCHOSE II (**), film américain de Richard Franklin. V.o. : Forum, 1[er] (297-53-74) ; Saint-Germain Village, 5[e] (633-63-20) ; Gaumont Ambassade, 8[e] (359-19-08) ; 7 Parnassiens, 14[e] (329-83-11) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79) ; V.f. : Gaumont Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Fauvette, 13[e] (331-56-86) ; Nation, 12[e] (343-04-67) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Montparnos, 14[e] (327-52-37) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14[e] (327-84-50) ; Clichy Pathé, 18[e] (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20[e] (636-10-96).
Y A-T-IL UN PIRATE SUR L'ANTENNE, film français de Jean-Claude Roy : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6[e] (633-08-22) ; U.G.C. Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; U.G.C. Convention, 15[e] (828-20-64) ; Secrétan, 19[e] (241-77-99) ; Pathé Clichy, 18[e] (522-46-01) ; Ciné Beaubourg, 3[e] (271-52-36) ; Paramount Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14[e] (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10).

A signaler, d'Abel Gance :

NAPOLEON, vers. intégrale sur triple écran. — Au Palais des congrès, à 16 h 30.

NEWSFRONT (Austr., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6[e] (326-48-18).
NOUS ÉTIONS TOUS DES NOMS D'ARBRES (Fr.) : Le Marais, 4[e] (278-47-86).
OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8[e] (225-18-45).
ON L'APPELLE CATASTROPHE (Fr.) : Arcades, 2[e] (233-54-58) ; U.G.C. Montparnasse, 6[e] (544-14-27) ; U.G.C. Ermitage, 8[e] (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (246-66-44).
LA PALOMBIÈRE (Fr.) : Impérial, 2[e] (742-72-52) ; Colisée, 8[e] (359-29-46).
PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Cinoches, 6[e] (633-10-82).
PIÈGE MORTEL (A., v.o.) : Ranelagh, 16[e] (288-64-44) (H. sp.).
LES PRÉDATEURS (Brit., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1[er] (297-53-74) ; St-Michel, 5[e] (326-79-17) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11). — V.f. : Impérial Pathé, 2[e] (742-72-52) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; Nations, 12[e] (343-04-67) ; Fauvette, 13[e] (331-60-74) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06) ; Grand Pavois, 15[e] (554-46-85) ; Images, 18[e] (522-47-94).
QUARTIER DE FEMMES (A., v.f.) (**) : Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Hollywood Boulevard, 9[e] (770-10-41).
LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4[e] (278-47-86).
ROLLING STONES (A., v.o.) : Parnassiens, 14[e] (329-83-11).
STELLA (Fr.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; St-Germain Huchette, 5[e] (633-63-20) ; Bretagne, 6[e] (222-57-97) ; Hautefeuille, 6[e] (633-63-20) ; Colisée, 8[e] (359-39-46) ; St-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43) ; Athéna, 12[e] (343-00-65) ; Fauvette, 13[e] (331-46-86) ; Gaumont Sud, 14[e] (327-84-50) ; U.G.C. Convention, 15[e] (828-20-64) ; Murat, 16[e] (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18[e] (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20[e] (636-10-96).
TOOTSIE (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5[e] (354-20-12) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32).
LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2[e] (742-97-52) ; Monte-Carlo, 8[e] (225-09-83).
LA TRILOGIE D'APU (Ind., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6[e] (326-19-68).
LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : Denfert, 14[e] (H. sp.) (321-41-01).
LA VALSE DES PANTINS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5[e] (634-25-52).
VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5[e] (326-79-17).
LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Studio Cujas, 5[e] (354-89-22).

Les grandes reprises

ANNIE HALL (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Publicis Matignon, 8[e] (359-31-97).
LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17[e] (380-41-46).
BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; Bonaparte, 6[e] (326-12-12) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; v.f. : Lumière, 9[e] (246-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06).
BYE BYE BRASIL (A.) : Denfert, 14[e] (321-41-01).
CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5[e] (354-42-34).
C'EST MA VIE APRÈS TOUT (A., v.o.) : Cinéma Présent, 19[e] (203-02-55).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Champo, 5[e] (354-51-60).
LES CINQUANTE-CINQ JOURS DE PÉKIN (A., v.o.) : Action Christine, 6[e] (325-47-46). Escurial, 13[e] (707-28-04) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32).
LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Convention St-Charles, 15[e] (579-33-00).
LE CONVOI (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40).
COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7[e] (763-64-66).
LES DAMNÉS (It., v.f.) (*) : Opéra Night, 2[e] (296-62-56).
DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2[e] (296-62-56).
LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Ciné Beaubourg, 3[e] (271-52-36).
DOCTEUR JIVAGO (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1[er] (233-63-65) ; Cluny-Palace, 5[e] (354-07-76) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08) ; V.f. : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; St-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43) ; Gaumond Sud, 14[e] (397-84-50) ; Pathé Clichy, 18[e] (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20[e] (636-10-96).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8[e] (562-45-76).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.), (**) : U.G.C. Marbeuf, 8[e] (225-18-45).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16[e] (288-64-44).
LES ENSORCELÉS (It., v.o.) : Action Christine, 6[e] (325-47-46).
ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13[e] (707-28-04).
L'ESPION QUI M'AIMAIT (A., v.o.) : Marignan, 8[e] (359-92-82) ; V.f. : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06) ; Grand Pavois, 15[e] (554-46-85).
EXHIBITION (Fr.) (**) : Rex, 2[e] (236-83-93) ; Rio Opéra, 2[e] (742-82-54) ; Ciné Beaubourg, 3[e] (271-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6[e] (326-80-25) ; U.G.C. Rotonde, 6[e] (633-08-22) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (336-23-44) ; U.G.C. Convention, 15[e] (828-20-64) ; Murat, 16[e] (651-99-75) ; Images, 18[e] (522-47-94).
L'EXTRAVAGANT M[r] RUGGLES (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6[e] (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8[e] (561-10-60).
FANFAN LA TULIPE (Fr.) : Acacias (H. sp.), 17[e] (764-97-83).
FLESH (A.) (**) : Movies, 1[er] (260-43-99) ; Saint-Séverin, 5[e] (354-50-91).
GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (H. sp.) (Fr.) (**) : Denfert, 14[e] (321-41-01).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6[e] (544-57-34).
HAIR (A., v.o.) : Olympic Halles, 4[e] (278-34-15) ; Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8[e] (562-75-90) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; V.f. : Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13[e] (580-18-03).
L'HOMME AU MASQUE DE CIRE (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14[e] (327-95-94).
LES HOMMES PRÉFÈRENT LES BLONDES (A., v.o.) : Contrescarpe, 5[e] (325-78-37).
L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.f.) : Napoléon, 17[e] (380-41-46).
J'AI MÊME RENCONTRÉ DES TZIGANES HEUREUX (You., v.o.) : Epée de Bois, 5[e] (337-57-47).
JEREMIAH JOHNSON (A., v. f.) : Opéra Night, 2[e] (296-62-56) ; André Bazin, 13[e] (337-74-39).
JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : (1[re] et 2[e] partie), Grand Pavois, 15[e] (554-46-85).
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; Elysées Lincoln, 8[e] (359-36-14) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11) ; V.f. : Capri, 2[e] (508-11-69).
LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (v.f.) : Olympic, 14[e] (542-67-42).
MAD MAX II (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 8[e] (563-45-76) ; v.f. : Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31).
LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6[e] (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14[e] (542-67-42).
LE MASQUE DE FUMANCHU (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6[e] (633-97-77).
MÊME A L'OMBRE LE SOLEIL LEUR TAPE SUR LA TÊTE (It., v.f.) : Rex, 2[e] (236-83-93) ; U.G.C. Rotonde, 6[e] (633-08-22) ; Ermitage, 8[e] (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (336-23-44) ; Gaumont Sud, 14[e] (327-84-50) ; Images, 18[e] (522-47-94).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2[e] (508-11-69).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5[e] (354-20-12).
MOROCCO (A., v.o.) : Action Ecoles, 5[e] (325-72-07) ; Mac Mahon, 17[e] (380-24-81).
NEW YORK NEW YORK (A., v.o) : Calypso, 17[e] (380-30-11).
NINOTCHKA (A., v.o.) : Action Christine, 6[e] (325-47-46).
LA NUIT DE L'IGUANE (A., v.o.) : Action Christine (bis), 6[e] (325-47-46).
ON ACHÈVE BIEN LES CHEVAUX (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3[e] (271-52-36) ; Action Ecoles, 5[e] (354-47-62) ; Quintette, 5[e] (633-79-38) ; Action Christine, 6[e] (325-47-46) ; Olympic Balzac, 8[e] (561-10-60) ; Action Lafayette, 9[e] (878-80-50) ; Olympic Entrepôt, 14[e] (542-67-42).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) Cinoches, 6[e] (633-10-82)) ; St-Lambert (H. sp.), 15[e] (532-91-68).
PINOCCHIO (A., v.f.) : La Royale, 8[e] (265-82-66) ; Napoléon, 17[e] (380-41-46).
LE PROCÈS PARADINE (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14[e] (327-95-94).
RAGTIME (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17[e] (380-42-05).
LA RANCUNE (All.-Fr., v.o.) : Studio des Acacias, 17[e] (764-97-83).
RIZ AMER (It., v.o.) : Studio Logos, 5[e] (354-26-42) ; Olympic, 14[e] (542-67-42).
SEX O CLOCK USA (A., v.o) (**) : Forum Orient Express, 1[er] (233-63-65) ; Quintette, 5[e] (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8[e] (359-36-14) ; PLM St-Jacques, 14[e] (589-68-42) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11) ; v.f. : Lumière, 9[e] (246-49-07) ; Convention St-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25).
SPARTACUS (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79) ; v.f. : Grand Rex, 2[e] (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15[e] (544-25-02).
LA TAVERNE DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62) ; Normandie, 8[e] (359-41-18) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (353-01-59) ; Fauvette, 13[e] (331-60-74) ; Images, 18[e] (522-47-94).
TRAQUENARD (A., v.o.) : Action Christine, 6[e] (325-47-46).
LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Champo, 5[e] (354-51-60).
UNE FEMME A SA FENÊTRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1[er] (233-63-65) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43) ; Lumière, 9[e] (246-49-07).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Montparnos, 14[e] (327-52-37).
VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13[e] (707-28-04).
WOODSTOCK (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16[e] (527-77-55).

COMMUNICATION

Vendredi 22 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Au théâtre ce soir : l'Azalée,
d'Y. Jamiaque, mise en scène M. Roux, réal. P. Sabbagh, avec N. Merouze, A. Bertheau...
La rencontre entre une femme libre, « indépendante », et un séducteur...

22 h 35 Journal.

22 h 45 Le jeune cinéma français de courts métrages.
Holidays, d'Olivier Douyère.

23 h 05 Journal et cinq jours en Bourse.

23 h 30 Un soir, une étoile.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Série : Verdi.
De R. Castellani.
Mauvaise surprise pour le musicien, Nabucco *n'est pas programmé à la Scala, mais deviendra un peu plus tard un succès.*

21 h 40 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : les romanciers best-sellers sont-ils heureux ? Sont invités : Guy des Cars (le Crime de Mathilde), *Patrice Laffont* (le Visiteur de l'été), *Harold Robbins* (le Beau Parleur), *Paul-Loup Sulitzer* (le Roi vert) *et Sylvie Audoly (traductrice de :* Maîtresse du jeu, *de S. Sheldon).*

22 h 55 Journal.

23 h 5 Cinéma d'été, cinéma d'auteur : le Rebelle.
Film français de G. Blain (1980), avec P. Norbert, M. Subor, I. Rosais, J.-J. Aublanc, F. Michaud, A. Jérôme.
Un garçon de vingt ans, d'origine prolétaire, solitaire et farouche, vit de combines et de vols pour élever sa jeune sœur. Sa révolte s'exacerbe dans sa rencontre avec un homme d'affaires homosexuel.
Film du refus de toutes les compromissions sociales, de toutes les dominations. Portrait admirable d'un individualiste. Mise en scène où l'indignation, la violence, l'émotion sont intériorisées, un peu comme chez Bresson.

TROISIÈME CHAINE : FR 3 :

20 h 35 Vendredi : Regarde pas la bouche pleine.
Magazine d'information d'A. Campana.
Une enquête de Viola Stefan sur les « Soap Operas », les feuilletons américains regardés par 60 millions d'Américains cinq jours par semaine, 52 semaines par an ; répercussions économiques, avec des interviews de vedettes, de producteurs, etc.

21 h 35 Journal.

21 h 55 L'aventure : les Dents de la mort, de F. Rossif.
L'expédition de biologistes marins au Canada, à la recherche des mammifères aquatiques.

22 h 50 Festival international du jazz à Juan-les-Pins.
Une émission de Jean-Christophe Averty.
Avec le pianiste Oscar Peterson, Niels Henning Orsted Pedersen, contrebasse, et Martin Drew, batterie.

23 h 18 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.
Son album imaginaire.

23 h 20 Prélude à la nuit.
Quatuor nº 4, *de M. Tippett, par le Lindsay String Quartet sous la direction du compositeur au Festival de Tourcoing.*

FRANCE-CULTURE

20 h, **Stanislas Fumet** ou la patience de Dieu, par M. Cazenave.
21 h 30, **Black and blue** : table ronde des journalistes.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : le ciel à témoin.

FRANCE-MUSIQUE

En direct de Marseille et d'Aix-en-Provence

21 h 30, **Concert** (en direct du théâtre du Pavillon de Vendôme) : symphonies *Haffner* et *Linz*, de Mozart ; *Concerto nº 22 pour piano et orchestre*, de Mozart, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. T. Guschlbauer, avec B. Engerer, piano.
22 h 15 **Fréquence de nuit** : L'amour ; à 0 h 5, Gesualdo, la cruauté, la dédicace.

Samedi 23 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 35 Vision plus.
12 h Série : Chéri Bibi.
(Et à 12 h 45, 15 h 45, 16 h 45 et 17 h 45.)
12 h 15 La route buissonnière.
12 h 55 Face à Sas.
13 h Journal.
13 h 15 Série : Salvatore et les Mohicans de Paris,
d'après A. Dumas, réal. B. Borderie (redif.).
14 h 40 Documentaire : Aventures inattendues.
15 h 15 Histoire naturelle : la chasse aux cerfs.
16 h Série : Les irrésistibles.
16 h 30 Spiderman.
17 h Croque vacances.
En balade à Chantilly.
18 h Trente millions d'amis.
18 h 15 Magazine auto-moto.
18 h 45 Jack spot.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Jeu : Super défi.
19 h 45 Tour de France.
20 h Journal (et à 22 h 45).
20 h 35 Jeu : L'assassin est dans la ville,
de J. Antoine et J. Bardin, réal. G. Barrier.
Une candidate est chargée de résoudre une énigme policière dont les protagonistes sont des comédiens amateurs.
21 h 50 Série : Shogun.
D'après J. Clavell, réal. J. London. Avec R. Chamberlain, Y. Shimoda, A. Badel...
Cruauté « japonaise », humiliations, les mésaventures du grand buriné Blackthorne se poursuivent allègrement. Une saga bien réalisée, à l'américaine.
22 h 55 22, v'la le rock.
Emission de J.-B. Hebey.
Funky music avec M. Jackson, Earth, Wind and Fire, S. Wonder, M. Gray...
23 h 40 Journal.
23 h 50 Un soir, une étoile.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 15 ANTIOPE.
11 h 40 Journal des sourds et des malentendants.
12 h Souvenirs-souvenirs.
Avec les Beach boys.
12 h 30 Tour de France.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Shérif fais-moi peur.
14 h 25 Les aventures de Tom Sawyer.
14 h 50 Les jeux du stade.
Cyclisme : Tour de France ; tennis : Coupe de la Fédération ; athlétisme : championnat de France ; escrime : championnat du monde, à Vienne.
18 h Les carnets de l'aventure.
« Cherchez la vague », de J.-P. Janssen ; « Aventure dans les Rocheuses », de P. Shatalow.
18 h 50 Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Bon anniversaire Loulou.
Enregistré au Paradis Latin le 22 mars dernier.
Avec C. Aznavour, M.-P. Belle, A. Cordy, N. Croisille, S. Distel...
22 h 25 Jeu : La chasse aux trésors.
En Norvège.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 35 Pour les jeunes.
19 h 50 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 35 Festival d'été : Avignon, Dernières nouvelles de la peste.
De B. Chartreux, par le Théâtre national de Strasbourg, mise en scène de J.-P. Vincent, avec Ch. Berling, T. Bosc, C. Bouchery...
Les tentatives insensées des hommes face à la peste qui, durant des siècles, a rempli d'effroi l'humanité occidentale.
22 h 35 Journal.
22 h 55 Musiclub.
Grâce à la musique (1re partie). Beethoven.

FRANCE-CULTURE

17 h, **Radio festival**, en direct d'Avignon. Magazine : grands airs et hautes tensions ; paroles en actes : « Racine (s) », montage de textes de Racine ; voix off, avec J.-C. Bailly ; auto-stop.
22 h, **Ad lib.**
22 h 5, **La fugue du samedi.**

FRANCE-MUSIQUE

En direct de Marseille et d'Aix-en-Provence

6 h, **Musiques du matin** : Haendel, Hummel, Donizetti, Dvorak, Schubert, Mendelssohn...
9 h 10, **Pierre Barbizet** interprète des œuvres de Franck, Berg et Chabrier.
12 h, **Concert** (en direct de la cour du Conservatoire de Marseille) : *Trois Klavierstücke*, de Schoenberg et Schubert ; *Sonate op. 1*, de Berg ; *Huit novelettes*, de Schumann, par E. Erlendsdottir, piano.
13 h 5, **Les Provinciales, à Marseille.**
14 h, **La tribune des critiques : la Cenerentola, de Rossini.**
16 h, **Le centre « Acanthes ».**
18 h, **Une heure avec Yvonne Kenny**, soprano et David Harper, piano (en direct du cloître Saint-Sauveur).
19 h 5, **Jazz : Festival de Juan-les-Pins.**
20 h 30, **Présentation du concert.**
21 h 30, **Concert** (en direct du Théâtre du pavillon Vendôme) : *la Cenerentola*, de Rossini, d'après le conte de C. Perrault, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, dir. R. Weikert. Avec L. Valentini-Terrani, J. Conwell, M. Damonte, R. Capecchi, D. Gonzales, L. Otey.
0 h, **Nuit baroque et ancienne.**

● *M. Jean-Noël Jeanneney*, P.-D.G. de Radio-France, et le Syndicat national de radio-télévision (S.N.R.T.-C.G.T.) ont signé un protocole d'accord *« pour la mise en application immédiate »* d'une nouvelle annexe à la convention collective générale du 31 décembre 1976 concernant les artistes, musiciens et choristes de Radio-France. Trois cent soixante-dix personnes relèvent de cette annexe. La présidence de Radio-France *« se félicite »* de la teneur de ces accords.

● *M. Jean-Louis Balandraud*, ancien responsable de l'information au ministère puis au secrétariat d'État à l'environnement, vient d'être nommé, par M. André Holleaux, P.-D.G. de FR 3, chef des services de cette société à Clermont-Ferrand. Pour sa part, M. Philippe Couderc, ancien rédacteur en chef à Lille, devient — sur sa demande, précise-t-on — rédacteur en chef à Clermond-Ferrand.





A TRAVERS L'EXEMPLE DE CANAL 5

Une télévision « à l'américaine » s'implante en Italie

De notre correspondant

Rome. — Si la radio télévision italienne (RAI), proie des « lotissements » politiques, paraît vieillie et un peu essoufflée, les grandes chaînes de télévision privées, elles, débordent de dynamisme : elles font des bénéfices, s'arrachent les publicités et ont déjà capté plus de 40 % de l'écoute nationale, bien que, légalement, aucune d'entre elles ne puisse émettre sur l'ensemble du territoire. Surtout, elles se livrent désormais une guerre sans merci qui conduira dans les prochaines années à des concentrations en quelques grands réseaux privés d'audience nationale.

L'absence de réglementation, depuis qu'en 1976 un arrêt de la Cour constitutionnelle reconnaissait, au nom de la liberté d'expression, le droit d'émission à l'échelon local, a eu un effet « pervers » : la liberté a engendré la loi de la jungle, et les petites structures, de type associatives, ont dû plus ou moins s'incliner devant les chaînes puissantes attirant la publicité. Les statistiques de recensement des chaînes de télévision privées sont éloquentes : 1 208 en avril 1981, 950 au début 1982 et guère plus de 450 en automne dernier.

Les télévisions privées en Italie ne sont plus dans leur phase pionnière où le réseau de quartier transmettait le strip-tease d'une ménagère délurée. Le chiffre d'affaires des plus grandes chaînes se compte par centaines de milliards de lires elles achètent à tout va sur le marché américain films et séries qui fixent le public devant son poste : en deux ans, dit-on, elles ont écumé la production cinématographique mondiale des trente dernières années. En outre, et sous leur impulsion, les investissements publicitaires en Italie sont désormais de l'ordre de ceux des pays les plus avancés. Les chaînes privées ont, enfin, acquis leurs lettres de noblesse au cours de la dernière campagne électorale en s'ouvrant largement aux hommes politiques : ceux-ci savent désormais la force qu'elles représentent, mais aussi que leur « indépendance » est peut-être à vendre.

L'empire Berlusconi

Le cas de Canal 5, la première TV privée en Italie, est symptomatique de l'importance que prennent les chaînes commerciales. Canal 5 est en train de devenir un véritable empire. Lorsqu'en 1979, partie d'un petit réseau de télévision par câble de Milan, cette chaîne fut baptisée ainsi, c'était avec l'espoir qu'elle conserve sa cinquième position après la RAI (trois chaînes) et Télé-Monte-Carlo. Aujourd'hui, Canal 5, qui appartient à l'entrepreneur immobilier Silvio Berlusconi, devenu également un puissant patron de presse, talonne la chaîne 2 de la RAI en taux d'écoute. Sa force : quatre cents relais à travers la péninsule, vingt-sept stations et plus de 200 milliards de lires en rentrées publicitaires en 1982. Un « spot » de trente secondes aux heures d'écoute maximale coûte 10 millions de lires avec une garantie de deux millions d'auditeurs. Chaque jour entre 8 h 30 et 23 heures, est contrôlé, grâce à deux mille six cents appels téléphoniques, le taux d'écoute de chaque émission.

Canal 5 n'a pas seulement pris de la publicité aux chaînes d'Etat : elle a aussi, comme ses concurrents, « débauché » à la RAI des « monstres » du petit écran : par exemple, le populaire presentateur Mike Bongiono, qui lui « vaut » 6,2 millions de téléspectateurs par soirée et lui « coûte », dit-on, 1 milliard de lires par an... Quant à Milly Carlucci, une pulpeuse créature de « shows », son cachet horaire s'élève à 150 millions de lires. Prochain objectif de Canal 5 : faire un journal télévisé national. Mais là, il faut abattre le dernier monopole de la RAI et, par conséquent, avoir l'appui des politiciens qui sont quelque peu effrayés par ces médias qu'ils ne savent pas encore très bien comment contrôler. Canal 5 s'est déjà acquis les faveurs du parti social-démocrate en retransmettant en direct son congrès national.

Chaque année au printemps, le patron de Canal 5, M. Berlusconi, se rend à Los Angeles et achète pratiquement tout ce qu'il visionne : non pas des téléfilms soporifiques, mais ceux qui sont produits et présentés par les chaînes américaines (coût : de 25 à 35 millions de dollars). En fait, désormais, Canal 5 ne se contente plus d'acheter des programmes : un tiers de ceux-ci sont produits directement dans les quelque vingt studios ultramodernes qu'elle possède à travers l'Italie. Cet automne commencera, par exemple, le tournage d'un film avec Burt Lancaster et James Mason, coût : 45 millions de dollars. Dans son ascension pour se poser comme rival direct de la RAI, Canal 5 a d'abord dans son point de mire son concurrent le plus immédiat : Retequattro, propriété du groupe d'édition Mondadori, qui, avec ses 20 milliards de rentrées en publicité par mois, est aussi une affaire qui va de l'avant ; elle est notamment associée à ABC, la troisième chaîne américaine, pour des échanges de programmes. Une première opération de M. Berlusconi a consisté à soustraire à Retequattro l'acquisition d'une autre chaîne privée (Italia Uno qui perdait de l'argent), avec laquelle il a constitué un nouveau *« network »* : Rete Dieci-Italia Uno (au capital de 100 milliards de lires dont la moitié ont été souscrits par le public).

Jusqu'où peut aller l'entreprenant M. Berlusconi ? L'empire qu'il est en train de bâtir autour de Canal 5 (il possède un hebdomadaire de télévision, *Sorrisi e Canzoni*, acheté 20 milliards de lires à la Rizolli) a aussi des points faibles. Ses investissements cette année s'élèveront à 150 milliards de lires, alors qu'il a déjà 58 milliards de dettes sous forme d'anticipations sur des rentrées en publicité. En outre, les annonceurs publicitaires commencent à s'inquiéter des proportions que prend la guerre des ondes entre les chaînes de TV privées. En particuliers, ils veulent avoir une meilleure possibilité de contrôle des taux d'écoute et imposer des règles afin d'éviter qu'un bombardement anarchique de « spots » ne provoque dans le public un phénomène de rejet.

L'époque des télévisions privées, plus ou moins artisanales, alternatives, est révolue : progressivement, surtout au cours de ces dernières années, la loi du marché a conduit à des regroupements, à des concentrations en quelques grandes chaînes « nationales ». Leurs réseaux se développent sans cesse par l'interconnexion des stations locales. Même si, dans le futur, survivront quelques chaînes locales autonomes reflétant les préoccupations d'une région et de la vie quotidienne de ses habitants, c'est une télévision à l'américaine qui s'implante en Italie... A coups de milliards.

PHILIPPE PONS.

« PARIS-NORMANDIE » PASSE SOUS LE CONTROLE DE « FRANCE-ANTILLES »

La société France-Antilles, qui édite en Martinique un quotidien du même nom créé par M. Robert Hersant, va devenir l'actionnaire principal du quotidien rouennais *Paris-Normandie*. La Socpresse, société éditrice de journaux appartenant à M. Robert Hersant, cédera en effet à France-Antilles les 48 % de parts qu'elle possède dans le capital de *Paris-Normandie*, journal dont M. Jean Allard, premier adjoint du maire de Rouen, demeurerait le P.-D.G.

Cette opération, qui est donc purement comptable et interne au « groupe Hersant », donne lieu cependant déjà à des supputations.

Le Monde

équipement

CONSÉQUENCE DU BEAU TEMPS SUR LES COTES

Les estivants sont privés de moules et de coques en Bretagne du Sud et en Normandie

Malgré quelques orages et, parfois, un peu de vent — il était de force 6 le 21 juillet à Ouistreham (Calvados), — les côtes de la Bretagne du Sud et de la Normandie sont toujours victimes de la prolifération d'un plancton toxique qui infiltre certains coquillages. Il s'agit d'une algue qui se fixe sur le plancton dont se nourrissent les coquillages « filtrants » bivalves (moules, huîtres, coques, palourdes, praires) et qui, lorsqu'elle est ingérée par l'homme, provoque diarrhées et gastro-entérites.

L'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (I.S.T.P.M.), qui procède quotidiennement à des prélèvements sur tout le littoral, a donné le 21 juillet les précisions suivantes : les zones frappées d'interdiction pour le ramassage, la vente et la consommation de coquillages portent en Normandie sur la portion du littoral comprise entre Le Tréport (Seine-Maritime) et la baie de Veys (Calvados), au pied du Cotentin. En Bretagne, la zone interdite s'étend de la pointe de Chemoulin (Loire-Atlantique), près de Saint-Nazaire, à la pointe de Penmarc'h (Finistère-Sud) et à la baie de Douarnenez.

L'interdiction ne porte pas sur les coquilages non filtreurs comme les ormeaux ou les bigorneaux. Elle ne s'applique pas au transport, à la commercialisation ni à la consommation des coquillages (filtrants ou non) en provenance des autres secteurs côtiers.

De notre envoyée spéciale

Brest. — « *Depuis trois semaines, nous ne vendons plus rien. Nos deux compagnons sont en chômage technique.* » M. Hervé Briois, ostréiculteur au Croisic (Loire-Atlantique), n'est pas le seul touché. Les professionnels de la Bretagne du Sud ne peuvent plus expédier leurs productions ni vendre sur place. Même son de cloche chez les commerçants. Dans un magasin : « *On vendait 250 kilos de moules par jour ; on n'en a même pas vendu une poignée aujourd'hui.* »

A l'origine de cette pollution, les pluies importantes du printemps qui ont lessivé les bassins versants et entraîné dans les estuaires une quantité importante de sels nutritifs (parmi lesquels des fertilisants agricoles). Le beau temps, l'absence de vent du début de l'été, ont fait stagner les eaux sur le littoral. « *La chaleur a amené la prolifération d'une des espèces de phyto-plancton naturellement présente, dans l'eau,* explique-t-on à l'Institut des pêches maritimes. *Dès le début juin, on a observé une prolifération de phyto-plancton, qui a même coloré l'eau en baie de Vilaine, sur tout le littoral de la Bretagne, de Saint-Nazaire à la pointe de Penmarc'h.* »

Dans la baie de Douarnenez, ce phénomène s'est conjugué avec la prolifération d'une autre espèce de plancton, qui a entraîné la mort des poissons. Des phénomènes d'intoxication signalés par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (D.D.A.S.S.) ont conduit les services des affaires maritimes à interdire la vente et la consommation des coquillages en Bretagne du Sud, sur le littoral, dans le golfe du Morbihan, dans les îles. La situation s'est stabilisée mais le délai de « détoxication » des eaux peut atteindre quatre semaines.

Les professionnels de l'ostréiculture et de la mytiliculture sont les premiers touchés. Si 90 % des ventes de coquillages sont enregistrées en hiver, la consommation augmente en période estivale, notamment sur le littoral. Toutes les expéditions ont en outre été annulées et on craint que les clients, qui auront trouvé des producteurs ailleurs, ne s'adressent plus désormais aux professionnels de la Bretagne du Sud. Les syndicats de producteurs ont etrepris des démarches auprès des pouvoirs publics, afin d'obtenir des indemnisations, car ils sont assimilés aux agriculteurs.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

Ile-de-France

A PARIS

Le Conseil d'État ordonne l'arrêt du chantier de la « ZAC-Champerret »

Le chantier de la « ZAC-Champerret », un nouveau quartier en cours de construction sur l'ancienne zone des fortifications de Paris, dans le dix-septième arrondissement, doit s'arrêter immédiatement. Ainsi en a décidé le Conseil d'État, il y a quelques jours, à la demande de l'association de sauvegarde de l'environnement Maillot-Champerret.

Cette décision a été notifiée le 13 juillet à l'architecte, M. Alain Gillot (1) et aux sociétés constructrices la SAEMA-9 et la SAGI. Elle constitue une lourde défaite pour la Ville de Paris, qui avait programmé l'édification sur 25 hectares de l'exceinture verte d'un vaste ensemble comprenant de nombreux équipements publics et abritant six mille habitants (*le Monde* du 2 juillet).

Dès l'origine, ce projet a été mis en cause par les habitants du secteur, qui lui reprochaient de bétonner un espace pourtant réservé par la loi à des parcs publics et des terrains de jeux.

Les procès engagés ont déjà abouti à l'annulation de cinq permis de construire et de l'ensemble du plan d'aménagement. Mais, curieusement, le tribunal administratif de Paris, qui avait rendu ce dernier jugement, avait autorisé les entreprises à continuer leur travail. Le Conseil d'État, devant lequel l'affaire avait été immédiatement portée, a été plus logique. Il a décidé l'arrêt du chantier. Neuf groupes de constructions sont concernés, dont cinq n'étaient pas entamés. Mais dans quatre autres, sont en cours d'édification un groupe de logements, une école maternelle, une halte-garderie et une piscine.

En dépit de l'arrêt du Conseil d'État, les entreprises étaient encore à l'œuvre le 21 juillet. L'association a dû demander à une commission spéciale de cette juridiction administrative (la commission du rapport et des études) de faire appliquer sans délai le jugement du 8 juillet.

M. A.-R.

(1) Ancien président de l'ordre des architectes et membre du conseil politique du R.P.R.

MM. Marchais et Defferre échangent leurs points de vue sur les grands ensembles.

Une délégation du P.C.F., conduite par M. Georges Marchais, a examiné le 21 juillet, avec M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, les divers aspects de la vie dans les grands ensembles et les quartiers populaires. Le sénateur et maire de La Courneuve, M. James Marson, faisait partie de la délégation. « *Il convient maintenant,* estime le P.C. dans un communiqué, *d'avancer vers la mise en œuvre des solutions préconisées, à propos notamment de l'arrêt de l'immigration clandestine et de l'accueil dans toutes les communes de la population immigrée (...). Il importe que les maires aient la maîtrise des attributions de logements existant sur la commune.* »

« *Plus généralement,* ajoute le P.C.F., *se pose le problème du meilleur contrôle par les communes du parc des logements sociaux sur leur territoire. Des mesures sont également à rechercher pour empêcher la pratique scandaleuse des marchands de sommeil qui logent des immigrés dans des conditions indignes.* »

ÉNERGIE

La C.G.T. souhaite la poursuite de la construction d'au moins deux tranches nucléaires par an

« *L'utilisation de toutes les ressources nationales dans leur diversité doit être un fondement de la politique énergétique* », estime la C.G.T. dans un communiqué publié jeudi 21 juillet.

Prévoyant une consommation d'énergie de l'ordre de 220 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) en 1990 et de 280 millions de tep en l'an 2000 — chiffres nettement supérieurs à ceux retenus par le Plan — la C.G.T. en déduit des objectifs précis de production énergétique. Elle rappelle qu'« *il ne saurait être question d'abandonner l'objectif gouvernemental arrêté fin 1981 d'une production annuelle de charbon de 30 millions de tonnes dès les premières années de 1990* ». Pour l'électricité elle souhaite une « *politique active de pénétration dans l'industrie en substitution aux produits pétroliers* », permettant d'accroître la consommation jusqu'à 390 milliards de kilowatt-heures en l'an 2000, ce qui suppose « *la poursuite de la construction d'au moins deux tranches nucléaires par an* ».

Pour le gaz, la C.G.T. souhaite un développement du réseau de distribution de Gaz de France, « *le niveau de consommation prévisible en 1990 devant avoisiner 30 millions de tep* ». La consommation de pétrole, enfin, « *atteindrait dans ces conditions un niveau de 65 à 70 millions de tonnes,* la C.G.T. souhaitant une « *préservation* » et une « *modernisation* » des raffineries françaises.

● « ***Il reste une semaine au gouvernement pour se ressaisir*** », estiment Les amis de la Terre, l'un des principaux mouvements écologistes européens, dans un communiqué publié le 21 juillet et consacré à la politique énergétique française. « *Le gouvernement s'apprêterait à poursuivre jusqu'à l'absurde sa politique nucléaire. (...) Il faut au contraire réduire le nombre des réacteurs en chantier : un tel excès de capacités productives aboutit en fait à une stérilisation improductive de capitaux énormes* », estime le mouvement, qui précise à titre d'exemple, que « *la dette contractée par E.D.F. pour financer son programme nucléaire représente six fois le montant des mesures fiscales (...), plus de deux fois celui de l'ensemble du plan d'austérité, décidé en mars dernier* ».

Quand le pilote plane...

Les pilotes d'un avion civil qui traversait l'Atlantique se sont endormis pendant vingt minutes et n'ont été réveillés que par une alarme indiquant un emballement des réacteurs. C'est ce que révèle un rapport de l'institut de médecine de la Royal Air Force. L'équipage était « *extrêmement fatigué* », car il avait enregistré un retard de douze heures au départ.

Cette anecdote figure parmi les quelque deux cents témoignages recueillis en une année par l'institut auprès des navigants de l'aviation civile. Le rapprochement de tous ces incidents permet, dans certains cas, d'étudier les moyens d'y remédier.

A noter que le sommeil ne paraît pas être le pire ennemi des équipages : trois cas seulement sont évoqués dans le rapport. Les incidents les plus fréquents concernent les erreurs de pistes d'atterrissage et même d'aéroports. — *(A.P.)*

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lg. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

DEMANDES D'EMPLOIS

Académicien (pas mathématique), grande force inventive (mécanique, grand profit social), veut contacter entrepreneur anglais ou parlant (vastes entreprises d'outre-mer). Écrire Publicitas, B.P. 90524, 1006 BM Amsterdam, PAYS-BAS, qui transmettra.

occasions

PIANOS LABROSSE
10, rue VIVIENNE, Paris (2e). PRIX SPÉCIAUX pour juillet : — 10 % et — 15 % sur instruments de grandes marques NEUFS et OCCASIONS
Tél. : 260-06-39.

propositions diverses

L'ÉTAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée *FRANCE CARRIÈRES* (C 16). Boîte postale 402.09 PARIS.

automobiles

divers

PEUGEOT 205/305/505
1983, peu roulé, garantie Auto Paris XV. — 533-69-95. 63, rue Desnouettes, Paris-15e.

traduction demande

Traducteur dipl. H.E.C. étudie toutes proposit. collaboration linguistique langues C.E.E., élèves. Tél. 950-78-11 matin.

capitaux propositions commerciales

A vendre
Totalité du capital actions d'une entreprise suisse de produits cosmétiques

La Société dispose d'un vaste réservoir de recettes pour produits cosmétiques dits naturels et possède de nombreuses marques internationales.

PRIÈRE DE PRENDRE CONTACT
SOUS CHIFFRE K 03.91393
PUBLICITAS, CH 4010 BALE.

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

Bourse. A saisir, 2/3 pièces, cuisine. Tout confort. 215.000 F. Habit. de suite. Propriétaire : 236-49-96 (soir).

4e arrdt

MARAIS
Mo HOTEL DE VILLE
Superbe rénovation, charme s/rue piétonne, poutres, tt cft, gd sél., 2 chbres, cuis., bains
PRIX TRÈS EXCEPTIONNEL
8, rue des Lombards. Samedi, dimanche, lundi 14 h 30/17 h.

6e arrdt

ANGLE 5, rue de Chevreuse.
Bd MONTPARNASSE
Réhabilitation de qualité reste studios, 2 pces et 3/4 pces. 74 m². — Téléph. 842-57-00. Sur place samedi : 16/19 h.

8e arrdt

AV. CHAMPS-ÉLYSÉES STUDIO
Salle de bns, w.-c., coin cuis., asc., ch. central. Très bel imm. 550.000 F. — Tél. 345-55-10.

11e arrdt

RÉPUBLIQUE 2 P. 5e clair tt équipé nf 200 000 F. Pptaire 590-86-06 7 h. à 21 h.

HOTEL DE MORTAGNE
(classé M.H.)
Construit par Mansart 17e siècle
RÉHABILITATION COMPLÈTE
APPARTEM. 2 à 6 P.
Jamais habités, frais réduits. Finitions à la demande. Depuis 12.000 F le m².

Renseignem. CIP : 720-49-70. Visite sur place tous les jours de 14 h 30 à 18 h 30 (sauf le dimanche). Tél. : 357-09-87. 51/53, rue de Charonne.

NATION. Grd 3 p. agréable, confort, dble expo. Bel imm. anc. 375.000 F. 347-57-07.

RÉPUBLIQUE, Immeuble ravalé, avec tapis. Gd 3 pces confort à rénover. — Prix : 285.000 F. COGEFIM, téléph. 347-57-07.

12e arrdt

VUE PANORAMIQUE SUR
NATION
CONSTRUCTION 1935
VENDS DIRECTEMENT

cause départ, très beau 3 p., s. de bns, w.-c. séparés, cuisine avec équipement 1er ordre, vide-ordures, 5e ét., ascenseur-descenseur. 575.000 F. Visite 28, cours de Vincennes, lundi 25, vendredi 29, de 11 h à 19 h.

CHATEAU DE VINCENNES
Vue dégagée s/bois, immeuble récent, 3 pces tout conf., asc. 370.000 F. Tél. : 347-57-07.

NATIONALE. Grand studio à rénov., imm. 1930. 125.000 F. COGEFIM, téléph. 347-57-07.

13e arrdt

AUGUSTE-BLANQUI
BEAU 2 P. TT CFT
refait neuf, 1er ét., soleil. 345.000 F à déb. 345-55-10.

AUGUSTE-BLANQUI
BEAU 2 P. TT CFT
refait neuf, 1er ét., soleil. 345.000 F à déb. 345-55-10.

14e arrdt

GÉNÉRAL LECLERC proche IMMEUBLE RESTAURÉ
GD STUDIO TT CFT
cuis. équip. poutres apparentes 295 000 F. à débattre sur place vendredi, samedi, lundi 14 h à 17 h., 55, r. Ducouedic.

15e arrdt

CECOGI CONSTRUIT
329, RUE LECOURBE
IMMEUBLE GRAND STAND.
STUDIO, 2, 3, 4 PCES
1 studio .... 444 800 F
2 pces à partir de 688 400 F
3 pces à partir de 934 300 F
PRÊTS BONIFIÉS
Bureau de vente ouvert :
— Mardi au vendredi. de 14 h à 19 h.
— Samedi, de 11 h à 18 h.
ou téléphonez au 575-62-78.

16e arrdt

Mo PORTE-ST-CLOUD
Bon imm., asc., 4e ét., chauff. cent., 2 p., entrée, cuis., bains. Refait à neuf. Px intéressant. 35, rue Le Marois, esc. 3. Samedi, dimanche, 15/18 h.

17e arrdt

67, Place du Dr-F.-Lobligeois et 65, rue des Batignolles Programme nf de qualité
Studio 2 & 3 P.
Livrais. 10/84 S/Pl. sam. 14 h 30/18 h 30 : 226-26-60.

MALESHERBES PEREIRE
ATELIER DUPLEX balcon cuis. équipée, 85 m² environ 850.000 + garage : 577-96-85.

18e arrdt

RUE LEPIC
4 pces, entrée, cuis., s. de bns, w.-c., 110 m², ch. individuel. Balcon. — Téléph. 704-27-37.

CECOGI CONTRUIT
Résidence MAIRIE du 18e.
53, RUE DU SIMPLON
23 APPTS de STANDING
STUDIOS 2, 3, P. PARK.
Studios à part. de 306 900 F. 2 pces à part. de 431 500 F. 3 pces à part. de 657 500 F. Pour rgts : Tél. : 575-62-78.

20e arrdt

Mo MARAICHERS, studio tout équipé neuf, petit immeuble. 140.000 F. Pptaire 590-86-06.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY/CHARCOT
sé. 40 m² 2 chbres S. de bains cuis. WC, 107 m² + jardin privé 120 m² — 704-27-37.

VANVES 200 m, Mo Corentin-Celton
Superbe 3/4 P., 86 m², jardin privatif clos, 80 m², PRÊT CONVENTIONNÉ. 1.050.000 F. 736-08-71 ou 574-89-55.

Boulogne, charmant 3 pièces, rustique, pl. soleil, s/verdure, dans H.P. refait neuf. Except. 878-41-65.

Province

CANNES, vend très bel appt 5/6 pces dans imm. stand., gar., terrasse, vue mer, 200 m plage. Px intéressant. Tél. le mat. 10 h-13 h (93) 33-03-47.

locations non meublées offres

Paris

202, bd Malesherbes
Gd 5 pces, asc., balc., service, cft. 6.000 F + ch. Visite sam. 12/13 h ou tél. au 325-20-77.

Partic. à partic. A louer Studio, poutres, chem., cuis. indép., tél., 2e gauche, s. cour, 26 m² S. place 85, r. Daguerre, 14e. De 12 à 18 h. ce jour.

Région parisienne

A LOUER EXCEPTIONNEL
VERNEUIL-SUR-SEINE
1 km gare, 30' St-Lazare.
CADRE BOISÉ
Magnifiques villas neuves 7, 8 p., 230 m², habitables, cuis. équipées gd luxe.
GRANDS TERRAINS
LACHAL S.A., 14 h à 19 h (sauf mardi et mercredi).
T. 052-38-95 ou 971-72-81.

locations non meublées demandes

Région parisienne

DIRECTEMENT A PARTICULIER rech., pour cadres et employés, IMPORT. STÉ MULTINATIONALE mondialement connue appartements 2 à 8 P. et villas. Loyers élevés acceptés. Tél. : 504-48-21 (p. 121).

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans - 283-57-02.

Etude cherche pour CADRES, villas, pavil. ttes banl. Loyer garanti 10.000 F. 283-57-02.

locations meublées offres

Paris

Près château et Bois Vincennes, part. loue appt 3 P., entièrement refait à neuf, tt cft, s. de b., cuis., tél. Px : 6.000 F C.C. Contacter rapidement le 800-64-27.

locations meublées demandes

Région parisienne

ÉCOLE NATIONALE DES DOUANES
74, Boulevard Bourdon
92202 Neuilly-sur-Seine

Ch. pour stagiaires STUDIOS ET CHBRES MEUBLÉS, de Sept. 83 à Juil. 84 — 624-91-97 P. 369.

immeubles

SOCIÉTÉ SAFRU ACHÈTE imm. LIBRES ou OCCUPÉS, PARIS/BANLIEUE
RÉALISATION RAPIDE
Paiement comptant, discrétion assurée. Intermédiaire sollicité. Téléphonez au : 755-69-27.

pavillons

95-EAUBONNE centre (bientôt R.E.R.). Pav. neufs, belles prestations marbre. A part. 390.000 F + 1 pav. remis à neuf. 495.000 F - 964-19-62.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, Paris-11e. Téléph. 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

Libre Clamart, près gare, pavillon, 4 pièces principales, tout confort, garage. 40.000+4.000 F/mois. Viager.
F. CRUZ - 266-19-00.

villas

STE MAXIME Vue panoramique GOLFE ST-TROPEZ, villa meublée 6 chbres, 1.700.000 F. 590-86-06 ou (94) 96-01-60.

maisons de campagne

VDS PORT-GRIMAUD (VAR) MAISON + ANNEAU. BAUDISSON-4, LAMOTHE GUERIN, 83000 TOULON.

A 15 KM DE TOURS
ensemble de
TROGLODYTES
Avec petite maison, comme une gravure ancienne. Tél. 329-95-02 dans la mat.

fermettes

Au Midi, 20 km d'Agen. Fermette à restaurer, avec 3 ha. 150.000 F. T. (93) 70-39-43.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitution de Stés et tous services - Tél. : 355-17-50.

8e - COLISÉE-ÉLYSÉES
SIÈGES DE SOCIÉTÉS
DOMICILIATIONS
250 F/350 F PAR MOIS
A.F.C. : 359-20-20.

locaux commerciaux

Achats

Groupe financier ACHÈTE grandes surfaces ou création ou reprise de SUPERMARCHÉS Paris ou région parisienne. Tél. : 207-79-22.

Ventes

EXCEPTIONNEL
Près Panthéon grand local cial en toute ppté vitrine s/rue accès voiture prix très intér. vue urgence 634-13-18.

fonds de commerce

Ventes

Hôtel de 1re classe au Tyrol, saison d'hiver et saison d'été. Situation excellente, près d'Innsbruck, aire de ski olympique, 90 lits, nouvellement équipé, garanti loué complet, sera vendu à l'occasion de circonstances familiales. Base de négociation US-Dollar 2,1 M. Acompte indiep. US-Dollar 1 M. Réf. 34.535 à PUBLIMEDIA P.O. Box 5, A-1037 VIENNE

manoirs

Limousin. MANOIR restauré, 7 pces principales, entouré de 1,20 ha de parc et bois. Isolé pleine nature. Pêche, chasse. Prix 850.000 F à débattre. CAQUERAY, La Buissonnière, 19000 TULLE.

locations ventes

« LES JARDINS DES JUILLIOTTES »
À MAISONS-ALFORT
du studio au 5 pièces + box habitables immédiatement en LOCATION, VENTE bail de 3 ans avec promesse de vente
Renseignements et visites sur place : 10, rue du 18 juin 40 — 94700 MAISONS-ALFORT Tél. 376-16-67
Lundi de 14 h à 19 h. Samedi, Dim. & jours fériés de 11 h à 13 h & de 14 h à 19 h.
BOUTIQUE OCIL 522-22-22.

« LA CLOSERIE »
A CHELLES. Maisons indiv. neuves habit. immédiatement en LOCATION-VENTE. Bail de 3 ans avec promesse de vente. Sur place maison-témoin : 101, av. du Gendarme-Castermant, R.N. 34, 77500 CHELLES. Tél. : 020-72-68. Lundi, de 14 h à 19 h. Samedi, dimanche et jours fériés, de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h.
BOUTIQUE OCIL - 522-22-22.

LES RIVES D'ERAGNY
Un nouveau village en location-vente
HABITABLE IMMÉDIATEMENT
Bail 3 ans avec promesse de vente. 50 maisons 4 à 6 pièces sur 2 ou 3 niveaux, avec sous-sol, garage et jardin privatif.
PRIX FERMES ET DÉFINITIFS.
Renseignements sur place : rue des Chalants. Samedi, dimanche, de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h. Lundi, de 14 h à 19 h. Tél. : 464-17-39.
BOUTIQUE OCIL
TÉL. : 522-22-22.

LES MAISONS D'ASNIÈRES
28 maisons terrasses près de Paris. HABITABLES IMMÉDIATEMENT. Bail 3 ans, avec promesse de vente. Renseignements et maisons, visites sur place, angle de l'avenue de la Redoute et rue Émile-Zola. Dimanche, de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h. Fermé du 6/8 au 28/8/83. Tél. : 799-86-45.
BOUTIQUE OCIL
65, BOUL. MALESHERBES, 75008 PARIS.
TÉL. : 522-22-22.

chalets chalets

A VENDRE EN GRUYÈRE (SUISSE),
au dessus du lac de Montsalvens (près de Charmey)

BEAU CHALET NEUF

Comprenant un grand living avec cheminée, cuisine équipée avec coin à manger, 2 grandes chambres à coucher, 1 salle de bains/w.-c., 1 cave. Panorama unique dans un petit lotissement sans circulation automobile. Terrain de 1.100 m² environ. Prix de vente : 390.000 F.S. Hypothèques à disposition. Pour tous renseign. : Roger BUSSARD, Agent immobilier, diplômé, Grande-Rue 19, CH 1630 Bulle,
Téléphone : 1941-29-24233 (samedi : 1941-29-71960).

Le Monde

économie

Le parti de la réussite

(Suite de la première page.)

Mais le choix des moyens dépend de nous. Il est décisif : on ne peut conduire à bien la politique de modernisation de l'industrie et la bataille pour l'emploi avec les armes inadaptées de l'arsenal monétariste. On ne peut prescrire la diète sans les vitamines.

Seules une pensée ouverte et un empirisme constructif doivent guider l'action en ces temps incertains. La gauche n'a pas à s'excuser d'être aux affaires. Qu'elle exorcise les démons du dogmatisme, quand bien même ce dernier adopterait la rassurante, mais trompeuse apparence des idées convenues !

Personne ne songe à exiger des dirigeants conservateurs qu'ils conforment tous leurs actes au credo de l'orthodoxie. Mme Thatcher a discrètement, mais nettement, renié une grande partie des préceptes monétaristes. L'administration du président Reagan accentue sa croisade en faveur du libre-échange, tout en continuant à protéger un bon tiers du marché domestique par des barrières tarifaires et à utiliser le contingentement, comme vient de le montrer l'affaire des aciers spéciaux.

Un grain d'audace

Seule une inopportune inclination à l'angélisme ou à la délectation morose pourrait nous interdire d'user des possibilités d'esquive et de contre-attaque qui sont à la portée de la France. *« La mauvaise honte et la timidité sont aussi dangereuses que l'imprudence et la témérité »*, *remarquait Chesterfield.*

Le pessimisme de l'intelligence doit fortifier l'optimisme de la volonté : les risques d'affaiblissement de notre potentiel productif, liés à une conception classique de la gestion économique, sont réels.

Depuis 1980, le commerce international stagne ou fléchit. En France, les investissements risquent de diminuer pour la quatrième année consécutive. Les comptes de la nation soulignent l'ampleur de la chute de l'épargne des sociétés et l'explosion de leurs besoins financiers (6,9 % du P.I.B. en 1982 contre 5 % en 1981). Le resserrement du crédit accroît les difficultés des entreprises, et la perspective d'une croissance zéro en 1983 et en 1984 aggrave les incertitudes de l'emploi.

La propagation d'un climat de démobilisation aggraverait nos handicaps. Ceux, traditionnels, de cette vieille France qui n'aime pas son industrie. Et ceux, plus récents, hérités du septennat précédent : fragilité du tissu industriel, extraversion excessive de notre économie, perte de dynamisme...

Prenons garde aux conséquences de toute nouvelle restriction de la demande. L'appareil productif, déjà affaibli, supporterait mal une contraction accrue de la consommation qui affecterait, contrairement à ce qui est souvent affirmé, davantage nos entreprises que nos importations.

Dans les circonstances présentes, un grain d'audace et d'imagination serait une grande sagesse. La réussite – ou l'échec – de la politique de redressement se jouera aussi à la marge. Un point de pénétration du marché intérieur par les importations représente de 20 à 25 milliards de francs. Un point ou deux de croissance supplémentaire pourraient assurer le « bouclage » des finances publiques et du budget social de la nation.

La poursuite de certains projets de réindustrialisation est suspendue à la mobilisation de quelques milliards de francs d'investissement. Le pragmatisme recommande d'explorer toutes les possibilités qui peuvent nous permettre de « faire la différence ». Une affectation des fonds de réserve des compagnies d'assurances (350 milliards de francs) plus conforme à nos priorités industrielles ne se heurte qu'à certaines pesanteurs.

Préservons donc un certain niveau de demande interne, avant tout par *le levier de l'investissement.*

L'effort d'assainissement ne doit pas peser exclusivement sur les entreprises et les salariés français. Le « dossier France » est facile à plaider : on ne fera pas l'Europe en défaisant notre pays. Agressée par la hausse du pétrole, puis par celle du dollar, la France se trouve en position de légitime défense dès lors que, depuis le 25 mars dernier, la dépense intérieure progresse moins vite qu'à l'étranger.

Desserrer les freins

Aussi des mesures limitées et temporaires peuvent être, à un moment donné, nécessaires : par exemple, le système du dépôt préalable à l'importation utilisé à trois reprises par l'Italie avec l'accord de la C.E.E. Une faible compression de certaines importations pourrait également renforcer la crédibilité du rééquilibrage de notre balance commerciale. Dans le même temps, la production intérieure doit pouvoir suppléer rapidement une partie de l'offre extérieure dans les secteurs choisis par la politique industrielle.

Certains mécanismes de la politique monétaire financière aux effets contre-productifs doivent être progressivement révisés : il faudra desserrer les freins sans prendre le risque du dérapage.

Le rationnement monétaire apparaît en effet plus sévère que celui suivi, hier, par la Grande-Bretagne. Le niveau des taux d'intérêt place la production nationale dans une position d'infériorité face à la concurrence étrangère. Enfin, l'encadrement du crédit, que seul au sein de l'O.C.D.E., nous continuons à pratiquer sous cette forme, constitue un facteur de sclérose pour la profession bancaire.

Le capitalisme français ne vivra pas sans capitaux. Le secteur public national ne jouera son rôle d'entraînement au sein d'une économie mixte sans un financement régulier et suffisant de ses investissements.

Les instruments d'un nouveau type de régulation monétaire existent pourtant : instauration d'un système des réserves obligatoires, refinancement sélectif des banques en fonction des priorités du Plan... Ces nouvelles modalités peuvent favoriser, dès lors qu'une certaine orthodoxie paralysante recule, une baisse non négligeable des taux d'intérêt. De même, l'assouplissement de l'encadrement du crédit est indispensable au soutien de l'activité des P.M.E., des entreprises nouvelles ainsi qu'au redressement de l'autofinancement : il s'agit d'améliorer le moral des entrepreneurs avant même la situation des bilans.

Pour une nouvelle alliance

Un recul décisif de l'inflation peut seul permettre l'utilisation de ces incitations au dynamisme productif. Sans revenir à un blocage généralisé et en libérant le plus rapidement possible les prix industriels, des mesures portant sur des secteurs sensibles peuvent nous permettre de respecter nos engagements pour 1983.

Complétée afin de préserver les ressorts du sursaut industriel, la politique de rigueur pourrait enfin susciter une mobilisation des forces vives du pays sur des objectifs positifs.

La situation appelle le rassemblement de ce *« parti national et industriel »*, souhaité par Claude Henri de Saint-Simon à l'aube de la révolution industrielle. La gauche, dans les circonstances présentes, doit faire triompher une nouvelle alliance pour la réussite de la France.

Pour rassembler les énergies, une ardeur nouvelle s'impose.

La perception claire des enjeux collectifs fera – seule – accepter les choix salvateurs : le budget pour 1984 doit traduire les priorités en faveur de l'industrie, de la recherche, de la formation. Les entreprises nationales doivent disposer des ressources justifiées par le rôle moteur qu'on entend leur faire jouer. Le IXe Plan doit assurer l'allocation optimale de ressources de la nation, en fonction de ses priorités majeures.

Des arbitrages difficiles ne pourront être éludés. Mais l'expérience enseigne qu'à vouloir trop plaire on s'expose à déplaire à tout le monde.

L'alliance que nous devons sceller doit assurer la convergence des efforts de tous les acteurs du redressement économique.

Aux nombreux industriels qui ne se reconnaissent pas dans les jeux du C.N.P.F., il s'agit d'apporter de nouvelles raisons d'espérer et d'entreprendre.

Dans cette perspective, on pourrait envisager d'assurer un traitement fiscal privilégié aux bénéfices investis dans l'entreprise. La forme actuelle de l'impôt sur les sociétés, qui pénalise les entreprises les plus productives, mériterait d'être réexaminée. Et pourquoi ne pas utiliser de façon plus efficace et plus novatrice les banques nationalisées, afin de promouvoir le financement du risque et du développement industriel ?

Aux organisations syndicales, au-delà d'une application exemplaire des lois Auroux et de la démocratisation du secteur public, on devrait offrir de nouvelles capacités d'initiative. Il leur appartient – dans le respect de leur vocation – de prendre toute leur place dans la gestion coresponsable de la bataille pour le redressement économique et l'emploi.

Les changements technologiques et les principaux choix d'investissement doivent pouvoir faire l'objet de négociations avec les représentants des travailleurs.

Les cadres aspirent à des responsabilités de gestion plus directes, mieux reconnues. Ils souhaitent que la collectivité s'interroge sur les limites d'une pression fiscale qui peut, à un certain niveau, entraîner des effets pervers. Pourquoi ne pas prendre en compte leurs préoccupations ?

A l'ensemble des salariés, il convient d'assurer, par une meilleure connaissance des revenus réels, la transparence de l'effort contributif des différents groupes sociaux.

Enfin, une réforme des droits de succession peut être un élément de moralisation du système fiscal, ainsi qu'une incitation à la mise en valeur des patrimoines : les rentes de situation, les anachronismes, doivent s'incliner devant l'intérêt général qui commande de privilégier l'avenir.

Le vaste dessein tracé par le président de la République bouscule bien des préjugés, des conformismes et des privilèges dans la société française. L'audace du réalisme est aujourd'hui la condition du salut public. Il n'y a pas d'autre politique pour la France que celle qui consiste à prendre tous les moyens de la réussite.

MICHEL CHARZAT.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. +ou	Dép. –	Rep. +ou	Dép. –	Rep. +ou	Dép. –
$ E.-U.	7,7720	7,7740	+ 135	+ 185	+ 265	+ 340	+ 580	+ 720
$ can.	6,3013	6,3044	+ 150	+ 190	+ 275	+ 335	+ 635	+ 760
Yen (100) ...	3,2406	3,2430	+ 159	+ 180	+ 303	+ 335	+ 872	+ 935
DM	3,0089	3,0105	+ 178	+ 210	+ 358	+ 400	+ 958	+ 1020
Florin	2,6883	2,6900	+ 141	+ 170	+ 285	+ 320	+ 792	+ 855
F.B. (100) ...	15,8242	15,8324	+ 381	+ 500	+ 779	+ 990	+ 1708	+ 2110
F.S.	3,7089	3,7116	+ 221	+ 250	+ 452	+ 495	+ 1308	+ 1395
L (1 000) ...	5,0841	5,0867	– 175	– 120	– 375	– 285	– 1512	– 1355
£	11,8352	11,8425	+ 220	+ 300	+ 430	+ 625	+ 1027	+ 1500

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 3/8	9 3/4	9 9/16	9 15/16	9 11/16	10	10 1/4	10 5/8
DM	4 7/16	4 13/16	4 5/8	5	4 3/4	5 1/8	5 3/8	5 3/4
Florin	5 1/8	5 7/8	5 5/16	5 11/16	5 3/8	5 3/4	5 11/16	6 1/16
F.B. (100) ..	8 1/2	9 1/2	8 1/2	9	8 1/2	9	9 1/4	10
F.S.	2 5/8	3 3/8	4 9/16	4 15/16	4 9/16	4 15/16	4 3/4	5 1/8
L (1 000) ..	15	15 3/4	15 1/2	16	15 3/4	16 1/4	18	18 1/2
£	9 3/8	9 7/8	9 1/2	9 7/8	9 5/8	10	10 1/16	10 7/16
F. franç. .	12	12 1/8	12 1/8	12 1/2	12 3/4	13 1/8	15 7/8	16 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

APRÈS L'ANNONCE DES SUPPRESSIONS

Le gouvernement va entamer des négociations avec le groupe sur le plan social

L'annonce officielle, le 21 juillet, du prochain plan de suppressions d'emplois par la direction de Peugeot-Talbot a provoqué de vives réactions de la part de tous les partenaires syndicaux. Mais si le ton fut hostile, les actions de riposte pour le moment ont été limitées, en dehors de la grève générale à Poissy. A l'usine Talbot de La Rochelle, un débrayage a eu lieu à l'initiative de la C.S.L., de la C.G.T. et de la C.F.D.T.

Les licenciements sont refusés par la C.G.T., la C.S.L., la C.F.D.T. et F.O. La C.G.C. et la C.F.T.C. demandent pour leur part des mesures tendant à rendre la réduction des effectifs plus *« sociale »*, plus *« humaine »*. Pour M. André Sainjon, secrétaire général des métaux C.G.T., au micro de Radio Monte-Carlo, le 21 juillet, *« l'opération du groupe Peugeot est une grosse provocation à l'égard du gouvernement »*. Mais M. Sainjon critique nommément M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, accusé d'accepter l'idée de certains licenciements à Talbot. L'intéressé dénie le fait.

Les réactions politiques se sont multipliées. Ainsi, M. Edgar Faure, au nom du conseil régional de Franche-Comté qu'il préside, a écrit au P.-D.G. de Peugeot-Sochaux pour dire sa *« vive inquiétude devant des décisions qui pourraient concerner la région »*. M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a accusé devant la presse le 21 juillet, la C.G.T. de *« casser volontairement l'outil de travail et l'outil industriel »* aux usines Talbot. M. Pons a jugé *scandaleux que M. Sainjon, responsable cégétiste, aille voir M. Fabius, ministre de l'industrie* [le 20 juillet] *pour lui expliquer comment il faut régler le problème de l'emploi après avoir cassé l'emploi dans cette entreprise.* »

La concertation va s'ouvrir entre les différents partenaires et les trois ministères concernés (affaires sociales, industrie, économie et finances), a annoncé M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, le 21 juillet. M. Gallo a souligné l'« inquiétude » du gouvernement après l'annonce des licenciements chez Peugeot-Talbot. Le gouvernement ne sera saisi officiellement de ce dossier qu'en septembre. Mais *« il a entamé, ou va entamer des négociations avec le groupe P.S.A., notamment sur le plan social »*. Enfin, *« par rapport à certains commentaires politiciens qui établissent une relation entre les mouvements sociaux dans l'entreprise et ces licenciements, ce n'est évidemment pas l'analyse que fait le gouvernement »*. Sans plus attendre, M. Jack Ralite, ministre délégué à l'emploi a, le 21 juillet, déclaré que les mesures décidées par Peugeot-Talbot étaient d'ordre structurel (réorganisation de l'entreprise) et non conjoncturel (baisse actuelle des ventes et de la production) comme l'a présenté la direction. Dans le premier cas – revendiqué en particulier par la C.G.T. et la C.F.D.T. – le délai de réflexion des comités centraux d'entreprise est de quatre mois alors que dans le second, il n'est que d'un mois. A la puissance publique de trancher ce point d'analyse. – D. R.

A Mulhouse

LA SECTION D'ENTREPRISE DU P.S. RÉCLAME LA NATIONALISATION.

(De notre correspondant.)

Mulhouse. – Trois cent trente-deux suppressions d'emplois au centre de Mulhouse : la pilule ici est moins amère qu'ailleurs lorsque l'on compare ce nombre à celui des salariés actuels (13 873). Mais de quoi demain sera-t-il fait ? La question est posée avec inquiétude par l'ensemble des syndicats, après dix années de paix sociale. Pas question de s'opposer pourtant aux préretraites dans le cadre du F.N.E., mais les syndicats y mettent une condition essentielle : que les bénéficiaires obtiennent des conditions qui ne sauraient être inférieures à celles consenties en 1982, soit un minimum de 70 % du salaire.

Plans de formation, reconversion aux nouvelles techniques, réduction progressive du temps de travail à trente-cinq heures, autant de propositions des syndicats, alors que la C.G.T. demande qu'il soit mis un frein aux importations de véhicules.

Pour sa part, la section d'entreprise du parti socialiste, dans un communiqué, réclame l'embauche d'un nombre équivalent de jeunes, estimant que les prétentions de Peugeot sont inacceptables. Les socialistes de l'entreprise dénoncent *« l'impossibilité d'un arrangement avec la direction de P.S.A. »* et demandent, devant son incapacité de bien gérer, sa disqualification et la nationalisation du groupe. *« Seule cette décision pourra libérer des forces créatrices qui, aujourd'hui, doivent se taire de peur de compromettre leur avenir. » – B. L.*

VINGT-CINQ GRÉVISTES LICENCIÉS CHEZ DELSEY

Vingt-cinq salariés de la fabrique de valises Delsey de Montdidier (Somme) ont reçu, jeudi soir 21 juillet, une lettre de licenciement, avec mise à pied dès vendredi matin, pour *« entrave à la liberté du travail »*.

Du 24 juin au 19 juillet, une quarantaine de grévistes, sur les six cent cinquante salariés, avaient bloqué les portes de l'usine. Le travail avait repris le mardi 19 juillet, après vingt-quatre jours de conflit pour des revendications salariales. La C.G.T. a appelé à une manifestation vendredi après-midi 22 juillet.

D'EMPLOIS CHEZ PEUGEOT

Une logique patronale

Je n'ai nullement parlé de licenciements inévitables », j'ai simplementsouligné l'insuffisance des fonds propres du groupe Peugeot », affirmait M. Jacques Delors, qui dénonçait ces industriels qui font trop tard appel à des capitaux extérieurs. La dernière augmentation de capital du groupe remonte il est vrai à 1963...

M. Jacques Calvet, président d'Automobiles Peugeot, s'est pourtant bien gardé de polémiquer avec le ministre de l'économie et des finances, comme avec quiconque. Prenant la parole le 21 juillet après les comités centraux d'entreprise « *parce qu'il était normal d'informer d'abord nos ouvriers* », il était bien décidé à ne rien dire ou presque. A chaque question financière il se contente de répondre que cela relevait du groupe P.S.A. — dont il est pourtant un vice-président à l'influence croissante — et non d'Automobiles Peugeot...

On retiendra donc des « *précisions* » de la direction que « *supprimer 7 371 emplois n'est pas une décision facile à prendre* » ; « *Nous sommes prêts,* ajoute M. Calvet, *à aider à la réinsertion dans leur pays des membres étrangers du personnels touchés par ces mesures* » ; « *Il n'y a pas une attitude politique de sabotage de l'action gouvernementale* » ; « *Ce serait un contresens de penser que cette décision signifie que le groupe à de nouvelles difficultés* » ; « *Il n'y a pas de jeu tactique dans une affaire comme celle-là* » ; « *Le nombre de départs n'est pas négociable.* »

L'argumentaire du numéro « un bis » du groupe est simple : « *Une entité doit arriver à dégager les moyens nécessaires à son développement* ». Pour ce faire, il faut certes développer le dynamisme commercial et la gamme, ce qui a été fait, mais aussi accentuer les souplesses (mobilité plus grande entre les usines, amélioration du travail à temps partiel). Actuellement, Peugeot doit faire face à des difficultés à la grande exportation (Nigéria, Libye) et le marché national devrait perdre 7 % en 1983 — principalement au second semestre — et 7 % de nouveau en 1984. Cette conjoncture rend donc nécessaire les suppressions d'emplois. D'ailleurs, conclut-il, le ratio de véhicules produit par salarié restera inférieur, malgré cela, à ce qu'il était en 1978. Et puisque cette logique est imperturbable, M. Calvet n'imagine pas qu'elle puisse ne pas être partagée par les pouvoirs publics, voire par les syndicats, car « *une épreuve de force serait suicidaire pour l'entreprise* ».

On aurait aimé qu'au-delà du simple raisonnement il y ait une véritable explication de la méthode employée, du bouleversement d'une certaine qualité humaine — certes paternaliste — qui jusqu'à présent, dans la firme de Sochaux, liait le personnel à l'entreprise. Les comités d'entreprise se réuniront de nouveau le 8 septembre chez Talbot, le 9 chez Peugeot. Peut-être d'ici là...

B. D.

La pharmacie n'est plus ce qu'elle était

III. — *La tentation de saint Antoine*

par JOSÉE DOYÈRE

Fiers de leurs diplômes, commerçants malgré eux, les pharmaciens jouissent du monopole justifié de la vente des médicaments. Les dangers que leur font courir la concurrence des pharmacies mutualistes, localement réels, sont au plan national très limités (*le Monde* des 20 et 21 juillet). En revanche, le marketing de la parapharmacie les soumet à de multiples tentations. Peuvent-ils vraiment y résister ?

Les pharmaciens ont tort de se croire mal aimés du public. Chacun d'entre eux continue de jouir d'un capital de confiance inestimable. Il est l'homme qui sait, le presque médecin qu'on ira consulter pour les affections bénignes ; il est là, disponible. Il suffit de pousser la porte de sa boutique pour qu'il regarde la rougeur suspecte sur la joue d'un enfant et en juge la gravité. On ira solliciter son avis pour tous les bobos, tous les petits malaises qui font la trame inquiétante du mal-être quotidien.

C'est là que se cache la tentation la plus grave pour ces hommes et ces femmes que l'on aurait tendance à prendre pour des *saints* : la tentation d'exploiter — au sens le plus péjoratif du terme — le capital de confiance longuement accumulé.

Les spécialités « grand public », ces médicaments non remboursés par la Sécurité sociale, qui soignent les indigestions, les constipations, les hémorroïdes, les rhumes, le vilain bouton sur le front, la fatigue passagère, ou assurent l'hygiène dentaire ou cutanée, incitent à la réflexion sur le profit possible. Bien qu'imparfaitement contrôlée, la publicité pour ces médicaments est autorisée. En 1980, leur chiffre d'affaires au détail était de 2,85 milliards de francs et la publicité que leurs fabricants leur avaient consacrée de 120 millions de francs.

La publicité ! Chaque pharmacien l'a constaté : une campagne de publicité à la télévision a un effet multiplicateur immédiat sur les ventes du produit, et « *donne une telle certitude à l'usager qu'il devient sourd à toute recommandation que le pharmacien voudrait lui faire, voire aux risques qu'il lui signale* » *(1)*.

De là à écouter les sirènes industrielles de la parfumerie, ou plutôt de la dermo-pharmacie — cette « cosmétologie scientifique », — et de l'alimentation des enfants, ou plutôt de la diététique infantile, il n'y avait qu'un pas, vite franchi. Les industriels, dans le domaine de la parapharmacie, se sont depuis longtemps substitués aux pharmaciens, mais n'oublions pas que la formule de base du Coca-Cola est née à la fin du siècle dernier dans une officine américaine...

L'officine-bazar

Dans le pire des cas, la pharmacie se transforme en officine-bazar, où l'on trouve tout un bric-à-brac parfois cocasse d'articles qui n'ont rien à voir avec les médicaments : gants pour faire la vaisselle, slips périodiques pour chiennes en chaleur, vibromasseurs, bigoudis chauffants, vélos d'appartement, stimulo-seins, rasoirs électriques, lampes à bronzer... C'est ainsi que l'Union fédérale des consommateurs (2) a consacré au sujet, en janvier 1981, une enquête de son mensuel *Que choisir ?* et a poursuivi sur citation directe vingt-cinq pharmaciens parisiens en infraction avec l'article du code de la santé publique leur interdisant « *de faire dans leurs officines un commerce de marchandises autres que celles figurant sur une liste arrêtée par le ministère de la santé, sur proposition du conseil national de l'ordre des pharmaciens* ». Cet arrêté du 8 décembre 1943 donne une liste d'articles autorisés suffisamment vague pour avoir permis, quarante ans durant, toutes les dérives.

Le conseil de l'ordre continue à souligner qu'il n'a pas de pouvoirs de police et ne peut que déconseiller la vente d'un article, mais n'use toujours pas de sa capacité de « proposition » pour limiter les excès. Une lettre du 18 octobre 1976 du chef du service central de la pharmacie et des médicaments du ministère de la santé au président du conseil de l'ordre précisait la portée de l'arrêté et donnait la liste des articles interdits à la vente (baignoires pour bébés, landaus, jouets, balances de ménage, sèche-cheveux, maillots de bain, trousses de toilette, disques, livres, appareils photgraphiques, etc.). Beaucoup de ces articles ont effectivement disparu des officines, mais ont été remplacés par d'autres, l'imagination n'ayant pas de limites...

Le poids économique de la parapharmacie est difficile à saisir, les branches industrielles concernées étant très variées. Selon le rapport de M. Sérusclat, en 1980, son chiffre d'affaires en France était de 4,47 milliards de francs hors taxes, auxquels il faut ajouter 789 millions de francs à l'exportation, les industries productrices employant plus de 18 000 personnes.

En 1982, les ventes en pharmacie des industriels de la parfumerie ont atteint 948 millions de francs, en progression de 11,4 % sur 1981. Cela représente 8,5 % des ventes en France, tous circuits de distribution confondus, qui avoisinent 11,18 milliards de francs (+ 16,1 %). Trente-cinq industriels de la parfumerie fabriquent des produits destinés à la vente exclusive en pharmacie.

La vente exclusive en question

Dans les officines, les ventes de parapharmacie représentent un peu plus de 7,5 milliards de francs, soit 17 % de leur chiffre d'affaires global. Cette moyenne cache des disparités impressionnantes, les grandes pharmacies des centres villes et des quartiers d'affaires réalisant jusqu'à 40 % de leur chiffre d'affaires en parapharmacie, tandis que les officines rurales ou des régions connaissant de graves difficultés économiques ne lui doivent que 10 % de leurs ventes. Il serait faux de croire que le goût pour la parapharmacie est un phénomène parisien : il est des chefs-lieux de canton où les linéaires et les présentoirs encombrent littéralement la part, pourtant importante, de l'officine réservée au public, ainsi que le comptoir, dressant une véritable barrière d'incitation à l'achat d'impulsif entre le client et le pharmacien.

On est en présence de deux conceptions de la pharmacie d'officine. La traditionnelle, qui continue à faire la toile de fond des déclarations professionnelle, et qui reste celle de pharmaciens très motivés, conduit le praticien à être très vigilant envers la parapharmacie : il a éliminé de son rayon, qui n'en est pas moins rentable, les produits de maquillage et les gadgets pour le consacrer aux soins de la peau, à la diététique infantile et à l'hygiène. La conception commerciale conduit à adopter dans l'officine toutes les techniques de vente de pointe, dans l'organisation fonctionnelle du magazin, dans la mise à portée de la main ou du regard des produits les plus chers ou les plus futiles, selon le profil de la clientèle et ses ressources, tandis que les pansements et les laits pour bébés, d'une vente sûre, sont d'un accès moins aisé. Dans ces pharmacies, la vitrine, pimpante, colle véritablement à l'actualité publicitaire du secteur, et c'est souvent une petite appretie sans qualification qui s'occupe de la cliente ou du client (3) qui cherche un « conseil ».

Qu'est devenu dans ce cas le rôle du pharmacien ? Le caducée et la croix verte ne sont plus là que des faire-valoir d'une démarche où pharmacien et industriel sont complices dans l'optimisation du profit. Le marketing en la matière est roi. La mention « vente exclusive en pharmacie » pare le produit de vertus qu'il a peut-être, mais qui resteraient les mêmes s'il était vendu en parfumerie, dans un grand magasin ou proposé sur le rayon interminable d'un hypermarché. L'ennui en la matière, c'est que la mention « vente exclusive en pharmacie » est tout à fait illicite, puisqu'elle s'apparente au refus de vente.

En juillet 1975, la direction générale de la concurrence et des prix (devenue depuis direction générale de la concurrence et de la consommation) précisait dans son *Bulletin* que, si le monopole de la vente des médicaments se justifie pour des raisons de protection de la santé publique, l'extension de cette dérogation au droit commun pour de simples raisons de stratégie commerciale est anormale : « *L'accent mis sur la vente en pharmacie (...) constitue une fausse garantie ou une fausse protection (...) de nature à induire le consommateur en erreur* » On n'est pas plus clair. Dans ce cas, des grands du commerce, spécialistes du discount ou vente à prix cassés, pourraient bien un jour s'attaquer aux produits courants vendus par les pharmaciens : M. Michel Leclerc, fils d'Edouard Leclerc, qui créa les centres qui portent son nom, a l'intention de le faire, et accumule pour l'instant les lettres de fabricants refusant de le livrer. S'il persiste, on peut s'attendre à de nouveaux procès...

Depuis la circulaire Fontanet du 31 mars 1960 qui avait fait le point sur l'interdiction du refus de vente, la guérilla n'a guère cessé entre industriels et magasins de grande surface, malgré les interventions répétées des pouvoirs publics en faveur d'une libre concurrence, jusqu'à la circulaire dite « Scrivener » (4) du 10 janvier 1978.

En général, ces conflits s'apaisent à la longue par la création de nouvelles marques, de nouvelles lignes de produits réservées à des circuits de distribution plus nobles, plus valorisants que les « usines à vendre ». En matière de parapharmacie, les intérêts financiers des industriels et des pharmaciens sont les mêmes, les marges bénéficiaires importantes s'appliquant à des produits chers au départ de l'usine.

Les pharmaciens ayant tenté de s'opposer à la vente des « P'tipo Nestlé » dans le circuit alimentaire de grande diffusion, un accord entre la société des produits diététiques Nestlé-Guigoz, fabricant des aliments pour bébés, et la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France aboutit en novembre 1974 à la vente exclusive en pharmacie de certaines marques du groupe : la société des produits diététiques Nestlé-Guigoz devint même à cette occasion la société Diétina afin que les mots Nestlé et Guigoz ne voisinent *plus*, même sur des étiquettes, et constituent des marques bien distinctes. La puissante société alimentaire, ne pouvant renoncer à l'immense champ de développement des hypermarchés, avait trouvé le moyen de calmer les inquiétudes des pharmaciens et de conserver ce créneau étroit mais profitable.

M. Peckre, président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, n'a pas varié depuis : il nous a confirmé que, si un industriel acceptait de vendre à une grande surface un produit qui leur est jusqu'ici réservé, les pharmaciens refuseraient de continuer à le commercialiser. Il n'a à aucun moment été question à ce sujet de la qualité de ce produit.

On est là bien loin de la fonction de protection de la santé publique qui est celle du pharmacien. Mais on est au cœur de ses soucis de rentabilité. Il faut s'y faire : l'art médical de la pharmacie restera indissolublement lié à un acte commercial, et, comme tel, soumis aux à-coups, au demeurant peu nombreux, de la concurrence. Et il faudra que le pharmacien s'habitue à être estimé pour sa fonction scientifique et critiqué lorsqu'il veut conserver un monopole commercial injustifiable.

FIN

(1) « La distribution du médicament en France », rapport au premier ministre de M. Franck Sérusclat.

(2) U.F.C. *Que choisir*, 14, rue Froment, 75555 Paris Cedex 11.

(3) La vente des « produits de soin et de beauté pour hommes » a augmenté de 25 % en pharmacie en 1982 par rapport à 1981. Le chiffre, il est vrai, est encore faible : 320 000 F.

(4) Du nom de Mme Christiane Scrivener, alors secrétaire d'État à la consommation.

Précision

LES INDEMNITÉS DE GARDE

A propos des indemnités de garde perçues par les pharmaciens et remboursées par la Sécurité sociale (*le Monde* du 20 juillet), il faut préciser que de telles indemnités ne sont versées qu'aux pharmaciens effectuant la garde à volets fermés : c'est le cas généralement des pharmacies rurales. Dans les villes, ce système n'est pas appliqué uniformément, et certains départements, tels que le Var, y font exception. A Paris, en temps normal, les pharmacies de garde restent ouvertes le dimanche et les jours fériés. En revanche, en cas de réquisition préfectorale, comme en ce moment, la plupart des pharmaciens effectuent la garde à volets clos, et ne délivrent de médicaments que sur ordonnance.

RALENTISSEMENT DE LA HAUSSE DES DÉPENSES DE SANTÉ EN JUIN

Fin juin, le rythme annuel de progression des dépenses de santé s'est établi à 14,2 % au lieu de 15,7 % fin mai, 15,1 % en avril, 15,4 % en mars, 16,8 % en février, 17,9 % en janvier et 17,5 % fin juin 1982. Malgré le léger dérapage observé en mai, la tendance au ralentissement de la hausse des dépenses de santé se confirme donc depuis le début de l'année.

En ce qui concerne les soins de santé, le taux de progression annuel est de 14,5 % fin juin (au lieu de 16 % en mai). Les remboursements aux établissements hospitaliers ont évolué au rythme de 14,2 % contre 15,9 % en mai.

Les autres postes de dépenses connaissent aussi une certaine décélération. Les honoraires du secteur privé progressent à un rythme de 14,9 % (soit 15,1 % pour les honoraires médicaux et 14,2 % pour les honoraires dentaires) au lieu 15,5 % fin mai. Dans leur ensemble, les prescriptions augmentent à un rythme annuel de 13,4 % (15 % fin mai). Les dépenses d'indemnisation pour les arrêts de travail liés à la maladie ont progressé au rythme de 10,3 % au lieu de 12,3 %.

Dans son communiqué du 21 juillet, le ministère des affaires sociales souligne que ces résultats s'inscrivent dans une évolution qui rapproche les dépenses de la Caisse d'assurance-maladie de l'objectif fixé par la commission des comptes de la Sécurité sociale pour 1983 — soit 13,5 % pour les dépenses totales d'assurance-maladie et 14 % pour les dépenses d'hospitalisation.

AFFAIRES

LE MAINTIEN D'UNE PRODUCTION D'ALUMINIUM EN FRANCE

PUK annonce 855 suppressions d'emplois et 1 milliard de francs d'investissement

Pechiney-Ugine-Kuhlmann a annoncé le 21 juillet, un plan de modernisation de la production d'aluminium qui prévoit un investissement d'1 milliard de francs dans l'usine d'électrolyse d'aluminium de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) et la suppression de 855 emplois d'ici 1985.

La capacité de production de l'usine savoyarde sera portée progressivement de 40 000 tonnes à 120 000 tonnes en 1985. Dans le même temps les unités voisines de La Paz et de Saussaz seront fermées (en 1983) tandis que les cuves d'électrolyse de Sabart (Ariège) seront progressivement arrêtées d'ici à 1985.

Un plan social a aussi été présenté par la direction, qui prévoit une demande de convention avec le Fonds national de l'emploi (F.N.E.) pour permettre des départs en préretraite ainsi qu'un plan de formation destiné à faciliter les reconversions et les promotions internes. Les représentants syndicaux ont jugé ce plan insuffisant et manifesté leur désapprobation en quittant le comité central d'entreprise le 21 juillet.

D'autre part, PUK doit mettre en œuvre des moyens importants destinés à préserver l'équilibre des bassins d'emploi en cause en recourant notamment à sa nouvelle filiale, la SOFIRE, qui participe au financement de projets industriels extérieurs au groupe.

Une première entreprise, la société GATE, fabricant de moteurs électriques, a pu, d'ores et déjà, être implantée dans la vallée de la Maurienne avec le concours du groupe et a créé 40 emplois.

L'ÉTAT ACCORDE UNE AVANCE DE 26 MILLIONS DE FRANCS A MANUFRANCE.

Le gouvernement a décidé d'accorder une avance de 26 millions de francs de la SCOPD-Manufrance.

Ajoutés aux 10 millions de francs déjà trouvés par ailleurs, voilà les 36 millions que devait obtenir la coopérative *« de son côté »*. Le protocole mis au point début mai 1983 prévoyait, en effet, que l'État lui prête 80 millions de francs, les banques 30 millions, si et seulement si – Manufrance trouvait à emprunter de son côté 36 millions à 5 % d'intérêt, sous garantie de l'État. La coopérative n'avait pu en réunir que 10, et tout était bloqué (*le Monde* du 17 mai 1983).

Le gouvernement revient donc sur sa décision en avançant les fonds manquants. Un protocole devrait être signé en ce sens au cours des prochains jours. Remise sur les rails, Manufrance est-elle sauvée ? Ce sera très difficile, son marché (les armes de chasse) se révélant, avec la rigueur, bien inférieur aux prévisions. L'an dernier, la SCOPD avait obtenu 85 millions d'aides, et cette année elle devrait donc trouver 146 millions d'aides et emprunts. Total : 230 millions pour préserver trois cent soixante-dix emplois auxquels tenait la C.G.T. ; 620 000 francs par emploi, alors que la moyenne dans l'industrie pour créer un emploi est des 100 000 francs. – E. L. B.

Nominations

● **M. PIERRE MOINOT**, président de chambre, a été nommé procureur général à la Cour des comptes.

[Né en 1920 à Fressines (Deux-Sèvres), d'une famille d'enseignants, M. Pierre Moinot est licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures de phonétique. Il a été élu au début de l'an dernier à l'Académie française, au fauteuil de René Clair. M. Moinot a fait une grande partie de sa carrière à la Cour des comptes, après de brillants états de service dans la Résistance et lors des campagnes d'Italie et de France, où il fut blessé dans les Vosges. Il fut successivement conseiller technique au cabinet d'André Malraux, directeur général des arts et lettres, puis, dès 1971, membre du nouveau conseil d'administration de l'O.R.T.F. A la demande de M. Pierre Mauroy, il a présidé la commission d'orientation et de réflexion sur l'audiovisuel, créée le 6 juillet 1981, et fut, à ce titre, l'auteur du rapport du 15 octobre 1981 sur la décentralisation de l'O.R.T.F. M. Pierre Moinot a écrit plusieurs romans, entre autres *Armes et Bagages*, prix Charles-Veillon (1952), *le Sable vif*, prix des Libraires (1963), *le Guetteur d'ombres*, prix Femina (1979).]

● **M. YVES NANOT** est nommé président-directeur général d'Hutchinson, en remplacement de M. Guy de Massacré, qui a souhaité ne pas être reconduit dans ses fonctions.

● **M. H.B. VAN LIEMT** est nommé président du directoire des Dutch State Mines-D.S.M., groupe chimique néerlandais. Il succède à M. W.A.J.M. Bogers, atteint par la limite d'âge.

● **M. JEAN-BAPTISTE DOUMENG**, P.-D.G. du groupe Interagra, a été nommé par décret administrateur de la Coface (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur). Nommé par décret du ministre de l'économie et des finances, à titre de personnalité qualifiée, M. Doueng occupe un poste qui était resté vacant lors du renouvellement triennal intervenu en mai dernier. Le conseil de la Coface, composé de quinze membres dont cinq *« personnalités qualifiées »*, a compétence pour les activités privées de la compagnie, c'est-à-dire les opérations qui ne bénéficient pas de la garantie de l'État. Le nom de M. Doumeng pour ce poste avait été avancé à plusieurs reprises.

ÉTRANGER

La Chambre des représentants ajourne son vote sur l'augmentation de la contribution américaine au F.M.I.

La Chambre des représentants des Etats-Unis a ajourné *sine die* son vote sur le projet de loi visant à autoriser les Etats-Unis à augmenter leur contribution (quote-part) au Fonds monétaire. Cependant l'administration Reagan espère que la Chambre pourra se prononcer la semaine prochaine après que la Maison Blanche aura fait un nouvel effort de persuasion auprès des parlementaires. Cent trente représentants seulement sur quatre cent trente-cinq sont actuellement favorables au projet. Les opposants se recrutent tant parmi les républicains les plus conservateurs que parmi les démocrates de gauche. Alors que ceux-ci font valoir que les fonds correspondants seraient plus utilement dépensés aux Etats-Unis, ceux-là soutiennent que, sous couleur de donner au Fonds monétaire les ressources nécessaires pour aider les pays débiteurs du tiers-monde, l'augmentation des ressources du F.M.I. a en réalité pour finalité de dispenser les grandes banques de payer les conséquences de leur imprudence. Grâce aux nouveaux crédits qu'ils devraient recevoir du F.M.I. les pays débiteurs seront en mesure de payer les intérêts qu'ils doivent aux grandes banques (à commencer par les grandes banques américaines) et d'obtenir de ces dernières des accords de rééchelonnement pour le remboursement du principal, faute de quoi, les banques en question seraient obligés de renoncer à leurs profits en provisionnant des créances devenues irrecouvrables.

Le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, avait, mercredi, envoyé un message à la Chambre pour déclarer notamment : *« L'emploi de millions d'Américains, la santé du système bancaire et les chances d'une reprise durable dépendent de la faculté qu'aura le Fonds monétaire d'assurer la stabilité du système financier international. »* Il est prévu que les ressources du F.M.I. doivent être augmentées de 47,5 %, soit d'environ 32 milliards de dollars dont le cinquième doit être fourni par les Etats-Unis. A quoi s'ajoute la contribution américaine à l'augmentation des accords généraux d'emprunt, qui est un autre moyen d'accroître les ressources du Fonds monétaire. Au total, c'est 8,5 milliards de dollars que les Etats-Unis sont appelés à mettre directement ou indirectement à la disposition de cette institution.

Les Américains cherchent par ailleurs à réduire leur contribution à l'Agence internationale pour le développement, filiale de la Banque mondiale, spécialisée dans des prêts à long terme ne portant pas intérêt aux pays les plus pauvres. La Banque mondiale voudrait porter les ressources de l'A.I.D. à 16 milliards de dollars pour la période triennale commençant le 1er juillet 1984 contre 12 milliards pour la période précédente. Les propositions faites par les Etats-Unis à une conférence qui se tient actuellement à Tokyo reviendraient à ramener à 9 milliards le total du prochain programme.

Signalons enfin que, d'après les statistiques de la Banque des règlements internationaux relatives à l'activité bancaire au cours du premier trimestre de 1983, la progression des crédits octroyés aux pays du tiers-monde ainsi qu'aux pays de l'Europe de l'Est a fortement diminué et a fait place à un recul net si on fait abstraction des 2,8 milliards de nouveaux prêts consentis au Mexique et au Brésil.

Aux Etats-Unis

FORTE ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU SECOND TRIMESTRE

Le croissance économique des Etats-Unis s'est fortement accélérée au second trimestre 1983, atteignant 8,7 % sur une base annuelle et en termes réels, soit le triple du premier trimestre et le taux le plus élevé depuis le premier trimestre 1981. Cette performance, très supérieure aux prévisions, indique que la reprise en cours sera aussi puissante que les précédentes, après une récession plus profonde qu'on ne l'estimait : entre le début de 1981 et la fin de 1982, la baisse de la production américaine avait été de 3 % et non de 2,2 %, selon les estimations précédentes.

Surtout, cette reprise est provoquée par un accroissement sensible des ventes, bien plus que des le mouvement de destockage : les consommateurs ont augmenté de 2,7 milliards de dollars leur recours au crédit en juin 1983, soit la hausse la plus forte depuis septembre 1981, ce qui constitue l'indice le plus significatif d'un retour à la confiance.

CONJONCTURE

Réduction du taux d'intérêt des Caisses d'épargne

(Suite de la première page.)

Aujourd'hui, ces deux objections sont levées. Le taux d'inflation est revenu en dessous de 9 % en rythme annuel, ce qui permet de réduire une rémunération pratiquement à vue et exonérée d'impôt, comme celle des livrets des Caisses d'épargne (selon la tranche fiscale, elle représente l'équivalent de 11 % à 15 % pour les intérêts soumis à l'impôt). Par ailleurs, la diffusion du « livret rose » apparaît maintenant satisfaisante, le nombre des livrets d'épargne populaire étant passé de 1,7 à 2,2 millions de fin 1982 à fin mai 1983, et le montant des dépôts ayant triplé à 22 milliards de francs. En maintenant à 8,50 % le taux de ces livrets, M. Delors désarme les critiques, y compris celles de M. Bergeron qui, tout *« en comprenant la logique de raisonnement de M. Delors »*, estime que les petits épargnants seront « pénalisés ». Ajoutons qu'en réduisant les taux des comptes sur livret de banques le ministre va pouvoir exécuter complètement le marché qu'il avait passé avec ces établissements en janvier dernier, les obligeant à baisser de 0,50 % leur taux de base, en échange d'une diminution du taux de leurs réserves obligatoires, non rémunérées, et de celui de leurs comptes sur livret : cette dernière condition n'avait pu être remplie puisque la rémunération des comptes sur livret est liée à celle des livrets des Caisses d'épargne, maintenue à son niveau antérieur.

Plus généralement, la décision prise par M. Delors s'inscrit dans un contexte général de baisse des taux, aussi bien de l'inflation que de celui du crédit. A cet égard, le ministre a beau jeu de souligner qu'à 7,50 %, puis 8,50 %, à partir d'octobre 1981, pour les Caisses d'épargne, face à 8,8 % d'inflation, les épargnants sont mieux protégés qu'à 7,50 % avec 14 % d'inflation avant le 10 mai 1981. Il est vrai que la bonne tenue actuelle du franc sur les marchés des changes, le cours du mark se maintenant depuis le 21 mars dernier au voisinage de son plancher, facilite une désescalade des taux français. Reste maintenant à faire baisser les taux d'intérêt à long terme, ceux des prêts des banques et ceux des obligations, encore très élevés pour ces derniers (aux alentours de 15 %) : comme l'a déclaré M. Delors, il s'agit de faire bénéficier de la lutte contre l'inflation ceux qui empruntent. Qu'il soit entendu !

FRANÇOIS RENARD.

Faits et chiffres

● **Licenciements dans le groupe Roudière.** – La direction du groupe textile Roudière a mis en chômage technique, depuis le mardi 18 juillet, cent quatre-vingts des deux cents salariés que compte l'usine de teinture de Deville-lès-Rouen (Seine-Maritime), en attendant les licenciements qui pourraient intervenir vers le 15 août. La baisse des ventes des valeurs expliquerait cette mesure. Roudière a sept usines dont trois dans la Seine-Maritime, quatre dans l'Ariège, à Lavelanet. Elle emploie plus de deux mille salariés. Le groupe Revillon-Frères possède 72 % du capital de la firme.

● **Bons résultats à la poste britannique.** – Les bénéfices de la poste britannique ont atteint le niveau record de 131,6 millions de livres (1,5 milliard de francs) en 1982, en augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente. C'est la septième année consécutive que la poste enregistre des résultats positifs. De son côté, British Telecom, la branche télécommunications du Post Office, annonce un bénéfice de 365 millions de livres, en baisse de 93 millions par rapport à l'exercice 1981. Selon son président, cette baisse est imputable à une révision des procédures comptables tenant plus largement compte du chapitre « dépréciations » que par le passé. – *(A.P., Reuter.)*

● **Production d'acier en baisse de 9 % dans l'O.C.D.E. au premier semestre.** – La production s'est établie à 164,2 millions de tonnes, en baisse de 9 % par rapport à la même période de 1982, mais en amélioration (de 11,8 %) par rapport au second semestre 1982, grâce, surtout, à une reprise dans l'automobile. Les experts de l'O.C.D.E doutent de la poursuite d'un accroissement des productions dans les mois à venir.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le Crédit Industriel & Commercial a tenu le 21 juillet une assemblée générale extraordinaire sous la présidence de M. Georges Dumas.

Cette assemblée a adopté les résolutions proposées par le conseil et concernant la première phase des opérations de réorganisation et de renforcement du Groupe C.I.C..

L'État et la compagnie financière de Suez font apport au C.I.C. du nombre d'actions de banques de son groupe nécessaires pour qu'il détienne 51 % de leur capital.

Par ailleurs, l'Etat apporte au C.I.C. 100 % des actions de la Banque de l'Union Européenne.

Parallèlement, l'Etat et la Compagnie Financière de Suez procèdent à un apport en numéraire de 300 millions de francs qui viendront, à due concurrence, renforcer les fonds propres de la Banque de l'Union Européenne.

Le Groupe C.I.C., tout en conservant sa structure décentralisée et en respectant la vocation et la personnalité de chacune des banques qui le composent, se voit ainsi renforcé dans les liens qui l'unissent aux banques régionales ainsi que par l'entrée de la Banque de l'Union Européenne dont la coopération à l'intérieur du Groupe fera l'objet d'un protocole.

Au terme de ces opérations, le capital du Crédit Industriel & Commercial va se trouver porté de 571 à 1.038 millions de F, et ses fonds propres de 1.437 à 2.438 millions de F.

Nouveau prêt à long terme B.N.P. en faveur des P.M.E./P.M.I.

La B.N.P. et le Crédit d'équipement des P.M.E. viennent de passer une convention ayant pour objet l'octroi de prêts à long terme aux P.M.E./P.M.I., quel que soit leur secteur d'activité.

Ces concours, consentis à des conditions inférieures à celles du marché financier, concernent également les commerçants et les prestataires de services pour leurs investissements n'ouvrant pas accès aux différentes formes de prêts aidés. L'enveloppe prévue pour 1983 s'élève à 200 millions de francs.

Ces prêts dénommés « B.N.P. Equipement P.M.E. », d'une durée de huit à quinze ans et d'un montant de 200 000 à 3 000 000 de francs, pourront couvrir jusqu'à 70 % du montant hors taxes des investissements susceptibles d'être financés à long terme (investissements corporels ou incorporels). Ils sont consentis au taux de base de la B.N.P., majoré de 2 points (soit actuellement 14,25 %). Des butoirs sont prévus pour limiter les variations trop importantes de taux.

Les dossiers de prêts sont instruits par les agences B.N.P., la décision et la gestion revenant au C.E.P.M.E.

UNITED TECHNOLOGIES

RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE 1983

Le chiffre d'affaires totalise 7 249 millions de dollars contre 6 727 millions de dollars au premier semestre 1982.

Les ventes au gouvernement américain atteignent 2 516 millions de dollars, en progression de 11 % sur les 2 266 millions de dollars enregistrés au premier semestre 1982. Les ventes du secteur privé ressortent à 4 733 millions de dollars contre 4 461 millions de dollars au premier semestre 1982.

Le bénéfice net d'exploitation ressort à 250 millions de dollars contre 200,8 millions de dollars pour les six premiers mois de 1982, en progression de 24,5 %. Le bénéfice global pour le premier semestre 1982 s'élevait à 307,7 millions de dollars du fait de profits exceptionnels pour un montant de 107 millions de dollars.

Le bénéfice dilué par action se monte à 3,68 dollars contre 3,05 dollars (non compris 1,62 dollar de profits exceptionnels) pour le premier semestre 1982.

Le carnet de commandes au 30 juin 1983 atteint 12,4 milliards de dollars.

SOCIÉTÉ SÉQUANAISE DE BANQUE

Le résultat d'exploitation de la Société Séquanaise de Banque pour le premier semestre 1983 s'élève, avant amortissements et impôts, à 26 165 000 de francs contre 24 040 000 de francs pour la période correspondante de 1982.

DOCKS DE FRANCE

Le chiffre d'affaires consolidé provisoire, T.T.C., pour le premier semestre de 1983, s'élève à 7 996 millions de francs, marquant ainsi une progression de 8,8 % sur celui réalisé lors de la même période de l'exercice précédent.

AMREP

L'Union industrielle et d'entreprise, principale filiale opérationnelle d'AMREP, annonce l'appareillage le 16 juillet, de Cherbourg pour Rio-de-Janeiro de la première plate-forme semi-submersible catamaran commandée par la société brésilienne Petrobras après des essais de réception en mer entièrement satisfaisants et transfert de propriété de vie à Petrobras.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

Obligations 16,50 % juillet 1982.

Les intérêts courus du 12 août 1982 au 11 août 1983 sur les obligations Caisse nationale de l'énergie 16,50 % juillet 1982 seront payables, à partir du 12 août 1983, à raison de 742,50 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon nº 1 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 82,50 F (montant global : 825 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 123,70 F, soit un net de 618.80 F.



Précisons que le montant de la caution délivrée par la COFINCAU (voir *le Monde* daté 21 juillet 1983) atteint 3 560 000 F (et non 6 050 000 F).

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

21 juillet

La hausse se poursuit

Amorcé quarante-huit heures plus tôt, le mouvement de hausse s'est poursuivi jeudi à la Bourse. Le démarrage avait pourtant été laborieux, mais, après un quart d'heure de cotation, quelques valeurs d'entre les favorites (Mumm, Pernod, L'Oréal, Bic, Club Méditerranée, Dumez, Générale Occidentale, Lafarge) ont pointé le nez. D'autres leur ont ensuite emboîté le pas, si bien qu'à la clôture l'indicateur instantané enregistrait une avance de 1,2 %.

Beaucoup s'attendaient à mieux après le « boom » de Wall Street (voir ci-dessus) *et l'annonce d'une forte contraction du déficit commercial en juin. Pour tout dire, le score réalisé est déjà révélateur du comportement des opérateurs. Cette séance était la dernière du mois pour la Bourse, et des ventes bénéficiaires se sont produites en liaison avec la liquidation générale.*

Amrep, qui s'était distingué en montant de plus de 40 % depuis le début du mois, a fait légèrement machine arrière (– 1,6 %). Le groupe Bouygues a démenti la rumeur selon laquelle il serait à l'origine des achats qui ont poussé le titre en avant, mais reconnaît avoir des conversations avec les dirigeants de cette affaire.

Détente sur la devise-titre, parvenue la veille à son plus haut niveau. Cette monnaie de service s'est échangée entre 10,25 F et 10,30 F contre 10,33 F-10,45 F.

Nouvelle progression de l'or à Londres : 429,25 dollars l'once contre 428,25 et 426 dollars la veille respectivement en fin de journée et à midi.

A Paris, le lingot, en raison de la baisse du dollar pris comme unité de calcul, a peu varié : 106 150 F (contre 106 100 F) après 106 050 F. Reprise du napoléon à 681 F (+ 8 F), après 679 F.

NEW-YORK

Nervosité

Après son galop très remarqué, Wall Street s'est montré très nerveux jeudi. D'abord en baisse, les cours se sont ensuite redressés pour fléchir à nouveau. Finalement, à la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 229,36, soit 1,5 point au-dessus de son niveau précédent, après être tombé à 1 217,35 puis remonté à 1 236,48. Le bilan de la séance a été aussi tout juste positif. Sur 1 969 valeurs traitées, 874 ont monté, 751 ont baissé et 344 n'ont pas varié.

Une forte activité a continué de régner et 101,83 millions de titres ont changé de mains contre 109,3 millions la veille.

D'abondantes ventes bénéficiaires se sont produites, consécutives aux excès à la hausse connus mercredi. Le facteur technique a donc joué pleinement. Mais les opérateurs n'en ont pas moins été tiraillés.

L'optimisme causé par M. Volcker et renforcé par la confirmation d'une vigoureuse reprise économique avec l'annonce d'une hausse de 8,7 % du P.N.B. durant le deuxième trimestre a quand même été sérieusement ébranlé par l'avertissement de M. Martin Feldstein, président des conseillers économiques de la Maison Blanche, sur la possibilité d'une hausse du « prime rate » bancaire à tout moment.

VALEURS	Cours du 20 juil.	Cours du 21 juil.
Alcoa	39 7/8	39 3/4
A.T.T.	63	62 3/8
Boeing	44 5/8	45
Chase Manhattan Bank	52 1/2	52 1/8
Du Pont de Nemours	47 1/4	47 1/4
Eastman Kodak	70 1/4	69
Exxon	35 1/8	35
Ford	58 1/2	59 1/2
General Electric	53 1/4	53 3/4
General Foods	46	45 3/8
General Motors	75 3/8	74 5/8
Goodyear	28 7/8	28 1/2
I.B.M.	125 3/8	125 1/2
I.T.T.	46	46 1/8
Mobil Oil	31 5/8	31 1/4
Pfizer	42 3/4	42 1/2
Schlumberger	57 1/2	57 3/8
Texaco	36 1/8	36 1/8
U.A.L. Inc.	37 1/2	38 1/8
Union Carbide	67	68 3/4
U.S. Steel	24 7/8	24 3/4
Westinghouse	46 1/4	47 5/8
Xerox Corp.	47 1/8	47 1/2

LA VIE DES SOCIÉTÉS

MONTEDISON. – L'emprunt de 50 milliards de lires (250 millions de francs français) indexé sur le coût de la vie lancé le 21 juillet par le groupe chimique italien a été placé en moins de vingt-quatre heures. Cette souscription originale garantit à l'acquéreur de titres un intérêt de base de 4 % augmenté des trois quarts de la variation de l'indice officiel des prix à la consommation. Soit, par référence à 1982, année durant laquelle l'inflation avait été de 16,3 %, un rendement effectif de 21,23 %, très largement supérieur aux rémunérations offertes par les bons du Trésor public (BOT), l'épargne la plus appréciée des Italiens.

Cet emprunt de 50 milliards constitue la première tranche d'une ligne de crédit de 200 milliards de lires (1 milliard de francs français) que Montedison souscrira d'ici à juin 1985 pour équilibrer ses dettes à moyen et long terme. Le groupe envisage également de recourir au marché financier pour 200 autres milliards de lires au cours des deux prochaines années.

ALCAN ALUMINIUM. – Retour au bénéfice au second trimestre avec un résultat net consolidé positif de 3 millions de dollars contre un déficit de 12 millions pour le premier trimestre. Pour les six premiers mois, les comptes font néanmoins ressortir une perte de 9 millions de dollars contre un bénéfice net de 17 millions de dollars en 1982 à pareille époque. Selon le président Culvar, le groupe commence à ressentir les bienfaits de la hausse des prix. La demande s'accroît.

SCHLUMBERGER. – Baisse de 20 % du bénéfice net pour le deuxième trimestre : 286 millions de dollars contre 356 millions l'an dernier à pareille époque. Pour le premier semestre, le recul des profits (545 millions de dollars) est de 23 %. Dans le forage, l'activité a donné des signes de reprise en Amérique du Nord. Elle est soutenue en mer du Nord, au Moyen et Extrême-Orient.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	20 juil.	21 juil.
Valeurs françaises	126,3	127,6
Valeurs étrangères	149,3	150,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	20 juil.	21 juil.
Indice général	125,7	126,8

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 22 juillet .... 12 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21 juil.	22 juil.
1 dollar (en yens)	239,40	239,90

BOURSE DE PARIS — Comptant — 21 JUILLET

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

Étrangères

SICAV 21/7

◆ : prix précédent.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

Marché à terme

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
2106	4,5 % 1973	2100	2125	2120	2101
3066	C.N.E. 3 %	3077	3076	3073	3076
	Accor	149	151	151	154
675	Agence Havas	718	722	722	720
380	Air Liquide	411 50	413	412	413
635	Euromarché	690	710	710	690
715	Europe n° 1	686	690	690	680
600	Facom	645	631	631	621
820	Fichet-Bauche	845	849	855	835
137	Finextel	138	137	137	137 10
76	Vallourec	69 50	69 50	69 50	70
1310	V. Clicquot-P.	1485	1470	1470	1499
736	Viniprix	715	735	735	721
900	Elf-Gabon	1000	1010	1010	1019
260	Amax Inc.	272 50	279	279 50	277
695	Amer. Express	718	724	710	725
610	Amer. Teleph.	653	649	653	647
205	Anglo Amer. C.	221 80	226	226	223 50
74	Imp. Chemical	81	81	81 10	81
145	Inco. Limited	153	157 50	157 50	157 20
1190	IBM	1260	1276	1281	1278
52	Ito-Yokado	57	56 20	57	56 80
390	ITT	470	470	473	470
70	Matsushita	70 20	72 40	72 60	73 80
840	Merck	958	990	968	975
850	Minnesota M.	895	862	862	856
336	Exxon Corp.	354	356 10	356 50	356 10
550	Ford Motors	591	610	608	610
470	Free State	487	495	492	499
244	Gencor	258	258 90	258 90	255
315	Gén. Belgique	371	377 50	377	370
1110	Gén. Electr.	543	546	550	546
705	Gen. Motors	770	785	781	785
81	Goldfields	88	89 10	89 75	88 60
230	Harmony	247	250	246 50	249 50
36	Hitachi	36 75	37 50	37 15	37 80
555	Hoechst Akt.	625	640	638	640
1330	Siemens A.G.	1451	1475	1480	1485
143	Sony	145 50	150	148	148 80
250	T.D.K.	238	237	243	241 60
715	Unilever	731	736	736	
720	Unit. Techn.	733	736	739	730
1160	Vaal Reefs	1330	1332	1333	1320
595	West Deep	630	629	627	624
515	West Hold.	553	565	566	563
485	Xerox Corp.	476	485	485	477
3 08	Zambia Corp.	2 99	2 95	2 95	2 96

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 762	7 717	7 580	7 980
Allemagne (100 DM)	300 770	300 780	290	310
Belgique (100 F)	15 027	15 018	14 500	15 500
Pays Bas (100 fl.)	268 830	268 950	256	276
Danemark (100 krd)	83 630	83 450	80	88
Norvège (100 k)	106 150	105 810	103	110
Grande-Bretagne (£ 1)	11 814	11 804	11 650	12 350
Grèce (100 drachmes)	9 180	9 150	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 083	5 084	4 947	5 300
Suisse (100 fr.)	367 700	370 180	354	376
Suède (100 krs)	101 010	100 760	96	103
Autriche (100 sch)	42 799	42 840	41 800	43 800
Espagne (100 pes.)	5 242	5 245	5 250	5 850
Portugal (100 esc.)	6 535	6 520	6 850	8 250
Canada ($ can 1)	6 298	6 268	6 160	6 490
Japon (100 yens)	3 236	3 234	3 100	3 260

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/7
Or fin (kilo en barre)	106500	106800
Or fin (en lingot)	106100	106150
Pièce française (20 fr)	673	681
Pièce française (10 fr)	408	408
Pièce suisse (20 fr)	691	692
Pièce latine (20 fr)	647	648
Souverain	824	824
Pièce de 20 dollars	4005	4105
Pièce de 10 dollars	2010	1997 50
Pièce de 5 dollars	1255	1280
Pièce de 50 pesos	4350	4350
Pièce de 10 florins	676	680

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. LA FRANCE ET SA JUSTICE : « La réconciliation nécessaire », par Daniel Amson ; « *Réformer la juridiction* du travail », par Laure Siné ; « Défense de Robert Badinter », par Daniel Soulez-Larivière ; « Une erreur d'appréciation », par Raoul Béteille ; LU : *le Contrôle social du crime*, de Maurice Cusson.

ÉTRANGER

3. AFRIQUE
– TCHAD : trente soldats gouvernementaux auraient été exécutés par les rebelles près d'Abéché.

4. EUROPE
– ESPAGNE : M. Felipe Gonzalez relance le dialogue avec le gouvernement autonome basque.

4. AMÉRIQUES
– BRÉSIL : la « grève générale » du 21 juillet a surtout affecté Sao-Paulo.

5. PROCHE-ORIENT
– LIBAN : M. Gemayel affirme que son pays « ripostera » si les bombardements continuent.

5. ASIE
– CHINE : le Tibet revisité.

POLITIQUE

6. La controverse sur les euromissiles : la « leçon » de M. Mitterrand au P.C.F.

SOCIÉTÉ

7. LES SUITES DE L'ATTENTAT D'ORLY.
8. SCIENCES.
– SPORTS.
9. ÉDUCATION.

LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME

11. RENDEZ-VOUS D'ÉTÉ : le Royal Tournament de Londres.
12. Châteaux en vacances.
13. Hippisme ; Philatélie.
14. *Gastronomie*.
15. Jeux.

CULTURE

16. LA ROUTE DES FESTIVALS : Avignon.
– CINÉMA : la reprise de *Morocco*, de Sternberg ; *Psychose II*, de Richard Franklin.
18. COMMUNICATION : la chaîne de télévision Canal 5 en Italie.

ÉQUIPEMENT

19. Les estivants sont privés de coquillages en Bretagne-Sud et en Normandie.

ÉCONOMIE

20-21. SOCIAL : le gouvernement va entamer des négociations avec Peugeot sur le plan social ; « La pharmacie n'est plus ce qu'elle était » (III), par Josée Doyère.
22. AFFAIRES.

RADIO-TÉLÉVISION (18)
INFORMATIONS « SERVICES » (10) :
Environnement ; Météorologie ;
Annonces classées (19) ; Carnet (10) ; Programmes des spectacles (17) ; Mots croisés (15) ; Marchés financiers (23).

Le numéro du « Monde » daté 22 juillet 1983 a été tiré à 464 120 exemplaires

FACE A LA MENACE DE LICENCIEMENTS

La C.G.T. demande au gouvernement de soutenir l'imprimerie Montsouris

Plusieurs dizaines de militants du syndicat du Livre C.G.T. de la presse parisienne et du labeur ont pénétré jeudi 21 juillet, vers 15 heures, dans les bureaux du ministère de l'économie, des finances et du budget, rue de Rivoli à Paris, pour appuyer leurs revendications concernant la sauvegarde des emplois et la relance de l'imprimerie française grâce au concours des pouvoirs publics. La C.G.T. demande notamment au gouvernement de soutenir, par un prêt à long terme et à taux réduit, l'imprimerie ultra-moderne de Montsouris, à Massy-Palaiseau (Essonne), qui connaît actuellement des difficultés. *« Cas exemplaire »*, selon la C.G.T., puisque Montsouris, un des tout premiers centres français de rotatives offset pour magazines, compte parmi ses principaux clients *l'Express, le Point, Télérama, V.S.D.* et s'est doté des derniers perfectionnements techniques au prix de lourds investissements.

Le comité interministériel de restructuration industrielle, selon la C.G.T., subordonne son éventuelle intervention à trois cents licenciements sur un effectif de sept cents personnes. Le CIRI, pour sa part, conteste formellement la réalité de cette condition préalable.

Des investissements trop lourds

L'imprimerie Montsouris, qui a frôlé le dépôt de bilan au début du mois, est une entreprise en sursis. Le cinquième « grand » de l'offset en France doit faire face, depuis trois ans, à d'importants investissements pour la modernisation de son parc machine (200 millions depuis 1980) alors que le marché est frappé par le marasme. Sa production, qui était de 145 millions de cahiers de trente-deux pages au premier trimestre en 1982 a reculé lors du premier trimestre 1983 à 136 millions – une régression qui menace le rétablissement de l'entreprise. Après une perte d'exploitation de 63 millions de francs en 1982, celle-ci comptait en effet sur un accroissement d'environ 20 % de sa production pour limiter son déficit, en 1983, à 64,5 millions. Le redressement prévu, au mieux pour 1985, est donc plus que compromis.

Pour affronter ce revers inattendu, le président-directeur général de Montsouris, M. Bruno Monnier avait sollicité un prêt participatif de 80 millions de francs auprès du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI, ex-CIASI). De son côté, le principal partenaire bancaire de l'entreprise, Indosuez, était sollicité pour assurer les échéances courantes. C'est l'octroi de ce prêt qui fait en ce moment l'objet d'une négociation entre Montsouris et le CIRI, Indosuez ayant pour sa part consenti une avance de 30 millions semble-t-il. Ce ballon d'oxygène devrait permettre à l'imprimerie de traverser l'été sans trop d'encombres mais de graves échéances l'attendent à la rentrée.

Le CIRI, en effet, n'est pas disposé à intervenir sans que d'importantes mesures d'assainissement soient également prises. Les pouvoirs publics ne veulent plus, en effet, que se perpétue la politique suivie dans ce secteur, jusqu'à présent, jugée suicidaire.

L'imprimerie lourde de labeur est engagée depuis une dizaine d'années dans un cercle vicieux. L'inévitable renouvellement des rotatives entraîne un accroissement permanent des capacités de production. Dans un marché qui, au mieux, ne connaît chaque année qu'une croissance modeste, la demi-douzaine de « grands » imprimeurs français se livrent une concurrence acharnée pour décrocher les commandes susceptibles d'amortir leur coûteuses installations. Soucieux d'offrir un confort maximum à la clientèle toujours plus difficile des éditeurs, l'équipement des imprimeurs est, d'autre part, de plus en plus souvent conçu pour répondre aux fortes « pointes » mensuelles que représentent le tirage des périodiques. D'où de graves problèmes d'occupation de machines et de personnel dont les imprimeurs déplorent un *« manque de souplesse »*.

Ces problèmes de type industriel ont de graves répercussions financières. L'accroissement des capacités de production entre 1980 et 1982 provoquait un déficit d'emploi des machines. Pour l'ensemble de la profession, celles-ci pourraient débiter 470 000 tonnes alors que la demande n'est que de 370 000 tonnes. Ce « manque à travailler », qui avive la concurrence, déjà rude de tout temps, a entraîné un véritable affaissement – de 25 % – des prix pratiqués.

Dans ce contexte, seules les plus grosses entreprises, et parmi elles les plus saines, ont une chance de faire face. D'autant que chacun sait dans la profession que de nouvelles machines plus sophistiqué, plus puissantes et plus rentables, en cours d'installation chez certains imprimeurs devraient, dès cet automne, rendre la situation encore plus tendue. Car la capacité de production atteindrait dès lors le double environ de la demande. C'est la raison pour laquelle M. Monnier réclame avec insistance une concertation interprofessionnelle et avec les pouvoirs publics pour éviter le pire. De l'aveu de tous, en effet, le seul rapatriement des travaux réalisés à l'étranger, que réclament les ouvriers du Livre C.G.T. – travaux estimés à 60 000 tonnes, – ne serait plus suffisant pour sauver le secteur.

ÉRIC RHODE.

PREMIÈRES GROSSESSES PAR DONS D'OVULES EN CALIFORNIE

Les équipes médicales de l'université de Californie annoncent que des grossesses sont en cours, l'une de quatre mois et l'autre de cinq semaines, à la suite de « dons d'ovules » réussis de femmes fertiles à femmes stériles.

En janvier dernier, le département de gynécologie de Chicago avait décrit une technique simple de prélèvement d'ovules par simple « lavage » de la matrice chez des femmes fertiles, au moment de l'ovulation.

L'ovule ainsi prélevé était ensuite mis en contact avec des spermatozoïdes du mari d'une femme stérile et introduits dans l'utérus de celle-ci. La première grossesse obtenue à Chicago s'était terminée par un avortement au bout de six semaines.

Les succès décrits dans le prochain numéro de *Lancet* étaient prévisibles, et ont été obtenus par la même méthode. Le docteur John Buster, qui dirige le groupe californien, a précisé que cette méthode s'applique aux femmes souffrant de stérilité par absence d'ovulation, ou d'une anomalie génétique conduisant à des avortements à répétition ou à la naissance d'enfants anormaux.

LES RETOMBÉES DE L'AFFAIRE SERRE

La coopérative de Camaret obtient le bénéfice de la suspension provisoire des poursuites

Le juge d'instruction d'Agen, dans le cadre de l'enquête sur l'affaire Serre, a inculpé de *« complicité d'escroquerie »*, jeudi 21 juillet, M. Roger Chavy, trente-sept ans, directeur de la SICA Millières d'Auxonne (Côte-d'Or), qui regroupe plusieurs coopératives de Bourgogne et dont la SICA Aquitaine-Alimentaire, en dépôt de bilan, détenait 10% du capital. Il a également inculpé de *« recel d'abus de biens sociaux »* et de *« complicité d'escroquerie »* M. Jean-Marie Decroocq, quarante-huit ans, P.-D.G. de la SATEMOD, société d'import-export de fruits et légumes à Brétigny-sur-Orge (Essonne). M. Decroocq, déjà inculpé pour la partie du dossier qui concerne la SICA Basse-Plaine de Lunel (Hérault), dont il était un des administrateurs, avait été emprisonné, puis libéré pour raisons de santé le 12 juillet.

D'autre part, le président du conseil d'administration de la coopérative de Camaret, M. Joël Bernard, nous demande de rectifier les informations que nous avons publiées, sur la foi d'une dépêche d'agence (*le Monde* du 22 juillet). Selon lui, *« les achats effectués par M. Hammel* (directeur général de la coopérative) *ont été réalisés avant le dépôt de bilan de la SICA Aquitaine-Alimentaire. Par ailleurs, le conseil d'administration de la coopérative de Camaret, qui soutient sans réserve son directeur général, n'a jamais indiqué que ce dernier ignorait qu'il était interdit d'acheter de la marchandise à une entreprise ayant déposé son bilan »*.

La coopérative de Camaret a aussi demandé et obtenu le bénéfice de la suspension provisoire des poursuites. L'achat, pour 20 millions de francs de marchandises (qui est la cause de l'inculpation de son directeur général, M. Hammel) à la SICA Aquitaine-Alimentaire n'ayant été suivi que d'une livraison partielle, les structures financières de la première entreprise française de conserves de tomates (40 % de la production nationale) ne lui permettent pas de faire face à cette difficulté ponctuelle. Jeudi 21 juillet, M. Rocard, ministre de l'agriculture, a indiqué qu'il se montrait « attentif » à la situation de cette coopérative et qu'une mission du ministère se rendra dans la région afin de suivre les conditions de mise en place d'un plan de redressement.

CRÉATION D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION POUR LES CHOMEURS PARTANT EN RETRAITE A SOIXANTE ANS

L'UNEDIC (assurance-chômage) et les Caisses nationales d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (C.N.A.V.T.S.) viennent de signer une convention rendue nécessaire par les nouvelles dispositions régissant l'indemnisation du chômage et l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans. Elle permettra d'éviter toute interruption dans le versement des allocations pour les chômeurs indemnisés âgés de soixante ans et plus au moment de leur passage à la retraite. Cette avance est servie par l'ASSEDIC jusqu'au versement de la pension. Elle sera forfaitaire et égale au double de l'allocation de fin de droit, soit environ 2 200 F par mois. C'est ce qu'a annoncé un communiqué, le 22 juillet, du ministère des affaires sociales.

A Bruxelles

Le budget supplémentaire de la Communauté a été adopté contre l'avis de la Grande-Bretagne

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – Les ministres du budget des Dix ont arrêté, dans la nuit du 21 au 22 juillet, à l'issue d'un vote, le budget supplémentaire 1983 de la Communauté. Après la fixation des prix agricoles en mai 1982, c'est la seconde fois que le conseil de la C.E.E. prend une décision d'une telle importance à la majorité qualifiée. Les Britanniques, qui demandaient une réduction des dépenses de soutien à la politique agricole commune (PAC) prévues dans le budget soumis au scrutin, ont voté contre et les Danois se sont abstenus, mais pour des raisons institutionnelles.

Le budget supplémentaire présenté par la commission européenne comportait 1,8 milliard d'ECU (1 ECU = 6,87 F) pour les dépenses agricoles et 463 millions d'ECU pour les compléments à verser au Royaume-Uni (385 millions) et à l'Allemagne fédérale (78 millions) au titre de l'allégement de leurs contributions au financement de la Communauté pour 1982.

Compte tenu des recettes envisageables d'ici à la fin de l'année (inférieure, sans doute de 550 millions à ce qui avait été initialement prévu), tous les États-membres souhaitaient une diminution du montant global proposé par Bruxelles.

Pour la délégation britannique, il n'était pas question de toucher au poste concernant leur compensation mais bien de couper dans les dépenses de la PAC. Les autres pays et l'Assemblée européenne, qui avait été consultée le 20 juillet, avaient une approche totalement différente. Considérant que l'effort pour l'Europe verte était urgent et correspondait à l'application du règlement communautaire, ils demandaient que la décision sur la question britannique soit reportée à la fin de l'année, lorsque les ressources seraient mieux appréciées.

Après deux jours de discussions laborieuses, la présidence grecque a proposé de passer au vote sur un texte qui prévoyait une diminution symbolique des dépenses agricoles (60 millions d'ECU) et une réduction relativement plus importante (93 millions d'ECU) des sommes à verser au Royaume-Uni et à la R.F.A.

MARCEL SCOTTO.

En Tchécoslovaquie

M. Lis, porte-parole de la Charte 77 condamné à quatorze mois de prison

Le procès de M. Ladislav Lis a eu lieu le jeudi 21 juillet, à Ceska-Lipa, en Tchécoslovaquie. Il a été condamné à quatorze mois de prison et trois ans d'assignation à résidence pour « incitation à rébellion ». Une dizaine de diplomates occidentaux venus de Prague n'ont pas été admis dans la salle du tribunal et ont attendu devant le bâtiment, comme le correspondant de l'A.F.P. et ses amis de la Charte 77. Seule, sa femme a pu assister au procès. Celle-ci a constaté que son mari avait dû perdre au moins 25 kilos depuis son incarcération. Fondateur de l'Union de la jeunesse tchécoslovaque en 1945, secrétaire du comité du parti communiste pour la ville de Prague pendant le printemps de 1968, signataire de la Charte 77, dont il est l'un des porte-parole officiels depuis 1982, membre du VONS (Comité de défense des personnes injustement poursuivies, c'est-à-dire la section tchécoslovaque de la Fédération internationale des droits de l'homme), M. Lis, arrêté le 5 janvier 1983, avait été inculpé d' *« actes criminels de rébellion »* et de *« détention illégale de deux sacs de maïs »*... Cette dernière accusation a été abandonnée. Il est vrai que les nombreux comités existant en France étaient venus au printemps déposer aux pieds des grilles de l'ambassade de Tchécoslovaquie à Paris de nombreux petits sacs de maïs *« pour payer la rançon... »*

Le 5 juillet dernier, plusieurs personnalités avaient réussi à se faire recevoir à l'ambassade pour y remettre deux mille pétitions demandant la libération de ce défenseur des droits de l'homme. En effet, le seul crime commis par Ladislav Lis était d'avoir voulu créer un mouvement pacifiste indépendant dans son pays.

Mercredi 20 juillet, à la veille du procès, l'ambassade de Tchécoslovaquie était fortement gardée par des cordons de C.R.S., fusil à l'épaule et casque à la main (sans précédent) et par une dizaine de policiers en civil, sans oublier les policiers en tenue placés ici et là : plusieurs centaines de personnes appartenant au Comité de défense des libertés en Tchécoslovaquie, dirigé par Artur London (auteur de *l'Aveu*), au Comité international contre la répression, à celui du « 5 janvier », à celui de soutien à la Charte 77, à Entraide et action, et au Comité pour la libération de Uhl, Battek, Wunsch et *Lis*, et des représentants du P.S. étaient venus scander des slogans demandant la libération de M. Lis et la fin des procès politiques en Tchécoslovaquie. Un nouveau rassemblement se tiendra le lundi 22 août, à 18 heures, à l'occasion du quinzième anniversaire de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes de cinq pays du pacte de Varsovie, le 21 août 1968.

BOMBARDEMENTS SUR L'AÉROPORT DE BEYROUTH

Plusieurs militaires libanais ont été blessés dans le bombardement de la zone de l'aéroport international de Khaldé, et une base aérienne de l'armée libanaise a été touchée, a annoncé la Voix du Liban, ce vendredi 22 juillet en fin de matinée, selon la radio phalangiste, quinze obus sont tombés dans le secteur de l'aéroport. Le trafic aérien a été suspendu et les employés de la tour de contrôle ont trouvé refuge dans des couloirs. L'aéroport est situé près des localités musulmanes de Choueifat et chrétienne de Kharchima, qui s'opposent dans de fréquents duels d'artillerie. On ignore cependant encore d'où provenaient les tirs de ce vendredi. Les « marines » américains, stationnés à l'aéroport, ont rapporté qu'un de leurs hommes avait été légèrement blessé.

REMONTÉE DU DOLLAR : 7,78 F

Ramené jeudi 21 juillet de 7,71 francs à 7,72 francs, et même un peu moins, le dollar s'est vivement raffermi vendredi 22 juillet, remontant un peu au-dessus de 7,78 francs et frôlant 2,59 DM à Francfort.